



Ce second rapport annuel du ministère de la défense permet de dresser un bilan d'activité et de présenter aux citoyens et à l'opinion internationale la marche de la réforme de l'institution.

En 2000, le niveau d'engagement de nos forces est resté soutenu, tant sur les théâtres d'opérations extérieures, au service de la paix, que sur le territoire national, au service des Français. Parallèlement, l'effort de réforme du ministère s'est poursuivi, conformément aux objectifs définis par la loi de programmation militaire 1997-2002, tout en donnant à la dimension européenne de la défense une impulsion nouvelle confirmée au Conseil européen de Nice.

La maîtrise des évolutions de l'outil de défense nécessite la mise en place d'instruments de conduite des projets. Le rapport annuel d'activité constitue lui-même l'un de ces instruments, dans la mesure où il met en perspective les objectifs fixés et les actions entreprises pour les atteindre. Les nouveaux moyens de pilotage de la performance se mettent en place au sein du ministère, de manière que le citoyen puisse constater le juste emploi des ressources consacrées à la défense.

Ce rapport présente cette année une photographie des forces armées au sein de la Nation. De nombreuses cartes et illustrations permettent de mieux situer l'implication étroite du ministère sur le territoire et dans la société. Ainsi, la Défense marque concrètement son souci de répondre aux attentes des Français, au service et au milieu desquels elle se place.

Quand la défense avance, la paix progresse. Ce rapport d'activité qui retrace notre effort de préparation de l'avenir dans la construction de l'Europe comme dans le développement des techniques, résume l'ambition de notre défense, de consolider la sécurité de nos concitoyens et la place de la France dans le monde.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Alain Richard'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Alain Richard
Ministre de la Défense

Introduction



Sipa Air/C. Haller

2 Mirage 2000 en procédure de ravitaillement en vol avec un C-160 Transall.

Au sein de l'État, le ministère de la défense exerce en tout premier lieu des missions militaires qui ont pour objectif d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations¹.

Pour remplir leurs missions, les forces armées² et les services interarmées³ doivent maîtriser quatre grandes fonctions stratégiques :

- a la prévention des crises, dont l'efficacité repose sur des moyens de renseignement, sur le prépositionnement de nos troupes dans nos zones d'intérêt et sur des dispositifs de coopération avec les États alliés ou amis ;
- a la protection de notre territoire national, qui implique de satisfaire en toutes circonstances les exigences de sécurité et d'intégrité du territoire, de liberté d'action du gouvernement et de sauvegarde de la population ;
- a la dissuasion, mise en œuvre par deux composantes, l'une sous-marine, l'autre aérienne ;
- a la projection, qui permet l'intervention de forces entraînées loin de leur lieu habituel de stationnement et suppose de disposer de moyens de transport à long rayon d'action.

(1) Article 1^{er} de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense.

(2) L'armée de terre, la marine nationale, l'armée de l'air et la gendarmerie nationale constituent les forces armées.

(3) Le service de santé des armées et le service des essences des armées.

Le ministère de la défense participe aussi à la mise en œuvre d'autres politiques publiques notamment la sécurité intérieure, la sécurité civile et la santé publique. Il a également depuis novembre 1999 la responsabilité de la mise en œuvre du droit à réparation au profit des anciens combattants et victimes de guerre.

Les attentes des Français en matière de sécurité publique sont fortes. La satisfaction de ces besoins implique une bonne coordination de l'action des différents services, notamment la police nationale, la douane et la gendarmerie nationale. Cette dernière intervient aussi dans la mise en œuvre des priorités gouvernementales en matière de prévention et de lutte contre la délinquance (toxicomanie, délinquance juvénile...).

Les forces armées participent en outre à la sécurité civile. En métropole et outre-mer, leurs moyens sont utilisés pour des opérations de lutte contre les incendies, les catastrophes naturelles et des missions d'assistance et de sauvetage en matière aérienne et maritime. Enfin, les hôpitaux du service de santé des armées (SSA) apportent un concours actif à la santé publique.

La politique de défense constitue par ailleurs un élément de la politique étrangère. L'état-major des armées (EMA), les forces armées et les services interarmées, la délégation générale pour l'armement (DGA), les services du secrétariat général pour l'administration (SGA), la délégation aux affaires stratégiques (DAS) et la délégation à l'information et à la communication de défense (DICOd) y participent. La création en 1999 d'un comité international (CI)

(4) Auparavant, la direction des constructions navales



ECPA/D. Marcos

Bosnie-Herzégovine, observation et renseignements par une unité française de la Division Multinationale sud-est.



Officier-marinier en formation.

rassemblant ces acteurs, sous la présidence du ministre, a permis de mieux harmoniser leur action.

La loi de programmation militaire (LPM), votée le 2 juillet 1996, conçue en application du Livre blanc de 1994 a posé les principes de la réforme de l'outil de défense, dans la perspective de la réalisation du " modèle 2015 ". Cette réforme était rendue nécessaire par l'évolution du contexte géostratégique international.

Le gouvernement a confirmé cette orientation en 1997 et le gouvernement a approfondi l'analyse des missions militaires de la Défense dans le cadre de la revue des principaux programmes d'armement réalisée fin 1997 - début 1998.

Malgré un engagement important des forces armées dans le cadre des opérations extérieures (OPEX) et des missions de service public, le ministère a poursuivi la mise en œuvre de cette importante réforme qui, planifiée jusqu'en 2015, a plusieurs objectifs : la professionnalisation complète des forces; la suspension de la circonscription; la poursuite de la modernisation des équipements et l'adaptation de l'industrie de défense.

Les forces armées sont naturellement les plus concernées par cette réforme. Après avoir réorganisé leurs unités et leurs organismes de soutien, elles se sont engagées au cours de l'été 2000 dans une simplification de leurs structures territoriales.

La DGA, qui participe à la préparation de l'avenir et a en charge la conduite des programmes d'armement, a poursuivi en 2000 la mise en œuvre de la réforme de son organisation et de ses modes de fonctionnement et méthodes de travail entreprise en 1996. Elle a maintenu ses efforts en vue d'atteindre des objectifs ambitieux de réduction des coûts et des délais des programmes d'armement ainsi que de son propre coût d'intervention. Désormais autonome vis-à-vis d'elle et transformée en service à compétence nationale, DCN⁴ est en charge des tâches industrielles relatives à la construction des bâtiments de la marine nationale.

La réforme de la Défense prend en compte le développement de la construction européenne en matière de défense qui porte notamment sur la restructuration de l'industrie de défense et la coopération en matière d'armement ainsi que la création de capacités de réaction rapide interarmées et interalliées. D'importantes avancées ont été réalisées au cours de l'année. Les orientations prises en 1999 lors des sommets de Cologne (Allemagne, 3 et 4 juin) et d'Helsinki (Finlande, 10 et 11 décembre) ont été confirmées par la conférence d'engagement des capacités qui s'est déroulée les 20 et 21 novembre à Bruxelles sous la présidence du ministre français de la défense et qui a permis de rassembler les différentes contributions des quinze États de l'Union européenne (UE) à un réservoir de forces.

Le sommet de Nice, les 7 et 8 décembre, a approuvé la déclaration d'engagement des capacités militaires et la définition d'un mécanisme destiné à évaluer les progrès de ces capacités. Il a en outre mis en place une architecture décisionnelle solide destinée à évaluer les situations de crise, recommander au Conseil des réponses, y compris militaires, adaptées à la résolution des crises.

Ainsi en dix-huit mois, l'Europe de la défense a accompli des progrès spectaculaires vers la mise en place d'une politique européenne de sécurité et de défense.

Dans cette période de changements importants, la volonté de renforcer le lien indispensable qui unit la Nation à ses armées est au cœur des actions du ministère d'autant que la suspension de l'appel sous les drapeaux modifie la relation que l'armée entretient avec les jeunes Français.

La loi portant réforme du service national a créé un parcours de citoyenneté accompagnant tous les Français, garçons et filles, dans l'exercice de leurs droits et devoirs. Il comprend l'enseignement de la défense dans les établissements scolaires, le recensement obligatoire et la journée d'appel de préparation à la défense qui est l'occasion d'un contact direct entre la jeunesse et la Défense.

Par ailleurs, le rôle des réserves a été revu afin de les intégrer complètement au sein des forces d'active pour donner ainsi aux réservistes un statut et une position clairement identifiés et recon-

nus, et réaliser entre l'État, les entreprises et les réservistes un véritable partenariat.

La Défense renforce également son lien avec la Nation en contribuant activement à l'emploi des jeunes. Le ministère est le premier organisme recruteur national. En 2000, il a recruté 37 586 personnes pour des emplois militaires et civils et couvert 97,5 % de ses besoins.

La qualité du lien entre la Nation et ses armées passe enfin par un renforcement du devoir de mémoire que la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, les services historiques et les musées liés à la Défense entretiennent par de multiples voies : recherches, colloques, expositions ou cérémonies commémoratives... À cet égard, l'intégration, réalisée fin 1999, des services du secrétariat d'État chargé des Anciens combattants dans ceux de la Défense a contribué à enrichir ce lien au moment où l'armée se professionnalise, en donnant les moyens de conforter dans la société française les valeurs dont le monde combattant est porteur.



La Défense

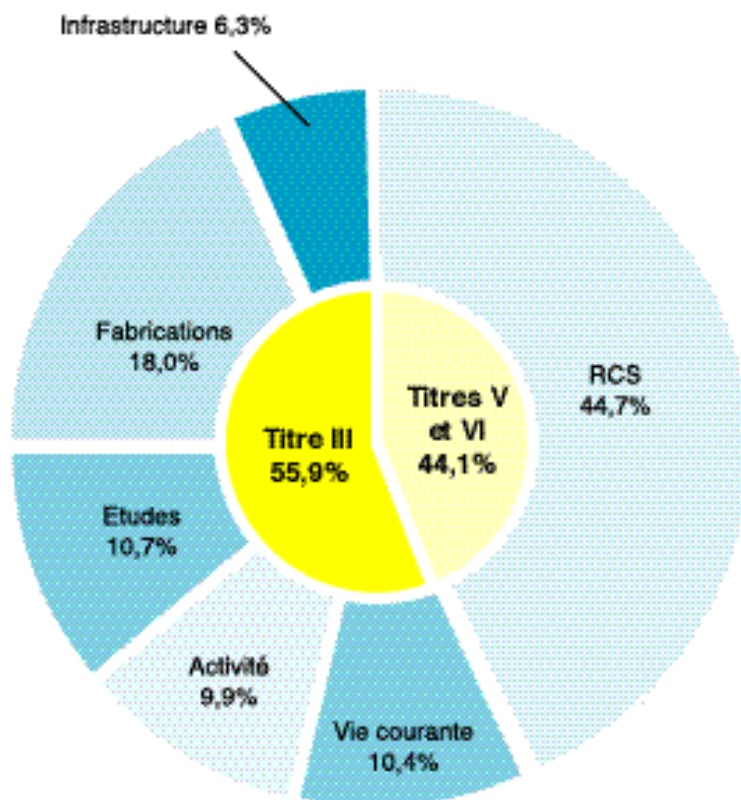
EN CHIFFRES 2000

LE BUDGET DE LA DEFENSE en millions d'Euro, (en millions de Francs)

	FONCTIONNEMENT TITRE III (1)	EQUIPEMENT TITRES V ET VI	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT	EN %	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (2)
AIR	2 390€ - (15 679F)	2 872€ - (18 838F)	5 262€ - (34 517F)	18,4	2 768€ - (18 160F)
TERRE	4 713€ - (30 916F)	2 716€ - (17 816F)	7 429€ - (48 732F)	25,9	3 148€ - (20 910F)
MARINE	1 966€ - (12 897F)	3 065€ - (20 106F)	5 031€ - (33 003F)	17,6	2 872€ - (18 840F)
GENDARMERIE	3 485€ - (20 893F)	347€ - (2 279F)	3 532€ - (23 172F)	12,3	337€ - (2 208F)
SERVICES COMMUNS	3 751€ - (24 606F)	3 646€ - (23 917F)	7 397€ - (48 523F)	25,8	4 169€ - (27 347F)
TOTAL	16 005€ - (104 991F)	12 646€ - (82 956F)	28 652€ - (187 947F)	100,0	13 334€ - (87 465 F)

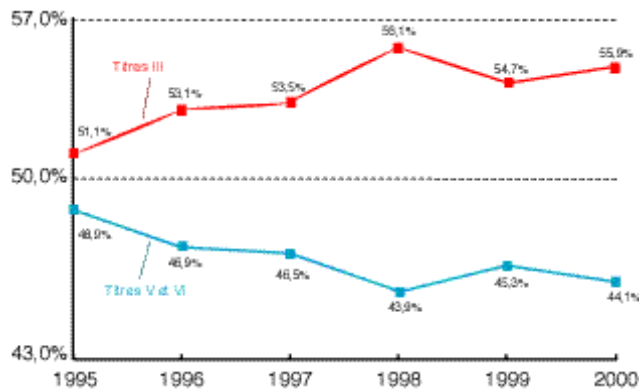
(1) Non comprises les pensions et la participation au Fonds spécial des ouvriers de l'Etat gérées par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
(2) Pour les titres V et VI uniquement.

L'EMPLOI DES CREDITS (budget voté)



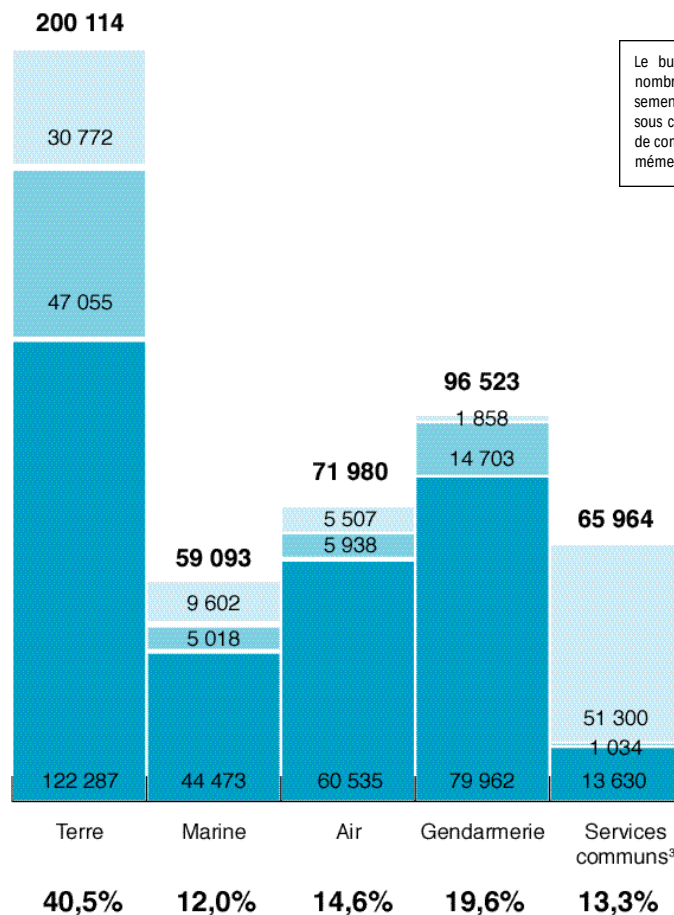
Note : Les rubriques "vie courante" et "activité" comportent à la fois des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement.

LA REPARTITION ENTRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (TITRE III)¹ ET DEPENSES D'EQUIPEMENT (TITRES V et VI) (loi de finances initiale)



(1) La professionnalisation des armées a pour effet de faire croître les crédits consacrés aux personnels (titre III)

LES EFFECTIFS DES ARMEES ET SERVICES EN 2000¹



Le budget 2000 prévoit la diminution du nombre des appelés (- 36 269), et un accroissement de celui des militaires de carrière ou sous contrat (+ 3 576). Effectifs hors comptes de commerce et mesures d'ajustement conformément à la loi de programmation 1997-2002.

MILITAIRES DE CARRIÈRE	320 887
MILITAIRES SOUS CONTRAT	73 748
MILITAIRES APPELÉS ²	99 039
TOTAL	493 674

(1) Effectifs budgétaires
(2) Y compris les volontaires
(3) Y compris les comptes de commerce

L'opinion des Français sur la Défense nationale

Le ministère de la Défense fait réaliser depuis plus de dix ans deux baromètres annuel : « Image des armées » et « Les Français et la Défense nationale ».

Les résultats de la vague 2000 font apparaître une évolution sensible et positive des perceptions de l'opinion publique française à l'égard des forces armées. Les conclusions principales qui se dégagent de cette enquête sont les suivantes



Défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysée (Paris).

« L'IMAGE DES ARMÉES »

Ce sondage a été confié cette année à l'institut Louis Harris. Au total, les 1013 personnes représentatives de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, ont été soumises à un questionnaire, traitées en face à face à leur domicile, entre le 30 septembre et le 11 octobre 2000. La méthode employée est celle des quotas (âge, sexe, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, région et type d'habitat).

• *L'OPINION DES FRANÇAIS SUR LES FORCES ARMÉES CONTINUE DE PROGRESSER :*

« L'image des armées » atteint un niveau d'appréciation favorable très élevé, son meilleur score depuis 5 ans. Au plan global, 82% des Français ont une bonne opinion des armées (80% en 1999, 78 % en 1998; 76% en 1997). Sur dix ans, l'augmentation est significative (+ 8 points). Plus précisément, ce niveau d'appréciation s'est continûment amélioré depuis 1997 pour chacune des trois

armées en même temps que l'écart d'image positive entre chacune des trois armées se réduisait très sensiblement.

Au total, l'image positive des armées est beaucoup plus homogène qu'il y a trois ans (6 points d'écart en 2000 contre 12 en 1997). Ce resserrement tient pour l'essentiel à l'amélioration de l'image de l'armée de terre, qui a gagné 9 points de « bonne opinion » depuis 1997, tandis que la marine en gagnait 7 et l'armée de l'air, 5 ;

on note également que pour la première fois depuis dix ans, l'armée de l'air et la marine réunissent le même niveau d'appréciations positives (91%), alors que jusqu'à présent, l'armée de l'air précédait régulièrement la marine de 1 à 3 points d'opinion favorable selon les années.

L'armée de l'air atteint son plus haut niveau d'appréciation favorable depuis 10 ans avec 91% (contre 88% en 1999 et 1998 ; 90% en 1995 et 1996), comme la marine nationale (87% en 1999 et 86% en 1998), dont le meilleur résultat, sur 10 ans, avait été de 88% en 1995. L'armée de terre enregistre un gain de 4 points d'image positive avec 85% d'opinions favorables (81% en 1999) et retrouve ainsi le meilleur résultat qu'elle avait atteint en 1995 ; entre 1990 et 2000, le gain d'opinions favorables pour l'armée de terre est de 17 points, contre 10 points pour la marine et 9 points pour l'armée de l'air.

S'agissant des armées, on ne peut exclure que les niveaux d'approbations favorables atteints en 2000 puissent constituer des maxima, même si l'armée de terre dispose encore probablement de marges de croissance possible.

Après les événements du printemps 1999, qui avaient affecté l'image de la gendarmerie (71% d'opinions favorables contre 73% en 1998 et 1997), la gendarmerie voit également son image s'améliorer avec 76% de bonnes opinions, soit un gain de 5 points sur 1999. Ce résultat bien que proche, reste encore distant des meilleurs scores d'opinion obtenus au cours des 10 dernières années (79% en 1992 et 82% en 1996).

Dans ce contexte d'ensemble favorable, les armées françaises inspirent toujours des sentiments de sympathie pour 75% des personnes interrogées (74% en 1999), de sécurité pour 74% (+5 points, 69% en 1999) et de fierté pour 68% (+8 points, 60% en 1999). 79% des Français les perçoivent comme efficaces (chiffre le plus élevé depuis 1990, 76% en 1999). Elles sont « capables d'assurer la sécurité du pays » pour 76% des interviewés (74% en 1999), elles sont « constituées de cadres compétents » (76%, 71% en 1999) et « formées de soldats suffisamment entraînés » (66%, 63% en 1999).



Hélicoptère de l'armée de terre sur le pont du Charles-de-Gaulle à l'occasion d'un exercice multinational.

• **LE SENTIMENT DES FRANÇAIS À L'ÉGARD DES MISSIONS CONFIEES AUX FORCES ARMÉES :**

Lorsqu'on interroge les Français sur les missions de chaque armée auxquelles ils accordent le plus d'importance, on constate qu'ils ont, désormais, très largement « assimilé » le concept d'emploi des forces qui prévaut depuis la fin de la guerre froide.

Même si la défense du territoire stricto sensu continue de revêtir, aux yeux de l'opinion, une importance certaine, de même que les missions à caractère humanitaire ou de service public, on constate que pour chacune des trois armées, les missions qui relèvent des « opérations extérieures » ou de la « projection » sont désormais considérées comme de première importance. D'une certaine façon, on peut estimer qu'il n'y a pas de hiatus manifeste entre la perception qu'a l'opinion de ce que doivent être les missions des armées et ce qu'elles sont effectivement. Cependant, on peut constater un attachement constant et solide à l'idée de la défense du territoire et de la nation, héritage des conceptions forgées durant la guerre froide et manifestation de l'attachement des Français à la notion de « sécurité » ; ceci n'exclut cependant pas un soutien sans ambiguïté à la constitution d'une force de réaction rapide européenne (que les Français approuvent à plus de 75%).

S'agissant des missions respectives des forces armées et de leur hiérarchisation

82%

des Français

ont une bonne opinion

des armées

96%

des Français sont favorables

au soutien apporté par les armées

aux opérations humanitaires

et aux opérations de secours

par les Français, les résultats du sondage montrent que :

- a Les trois missions prioritaires de l'armée de Terre sont de « participer aux opérations de maintien de la paix », « garantir la sécurité et l'intégrité du territoire national contre une menace extérieure » et « participer à des actions humanitaires et à l'évacuation des ressortissants français à l'étranger ».
- a Pour la marine nationale les trois principales missions sont de « protéger les eaux territoriales françaises », « assurer la dissuasion nucléaire grâce aux sous-marins » et « assurer la présence de la France partout dans le monde ».
- a Pour l'armée de l'air, les principales missions sont d'« assurer la protection de l'espace aérien français », « intervenir avec des forces aériennes pour défendre un pays menacé » et « participer à des opérations humanitaires et à l'évacuation des ressortissants français à l'étranger ».
- a Pour la gendarmerie nationale, ce sont celles « de sécurité publique », « de sécurité routière » et « de police judiciaire ».

Par ailleurs, il apparaît également normal aux personnes interrogées que les armées apportent leur soutien dans les opérations humanitaires (96%, 97% en 1999), les opérations de secours (96%, idem en 1999) et les opérations à caractère social (75%, 79% en 1999).

• *L'ATTITUDE DES FRANÇAIS VIS-À-VIS DE LA CARRIÈRE MILITAIRE EST POSITIVE :*

Les Français adhèrent très largement aux principes de la réforme de la Défense et notamment à la professionnalisation des armées ; cette attitude se traduit par une forte disponibilité pour l'accès à la carrière militaire, considérée comme un « métier comme un autre ».

Comme en 1999 et cela depuis 1990, les Français expriment des approches positives à l'égard d'une carrière dans les armées. 62% déclarent qu'ils laisseraient un de leurs proches s'engager sans intervenir (63% en 1999, 60% en 1998), et 21% (23% en 1999) l'y encourageraient



Soldats de la brigade multinationale Nord assurant la protection d'une enclave Serbe dans Mitrovica Sud.

vivement. Ceux qui, au contraire, le dissuaderaient s'élèvent à 12% (11% en 1999 et 1998).

Pour les personnes fières d'avoir un proche voulant s'orienter vers une carrière militaire (43% ; 42% en 1999), ce sentiment est fondé non seulement sur des raisons idéologiques ou de prestige comme « servir son pays » (57%, 55% en 1999), le fait de mener « une vie très active » (36% ; 32% en 1999 et 25% en 1998), d'« appartenir à une institution prestigieuse » (23%, 18% en 1999) mais aussi sur des préoccupations matérielles comme « avoir un métier stable » (54%, 55% en 1999), « avoir une rémunération assurée » (43%, 31% en 1999) et « acquérir une formation professionnelle » (42%, 41% en 1999).

De la même manière que l'an dernier, les forces armées sont perçues comme étant capables de donner une bonne formation aux jeunes engagés et cela aussi bien dans le domaine militaire (de 85% à 68% d'accord selon les armées et la gendarmerie) et professionnel (de 84% à 73% d'accord), qu'aux plans civique et social (de 76% à 67%).

Cette situation doit également être rapprochée de l'image que les Français se font des officiers et des sous-officiers :

- pour les officiers, les trois appréciations le plus couramment mentionnées sont :
 - " loyaux envers l'Etat et la République " (91%), « bons professionnels » (91%), « hommes de caractère » (89%) ;
- pour les sous-officiers : « loyaux envers l'Etat et la République » (90%), « sur qui

**Les Français adhèrent
très largement aux principes
de la réforme de la Défense
et notamment
à la professionnalisation
des forces armées**

on peut compter pour défendre le pays » (86%), « hommes d'action » (86%).

53% des Français interrogés connaissent l'existence des Réserves et parmi eux, 60% estiment que les Réserves sont une bonne chose (57% en 1999). Pour eux, les réservistes sont avant tout « un résér-

voir d'hommes » qui suivent « une remise à niveau par période d'entraînement chaque année » et qui sont « rappelés en premier en cas de besoin, de conflit ».

Enfin, 67% des Français savent que les armées emploient à plein temps des civils et 82% estiment que c'est une bonne chose (idem en 1999).

« LES FRANÇAIS ET LA DÉFENSE NATIONALE »

Ce sondage a été confié pour l'année 2000 à l'Institut de l'Observation et de la Décision (IOD). Échantillon national de 1003 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, interrogées en face à face à leur domicile. La méthode employée est celle des quotas (âge, sexe, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, région et type d'habitat). Date de réalisation du terrain : du 9 au 27 mars 2000.

• LA PERCEPTION DURISQUE D'UNE GUERRE MONDIALE DANS LES ANNÉES À VENIR EST EN BAISSE

Depuis la fin des opérations aériennes au Kosovo, ce risque est perçu en forte baisse et rejoint sensiblement son niveau de 1996. En effet, les Français estiment que la probabilité qu'une guerre mondiale éclate dans les dix prochaines années est de 28,55 sur une échelle de 0 à 100, soit une diminution de 6,10 points par rapport à 1999 (34,65).

Même si, comme l'ensemble des Français, les 15/24 ans sont moins préoccupés qu'en 1999 par la perspective d'une guerre mondiale, ils restent la tranche de population la plus concernée par une telle éventualité.

En effet, la probabilité qu'une guerre mondiale éclate dans les dix prochaines années est de 30,92 sur une échelle de 0 à 100 pour les 15-24 ans.

Au sujet de la perception des menaces considérées comme les plus inquiétantes aux yeux des Français, il apparaît une relative stabilité de leur hiérarchisation au regard des résultats de 1999.

^a Le risque d'attentat terroriste reste la menace la plus préoccupante pour les Français (36%), résultat sensiblement inférieur à celui de 1999 (47%) mais probablement induit par l'introduction du nouvel item (intégrisme religieux) qui recueille 23% et devient la deuxième menace identifiée.

^a La menace nucléaire retrouve le taux de 1998 (18%), soit le taux constaté depuis 10 ans à l'exception d'une forte augmentation en 1999 (24%). Ce danger apparaît plus sérieux pour les 15/24 ans (25% en 2000).

Dans le même temps, l'opinion publique désigne l'Irak, l'Algérie et la Russie comme les pays menaçant le plus la paix dans le monde (38% chacun). Les pays constituant une menace pour la France et ses intérêts sont l'Algérie (34%), un groupe composé de la Russie (22%) et des États-Unis (21%), puis on trouve l'Irak et l'Iran (18 et 15% respectivement).

Pour 71% des Français, les conflits localisés (Afrique, Moyen-Orient, Asie du Sud Est, Europe de l'Est et Europe Centrale) ne peuvent aller qu'en augmentant (76% en 1999, mais la

62%

des Français considèrent
que la dissuasion
est indispensable
pour assurer la défense
de la France



Armée de l'Air

Mirage 2000-N.

tendance est très stable depuis 9 ans). Les jeunes sont nettement plus optimistes (59%) sur ce point que le reste de la population.

On note dans l'ensemble que la perception des Français sur la situation internationale et les menaces possibles est très dépendante des événements pouvant se dérouler au moment de la réalisation du terrain du baromètre. La stabilité de certaines grandes tendances se conjugue ainsi avec une très grande sensibilité des réponses à la conjoncture.

• *LES FRANÇAIS GLOBALEMENT FAVORABLES À LA POLITIQUE DE DISSUASION NUCLÉAIRE*

Pour 62% des Français, la force de dissuasion est indispensable pour assurer la défense de la France; 58% des jeunes sont de cet avis. Les 2/3 de l'opinion publique estiment nécessaire son association aux forces classiques (65%, 66% en 1999).

45% des Français (taux le plus élevé depuis 1990) souhaitent le maintien de la force nucléaire dans son état actuel et les partisans de sa modernisation représentent 32% des opinions. Les résultats s'inversent donc par rapport à 1999 puisque l'an passé ils étaient 39% à demander sa modernisation et 32% à souhaiter son maintien. Ce sont au total 77% des Français qui sont favorables au maintien ou à la modernisation de la force nucléaire.

• *LES FRANÇAIS SONT FAVORABLES À UNE DÉFENSE EUROPÉENNE*

Depuis dix ans, la meilleure solution pour assurer la sécurité du pays est, pour les Français, une alliance Europe/Etats-Unis (35% en 2000, 45% en 1999, soit -10 points). Toutefois l'interprétation de cette évolution n'est pas aisée : elle peut résulter en partie de l'introduction, dans l'enquête 2000, d'un nouvel item, « réintégrer l'Otan » (14%).

Les partisans d'une alliance européenne indépendante des Etats-Unis voient leur nombre faiblement baisser, passant de 36% en 1999 à 31% (-5 points). Cependant, s'agissant des souhaits des Français pour leur future défense, 47% des personnes interrogées souhaitent une défense européenne commune incluant les forces nucléaires (42% en 1999 et en progression constante depuis 1994 où ils n'étaient que 30%). Pour 25% d'entre elles (31% l'an dernier), il est souhaitable d'avoir une



Drapeau de l'Union européenne.

défense européenne uniquement avec des forces classiques.

Une enquête SOFRES conduite fin mai 2000, avait fait apparaître des résultats plus contrastés puisqu'à la question : « laquelle de ces formules vous semble la meilleure pour assurer la sécurité de la France », la proportion de ceux qui exprimaient une préférence pour « une alliance militaire entre les pays d'Europe de l'ouest et les Etats Unis » était de 27% (contre 34% en mai 1999), tandis que ceux qui préconisent « une alliance militaire entre les pays d'Europe mais indépendante des Etats Unis » atteignait 46% (contre 43% en mai 1999).

Le baromètre IOD fait par ailleurs apparaître que 21% des sondés préconisent une défense nationale indépendante (taux le plus bas enregistré depuis 10 ans, 22% en 1999).

85% des répondants estiment que le corps européen est une bonne chose.

• *LES FRANÇAIS SONT FAVORABLES À UN MAINTIEN DU BUDGET ET À UNE POLITIQUE D'ARMEMENT EUROPÉENNE*

70% des Français (74% en 1999) estiment que le budget de la Défense est suffisant pour que les armées remplissent leurs missions de défense. 55% des personnes interrogées voudraient que le budget de la Défense soit maintenu à son niveau actuel. En matière d'armement, comme en 1999, les Français semblent préférer une coopération avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne (82%), ou plus spécifiquement

85%

des français

sont convaincus

que le corps européen

est une bonne chose

72%

des Français
pensent que la JAPD
est un bon moyen
d'information
sur les armées

avec l'Allemagne (64%) et la Grande-Bretagne (61%).

Le niveau technologique des armées françaises est au moins égal à celui des autres armées européennes pour trois Français sur cinq (61%) et même supérieur pour 26 %. 7% des sondés pensent que ce niveau technologique est inférieur à celui des autres armées européennes.

• LA VOLONTÉ DE DÉFENSE DES FRANÇAIS A ÉTÉ RENFORCÉE PAR LA GUERRE DU KOSOVO ET RESTE ÉLEVÉE.

L'écart entre les interviewés déclarant qu'une guerre est préférable à la domination de la France par une grande puissance et ceux qui pensent le contraire ne cessait de se réduire depuis 1991. La tendance s'est inversée en 2000 ; désormais 64% des Français pensent qu'il vaut mieux risquer une guerre (55% en 1999).

Les Français approuvent l'emploi des forces armées françaises, et notamment pour :

- a secourir la population française en cas de catastrophes (95%, comme en 1999),
- a apporter une aide humanitaire à l'extérieur de la France (93%, 91% en 1999),
- a assurer des missions de sécurité intérieure (90%, 88% en 1999),
- a préserver la vie des ressortissants français à l'étranger (92%, 88% en 2000).

• LA BONNE OPINION SUR LES ARMÉES PROGRESSE POUR ATTEINDRE SON MEILLEUR SCORE DEPUIS 10 ANS.

En mars 2000, 81% des Français ont une bonne opinion des armées (78% en 1999). Sur dix ans, l'augmentation est significative (+ 11 points).

Par ailleurs l'antimilitarisme reste faible (7% des Français se déclarent antimilitaristes, contre 8% en 1999). Dans le même temps le nombre de personnes affirmant être « pas du tout antimilitariste » a encore progressé (54%), soit une hausse de 7 points en quatre ans.

• HUIT FRANÇAIS SUR 10 ONT DÉJÀ ENTENDU PARLER DE LA RÉFORME DES ARMÉES (STABLE PAR RAPPORT À 1999)

77% de ceux qui la connaissent y sont favorables (65% en 1999).

De manière spontanée, la professionnalisation des armées est avant tout associée par la majeure partie des Français (96%) à une évocation positive.

Les éléments de la réforme des armées les plus connus dans l'opinion sont la suspension du service militaire obligatoire (93%, 89% en 1999), la professionnalisation des armées (88%, 84% l'an passé) ainsi que la réduction des effectifs (78% contre 72%).

Les éléments qui rencontrent l'approbation la plus large sont la professionnalisation des Armées (85% contre 84% en 1999), la restructuration des industries d'armement (71%, +16% depuis 1996) et l'instauration de la JAPD (66%, contre 57% en 1999).

En ce qui concerne la JAPD, 52% des Français la considèrent comme étant « une bonne chose ». Elle est avant tout perçue comme un moyen d'information sur les armées (72%), et très secondairement comme une occasion d'évaluer les connaissances et de rechercher l'illettrisme (10% des sondés).

Notons également que pour 61% des Français la féminisation des armées est perçue comme une évolution normale et 23% estiment qu'elle rendra les armées plus efficaces.



AFP - Emmanuel Pain

Le centre ville inondé de Chateaulin (Finistère), décembre 2000.

Calendrier 2000 :

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

**12 décembre
1999**

- Suite au naufrage du pétrolier *Erika*, participation au plan POLMAR mer (jusqu'au 5 septembre 2000).

**21 décembre
1999**

- Suite au naufrage du pétrolier *Erika*, participation au plan POLMAR terre (jusqu'au 12 septembre 2000).

**29 décembre
1999**

- Après les intempéries de décembre 1999, les forces armées apportent leur aide aux populations, à EDF et aux autres services publics (jusqu'au 3 février 2000).

**4 janvier
2000**

- Offre d'achat de la société britannique Racal de Thomson-CSF (Thales).

5 janvier

- Réunion du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM, jusqu'au 9 juin 2000).

15 janvier

- Participation à l'exercice *Gabon 2000* (jusqu'au 28 janvier 2000).

17 janvier

- Participation des forces armées à l'ouverture d'itinéraires dans les massifs forestiers dévastés par les tempêtes de décembre 1999 (jusqu'au 3 février).

20 janvier

- Vote du statut de l'organisme conjoint de coopération de l'armement (OCCAR) à l'assemblée nationale.

2 février

- Participation à l'exercice Golfe 2000 (jusqu'au 9 février 2000).

8 février

- Livraison du dernier des 37 *Mirage 2000 DA* transformé en *Mirage 2000-5*.

9 février

- Lancement de la réalisation d'un fédérateur des intranets des armées, directions et services baptisé Intradef.

10 février

- Lancement des négociations visant à créer une société commerciale entre DCN et Thomson-CSF (Thales).

11 février

- Visite du ministre de la défense aux forces françaises stationnées à Mostar et Sarajevo (Bosnie-Herzégovine).

19 février

- Participation à l'opération Limpopo au Mozambique (jusqu'au 12 mars).

20 février

- Participation à l'opération *Ibar* au Kosovo (jusqu'au 23 février 2000).

28 février

- Réunion du conseil de la fonction militaire (CFM) gendarmerie extraordinaire.

1^{er} mars

- Début du fonctionnement du comité politique de sécurité intérimaire (COPS-I) et du comité militaire intérimaire (CMI) de l'Union Européenne.

7 mars

- Convention des communicants de la Défense à l'Ecole militaire (Paris).
- Rencontre à Paris du ministre de la Défense et du haut représentant des Nations-Unies pour la Bosnie-Herzégovine.
- Comité interministériel sur la parité.

8 avril

- Décret créant le secrétariat général pour l'administration (SGA) et en fixant les attributions et l'organisation.
- Première participation des filles aux journées d'appel de préparation à la défense (JAPD).
- Participation à l'opération Hudah à Madagascar (jusqu'au 20 avril 2000).

12 avril

- Décret portant création du service à compétence nationale DCN.

1^{er} mai

- Exercice *ODAX 2000* (jusqu'au 12 mai).

2 mai

- Prise en otages de 500 casques bleus des Nations-Unies (dont deux Français) en Sierra Leone.

3 mai

- Signature d'une convention de reconversion pour les militaires entre le ministère de la défense et le groupe ACCOR.



Débarquement d'un AMX10RC d'une barge.

ECAD

- 6 mai** • Visite du ministre de la défense aux forces françaises engagées au Kosovo.
- 8 mai** • Participation à l'opération Sloughi en Sierra Leone (jusqu'au 13 juin 2000).
- 15 mai** • Publication du schéma directeur de la communication de la défense pour 2000-2002.
- 3 juin** • Congrès de l'Union nationale des anciens combattants présidé par le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Jean-Pierre Masseret, à Caen.
- 4 juin** • Inauguration du mémorial Pegasus bridge (Caen) en présence de Charles Windsor, prince de Galles.
- 5 juin** • Participation à l'exercice Réaction combinée (jusqu'au 25 juin 2000).
- 8 juin** • Signature du memorandum of understanding (MoU) entre l'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas pour la production de l'hélicoptère NH-90.
- 14 juin** • Inauguration du centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) à Paris.
- 15 juin** • Lancement du programme de rénovation du missile Mistral.
- 16 juin** • Participation à l'exercice Eolo 2000 (jusqu'au 28 juin 2000).
- 18 juin** • Cérémonie du 60^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin 1940, inauguration des salles Forces françaises libres (FFL) au musée de l'armée des Invalides (Paris) par le Président de la République, Jacques Chirac.
- 19 juin** • Participation au salon *Eurosatory* à Paris (jusqu'au 23 juin 2000).



Soldats français de la brigade multinationale Nord au Kosovo, intervenant auprès d'une maison serbe en feu.

21 juin

- Participation à la fête de la musique.
- Décret relatif l'organisation territoriale de la défense ; décret fixant l'organisation militaire de la défense.

28 juin

- Création du service de soutien de la flotte (SSF).

29 juin

- Lancement de la production des munitions d'artillerie de 155 millimètres à effet dirigé Bonus par les sociétés GIAT Industries et Bofors Weapon systems.

30 juin

- Commande de 298 hélicoptères NH90 auprès de NH Industries (qui associe Eurocopter, Agusta et Fokker) pour les armées allemande, française, italienne et néerlandaise, pour un montant total de 6,6 MdF(44 MdF).

1^{er} juillet

- Début de la présidence française de l'Union Européenne (UE) et de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) ; séminaire d'ouverture de la présidence française à Paris ("Vers une culture commune de sécurité et de défense").

3 juillet

- Première phase de pompage des cuves du pétrolier *Erika* (jusqu'au 30 juillet 2000).

9 juillet

- Aboutissement du processus de constitution d' European Aeronautic Defense and Space company (EADS).

10 juillet

- Cotation en bourse EADS.

12 juillet

- Participation du porte-avions Charles de Gaulle au rassemblement de vieux gréements Brest 2000 ; hommage aux FFL.

13 juillet

- Décret instituant des mesures d'indemnisation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites.

14 juillet

- Défilé du 14 Juillet sur les Champs-Élysées (Paris) avec la participation des formations militaires européennes.

16 juillet

- Premier hommage aux victimes du racisme-antisémitisme de l'Etat français et hommage aux Justes de France.

27 juillet

- Signature de l'accord-cadre pour l'harmonisation et la simplification des règles applicables aux industries de défense (accord LoI, rassemblant avec la France l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède).

28 juillet

- Confirmation de l'engagement des 7 États participant au programme A400M (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, Turquie) pour 218 avions.

1^{er} août

- Deuxième phase de pompage des cuves du pétrolier *Erika* (jusqu'au 4 septembre 2000).

3 août

- Directive ministérielle encadrant le recours à l'externalisation.

14 août

- Participation à l'opération *Vulcain* au Kosovo (jusqu'au 17 août 2000)

25 août

- Décret fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement (DGA).

29 août

- Lancement de la phase de faisabilité du programme missile MIDE (METEOR).

7 septembre	• Lancement de la phase de réalisation du nouveau missile M 51.	3 octobre	• Colloque gendarmerie et démocratie à Strasbourg (Bas-Rhin).
13 septembre	• Acquisition de la société Hurel-Dubois par la société nationale SNECMA. • Notification du contrat de réalisation de l'armement air-sol modulaire (AASM).	4 octobre	• Exercice groupe aérien européen (GAE) Volcanex (jusqu'au 20 octobre 2000).
19 septembre	• Inauguration du portail intradef. • Commande auprès de Thomson-CSF de systèmes Aristote (moyens de communication et d'échange de données à longue distance). • Confirmation de la commande d'un quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins nouvelle génération (SNLE-NG) Le terrible.	7 octobre	• Journée des élus, deuxième anniversaire des JAPD, diffusion de la nouvelle valise pédagogique pour les JAPD.
20 septembre	• Commande auprès de GIAT Industries de cinq canons CAESAR (camion équipé d'un système d'artillerie). • Annonce du projet de loi de finance.	9 octobre	• Participation à lire en fête.
22 septembre	• Inauguration du nouvel hôpital Ste Anne à Toulon.	11 octobre	• Démarrage de la phase de réalisation du quatrième SNLE-NG Le Terrible.
25 septembre	• Lancement de la phase de réalisation des frégates antiaériennes Horizon.	12 octobre	• Participation du service de santé des forces françaises stationnées à Djibouti aux opérations de secours des victimes de l'attentat contre la frégate américaine USS Cole au Yémen. • Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement européens à Biarritz (jusqu'au 14 octobre 2000).
28 septembre	• Cérémonie de cloture d'armement du porte-avions Charles-de-Gaulle à Brest.	13 octobre	• Prix Bayeux des correspondants de guerre.
2 octobre	• Commande auprès d'Europaams de deux systèmes de défense antimissile PAAMS qui doivent équiper les frégates Horizon de la France et de l'Italie, pour un montant de 300 M€ (2 MdF). • Mise en place de comités régionaux de suivi de la convention ONAC-ministère de la défense qui autorise l'accès des militaires aux écoles de l'ONAC (signée le 2 octobre 1999) ; les "écoles de rééducation" de l'ONAC sont rebaptisées "écoles de reconversion".	14 octobre	• Commande de deux appareils Airbus A319 CJ.
		16 octobre	• Opération Val d'Aoste (jusqu'au 9 novembre 2000).
		20 octobre	• Journée portes ouvertes de la ligne Maginot aux scolaires.
		23 octobre	• Participation au salon Euronaval 2000 (jusqu'au 27 octobre). • Départ du Charles-de-Gaulle en traversée de longue durée.
		24 Octobre	• Notification du contrat de réalisation des frégates Horizon.



Marine Nationale/Bon Larvec-Poulric

Frégate furtive Lafayette.

27 octobre

- Commande à GIAT Industries de l'étude, du développement, de l'industrialisation, de la production et du soutien des premiers véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI).

31 octobre

- Naufrage d'un tanker italien transportant six mille tonnes de produits très toxiques, le *Ievoli Sun*, au large de Cherbourg ; déclenchement du plan POLMAR et du plan d'intervention franco-britannique Manche plan.

6 novembre

- Annonce de la constitution d'une société commune GIAT Industries et Renault VI dans le domaine des blindés à roues, maître d'œuvre du programme véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI).
- Débat budgétaire à l'assemblée nationale.

9 novembre

- Commande auprès de GIAT Industries, pour environ 915 M€ (6 MdF), de 96 chars *Leclerc* (dont 44 fermes).

11 novembre

- Commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918.

13 novembre

- Participation au festival du scoop d'Angers (jusqu'au 25 novembre).
- Cession du porte avion Foch au Brésil.
- Conseil européen de Marseille ; mise à la disposition de l'UE de certaines fonctionnalités de l'UEO ; le groupe armement de l'Europe occidentale (GAEO) compte désormais 19 Etats.

15 novembre

- Remise du prix Marc Flament (concours national de photo organisé par le ministère de la défense).

16 novembre

- Achèvement de la construction de la dernière frégate de type *Lafayette* - Guépratte.

20 novembre

- Participation au salon de l'éducation à Paris.
- Exercice interministériel Exinnat (jusqu'au 21 novembre 2000).

22 novembre

- Lancement de la réalisation du système de télécommunications militaires par satellite Syracuse 3 chez Alcatel Space Industries pour un montant total de plus de 1,4 Md€ (9 MdF).

27 novembre

- Réunion du CSFM (jusqu'au 1^{er} décembre).

28 novembre

- Commande du troisième avion de guet embarqué (E-2C).

30 novembre

- Congrès de la fédération mondiale des anciens combattants (70 pays).

4 décembre

- Installation du conseil supérieur de la réserve militaire.
- Adoption du décret portant organisation de l'administration centrale du ministère de la Défense.
- Adoption du décret fixant les attributions de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la Défense (SIMMAD).

6 décembre

- Annonce du lancement de la réalisation des deux NTCD auprès de DCN en partenariat avec les Chantiers de l'Atlantique, pour un montant total de 530 M€ (3,5 MdF).

7 décembre

- Constitution d'une société commune Thales - Raytheon dans le domaine de la défense aérienne.
- Conseil européen de Nice (jusqu'au 8 décembre).
- Sommet des chefs d'Etats et de gouvernement européens à Nice (jusqu'au 10 décembre 2000).



Conférence européenne de Nice le 7 décembre 2000.

15 décembre

- Annonce du projet de regroupement des activités propulsion solide et matériaux énergétiques des sociétés nationales SNECMA et SNPE.

19 décembre

- Commande à GIAT Industrie de la rénovation de 300 chars AMX10RC, pour un montant total de 210 M€ (1,4 MdF).

22 décembre

- Notification aux industriels EADS et G2P (SNECMA + SNPE) de la poursuite du développement du missile balistique M51, pour un montant de 2,8 Md€ (18,7 MdF), allant jusqu'à la qualification du système en 2008.

27 décembre

- Notification de la commande des missiles MICA.

28 décembre

- Commande à la société Matra BAe Dynamics France de missiles MICA, livrables à partir de 2004, pour un montant de 900 M€ (5,9 MdF).
- Commande à la société Aerospatiale Matra Missiles de la première tranche de réalisation du programme de missile nucléaire Air Sol Moyenne Portée Amélioré ASMP-A, pour un montant de 230 M€ (1,5 MdF) ; 200 emplois seront concernés sur les sites de Bourges et de Châtillon.

29 décembre

- Fin de la présidence française de l'UE.



Rafale muni du missile ASMP-A.

Chapitre 1

Les forces armées au service de la paix et des populations

LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES (OPEX)



Unités françaises en patrouille de nuit à Mitrovica.

En 2000, les forces armées françaises ont été engagées sur 34 théâtres d'opérations (17 en 1999). Ces opérations se sont déroulées dans un cadre international (Bosnie, Kosovo, Liban, Timor oriental) ou national (pour la mise en œuvre d'accords de défense bilatéraux et pour les interventions humanitaires).

Ces opérations, très diverses quant au volume du personnel engagé, à la durée des déploiements, aux missions ou aux conditions d'emploi, ont illustré la politique de défense de la France dans les domaines suivants :

- ^a la contribution à la stabilité internationale par la participation aux opérations de maintien de la paix conduites sous mandat international ;
- ^a la préservation des intérêts de la France et la garantie de la sécurité de ses ressortissants (protection, regroupement, évacuation) dans le cadre de missions dissuasives et la prise de mesures de précaution et d'anticipation ;
- ^a la contribution à la sécurité de pays amis dans le cadre d'accords de défense ou de coopération justifiant nos dispositifs de forces prépositionnées (Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Sénégal,



SIPA GENDARMERIE

Gendarmes et soldats français en mission de maintien de l'ordre et de contrôle de foule à Mitrovica (Kosovo).

Tchad) qui, après une réduction intervenue à la fin des années 1990, sont arrivés à un niveau d'équilibre ;

- a l'aide aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou humanitaires.

Les forces armées françaises ont été principalement engagées sous mandat international pour le rétablissement de la paix dans les Balkans, que ce soit dans le cadre d'opérations militaires ou d'actions civilo-militaires. Elles ont aussi participé à des opérations de préservation des intérêts nationaux et à des opérations humanitaires, à partir notamment des dispositifs prépositionnés.

En 2000, cela s'est notamment traduit :

- a par l'engagement de nos forces en Bosnie et au Kosovo, où ont été menées conjointement des opérations

militaires et des actions civilo-militaires, dans le cadre du rétablissement de la paix dans les Balkans ;

- a par des opérations en Afrique de l'ouest et en Sierra Leone ;
- a par des engagements humanitaires au Mozambique, à Madagascar, au Timor oriental, en Italie et au Yémen ;
- a de façon plus générale, par la mise en place d'un important dispositif logistique destiné à soutenir l'ensemble des opérations.

Les opérations de maintien de la paix

Deux opérations majeures conduites en Bosnie et au Kosovo illustrent l'engagement de la France et ses modes d'actions qui combinent l'emploi de la force militaire et la mise en oeuvre d'actions civilo-militaires au profit des populations.



MARCS / ECPAD

Camp de Mostar - Ortijes (Bosnie) abritant la division multinationale sud-est.

• EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Cinq ans après les accords de Dayton, la situation générale en Bosnie-Herzégovine reste fragile. Pour mémoire, l'accord de Dayton a mis fin à quatre années d'affrontements en Bosnie-Herzégovine, (1991-1995). Il a été paraphé à Dayton (États-Unis, Ohio) le 21 novembre 1995 et signé solennellement à Paris.

Il organise un retour à une vie normale et pose pour principe l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, le libre retour des réfugiés et déplacés, la remise au Tribunal pénal international des criminels de guerre et la constitution de deux entités, la fédération croato-musulmane et la «republika srpska». Elles sont autorisées à se doter du pouvoir d'organiser leur défense et à établir des relations spéciales avec leurs voisins. La capitale, Sarajevo, reste unifiée.

Au plan défense, les accords demandent le déploiement de l'OTAN et lui confèrent de nombreux droits. Ils prévoient des arrangements de désarmement et de confiance qui sont toujours en cours de négociation. L'annexe 1-A de l'accord, traitant des aspects militaires du rétablissement de la

paix, prévoit notamment le déploiement d'une force multinationale en Bosnie-Herzégovine et la réorganisation des armées de ses entités. L'annexe 1-B, visant à assurer la stabilisation régionale, établit des mesures de confiance et de sécurité entre les entités bosniennes et, instaure un régime de maîtrise des armements sous-régional s'appliquant aux trois États parties. Elle envisage enfin un arrangement régional de maîtrise des armements dont les dispositions sont en cours de négociation.

La présence de la force de stabilisation (SFOR) déployée par l'OTAN contribue efficacement à la coexistence pacifique entre les communautés. Cette amélioration de la situation a permis un allègement des effectifs de la SFOR qui, d'environ 30 000 hommes appartenant à 40 États, ont été réduits d'un tiers au 1er avril, la participation française est passée de 3 300 à 2 900 militaires.

Les missions principales de la SFOR sont la sécurisation du retour des réfugiés, l'arrestation des criminels de guerre présumés afin de les mettre à la disposition du tribunal pénal international et le contrôle



Pilote de chasse de retour de mission de vol.

ECPA

de la réduction des forces armées des diverses communautés.

La SFOR comprend trois divisions : la division multinationale nord, la division multinationale sud-ouest et la division multinationale sud-est (DMN-SE).

La DMN-SE formée d'unités françaises, allemandes, espagnoles, italiennes et marocaines, est commandée par un officier général français. D'un effectif d'environ 5 500 hommes, elle est articulée autour de quatre groupements tactiques nationaux. En son sein, le sentiment de participer à la construction de l'Europe est un facteur important de cohésion. Son activité principale est l'aide au retour des personnes déplacées, activité

complexe, notamment en matière de renseignement et de contrôle du milieu. De plus, elle a soutenu l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) lors des élections municipales en avril et en novembre, comme elle l'avait fait en janvier pour l'élection présidentielle en Croatie.

Pour sa part, la gendarmerie nationale a déployé des pelotons de gendarmerie de surveillance et d'investigation (PGSI), unités polyvalentes assurant notamment le recueil du renseignement. Elle a engagé à ce titre un dispositif permanent d'une cinquantaine d'hommes dont la majorité est affectée à la compagnie multinationale de police militaire (Espagne, France, Italie) à Mostar.

Les tribunaux pénaux internationaux

Les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Rwanda (TPIR) ont été créés par les résolutions 827 et 955 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 25 mai 1993 et du 8 novembre 1994. Aux termes de l'article 25 de la charte des Nations Unies, ces résolutions ont force obligatoire pour les membres de l'ONU qui doivent coopérer avec ces juridictions. Celles-ci ont une compé-

tence limitée à certains crimes, dont les crimes de génocide, commis par des personnes physiques sur les territoires de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda dans une période donnée, qui débute le 1er janvier 1991 pour le TPIY et s'étend du 1er janvier au 31 décembre 1994 pour le TPIR. Le ministère de la Défense coopère avec ces juridictions pour procéder à l'arrestation de présumés criminels, faciliter les

auditions de ses agents susceptibles d'apporter des témoignages, aider au recueil et à la transmission d'éléments d'informations (documents, questionnaires remplis par les réfugiés kosovars en France), assurer la protection physique des enquêteurs sur le terrain, mettre à disposition des spécialistes (équipes médico-légales) et des moyens matériels.



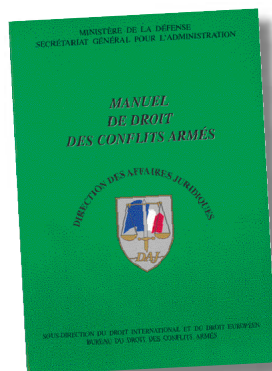
• Au Kosovo

Depuis la fin des opérations aériennes menées par l'OTAN en 1999, une force internationale de sécurité, la KFOR (Kosovo Force), est déployée au Kosovo pour faire appliquer les aspects militaires de la résolution 1244 du Conseil de sécurité du 10 juin 1999. Les efforts de la KFOR sont désormais consacrés à promouvoir la paix entre les différentes communautés vivant au Kosovo. Composée de 5 brigades multinationales placées sous la direction de l'OTAN, cette force compte environ 45 000 militaires de 39 pays différents dont 5 700 français déployés dans le cadre de l'opération Trident. Une centaine d'entre eux appartient à l'état-major de la KFOR

L'essentiel des forces françaises (3 700 hommes) constitue la moitié des effectifs de la brigade multinationale nord (BMN-N) placée sous commandement français. Cette brigade comprend aussi des contingents belges, danois, émiriens, jordaniens, luxembourgeois, marocains et russes. Les Français se répartissent entre l'état-major, deux bataillons d'infanterie (un mécanisé et un motorisé), un groupe tactique blindé (un escadron de chars Leclerc et deux escadrons d'investigation dont l'un est sous contrôle tactique d'un bataillon émirien), un bataillon de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), un bataillon du génie, un bataillon de commandement et de transmissions et un escadron de gendarmerie mobile.

En marge de la KFOR, 1 300 militaires français forment les éléments de soutien de l'état-major spécifique du «représentant France» (REPFRANCE), de l'«administration and control France» (ADCONFRANCE), du bataillon logistique et de la base de soutien à vocation interarmées et sont déployés au Kosovo, en Macédoine et en Grèce.

Dans un cadre multinational, l'armée de l'air a fourni des moyens aériens basés en Italie ou à partir de la France. Environ 10 000 heures de vol ont été effectuées par les Mirage 2000D, Jaguar, Transall de reconnaissance électronique C 160 Gabriel, Boeing ravitailleur C 135FR et avions AWACS E3F.



L'enseignement du droit des conflits armés

Les activités d'enseignement du droit des conflits armés au profit des forces, des états-majors et des écoles se sont poursuivies à un rythme soutenu. La direction des affaires juridiques a notamment participé à des formations organisées par le collège interarmées de défense, l'institut des hautes

études de la défense nationale, les commissariats des armées, la direction générale de la gendarmerie nationale, l'école navale et le commandement de la formation de l'armée de terre. La DAJ a publié un manuel de droit des conflits armés et diffusé une cassette vidéo sur celui-ci.



Peloton de chars Leclercs au Kosovo.

Dans le cadre du déploiement des pelotons de gendarmerie de surveillance et d'investigations (PGSI), la gendarmerie nationale a mis en place, au sein de la BMN-N, un détachement de 136 militaires, dont un escadron de gendarmerie mobile, plus particulièrement affecté à des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre à Mitrovica.

Depuis l'été 1999, la France est «nation spécialiste» en matière de fourniture de carburants aux forces alliées au Kosovo. Le service des essences des armées (SEA) assure l'approvisionnement et le stockage des carburants à usage terrestre ou aéronautique, ainsi que leur distribution à l'ensemble de la KFOR.

Intervention du service des essences des armées (SEA) au Kosovo et en Macédoine en 2000

- a **Distribution de carburant : 220 000 m³**
- a **Capacité de stockage de campagne : 7 000 m³**
- a **Capacité de transport : 700 m³**
- a **Effectifs : 94**



Dépot du service des essences des armées (SEA) à Petrovec (Kosovo).

Dans la zone d'action de la BMN-N, la cohabitation entre les communautés serbe et albanaise est délicate. Ainsi à Mitrovica, partagée par le fleuve Ibar, habitent presque exclusivement au sud des albanais, tandis qu'au nord se trouve concentrée la communauté serbe. L'action quotidienne des troupes françaises permet de contenir les violences interethniques. La protection des communautés se traduit par des escortes de convois, la sécurisation des axes routiers, la protection et le soutien des nombreuses enclaves serbes, comme des quelques enclaves albano-phones situées au nord de Mitrovica. Des actions plus importantes ont néanmoins été nécessaires pour résoudre de graves problèmes comme l'illustrent les opérations IBAR et VULCAIN.

L'un des enjeux majeurs de la KFOR sera de contribuer au succès des élections prévues fin 2001, qui devront permettre d'élire un collège de représentants de la province et constitueront une étape dans la progression vers l'auto-administration prévue par la résolution 1244.

Les actions civilo-militaires (ACM)

Les ACM sont appelées à favoriser, par des réalisations concrètes au profit de la population, une bonne compréhension de l'action des forces. Les plus importantes ont été conduites au Kosovo et en Bosnie. Les forces déployées en Afrique en effectuent aussi.

• EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Au titre des ACM, une trentaine d'officiers sont répartis entre la composante multinationale (SFOR et DMN-SE) et la composante nationale de théâtre pour apporter aux organisations civiles internationales, ou nationales, une assistance technique.

Pour faciliter le retour à un Etat de droit, la DMN-SE confie aux ACM des actions destinées à améliorer les conditions de vie de la population, comme la reconstruction de l'habitat individuel ou collectif et la remise en état des voies de communication pour favoriser le retour des populations déplacées.

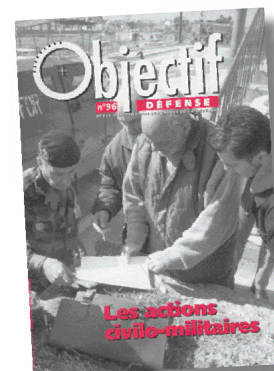
La gendarmerie nationale française a exercé des fonctions de contrôle, de conseil et de formation des forces de police locales (CIV-POL). Elle a affecté 5 officiers et une cen-

L'opération «IBAR» (20 au 23 février)

A la suite de l'attaque d'un bus du haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le 2 février, la situation à Mitrovica s'est dégradée. Des manifestations violentes ont eu lieu dans les quartiers nord de la ville du 3 au 5 février, et le 13 deux soldats français ont été blessés par balles. Afin de mettre un terme à la montée de la violence, la KFOR a engagé une opération de fouille visant à saisir des armes illicites : l'opération Ibar. Epaulée par un renfort multinational de 1 220 hommes, 50 véhicules de combat d'infanterie, 38 véhicules de transport de troupe blindés et 70 autres véhicules, la brigade s'est vue confier pour

mission le bouclage de Mitrovica, puis la fouille systématique d'objectifs particuliers en faisant un effort sur la partie nord de la ville. Lors des perquisition, des armes et munitions ont été saisies et huit kosovars ont été remis à la police de la mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour détention illégale d'armes. L'opération IBAR a permis de rassurer les deux communautés en mettant un terme à la montée de la violence. A l'issue de ces événements, la KFOR et la MINUK ont accru leurs opérations de sécurité à Mitrovica, afin de dissuader toute possibilité ultérieure de troubles.

taine de sous-officiers au sein du groupe international de police (MINUHB/IPTF), commandé par un général de gendarmerie. En Albanie, elle a dirigé, sous mandat de l'union de l'Europe occidentale (UEO), la mission de formation de la police nationale.



Militaires français des ACM participant à un programme de reconstruction à Mitrovica.

«Les ACM favorisent, par des réalisations concrètes au profit de la population, une bonne compréhension de l'action des forces.»



Fermeture de l'usine de traitement de plomb à Mitrovica.

DDCD / ECPAD - BATESTINI

L'opération «VULCAIN» (14 au 17 août)

En raison de la pollution émanant de l'usine de traitement de plomb située à Zvečan au nord de Mitrovica, le ministère de la défense français a demandé le 1er août au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Kosovo (RSSG), de limiter temporairement l'activité de cet établissement et d'engager un programme de mise en conformité avec les normes internationales de ce complexe industriel, en raison des risques encourus par les populations et les troupes alliées.

Le 10 août, le RSSG, craignant une opposition violente du per-

sonnel, a demandé à la KFOR de procéder à la fermeture temporaire de l'usine. La KFOR planifie alors, en collaboration étroite avec la MINUK, l'opération "Vulcain", afin de confier le contrôle de l'usine à cet organisme international. L'intervention débute le 14 août au matin. Du 15 au 17 août, la situation étant restée calme, les forces de la KFOR sont relevées progressivement par des unités de police de la MINUK dans l'usine mais maintiennent un dispositif de sûreté autour de l'agglomération de Zvečan.

• Au Kosovo

Engagées au sein de la KFOR, les ACM participent à la mise en place par la MINUK d'une administration civile capable d'agir sans le soutien de la force multinationale. Regroupant près de 120 militaires d'active et de réserve, les ACM ont pour mission de faciliter une meilleure compréhension du rôle des forces, d'atténuer les tensions inter-ethniques et de soutenir les projets économiques et sociaux développés par les différents acteurs dont les ONG.

Au début de l'année, le dispositif ACM de théâtre a permis, par son réseau d'officiers auprès des organisations internationales, de conforter la position française auprès de la communauté internationale et de participer à la valorisation de l'image de la France. Cela s'applique dans la reconstruction de l'État de droit ou l'identification des marchés au profit de nos entreprises. Les officiers ACM ont été insérés au sein de la

MINUK dans les départements «administration» et «reconstruction». Leurs expertises ont été utilisées dans les domaines des douanes, des finances, de l'agriculture, du secteur pétrolier, des télécommunications, des transports... Ils sont progressivement passés d'une situation d'urgence à une phase de stabilisation où l'administration civile prend le relais des militaires.

La situation à Mitrovica a nécessité le maintien d'un dispositif étoffé au sein de la BMN-N afin d'appuyer efficacement les missions de la brigade, d'avoir une meilleure connaissance de la zone de responsabilité et de ses habitants, et de tenir un rôle de "régulateur de tension".

En liaison avec le dispositif ACM de théâtre, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, les ACM de la brigade ont veillé à une répartition équilibrée de l'assistance internationale entre les diverses communautés. De nombreux projets d'infrastructures ont été engagés : la construction d'infrastructures scolaires par exemple en collaboration avec la Région Rhône-Alpes pour le lycée de Vucitrn, des constructions dans les domaines de l'électricité, de la santé publique, de la remise en état des services publics (alimentation en eau potable, transports publics, système d'évacuation des eaux usées...). Les ACM ont été aussi impliquées dans les actions de sensibilisation aux dangers des mines.

Enfin, la gendarmerie nationale française a exercé des fonctions de contrôle, de conseil et de formation des forces de police locales. Les gendarmes se sont substitués aux forces de police locale inexistantes en début de crise. Ils ont été intégrés dans des stations de police internationale dans l'attente du déploiement des premiers policiers kosovars. Ils ont également occupé des postes de responsabilité au sein de l'état-major de la MINUK. Parallèlement, la gendarmerie a participé à la constitution du groupe central de renseignement sur la criminalité organisée et a engagé des experts en police technique et scientifique au profit du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

La préservation des intérêts de la France

Deux opérations illustrent les modalités d'intervention des forces françaises notamment en Afrique.

• EN AFRIQUE DE L'OUEST : LA MISSION CORYMBE

La marine nationale assure une présence au large des côtes d'Afrique de l'ouest depuis 1990 afin d'affirmer l'intérêt de la France à la situation des pays bordant le golfe de Guinée, de marquer notre soutien au Cameroun et de participer, si la situation l'impose, à toute opération qui pourrait être ordonnée pour la sauvegarde de nos ressur-



Transport de chaland de débarquement (TCD).



Exercice Gabon 2000.

tissants et de nos intérêts dans la zone.

Au cours de l'année, trois avisos A 69, une frégate de surveillance et trois transports de chalands de débarquement (TCD) se sont succédés pour assurer la présence française dans la région. Dix patrouilles ont été organisées au large de la presqu'île de Bakassi en application des accords de défense avec le Cameroun.

De plus, les escales sont l'occasion de conduire des entraînements mutuels avec les forces armées des pays riverains et avec les forces françaises prépositionnées dans cette zone.

• AU SIERRA LEONE : L'OPÉRATION «SLOUGHI»

Le 2 mai, 500 casques bleus de l'ONU sont pris en otage par les rebelles du front révolutionnaire uni (RUF) de Foday Sankoh. Un détachement d'intervention français a été constitué entre le 8 mai et le 13 juin à Dakar pour assurer l'extraction éventuelle des observateurs français. Un groupement d'intervention composé de moyens terrestres, navals et aériens a constitué le dispositif de précaution «Sloughi» pour procéder, le cas échéant, à l'extraction des observateurs de l'ONU. Les éléments mis en alerte à Dakar ont été renforcés par des forces venant de Libreville et N'Djaména, bases de stationnement de forces françaises prépositionnées en Afrique. L'avis Commandant de Pimodan a complété le dispositif en rejoignant une position d'attente au sud du Sierra Leone.

Les opérations humanitaires

Quatre opérations conduites en 2000 montrent la diversité des interventions humanitaires des forces armées.

• AU MOZAMBIQUE : L'OPÉRATION «LIMPOPO» (FÉVRIER ET MARS)

A la demande des autorités locales, un C160 Transall des forces armées de la zone sud de l'Océan indien (FAZSOI) stationné à la Réunion a été mis en place le 19 février à Maputo, pour porter secours aux populations du sud du pays, sinistrées par le cyclone Eline. Le 4 mars, intervenait aussi le groupe école d'application des officiers de marine (GEAOM), formé du porte-hélicoptères Jeanne d'Arc et de la frégate Georges Leygues. Pendant cinq jours, six hélicoptères (2 Puma, 2 Gazelle et 2 Alouette III) ont participé aux opérations de sauvetage et d'aide humanitaire. Ils ont effectué plus de 100 heures de vol pour transporter 50 tonnes de fret et 161 personnes. A cette occasion, des soins médicaux ont été prodigués.

Maintenu au sein du dispositif de secours, constitué d'une vingtaine d'aéronefs fournis par sept pays, le C160 a poursuivi ses interventions jusqu'au 12 mars et a permis le déplacement de 72 sinistrés et le transport de 190 tonnes de fret humanitaire.

Les armées françaises ont ainsi contribué au sauvetage des victimes avec des moyens présents dans la zone permettant une action dont la rapidité a été saluée par les autorités mozambicaines.

96%

des Français apprécient

le soutien apporté

par les forces armées

aux opérations humanitaires *

• **A MADAGASCAR : LES OPÉRATIONS**
«MANGORO» ET «HUDAH» (MARS ET AVRIL)

Victime de trois cyclones en mars et avril, l'île de Madagascar a subi d'importants dégâts, souvent dans des zones difficilement accessibles.

Dans le cadre de l'opération Mangoro, en mars, les FAZSOI ont fourni les premiers moyens engagés, puis des bâtiments de la marine nationale ont été dérottés vers les zones sinistrées. Le GEAOM est intervenu avec ses six hélicoptères dans le nord-est de l'île pour reconnaître et ravitailler les régions les plus enclavées. Un C160 Transall et un hélicoptère Fennec ont effectué à partir de Antananarivo des reconnaissances, des transports et des largages de ravitaillement vers le nord puis dans le centre et l'est. 131 tonnes de fret et 36 passagers ont été transportés.

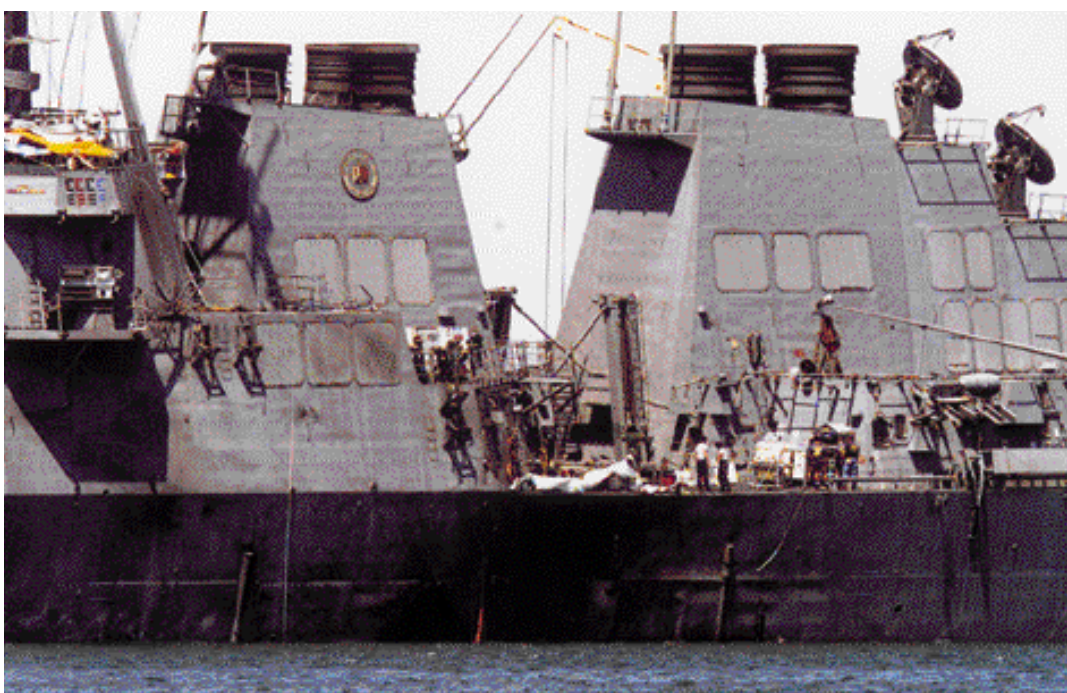
Après le passage du cyclone Hudah, du 8 au 20 avril, le bâtiment de transport léger La Grandière et la frégate Nivôse ont été dérottés pour effectuer plusieurs rotations de transport de fret humanitaire entre Tamatave et le port de Maroantsetra. Un C160, déployé sur la base aérienne de Antananarivo, a assuré le ravitaillement des populations isolées. Un détachement du 2ème régiment parachutiste d'infanterie de marine de la Réunion a porté secours aux personnes au sol. Les efforts déployés ont permis l'acheminement de 270 tonnes de fret humanitaire et le transport de 55 personnes.

• **EN ITALIE : L'OPÉRATION «VAL D'AOSTE»**
(16 OCTOBRE-9 NOVEMBRE)

A la suite des inondations, un détachement du génie de 130 hommes et des matériels lourds provenant du 1er régiment du génie et du 1er régiment étranger du génie, sont intervenus en liaison avec un détachement de la sécurité civile française. S'inscrivant dans le cadre des relations transfrontalières, cette mission s'est déroulée sous le contrôle opérationnel de l'officier général de zone de défense sud-est à Lyon. Cet important détachement a permis de réaliser des travaux lourds comme le déblaiement des villages de Nus, Aymavilles et des vallées du Val de Cogne, ainsi que le rétablissement des itinéraires entre les villages et le fond de la vallée. Durant cette opération, près de trois kilomètres d'itinéraires ont été ouverts et 9 550 mètres cubes de gravats évacués.

• **AU YÉMEN : L'ASSISTANCE MÉDICALE AUX VICTIMES DE L'USS COLE** (12 OCTOBRE)

Le 12 octobre à 11 heures du matin, à Aden, deux terroristes font exploser leur embarcation au contact de la frégate américaine USS Cole. La déflagration est particulièrement meurtrière : 6 morts, 11 disparus et 36 blessés dirigés vers les hôpitaux de la ville. Compte tenu de la gravité de certaines lésions et de l'insuffisance des moyens locaux, l'ambassade des États-Unis au Yémen demande à la France l'assistance du



Frégate américaine USS Cole après l'attentat d'Aden (Yemen).

REUTERS MAXPPP/Alamy, Abdel Nasy

Les accords bilatéraux

Outre les accords de défense, conclus dans les années 1960 avec des États africains ayant accédé à l'indépendance (Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Togo, Djibouti...), l'activité internationale du ministère se concrétise par de nombreux accords entre gouvernements. En 2000, ont été élaborés et négociés des accords :

- bilatéraux de coopération et de statut des forces qui établissent un statut protecteur pour les

personnels français à l'étranger (par exemple avec la Tunisie, la Nouvelle-Zélande ou l'Inde) ;

- de coopération sans statut des forces (Pologne) ;

- de statut des forces (Malaisie) ;

- de sécurité permettant de protéger les informations classifiées échangées (Corée du Sud).

D'autres accords ont des champs d'application plus restreints, comme ceux régissant des exercices militaires particuliers.

service de santé des forces françaises de Djibouti. Après une évaluation de la situation par des médecins français, les onze marins les plus sérieusement blessés sont évacués à bord d'un Transall puis hospitalisés au centre hospitalier des armées Bouffard. Ils quittent Djibouti le lendemain par avion sanitaire spécial après avoir reçu les soins chirurgicaux et de réanimation nécessaires. Cet événement illustre la pertinence du concept de médicalisation précoce développé par le service de santé des armées et sa capacité de réaction immédiate à l'afflux d'un nombre élevé de blessés graves.

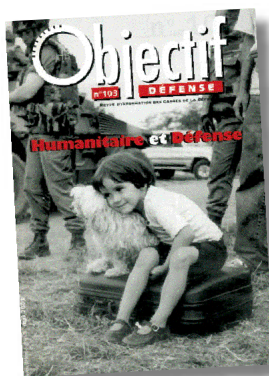
Le soutien des activités extérieures et des déploiements

Le déploiement de plus de 35 000 hommes hors du territoire métropolitain implique l'organisation d'un soutien logistique adéquat. Pour cela, l'EMA a mis en place un réseau de transport desservant régulièrement les troupes engagées en opérations ou

présentes outre-mer. Pour le seul trafic passagers, plus de 10 000 personnes ont été transportées par voie aérienne militaire vers le Kosovo et la Bosnie.

• LA DESSERTE DES FORCES STATIONNÉES OUTRE-MER ET À L'ÉTRANGER

Pour assurer les relèves et le transport logistique urgent au profit des forces stationnées dans les DOM-TOM ou dans les zones de présence française, des moyens militaires et civils sont utilisés. L'armée de l'air a assuré les liaisons les plus lointaines avec ses avions de transport stratégique (deux A 310, deux DC8) et les liaisons à plus courtes distances avec ses avions de transport tactique (C160 Transall, C130 Hercules). Un réseau aérien régulier a permis de transporter des unités toumantes relevées tous les quatre mois ainsi que des personnels affectés et leur famille, soit 40 000 passagers, pour les destinations suivantes.



Les lignes régulières aériennes au profit des forces prépositionnées

Zones	DOM/TOM					AFRIQUE			
Ville	Nouméa	Papeete	St Denis	Antilles	Cayenne	Djibouti	Dakar	Libreville	N'Djamena
Fréquence	1/mois	2/mois	2/mois	4/mois	4/mois	2/mois	1/sem.	1/sem.	1/sem.
Total	40 000								

(1) Présentes à Djibouti en vertu d'un accord bilatéral signé en 1977 qui confie à la France la sécurité extérieure de la République de Djibouti, les FFDJ comptent 2 675 militaires : 1 680 de l'armée de terre, 128 de la marine nationale, 771 de l'armée de l'air et 96 des services de soutien. Les principales unités sont : le 5ème régiment interarmes d'outre-mer ; la 13ème demi-brigade de légion étrangère ; la base navale et EDIC 9052 ; la base aérienne 188 ; l'escadron de chasse 04/33 ; l'escadron de transport outre-mer 088 ; le centre hospitalier des armées Bouffard ; le détachement des essences.

Passagers (PAX) et fret transportés en 2000 à destination de :

- a **Skopje :**
8 500 PAX-800 tonnes
- a **Mostar :**
8 500 PAX-800 tonnes
- a **Sarajevo :**
8 500 PAX-800 tonnes

De plus, 14 000 passagers ont été acheminés par les lignes régulières civiles ou des avions affrétés.

Un réseau de transport maritime, organisé à partir de lignes régulières militaires et faisant appel aux lignes commerciales, permet d'acheminer le fret vers les mêmes directions. Les lignes régulières militaires, utilisant des bâtiments civils loués, ont desservi trois destinations principales et permis, par le jeu des escales, de soutenir l'ensemble des forces déployées outre-mer, avec un voyage tous les deux mois environ. Ces lignes sont doublées par des contrats sur les voies maritimes commerciales (500 tonnes transportées).

Pour atteindre une garnison à l'intérieur des terres comme N'Djamena, il a été fait appel à un commissionnaire civil qui a organisé le transport tous les deux mois, par voie ferrée et route, d'environ 60 conteneurs et quelques véhicules entre Douala et N'Djamena.

• **LESTRANSPORTS VERS LESTHÉÂTRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURES**

Plus de 20 000 militaires ont été envoyés sur des théâtres d'opérations extérieures (Bosnie, Kosovo, Liban, Arabie Saoudite) grâce à la mise en place de lignes aériennes militaires régulières. Ainsi, les C 160 de l'armée de l'air desservent deux fois par semaine la ligne Istres-Skopje, trois fois par quinzaine Mostar ou Sarajevo, une fois par semaine Al Kharj (Arabie Saoudite⁵).

Les transports pondéreux ont été assurés par voie ferrée ou maritime. Vers la Bosnie, huit navires ont acheminé de Marseille à Ploče près de 8 000 mètres linéaires de mar-

chandises, plus de 1 000 véhicules et 1 300 conteneurs. Plus de 100 conteneurs ont été transportés par voie ferrée à raison de deux par semaine. Vers le Kosovo, la chaîne de transport est assurée à partir de Marseille par un commissionnaire de transport. Plus de 3 000 mètres linéaires et près de 1 400 conteneurs ont été transportés vers les Balkans.

Un véritable maillage mondial de transport a été mis en œuvre. Afin de satisfaire les besoins opérationnels dans la meilleure économie des moyens, le ministère recherche la solution la mieux adaptée : vecteurs militaires, affrètements, bloc-sièges, contrats de commission.

En conclusion, à la fin de l'année, 34 500 militaires restaient déployés hors du territoire métropolitain au titre :

- a des forces de souveraineté stationnées dans les DOM-TOM ou croisant dans les zones maritimes (comprenant des personnels affectés et des unités tournantes pour un total de près de 17 200 militaires) ;
- a des forces de présence (stationnées en Allemagne et sur le continent africain, pour plus de 6 300 militaires) ;
- a de la participation à des missions internationales (unités et personnel déployés temporairement dans les Balkans, au Proche et au Moyen Orient, en Afrique, soit plus de 9 300 militaires) ;
- a du déploiement préventif de forces temporaires (composantes terrestres et navales en particulier, soit près de 1 700 militaires).

Surcoût des opérations extérieures (valeurs indiquées en millions d'euros puis de francs)

Albanie 1,2 (8)	Arabie Saoudite 9,2 (60)	Bosnie Herzégovine 141 (927)	Cameroun 3,4 (22)	Congo 0,8 (4)	Djibouti 12 (79)
Ex-Yougoslavie 2,7 (18)	Golfe de Guinée 7,6 (50)	Haïti 0,2 (1)	Kosovo 225,2 (1477)	Liban 7,3 (48)	Observateurs 4,6 (30)
Rep. Centre africaine 0,8 (5)	Rep. Dém. du Congo 3,8 (25)	Sierra Leone 04 (2)	Tchad 59,6 (391)	Timor Oriental 0,6 (3)	

(2) La coalition constituée par les Etats-Unis, le Royaume Uni et la France se donnait initialement pour objectif d'interdire à l'Irak l'utilisation de ses moyens aériens au sud du 32ème parallèle. Depuis le 3 septembre 1996, la zone d'interdiction de survol a été étendue unilatéralement par les Etats-Unis au sud du 33ème parallèle, mais la France n'a pas souscrit à cette extension. Les vols opérationnels français sont suspendus sine die depuis les frappes de l'opération «Desert Fox» en décembre 1998. L'activité aérienne française se limite, depuis, à l'entraînement.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'un des principes fondamentaux de la politique de sécurité et de défense de la France est de mettre en œuvre une défense globale ne se limitant pas aux seules dimensions militaires. Profondément ancrée dans la Nation, la Défense embrasse l'ensemble des activités du pays et s'inscrit dans la permanence de la vie nationale. Dans de nombreux domaines, son action répond directement aux préoccupations quotidiennes des Français.

Les forces armées, notamment la gendarmerie nationale, participent à la protection du territoire et à la sécurité intérieure. Au-delà de cette action permanente, elles peuvent intervenir rapidement en cas de catastrophe de grande ampleur.

Enfin, l'utilisation conjointe de certains espaces impose de plus en plus fréquemment une coordination civilo-militaire.

L'engagement de la gendarmerie nationale

• LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Dans le cadre de ses missions permanentes de sécurité des personnes et des biens, la gendarmerie nationale exerce la surveillance du territoire à titre principal. Ses brigades, maillées jusqu'à l'échelon du canton, gardent un contact étroit avec la population. Sur 95 % du territoire, elle assure cette mission au profit d'environ 50 % de la population.

Sa contribution au dispositif national de sécurité augmente régulièrement en raison des évolutions démographiques. En effet, les flux de population, après s'être concentrés dans les zones urbaines, tendent à se déplacer vers les zones périurbaines ressortissant de sa compétence.



Contrôle de papiers d'un chauffeur routier par une patrouille de gendarmerie.

DDSD / ECAD - MARTEL

Les missions de service public de la gendarmerie nationale

Héritière des maréchaussées de France, la gendarmerie nationale est une force militaire qui fut pendant des siècles le seul corps exerçant des fonctions de police. Instituée pour veiller à la sûreté publique (elle garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours), assurer le maintien de l'ordre et veiller à l'exécution des lois, elle intervient sur l'ensemble du territoire au profit de tous les départements ministériels, plus spécialement la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Son action en matière de police judiciaire a pour objet la constatation des infractions à la loi pénale, la recherche de leurs auteurs et le rassemblement des preuves.

La police administrative, à caractère préventif, couvre un vaste domaine d'activité : maintien de l'ordre public, renseignement, police de la circulation routière, police de l'air, des frontières et des ports, police des étrangers, police rurale, police sanitaire en général (personnes et animaux), secours... Hors de métropole, dans des régions isolées (en Guyane ou dans certaines îles du Pacifique par exemple), le gendarme est souvent le seul représentant de l'État. Ses attributions peuvent alors être considérablement élargies : notaire, huissier, syndic des gens de mer, chargé des opérations de douane, agent spécial du trésor...

• *LE SECOURS ET L'ASSISTANCE
AUX POPULATIONS*

Dès que la gendarmerie nationale a connaissance d'un accident ou d'une calamité ayant causé des victimes, elle déclenche l'alerte, porte secours, le cas échéant avec ses propres moyens. Elle provoque l'intervention des autorités administratives et judiciaires.

En 2000, elle a conduit 3 077 opérations de secours en montagne et 971 opérations de sauvetage en mer ou sur les rivières (et plans d'eau) ainsi que des opérations d'évacuation sanitaire, des escortes de transports d'organes et de nombreux secours aux personnes, réalisés par les unités territoriales. Elle s'est fortement impliquée dans les opérations d'assistance et de secours à l'occasion des intempéries.

Pour remplir cette mission elle dispose d'unités dotées de moyens spécifiques, de formations spécialisées : 25 sections aériennes dont 20 en métropole, 12 pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM), 5 pelotons de gendarmerie de montagne et un groupe de spéléologues.

• *LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC*

A coté des missions de secours et d'assistance, le maintien de l'ordre constitue un important volet de la police administrative. Il est assuré prioritairement par la gendarmerie mobile qui, forte d'environ 16 000 hommes, constitue une réserve générale à la disposition du gouvernement et dont le maintien de l'ordre et le renfort aux unités territoriales constituent les deux activités principales.

124 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont employés à l'exécution de missions permanentes ou ponctuelles en métropole, outre-mer et à l'étranger. En moyenne, 72 EGM ont été quotidiennement engagés au cours de l'année, ce qui représente environ 214 jours de déplacement par escadron. 15 escadrons sont en permanence déployés outre-mer, 3 autres sont engagés à l'étranger (Algérie pour la protection des bâtiments diplomatiques et au Kosovo).

Conformément aux orientations du conseil de sécurité intérieure, 9 escadrons sont «fidélisés» à temps plein, pour des périodes de quatre mois, dans des zones



Activité du peloton de gendarmerie de haute montagne (pghm), exercice de recherche de personnes ensevelies sous une avalanche.



Technicien en identification criminelle effectuant un prélèvement sur une scène de crime.

réputées sensibles au regard de la délinquance. Ce renforcement des unités territoriales est principalement opéré dans des zones placées sous la compétence de la police nationale.

• L'ACTIVITÉ DE POLICE JUDICIAIRE

En 2000, la gendarmerie nationale a constaté en métropole 972 487 crimes et délits dont 362 302 ont été élucidés. Cette activité a donné lieu à la mise sous écrou de 13 486 personnes. La criminalité globale a connu une hausse de 9,4 %, due pour une grande part à l'augmentation des vols de toutes natures.

La lutte contre la délinquance itinérante, souvent très violente, a été intensifiée. La cellule interministérielle de lutte contre la délinquance itinérante a mis en place 26 cellules d'enquêtes sur l'ensemble du territoire national. Des résultats significatifs ont été enregistrés dont le démantèlement d'importants réseaux de trafic d'œuvres d'art et l'interpellation de groupes organisés, auteurs de véritables «raids» nocturnes.

Les espaces périurbains des grandes agglomérations sont les plus touchés par la délinquance sur la voie publique. Le taux de délinquance s'établit à 34 infractions pour 1 000 habitants dans la zone surveillée par la gendarmerie (à 64 % au plan national, si l'on prend en compte la zone surveillée par la police nationale).

• LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE, GRANDE CAUSE NATIONALE EN 2000

En 2000, la gendarmerie a été très impliquée dans la lutte contre l'insécurité routière. Son action a été renforcée en matière de prévention et combinée à des opérations de caractère répressif sur le réseau routier. La conjugaison de ces modes d'action a conduit à des résultats encourageants.

La gendarmerie nationale a focalisé son intervention sur les infractions les plus graves génératrices d'accidents (vitesse, alcoolémie, non-respect des règles de circulation). Les opérations répressives ont été plus soutenues sur le réseau secondaire, sur lequel on déplore 60% des tués. Environ 670 000 infractions à la limitation de vitesse et 100 000 infractions relatives à la conduite sous l'emprise de l'alcool ont été relevées.

Lors des opérations de contrôle, les dispositifs mis en place se sont appuyés sur les moyens aériens. Outre leur mission d'information sur les perturbations du trafic routier, les hélicoptères ont détecté des comportements dangereux, facilitant l'identification et l'interception au sol des conducteurs en infraction.

Lors des grandes migrations saisonnières et des longs week-ends du printemps, 10 000 gendarmes ont été quotidiennement présents sur le bord des routes. Cette forte mobilisation a permis d'accroître la «visibilité» dissuasive des gendarmes, suscitant un comportement plus responsable des usagers.

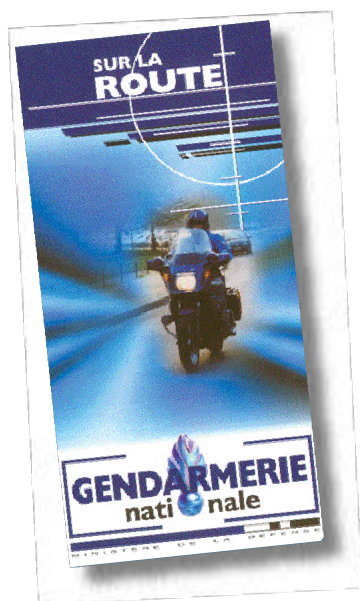
Prévention et sécurité routière au sein du ministère de la défense

La mission pour la prévention et la sécurité routière dans les armées (MPSRA), rattachée au chef du service des moyens généraux (secrétariat général pour l'administration) a mené, en liaison avec la direction de la sécurité et de la circulation routière du ministère chargé des

transports et avec la Prévention Routière, de nombreuses actions de communication, le thème de l'année étant l'alcool au volant.

Au sein du ministère, une quarantaine de conférences de sensibilisation ont visé les jeunes engagés et les élèves des princi-

pales écoles militaires. La Défense a par ailleurs participé aux manifestations marquantes organisées par les principaux acteurs du secteur (festival du film international de sécurité routière d'Aubagne, semaine «grande cause nationale»...).



De très nombreuses opérations de sensibilisation ont été menées en partenariat avec la prévention routière ou l'Education nationale. Des actions de prévention et d'information ont été conduites pour sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de l'alcool au volant. Des actions à caractère pédagogique ont été lancées dans les écoles primaires et les collèges. Les 207 pistes d'éducation routière mises en œuvre au plan national ont pu accueillir 454 000 jeunes.

L'efficacité de ces actions a été amplifiée par un relais médiatique important avec des reportages télévisés montrant l'ampleur des dispositifs déployés. Complétée par la diffusion de «clips-vidéo» destinés à marquer les esprits, la contribution des médias a renforcé la prise de conscience des dangers de la route.

Cette année, les statistiques de l'insécurité routière relevées sur le réseau surveillé par la gendarmerie nationale confirment la baisse déjà enregistrée en 1999. Ces résultats couronnent les efforts d'engagement exceptionnels du personnel sur le terrain.

• LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Si la délinquance juvénile a connu une forte croissance au cours des 20 dernières années avec une augmentation corrélative des faits de violence, elle s'est sensiblement infléchie depuis 1998 dans la zone surveillée par la gendarmerie nationale. Les efforts consentis dans ce domaine et les nouvelles structures mises en place contribuent à donner une réponse efficace et originale au phénomène.

Intervenants de premier niveau, les sous-officiers des brigades territoriales ont un rôle primordial. Leur action de proximité au travers de la surveillance générale quotidienne permet de déceler les adolescents en difficulté. Les personnels de l'unité entretiennent des relations privilégiées avec les chefs d'établissement scolaire. Le gendarme peut aussi être amené à intervenir en classe dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté grâce aux conventions «gendarmerie - police - justice - éducation nationale» qui apportent une réponse institutionnelle au problème des violences scolaires.

Depuis 1990, les formateurs «relais anti-drogue» (FRAD) de la gendarmerie participent à la prévention de la toxicomanie au sein des établissements scolaires. En 2000, 450 FRAD ont sensibilisé près de 550 000 jeunes sur les dangers de la drogue.

Par ailleurs, les «formateurs relais environnement écologie» (FREE) sont intervenus, à l'occasion de conférences dans les collèges et les lycées, auprès de 150 000 jeunes pour promouvoir le respect de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

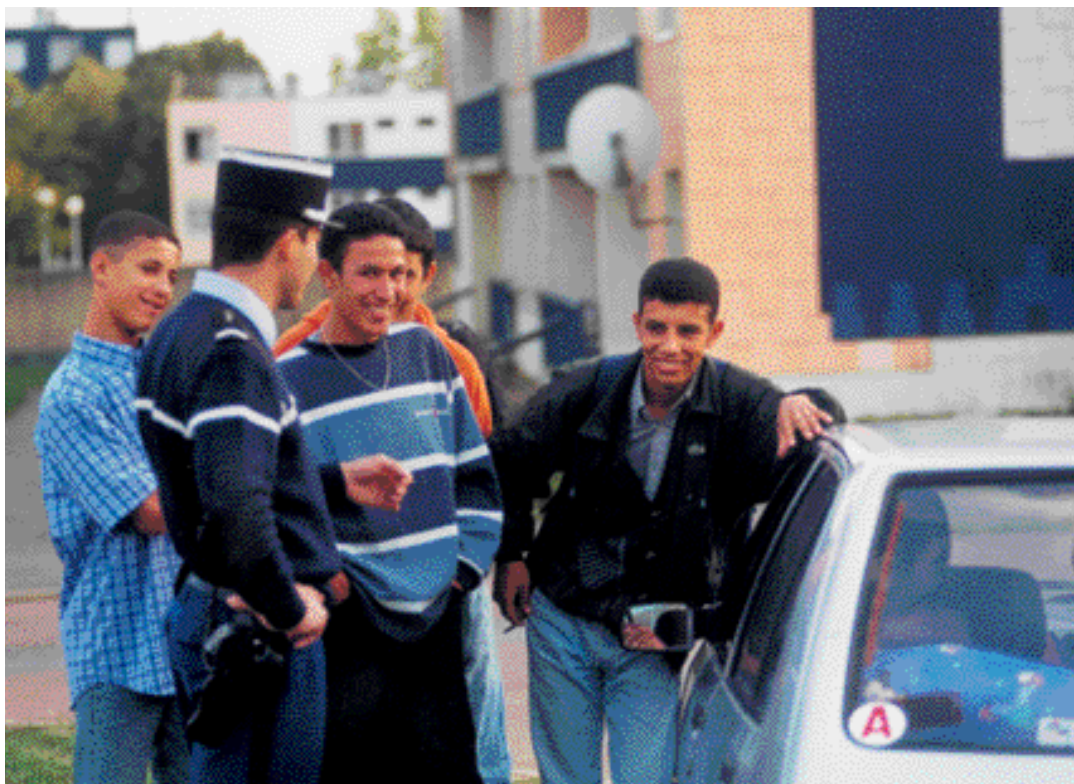
Les brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) ont vu le jour en 1997 afin de juguler la montée des violences urbaines, notamment dans les départements les plus sensibles. Elles sont aujourd'hui 40. A vocation préventive, elles sont généralement composées de six sous-officiers dont deux gradés, un FRAD et au moins un gendarme féminin. Elles sont directement subordonnées au com-

mandant de groupement de gendarmerie départementale et s'attachent prioritairement à renouer le lien social entre forces de l'ordre et jeunes des banlieues. Leur action s'inscrit dans une dynamique de partenariat institutionnel ou contractuel. Elles participent aux différents dispositifs locaux : conseils communaux de prévention de la délinquance, contrats locaux de sécurité, contrats éducatifs locaux, comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, opérations «Ville, Vie, Vacances», groupes locaux de traitement de la délinquance... Leur personnel, au contact des populations les plus défavorisées et des jeunes présentant les carences éducatives les plus graves, s'inscrit dans une démarche pédagogique d'éducation à la citoyenneté, de prévention des conduites asociales et de lutte contre les incivilités ou les violences scolaires.

Des correspondants et référents gendarmerie-jeunes ont pour mission d'évaluer et de suivre l'évolution de la délinquance juvénile au niveau de chaque compagnie de gendarmerie départementale. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des partenaires sociaux chargés de la jeunesse et travaillent en étroite collaboration avec les BPDJ et les brigades territoriales les plus sollicitées par la délinquance juvénile.

La chute de 16 % en 1999 de la délinquance des jeunes, confirmée par une baisse de 2 % en 2000, démontre l'efficacité des mesures engagées et incite à poursuivre les efforts consentis. La prévention nécessite un investissement à long terme conduit en partenariat dans le cadre de projets contractualisés localement, sous-tendus par des exigences d'éducation fondées sur le respect mutuel et le rappel de la loi.

Le colloque de Villepinte (octobre 1997) «des villes sûres pour des citoyens libres» a mis en avant l'idée d'une approche contractuelle dans le traitement de la délinquance des mineurs. Dans cet esprit, la gendarmerie nationale a développé des projets innovants en faveur des jeunes. Ainsi, en 2000, 36 groupements de gendarmerie départementale, 740 journées d'encadrement, 905 gendarmes engagés et 15.024 jeunes bénéficiaires ont participé aux opérations «Ville, Vie, Vacances». Au cours de l'été, un projet national intitulé «un team - une ville» a été développé avec le concours de la fédération française de moto et du centre national de formation motocycliste de la gendarmerie, en vue de promouvoir la sécurité routière auprès de jeunes de 12 à 18 ans issus des quartiers difficiles de 15 grandes villes.



Discussion entre des jeunes et des gendarmes en banlieue.

La participation des armées aux missions de service public

Compte tenu de leurs moyens et de leur aptitude à réagir en temps de crise, les armées peuvent être sollicitées pour accomplir des missions de service public. Leur action s'exerce alors aussi bien pour le secours aux populations que pour la participation au dispositif de santé publique, la protection de l'environnement, la lutte contre les pollutions, voire la participation à des activités d'assistance économique.

• LE SECOURS ET L'ASSISTANCE AUX POPULATIONS

Après la tempête qui a touché le 26 décembre 1999 le nord de la France puis les départements du sud-ouest dans la nuit du 27 au 28 décembre, les armées et tout particulièrement l'armée de terre, sont intervenues en complément de la gendarmerie nationale. Ces interventions furent effectives dès le 26 décembre dans les départements concernés, soit sur demande de concours de l'autorité civile, soit sur initiative locale ou sur ordre de l'état-major des armées.

Les armées ont apporté :

- a du 27 au 29 décembre 1999, une aide d'urgence aux populations sinistrées ;
- a du 29 décembre 1999 au 17 janvier 2000, une aide à EDF et aux services publics, tout en aidant localement la population ;
- a du 17 janvier au 3 février 2000, une aide à la filière bois en ouvrant des itinéraires dans les massifs forestiers dévastés.

Dès le début, les efforts ont été concentrés sur la fourniture d'électricité aux villages et hameaux isolés, au dégagement des itinéraires d'accès et à la mise en place d'un réseau téléphonique de secours. Le déploiement des moyens a été immédiat sur initiative locale autour des garnisons et a rapidement été coordonné pour couvrir la totalité des zones sinistrées, certains départements ne disposant pas ou peu de forces stationnées. Le jeudi 30 décembre, 8 500 hommes et 56 hélicoptères étaient déployés dans 60 départements, plusieurs milliers d'autres étaient au travail dans les localités proches de leurs lieux de stationnement.

Le soutien pétrolier à Mayotte

Le service des essences des armées reste l'unique importateur de produits pétroliers (gasoil et carburacteur principalement) à Mayotte. La consommation des armées ne dépasse pas 4% du total. Celle du secteur civil (aéroport, centrale électrique et stations services) a atteint à près de 60 000 m³ en 2000.



Soutien en moyens matériels et humains à edf lors des intempéries de l'hiver 1999 / 2000.

A partir du 1er janvier, à la demande d'EDF, les armées ont aidé à la reconstruction des lignes électriques, et au transport et à l'installation de groupes électrogènes puissants d'origine civile, destinés à remplacer pendant plusieurs semaines le réseau défaillant dans le Limousin et l'Aquitaine. Parallèlement, des travaux de déblaiement des routes encombrées par les arbres, ont permis de désenclaver les villages isolés principalement au nord de la Dordogne et au sud de la Haute-Vienne.

Le 17 janvier, la situation s'est stabilisée sur l'ensemble du territoire. EDF ayant rétabli l'alimentation de tous ses abonnés, l'action des armées ne s'est plus inscrite dans le cadre de l'urgence mais a été

orientée vers une aide à la relance économique. Le 24 janvier, les effectifs engagés se sont stabilisés à 4 500 hommes, effectuant en particulier le dégagement d'itinéraires forestiers. Un renforcement des digues en Charente Maritime a été réalisé avant la grande marée du 22 janvier. Les travaux forestiers en Île-de-France se sont terminés le 31 janvier. Les chantiers dans les circonscriptions militaires de Bordeaux, Marseille, Limoges et Metz se sont achevés au cours du mois de février. Le désengagement des armées s'est opéré progressivement avec des effectifs passant de 3 400 hommes le 7 février, à 650 le 21 février. Le 8 mars, le désengagement des armées était quasiment terminé. Quelques chantiers isolés et de faible importance étaient encore en cours dans les Vosges mobilisant avec deux ou trois compagnies dont les actions se sont achevées le 15 juin.

• LES FEUX DE FORÊTS

Entre juin et septembre, les armées ont participé comme chaque année à la campagne de lutte contre les feux de forêts dans le midi de la France. Elles ont constitué les «forces militaires d'intervention de surface» (FMIS), placées en renforcement auprès du commandement militaire des formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC) qui assure la planification et la coordination de l'ensemble des moyens.

Les forces militaires d'intervention de surface regroupent :

- ^a des modules adaptés de surveillance (MAS), composés de 17 militaires qui assurent des missions de surveillance préventive ou de contrôle des foyers résiduels après traitement par les sapeurs-pompiers ;
- ^a des sections militaires intégrées (SMI) de l'armée de terre, incorporées dans les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC), d'un effectif de l'ordre de 30 hommes ;
- ^a des sections militaires spécialisées (SMS), non intégrées dans les UIISC, d'un effectif de 17 militaires ;
- ^a des compagnies militaires de renfort (CMR) d'un effectif minimum de 57 hommes.



Incendie de 500 hectares au sud du port de Collioure (Corse) le 28 août 2000.

Ces détachements, dont le nombre d'engagements augmente selon les stades d'alerte, sont essentiellement chargés de missions de surveillance pour détecter les départs de feu ou pour contrôler les feux éteints. A l'exception des unités de pompiers militaires professionnels (marins pompiers, pompiers de base aérienne, SMI), les militaires n'interviennent pas directement sur les feux. 700 hommes peuvent cependant être engagés en cas d'urgence sur un incendie important (plan Héphaïstos rouge déclenché en août en Ardèche et qui a mobilisé 300 militaires de l'armée de terre).

Deux hélicoptères de manœuvre et deux hélicoptères légers participent aussi aux opérations en transportant les personnels et les matériels dans les zones difficiles d'accès.

Lors de la saison estivale, le nombre de feux, et par conséquent celui des alertes et des engagements, a été sensiblement le même que les années précédentes, avec le déploiement de 3 à 4 MAS et de 3 SMS en moyenne par jour, en complément de celui des SMI.

• *LA BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS (BSPP)*

Grande unité de l'armée de terre appartenant à l'arme du génie, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris compte 6 840 personnes. Placée pour emploi sous l'autorité du préfet de police de Paris agissant dans le cadre de ses attributions en matière de secours et de défense contre l'incendie, elle intervient à Paris et dans trois départements limitrophes (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-seine, Val-de-Marne). Son activité opérationnelle s'est maintenue à un niveau très élevé. 430 764 interventions ont été effectuées, soit 1 877 de plus qu'en 1999. Chaque jour, 1180 interventions sont conduites.

En 2000, la professionnalisation de la BSPP a été poursuivie. Elle sera achevée en 2001. Dans le même temps, les missions et l'organisation de la brigade ont fait l'objet d'un décret du 28 novembre simplifiant et regroupant les textes existants. De plus, un plan de valorisation, fruit d'un important travail de concerta-

tion, a été élaboré. Il vise à améliorer l'efficacité de la brigade en proposant des mesures concrètes concernant aussi bien les matériels et l'infrastructure que l'adaptation des effectifs aux missions. Il donnera naissance en 2001 à un plan d'action définissant les orientations pour les années à venir.

• *LE BATAILLON DES MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE (BMP)*

Unité de la marine nationale comptant 2 100 personnes, le BMP est chargé, sous la direction du maire de Marseille, des secours contre l'incendie et contre les périls de toute nature menaçant la sécurité du public sur la commune de Marseille, ses ports et son littoral. Il dispose d'une capacité importante d'assistance médicale d'urgence. Le bataillon intervient aussi dans l'emprise de l'aéroport international de Marseille-Provence, sur l'étendue des quatre communes formant "l'arc marseillais", ainsi que dans la zone industrielle et portuaire de Fos-Lavéra-Port de Bouc. De plus, le BMP accueille l'école des marins-pompiers de la marine nationale.

En 2000, le BMP a mené 93 848 interventions.

• *LES UNITÉS D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE (UIISC)*

Placées pour emploi auprès du ministère de l'Intérieur, les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile appartiennent à l'armée de terre (génie). 1 542 militaires ont en charge la protection de la population et la sauvegarde des biens contre les agressions de toute nature en temps de paix, de crise ou de guerre. Elles comprennent un état-major situé à Asnières, en région parisienne, et trois unités installées à Nogent-le Rotrou (Eure et Loire), Corte (Corse) et Brignoles (Var).

Intervenant en renfort des collectivités territoriales et sous la responsabilité des autorités locales (préfet, maire), elles agissent aussi à l'étranger pour répondre aux catastrophes de toute nature. En outre, elles organisent des formations destinées à leur personnel et à des stagiaires étrangers dans les différentes disciplines liées aux

Répartition des missions des formations militaires de la sécurité civile en 2000 (en %)

risques naturels et technologiques. Elles participent aux missions de prévention des incendies de forêts (écobuage, débroussaillage de zones sensibles) et sont associées aux études ou expérimentations des nouvelles techniques de lutte dans le domaine des secours.

En 2000, le nombre d'interventions de ces unités a augmenté de 22 % par rapport à 1999. Les événements climatiques en France fin 1999 ont fortement mobilisé les UIISC. Après les naufrages de l'ERIKA et du IEVOLI-SUN, les hommes de la sécurité civile se sont relayés sur les plages de Bretagne, de Loire-Atlantique et du Cotentin pour parer ou nettoyer la souillure des côtes. De plus, la campagne «feux de forêts 2000» a été très longue et très intense au début et à la fin de l'été.

En Méditerranée, 19 400 hectares ont brûlé dont plus de la moitié en Haute-Corse. Enfin, les UIISC sont intervenues en Guyane française et en Italie à la suite des inondations, et au Kosovo pour des fuites de produits chimiques. Ces unités ont payé un lourd tribut au feu : 4 sapeurs ont été tués et 7 autres blessés.

• LES MISSIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Dimensionné et équipé pour assurer le soutien santé des forces en OPEX, grâce à la projection d'équipes médico-chirurgicales hautement spécialisées, le parc hospitalier militaire est largement ouvert à tous les assurés sociaux, la clientèle civile constituant dès à présent l'essentiel de son activité.

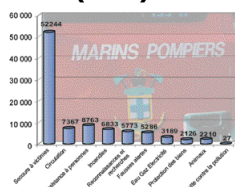
A l'issue des restructurations liées à la professionnalisation, neuf hôpitaux d'instruction des armées (HIA) d'une capacité de plus de 3.000 lits constitueront le dispositif 2002.

En dépit de la diminution des effectifs du contingent qui constituaient une partie significative des effectifs médicaux, le service de santé des armées (SSA) développe dans ses hôpitaux une activité importante et variée, gage du maintien d'un haut niveau technique nécessaire à sa mission première : le soutien des forces armées. Les hôpitaux militaires se sont ainsi plus largement ouverts à la population civile de proximité. Cinq hôpitaux ont été dotés d'un service d'accueil des urgences répon-



intervention de la BSPP sur un accident de la voie publique à Paris.

Les interventions du bataillon des marins-pompiers (BMP) en 2000 (en nombre d'interventions)



Les interventions de la brigade des sapeurs pompiers (BSPP) en 2000 (en nombre d'interventions)

dant aux critères de la loi portant réforme hospitalière du 31 juillet 1991, les autres structures hospitalières disposant d'une unité de proximité d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences.

Cette participation à la politique d'optimisation de l'offre de soins locale se concrétise par des accords et contrats de complémentarité entre les hôpitaux des armées et le secteur civil. Ils portent généralement sur des domaines très spécialisés comme les urgences cardiologiques et la néphrologie nécessitant d'importants moyens humains et matériels. A côté de cette activité locale, des domaines plus spécialisés tels que la prise en charge des

« la part de l'activité des hôpitaux des armées au profit du secteur civil progresse régulièrement d'année en année »

brûlés (centre de traitement des brûlés de Clamart et service de réanimation de l'hôpital Sainte Anne à Toulon) ont une vocation régionale, voire nationale. Elles sont autant de contributions à la couverture de besoins particuliers en matière d'équipements de santé publique.

De ce fait, la part de l'activité des hôpitaux des armées au profit du secteur civil progresse régulièrement d'année en année. La prise en compte de leurs moyens dans l'offre publique de soins au niveau du schéma régional de l'organisation sanitaire devrait être prochainement inscrite dans la loi. D'une façon générale, la part du complexe hospitalier militaire représente environ 1% de l'offre de soin hospitalière nationale.

Au même titre que leurs homologues du secteur public et privé, les établissements hospitaliers militaires sont soumis à une évaluation de la qualité et de la sécurité de la prise en charge du malade, conformément aux dispositions prévues par le code de la santé publique qui précise que l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé procède à l'accréditation des hôpitaux des armées que le ministre de la défense désigne. Cette démarche qualité mise en œuvre dès 1986 et validée par un organisme indépendant, participe de manière originale aux efforts du ministère dans sa participation aux actions de modernisation de l'État.

Si l'activité hospitalière courante est la partie la plus visible de l'action de santé publique du SSA, il faut y ajouter certaines missions spécifiques, comme par exemple la prise en charge des blessés radiocontaminés en cas d'incident nucléaire ou bien la participation au réseau national de prise en charge de l'urgence médicopsychologique en cas de catastrophe.

Bilan du soutien médical dans le cadre des OPEX

- a **Au profit des militaires français :**
 - 7 109 consultations
 - 54 évacuations sanitaires
 - 185 hospitalisations
 - 13 opérations d'urgence
- a **Au profit de militaires étrangers et de la population civile**
 - 6 832 consultations
 - 142 hospitalisations
 - 16 interventions chirurgicales.



Sapeur-pompier de Paris grièvement brûlé soigné à l'hôpital de Percy.

Bernard de BANS - Prix Marc Flament 2001

Dans ses activités extra-hospitalières, le SSA est appelé à fournir la plus grande partie des praticiens des services d'aide aux populations de la BSPP, du BMP et des UIISC. De même, le tiers des interventions médicales réalisées lors des opérations de secours en mer dans la zone de responsabilité nationale est le fait de médecins des armées secondés par les infirmiers de la marine.

Le service de santé des armées, par ses centres d'expertise du personnel navigant,

est par ailleurs un acteur capital de l'expertise médicale au profit de l'aviation civile.

Sur le plan épidémiologique, un certain nombre de services médicaux d'unités participe au réseau de surveillance de la grippe au sein des groupes régionaux d'observation de la grippe.

Le SSA équipe d'assistance humanitaire principale structure médico-susceptible d'être



Part de l'activité des hôpitaux des armées au profit du secteur civil

	1998		1999	
	Part	Nombre	Part	Nombre
Consultations	62%	475 786	66%	510 715
Hospitalisations	65%	67 844	70%	71 243
Urgences	69%	78 562	77%	100 607

monde. Il collabore de façon très active à la formation de professionnels de santé et de logisticiens dans le cadre du centre européen de santé humanitaire de Lyon.

L'armée de l'air, enfin, a procédé par vols spéciaux à l'évacuation sanitaire de 61 personnes de l'étranger et effectué 31 missions au profit de l'établissement français des greffes.

• *LE SAUVETAGE AÉRIEN*

L'armée de l'air a effectué outre-mer 106 missions de secours aux populations civiles et 17 missions de recherche et sauvetage aérien. 129 personnes ont ainsi été secourues. Elle a participé activement au sauvetage des aéronefs civils en difficulté ou accidentés. Pour 738 alertes, 139 opérations de recherche et sauvetage ont été déclenchées; 26 personnes ont ainsi été sauvées.

• *L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER*

L'action de l'État en mer s'exerce sous l'autorité des trois préfets maritimes (PREMAR) en métropole et sous celle des représentants du gouvernement outre-mer. Elle porte sur le maintien de l'ordre public en mer, la protection des ressources et de l'environnement, le contrôle des flux et la lutte contre les trafics illicites, la recherche scientifique marine et les missions techniques (hydrographie, océanographie, information nautique, balisage...).

La prévention d'accidents majeurs, décidé par le comité interministériel de la mer en

1979, est assurée grâce à l'affrètement par la marine nationale de quatre remorqueurs : à Brest Abeille Flandre, à Toulon le Méroü, à Cherbourg Abeille Languedoc et le Far Turbot affrété conjointement avec la marine britannique (plan d'intervention franco-britannique «Manche plan»). En 2000, ces bâtiments ont effectué plus de 70 interventions sur des événements de mer, dont 22 remorquages de navires en difficultés. Ils ont participé à 9 opérations contre les pollutions en mer, notamment lors du naufrage du IEVOLI SUN.

Quatre Guardian, 2 Falcon 50 et 5 hélicoptères Dauphin, les 6 Super-Frelon des flottilles 32F et 34F basées à Lanvéoc-Poulmic (Finistère) et à Saint-Mandrier (Var) font également partie du dispositif permanent de la marine consacré au service public. Ils ont effectué 1 966 heures de vol en 2000.

Dans le cadre de leurs missions de service public, les unités de la marine nationale ont permis le sauvetage de 168 personnes.

A ces moyens consacrés exclusivement au service public s'ajoutent les bâtiments de soutien de haute mer basés à Brest et à Toulon et mis en œuvre par les PREMAR pour prévenir les pollutions ou y faire face. Les commandants des bâtiments, les commandants en second et les commandants des aéronefs de la marine nationale sont en effet habilités à constater les infractions aux règles concernant la prévention de la pollution commises par des navires dans les eaux territoriales et dans



Rafale et Mirage 2000 - 5 escortant un Falcon 2000.

747 en péril

Le 4 juillet, un Mirage 2000 RDI de la base aérienne de Cambrai est allé porter assistance en vol à un Boeing 747 reliant Miami à Paris, en panne de radio. Le pilote raconte : «après un décollage sur alerte à 07h30, le contrôleur de Doullens m'annonce par radio que je vais effectuer une assistance en vol sur un 747 foudroyé et en panne radio. Le contrôleur me

donne la piste en service à Roissy, terrain de destination. Les conditions météo ne sont pas bonnes en haute altitude, les nuages sont très denses. Quelques minutes plus tard, j'ai un contact radar puis visuel sur le Boeing. Les essais de radio sur la fréquence de détresse 121.5 étant infructueux, les contrôleurs me demandent de faire prendre au 747 un cap 270 et

de lui faire débiter la descente. Je double le «jumbo» et me place à l'avant gauche pour que l'équipage puisse me voir, je bats des ailes, il comprend qu'il doit me suivre puis, une fois stable au cap je descends lentement en m'assurant qu'il suit ma manœuvre. Le Boeing retrouve la radio dans les basses couches et l'ordre de dégagement sur Cambrai m'est donné.»

la zone économique exclusive.

• LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Poursuivant son action de protection de l'environnement, le ministère s'est attaché à améliorer l'efficacité de son dispositif organisationnel en créant de nouvelles synergies. Le ministre a créé au sein de son cabinet une «cellule environnement» afin de fédérer, à un niveau politique, les travaux des différents intervenants techniques du ministère (DGA, SGA, états-majors, DICOd, inspecteur des armements nucléaires, contrôle général des armées) et de répondre de manière rapide et coordonnée aux questions posées par les élus, les collectivités locales, les associations de défense. La même préoccupation a conduit à refondre les textes



Le remorqueur de service public Abeille Flandre.

Marine Nationale - Patrice PERCON

organisant la chaîne de prévention environnementale au sein de la Défense. L'arrêté du 15 mai 2000 a fixé les modalités d'exercice des polices administratives de l'eau et des installations classées pour la protection de l'environnement.

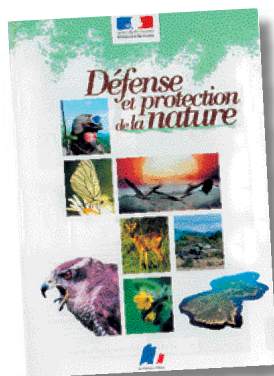
La sensibilisation du ministère à la prise en compte de l'environnement s'est également traduite par une augmentation des actions de formation des différents niveaux de responsabilité et la mise en place de spécialistes au sein des régions «terre», maritimes et aériennes. Cette sensibilisation a été accompagnée d'un effort particulier de communication avec notamment la publication d'un dossier «Défense et environnement» dans la revue «Armées d'aujourd'hui» et d'une brochure spécialisée «Défense et protection de la nature», élaborés sous l'égide de la direction des affaires juridiques.

activité aérienne. Elles reposent sur une double démarche consistant à faire évoluer les procédures de vol et à instaurer une politique de communication.

Une étude sur les moyens de limiter ces nuisances sonores a été demandée conjointement par le ministre de l'environnement et le ministre de la défense à l'inspection générale de l'environnement et au contrôle générale des armées. Elle devrait conduire à l'adoption en 2001 de mesures permettant de limiter les conséquences pour les riverains des bases aériennes de l'activité aéronautique tout en préservant les besoins d'entraînement des pilotes.

La lutte contre les nuisances sonores

L'efficacité des unités aériennes de combat dépend en grande partie de leur degré d'entraînement et des conditions dans lesquelles celui-ci est réalisé. Il doit se rapprocher au plus près de la réalité des opérations. Ces activités peuvent cependant occasionner des gênes pour les riverains des bases aériennes. La politique de protection de l'environnement tend par conséquent à lutter contre les nuisances sonores. A titre d'exemple, les bases aériennes de Dijon et d'Orange ont entrepris des actions de prévention visant à adapter et améliorer en permanence les méthodes et procédures pour réduire au maximum leur





Le naufrage de l'Erika

Depuis le naufrage de l'Erika, le 12 décembre 1999, les armées ont participé aux plans :

- a POLMAR mer, jusqu'au 5 septembre 2000, sous la responsabilité du préfet maritime pour l'Atlantique ;
- a POLMAR terre, sous la responsabilité du préfet de Charente maritime, puis du préfet d'Ille-et-Vilaine, préfet de la zone de défense Ouest. Des unités des trois armées ont été engagées du 21 décembre 1999 au 12 septembre 2000.

Dans le cadre du plan POLMAR mer, douze bâtiments français et étrangers ont été affectés à la surveillance des épaves et aux patrouilles en zone côtière. La surveillance aérienne quotidienne était assurée par un Atlantique 2 et des avions des douanes. Une première phase de pompage des cuves a été réalisée en juillet puis une seconde phase en août et septembre afin de récupérer environ 12 000 tonnes de fioul lourd.

Dans le cadre du plan POLMAR terre, les premiers déploiements militaires sont intervenus le 23 décembre 1999 sur l'île d'Yeu puis, le 26 décembre dans le Morbihan. Le 27 décembre, une nouvelle unité était engagée près de Pornic (Loire-Atlantique). 500 hommes étaient placés en alerte pour renforcer ce dispositif. La Bretagne et l'embouchure de la Loire étant les points les plus touchés par la pollution, l'organisation du commandement civil et militaire s'implantait à Rennes sous l'autorité du préfet de zone. Au plus fort de la participation militaire, 14 compagnies ont été engagées, soit 1 300 militaires, sans compter les soutiens, représentant près de 70% des personnes travaillant sur les plages.

En août, la pollution continuant de souiller une partie des côtes, les travaux portaient sur les criques et les zones rocheuses, en particulier dans le Morbihan et à Belle Ile en mer. Début septembre, le dispositif militaire était retiré des plages et conservé en alerte pour pouvoir intervenir en cas de nouvelle pollution.



Détachement Polmar ba 721 à Penestin (Morbihan) du 23 au 30 mai 2000.



Naufrage du tanker Ievoli Sun transportant 6000 tonnes de produits toxiques au large de Cherbourg, le 30 octobre 2000.

Le naufrage du Ievoli Sun

La marine nationale a été fortement impliquée, à partir du 30 octobre, dans le plan POLMAR déclenché par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord à la suite du naufrage du Ievoli Sun. Le plan d'intervention franco-britannique «Manche plan» a été activé.

La marine nationale a assuré la sécurité de la zone du naufrage et a localisé l'épave. Elle a ensuite participé aux missions de prélèvement d'eau et d'air à proximité de l'épave.

L'hélicoptère de service public de Cherbourg-Maupertus a participé à la surveillance aérienne de la zone, avec les avions «POLMAR», les hélicoptères des douanes et l'avion britannique de télédétection des pollutions.

Le plan POLMAR déclenché après le naufrage du Ievoli Sun a mobilisé 10 bâtiments de la marine nationale qui ont totalisé près de 1 000 heures de mer. Les moyens aériens de surveillance ont réalisé 39 heures de vol.

La participation des armées aux missions de renforcement de la sécurité générale

La participation des armées au plan Vigipirate ne s'est pas relâchée en 2000 et l'exercice de la présidence européenne par la France a entraîné l'organisation de sommets nécessitant des mesures de sécurité exceptionnelles.

• LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE DANS LE CADRE DU PLAN VIGIPIRATE

Depuis le 7 septembre 1995, avec une interruption d'octobre à décembre 1996, les armées participent au renforcement de la sécurité générale en complétant l'action de la gendarmerie, de la police et des douanes, dans le cadre du plan VIGIPIRATE conçu en 1978 pour gérer «différentes situations pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes sur le territoire national» et assurer la surveillance des principaux lieux publics, du métro, des gares et des aéroports.

En 2000, 500 militaires des trois armées ont été engagés chaque jour dans cette mission et 200 étaient en alerte. Un renforcement ponctuel, lié au passage à l'an 2000, a vu les effectifs s'accroître jusqu'à 2500 hommes au début du mois de janvier afin de participer à la garde des points sensibles de circonstance.

En septembre, ce dispositif a été remanié. Un groupement de deux sections de l'armée de l'air renforce la sécurité des aéroports d'Orly et de Roissy. En province, les armées contribuent à la sécurité de l'aéroport de Lille-Lesquin, du site d'Eurotunnel, du métro de Lille et du port de Marseille. Au total, 160 militaires sont déployés chaque jour sur le territoire national, 580 sont maintenus en alerte dans leurs garnisons.

Surveillance de l'espace aérien

L'armée de l'air participe à la surveillance du territoire en effectuant des missions de sûreté aérienne : 8 421 pistes (appareils détectés en vol) ont été identifiées et 1 260 vérifiées. 41 missions de police du ciel, 11 d'assistance aérienne et 34 d'assistance radar ont été déclenchées. En outre, l'armée de l'air a effectué 138 missions de coopération avec les douanes et 6 missions avec la direction de la sécurité du territoire (DST).

Le sommet de Biarritz (12-14 octobre)

Les armées ont participé au renforcement de la sécurité générale du sommet des chefs d'État et de gouvernement européens en effectuant préventivement une surveillance de la zone terrestre et des espaces aérien et maritime, sur demande de concours ou réquisition du préfet des Pyrénées-atlantiques et sous la responsabilité du préfet maritime pour l'Atlantique. L'officier général de zone de défense sud-ouest à Bordeaux a assuré la coordination interarmées, la préparation et l'exécution de l'ensemble des activités, à l'exclusion des missions de sûreté aérienne et maritime. Le commandant de la zone maritime Atlantique et le commandant de la défense aérienne et des opérations aériennes avaient la responsabilité de la sûreté maritime ainsi

que de la sûreté aérienne des approches du territoire et de la zone réservée, conformément à leurs missions habituelles.

L'armée de terre a, sur réquisition, protégé deux points sensibles, réalisé, sur demande du préfet des Pyrénées-atlantiques, des missions de transport ou d'évacuation sanitaire par hélicoptères. Elle a assuré la garde de la vingtaine d'aéronefs des délégations, parqués sur l'aéroport de Biarritz.

Le sommet de Nice (7-10 décembre)

Les armées ont participé au renforcement des mesures de sécurité générale du sommet des chefs d'État et de gouvernement européens. La protection du site exigeait un dispositif terrestre, aérien et naval similaire à celui déployé à Biarritz.



Hélicoptère Fennec de l'armée de l'Air.

Moyens engagés pour le sommet de Biarritz

Armée de terre.

Une unité à deux sections et un état-major tactique pour les deux points sensibles (80 militaires). Un détachement de l'aviation légère de l'armée de terre de quatre hélicoptères de manœuvre Puma. Deux sections (60 hommes) en alerte à six heures.

Armée de l'air.

Un détachement de 30 commandos pour le gardiennage des aéronefs des délégations sur l'aéroport de Biarritz. Un hélicoptère sanitaire et une Alouette III équipée d'une caméra infrarouge. Des moyens de sûreté aérienne : une unité d'acquisition Crotale stationnée sur l'aéroport de Biarritz, un avion SDCA E3F, deux Mirage 2000 RDI, deux Tucano et deux Fennec armés.

Marine nationale.

Une frégate, un remorqueur de haute mer, deux patrouilleurs de haute mer, onze vedettes ou embarcations (gendarmerie/affaires maritimes et douanes). Deux sémaphores (Socoa et Messanges). Un détachement de plongeurs démineurs.

LA PRÉPARATION DES FORCES



Sergent Brunet - ECPAD

Préparation des forces : exercices interarmes octobre 2000 Mourmelon.

Les armées définissent des objectifs de préparation opérationnelle en cohérence avec les ambitions que le pays se fixe, non seulement pour assurer sa défense dans un cadre interarmées, mais aussi pour tenir son rang dans les structures de défense européenne, dans les organisations de sécurité collective ou dans les coalitions de circonstance. Les activités qui concourent à la préparation opérationnelle des forces sont donc marquées par la nécessité de les mener dans une optique résolument interalliée et internationale, procédant des objectifs nationaux et des ambitions de notre pays au sein de l'Alliance atlantique et pour la construction de l'Europe de la défense.

L'entraînement des forces

L'activité d'entraînement des forces prépare à tout moment l'engagement opérationnel des capacités nécessaires aux missions fixées par le gouvernement.

• L'ARMÉE DE TERRE

Malgré une réalisation encore incomplète des effectifs professionnalisés et une année marquée par de nombreuses opérations extérieures et activités de service public, l'armée de terre a maintenu le seuil d'activités assurant la stricte préparation des forces. 68 jours d'activités, sur les 73 prévus ont permis à la force d'action terrestre de participer à 120 exercices. Ces activités

de préparation opérationnelle sont de trois types.

- a Les activités menées pour la formation initiale des militaires, leur instruction individuelle et collective au sein de leur unité d'emploi. Conduites en garnison ou en camp et n'impliquant pas de forts déploiements de matériels, elles conditionnent la correcte réalisation d'actions ultérieures plus complexes.

La formation initiale des jeunes engagés volontaires (EVAT) se déroule sur 6 mois. Progressive, elle permet d'acquérir des savoir-faire fondamentaux. Par la suite, intégrés dans une cellule collective, les EVAT perfectionnent et diversifient leurs aptitudes pour permettre à l'unité élémentaire (compagnie, escadron, batterie) de détenir une réelle capacité opérationnelle. C'est à ce stade que se déroulent de nombreux contrôles (40 unités élémentaires ont effectué des tirs de missiles, d'artillerie et de blindés à Canjuers et 52 autres ont effectué des tirs d'infanterie au Larzac ; cinq campagnes de tir sol-air ont eu lieu, soit au centre d'essais des Landes soit au centre d'essais de la Méditerranée). Selon les cas, cette formation est complétée par des activités d'aguerrissement (70 unités élémentaires sont passées dans les centres commandos ou de montagne pour des stages de deux à trois semaines).

Parallèlement, les régiments participent à la formation des cadres par la mise à disposition d'unités au profit des différentes écoles. En 2000, 148 unités ont joué le rôle de troupes de manœuvre afin d'apporter le réalisme indispensable à l'apprentissage du commandement.

Les activités interarmes, du niveau du groupement tactique ou du régiment, permettent à plusieurs éléments de différentes fonctions opérationnelles de s'entraîner entre eux. Menées le plus souvent en camp, elles impliquent des déploiements de matériels importants et l'emploi de moyens de simulation pour représenter la puissance des feux ainsi que les actions adverses. Des exercices et des évaluations sont organisées dans des centres spécialisés, par exemple le centre d'entraînement tactique de Mailly (CENTAC) où ont été évaluées 27 unités d'armes de mêlée avec leurs appuis.

Parallèlement, au cours d'exercices avec troupes, le commandement de la force d'action terrestre (CFAT) a évalué la capacité opérationnelle de 28 régiments. En complément, il a organisé deux exercices blindés à l'étranger (Bulgarie et République tchèque) permettant la projection et l'entraînement de 2 000 hommes dans des camps particulièrement favorables au tir et à la manœuvre car présentant des caractéristiques proches de la réalité opérationnelle.

Les activités d'entraînement des postes de commandement (PC) sont prioritaires pour le CFAT. Il faut ainsi développer nos capacités à armer les PC de niveau brigade, division ou corps d'armée («land component command», voir *infra* chapitre 3),

avec du personnel qualifié, au fait des techniques et procédures, et donc capable de s'insérer ou de diriger des PC multinationaux.

Ces entraînements, systématiquement interarmées et le plus souvent interalliés, ont été pratiqués :

- ^a au cours d'exercices montés par le CFAT en s'appuyant sur les possibilités offertes par le centre d'entraînement des PC à Mailly dont les moyens de simulation permettent de déployer dans un environnement complet, soit une ou deux brigades (quatre exercices d'évaluation), soit une division (un exercice) ;
- ^a à la faveur d'exercices de niveau opératif montés par l'état-major des armées (exercice franco-britannique «Réaction combinée») ou par l'OTAN (exercice «Constant Harmony»);
- ^a dans le cadre d'activités interalliées (OTAN, pays du Golfe) ou bilatérales (32 exercices).

En 2000, un effort de normalisation des activités, de leur contrôle (tirs) et de leur évaluation (aptitude opérationnelle) a été entrepris par les forces. Il traduit la volonté du commandement de s'assurer que toute unité a franchi un certain nombre d'étapes avant de l'engager en opérations. Ainsi, avant son départ au Kosovo, chaque unité d'infanterie doit être contrôlée au centre d'entraînement et d'instruction du tir opérationnel du Larzac, puis évaluée au CENTAC. En outre, avant de partir en relève dans les Balkans, les états-majors de force ou de brigade sont évalués au cours d'un exercice de PC en camp ou à Mailly. Dans le même esprit, toute unité qui part effectuer une mission de courte durée dans les DOM-TOM ou en Afrique est contrôlée en fin de phase de mise en condition opérationnelle.

• LA MARINE NATIONALE

La marine nationale prépare l'emploi de ses forces au sein de composantes interarmées et interalliées, par une démarche progressive d'entraînement et de qualification. Les autorités organiques sont chargées d'organiser l'acquisition et le suivi du savoir-faire des unités au cours de leur «vie opérationnelle».

Les autorités organiques de la marine nationale

La marine comprend quatre grands commandements organiques :

- le commandement de la force d'action navale (ALFAN : bâtiments de surface)
- le commandement des forces sous-marines et de la force océanique stratégique (ALFOST),
- le commandement de l'aviation navale (ALAVIA),
- le commandement des fusiliers-marins et commandos (ALFUSCO).

Les principes suivants forment une démarche systématique et générale, qui mobilise environ le tiers du volume d'activité annuelle des forces.

Un élément acquiert son aptitude opérationnelle par étapes successives sanctionnant ses facultés à évoluer dans son environnement en sécurité, à mettre en œuvre ses moyens de détections (senseurs) et ses armes et à exécuter les missions correspondant à ses capacités militaires. Un entraînement «qualifiant» comprend les stages organisés pour faire acquérir ou recouvrer les qualifications nécessaires. Il intègre au préalable un recours important aux moyens informatiques de simulation à terre, pour les équipages de bâtiments ou d'aéronefs. 50 bâtiments de combat ont suivi, en 2000, 20 stages de mise en condition de trois à quatre semaines, incluant les tirs de 45 missiles et de 30 torpilles.

Une fois la qualification opérationnelle acquise, l'élément doit entretenir son savoir-faire tactique par le biais de l'entraînement «avancé». Cette préparation continue vise à développer l'aptitude opérationnelle de l'unité, et à optimiser cette aptitude en fonction de missions particulières ou programmées. C'est grâce à ce processus que le groupe aéronaval a pu être engagé sans délai dans l'opération Trident au large du Kosovo. C'est avec les qualifications spécifiques requises que les bâtiments et aéronefs sont déployés chaque jour dans les zones reconnues d'importance.

Dans cette logique, les unités et le personnel de la marine nationale prennent part à tous les grands exercices français et internationaux d'intérêt, après une planification rassemblant les objectifs du CEMA et les besoins des autorités organiques. A partir de 2000, les objectifs d'entraînement recouvrent le schéma suivant :

- ^a un exercice OTAN majeur chaque année, Strong resolve ou Northern light par exemple ;
- ^a un exercice européen majeur tous les ans, Eole ou Trident d'or ;
- ^a cinq exercices interarmées annuels ;
- ^a cinquante exercices bi ou multilatéraux annuels et une dizaine d'exercices relatifs au partenariat pour la paix.

La marine engage et qualifie ainsi l'éventail complet de ses capacités : une capacité de commandement national ou à vocation multinationale, une mise en œuvre des moyens de prévention et de projection, conformément aux scénarios stratégiques d'emploi des forces aéromaritimes.

• L'ARMÉE DE L'AIR

Les dominantes générales de l'activité des forces aériennes ont été encadrées par les activités permanentes, notamment celles des forces stationnées hors métropole ou en opérations extérieures. Cela concerne environ 3 500 personnes et un peu moins de 80 appareils dont 30 de combat, et également celles liées à la posture permanente de sûreté qui se traduit par une mission constante de police du ciel et d'assistance en vol. Pour satisfaire ces objectifs, l'armée de l'air a réalisé des activités de préparation opérationnelle.

Dans le cadre de l'entraînement et des missions opérationnelles, les équipages ont exécuté en moyenne 180 heures de vol pour les pilotes de chasse, 400 pour le transport et 200 pour les hélicoptères. Ces activités ont été réalisées en cohérence avec les taux équipage-avion réel des unités, et la disponibilité de la flotte en ligne qui pour l'ensemble de l'armée de l'air se situe sur une moyenne de 65 %.

Qualitativement, le cadre général des opérations auxquelles l'armée de l'air est susceptible de participer nécessite un entraînement



Puma de l'armée de Terre pendant l'opération Trident d'or.



Démonstration en vol lors du salon Asian aerospace 2000 à Singapour en février 2000.

aérien interalliés. A ce titre, l'activité conduite en 2000 (en ce qui concerne les exercices internationaux majeurs) est insuffisante et devra être accrue pour s'inscrire sur une moyenne d'un exercice international majeur par pilote tous les deux ans. L'activité aérienne hors métropole devrait ainsi passer progressivement de 15 à 20 % de l'activité d'entraînement globale.

S'agissant du tir aérien, réelle finalité de l'aviation de combat, l'activité d'entraînement a reposé sur une campagne de combat et de tir par escadron et par an. C'est ainsi que moins d'un missile est tiré en moyenne sur la durée de carrière des personnels navigants, et moins d'une bombe guidée laser par pilote et par an. Ces chiffres, rapportés aux enseignements dégagés de la crise du Kosovo montrant la nécessité d'une très grande précision des tirs, imposent à l'évidence d'être revus à la hausse.

Dans le cadre du renforcement des coopérations internationales, l'armée de l'air a participé à deux exercices majeurs qui ont donné lieu à une importante projection de forces, nécessaire à la mise en œuvre d'un ensemble de commandement et de moyens déployés cohérents, et

à un exercice réalisé sur le territoire français avec participation internationale (ODAX).

Un détachement a été mis en place à Singapour du 17 février au 4 mars pour participer au salon ASIAN AEROSPACE 2000 et effectuer un exercice de défense aérienne avec l'armée de l'air singapourienne.

Du 27 mars au 7 avril, un exercice bilatéral franco-chilien concomitant avec le salon aéronautique FIDAE 2000, à Santiago du Chili, a permis, outre un déploiement longue distance et l'entraînement, de certifier au ravitaillement en vol sur avion ravitailleur français C 135 des avions de chasse chiliens, et sur avion ravitailleur chilien B 707 des Mirage 2000 français.

Enfin, l'exercice d'entraînement à la conduite d'opérations aériennes ODAX 2000, du 11 au 26 mai, a été important du fait de l'annulation de l'exercice ODAX 1999 pour raisons opérationnelles. Il avait pour ambition de faire évoluer les méthodes à la lumière des premiers enseignements de la campagne aérienne «allied forces».

La coordination civilo-militaire pour l'emploi de l'espace aérien

Le niveau de préparation au combat que nos forces aériennes doivent atteindre pour être aptes en permanence à intervenir dans les crises, comme au Kosovo, impose un entraînement soutenu. Ce besoin opérationnel doit être concilié avec une augmentation continue du trafic aérien commercial. Le renforcement de la coordination des circulations aériennes, civile et militaire, fait partie d'une série de mesures décidées par le gouvernement, et destinées à améliorer la fluidité du trafic tout en continuant à garantir la sécurité aux usagers. Dans ce cadre, les aménagements des espaces aériens du sud-est de la France et de la région parisienne, ainsi que la mise en œuvre d'une coordination directe entre contrôleurs civils et militaires contribueront à atteindre l'objectif fixé.

Moyens mis en œuvre à l'occasion de l'exercice franco-chilien

- a Deux Mirage 2000 RDI,
- a un Mirage 2000-5B,
- a quatre Mirage 2000-5,
- a un C 135, un C 130

Moyens mis en œuvre à l'occasion de l'exercice entre la France et Singapour

- Avions de chasse : six Mirage 2000 et un Rafale
- Patrouille de France : dix Alphajet, un MXX, un C 130, un C 160
- Accompagnement : quatre C 135, deux C 160, deux C 130

Si le volume global de l'activité 2000 peut être considéré comme satisfaisant, les objectifs qualitatifs demandent à être encore consolidés, notamment dans la recherche des échanges internationaux et dans la pratique du tir aérien.

Les principaux exercices

• LES EXERCICES BILATÉRAUX ET MULTINATIONAUX

Les forces armées organisent ou participent à des exercices d'entraînement interarmées permettant d'affirmer leurs capacités à être employées dans un cadre multinational, en particulier européen. En 2000, elles ont participé à plus de 500 exercices multinationaux ou bilatéraux.

Gabon 2000 (du 15 au 30 janvier)

Dans le cadre du programme relatif au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP), la France a organisé avec le GABON un exercice dont le soutien a été fourni par huit États donateurs et, outre la France, six membres de l'Union européenne.

Onze États africains (dont huit appartenant à la Communauté des États d'Afrique centrale et de l'ouest) ont pris part à cet exercice qui a regroupé 1 350 militaires (dont 600 français). Gabon 2000 a permis la mise en œuvre des matériels d'un bataillon RECAMP.

Golfe 2000 (du 2 au 9 février)

Liés par des accords de défense, la France et les Emirats Arabes Unis ont organisé l'exercice Golfe 2000. Plus de 5 600 militaires français (dont un détachement des forces françaises stationnées à Djibouti (FFDJ), en raison de ses savoir faire en milieu désertique) ont participé, au côté des forces armées émiriennes, à l'exercice le plus important réalisé dans cette région depuis la fin de la guerre du Golfe. Pour la première fois, le groupe aéronaval (GAN) a été déployé dans le golfe arabo-persique. Outre le GAN, la France a mis en œuvre 560 véhicules, dont 81 blindés comprenant 22 chars Leclerc, et 22 avions de combat.

Réaction combinée (du 5 au 25 juin)

L'exercice bilatéral franco-britannique *Réaction combinée* s'inscrit dans la logique du sommet de Saint - Malo (voir infra, chap. 3) et représente un «banc d'essai» de ce que pourraient être les futures capacités européennes de commandement.

S'appuyant sur un scénario de gestion de crise, cet exercice avait pour but de faire travailler deux niveaux de commandement interarmées (stratégique et opératif).

Il a regroupé 500 français et 300 britanniques répartis dans les postes de commandement. A cette occasion le PC de force



Exercice Gabon 2000.



Exercice Eolo 2000.

DR

français a démontré son aptitude à être projeté. Par ailleurs le fonctionnement de ce niveau de commandement a été validé.

Eolo 2000 (du 16 au 28 juin)

Exercice bi-annuel majeur d'entraînement des Euroforces, EOLO 2000 s'est déroulé en Espagne.

La France a été la deuxième nation contributrice avec un volume de près de 4 000 militaires engagés aux côtés des forces espagnole, italienne et portugaise. Elle a mis en œuvre une brigade parachutiste et ses éléments de quartier général, le groupe aéronaval et son environnement, six Mirage 2000, un AWACS et un C 135.

Succès indéniable, Eolo 2000 a permis de mener une opération interarmées multinationale de soutien de la paix dans un cadre européen.

- *L'EXERCICE INTERMINISTÉRIEL
EXINNAT 2000 (20 ET 21 NOVEMBRE)*

L'exercice interministériel de défense EXINNAT 2000 a été décidé par le Premier ministre et animé par le Secrétaire général de la défense nationale (SGDN). Il a permis de mettre en œuvre les organismes et structures de défense des niveaux gouvernemental et ministériel, des hiérarchies territoriales civiles et mili-

taires jusqu'au niveau du département pour la métropole et celles des zones Antilles et Guyane, pour ce qui concerne l'outre-mer.

Le thème de l'exercice était celui d'une crise intérieure de moyenne intensité, résultant d'une simultanéité d'incidents de toute nature avec toutefois plusieurs éléments de crise majeure (crise sanitaire, inondation, éruption volcanique). Il n'a pas nécessité la mise en œuvre des mesures de défense opérationnelle du territoire.

Les armées et services interarmées ont été sollicités, dans la mesure de leurs capacités et moyens réellement disponibles sur le territoire national, pour apporter leur concours à la gestion de la crise. Ce contexte a été mis à profit pour évaluer la nouvelle organisation territoriale de défense placée sous les ordres du chef d'état-major des armées et mise en place au 1er juillet 2000 (voir infra, chapitre 3). Véritable interface entre les autorités civiles et les armées, cette nouvelle organisation territoriale interarmées de défense conduit l'engagement des forces sur le territoire national.

Chapitre 2

La quatrième année d'application de la loi de programmation militaire

UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE



Militaires servant un poste anti-char Milan.

La loi de finances initiale pour l'année 2000 a fixé le budget de la Défense à 37 Md€ (242,8 MdF) avec pensions et 28,6 Md€ (187,9 MdF) hors pensions, soit une diminution de 1,1 % par rapport à 1999. Ce budget a néanmoins permis de répondre aux objectifs fixés par la loi du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997-2002.

Pour la quatrième année consécutive, l'évolution des effectifs a respecté le rythme prévu d'évolution de la professionnalisation de nos forces : recrutement de militaires du rang engagés (plus de 7 600

engagements), de volontaires (plus de 6 600 recrutements), diminution corrélative des appelés du contingent, diminution sensible des sous-officiers et augmentation du personnel civil (plus de 4 230 recrutements).

Les crédits de fonctionnement⁶

La Défense a bénéficié d'une dotation de crédits permettant de couvrir les dépenses ordinaires (crédits inscrits au titre III et permettant de payer les rému-

nécessités et les charges sociales (RCS) à hauteur de 12,8 Md€ (84 MdF) et les dépenses de fonctionnement courant à hauteur de 3,2 Md€ (20,9 MdF).

Les besoins de crédits de rémunérations non prévus au budget initial engendrés par la participation aux opérations extérieures de 11 500 militaires ont été intégralement couverts grâce à l'ouverture, en cours de gestion, de 0,4 Md€ (2,8 MdF) supplémentaires dont 0,3 Md€ (1,9 MdF) au titre de la loi de finances rectificative du 13 juillet et 0,1 Md€ (0,9 MdF) par redéploiements.

Pour le fonctionnement courant, la forte hausse du prix des carburants qui ne pouvait être prévue lors de la construction du budget, a été financée grâce aux crédits supplémentaires (0,1 Md€ soit 0,8 MdF) inscrits dans les lois de finances rectificatives.

Deux annulations sur le budget d'équipement des armées, en avril et novembre, ont financé les ouvertures de crédits de fonctionnement, sans incidence majeure sur le rythme des investissements.

Les dépenses définitives s'élèvent à 16,9 Md€ (111,1 MdF) soit 13,1 Md€ (85,8 MdF) en RCS et 3,9 Md€ (25,3 MdF) en fonctionnement correspondant à 98 % des ressources ouvertes, ce qui constitue un taux de consommation très élevé, meilleur que celui de la gestion 1999⁶, qui avait été marquée par les difficultés techniques de raccordement à des logiciels de la comptabilité publique.

Les crédits d'équipement

En ce qui concerne les crédits d'équipement, les 13,3 Md€ (87,5 MdF) d'autorisations de programme ont permis de respecter les objectifs de la LPM en poursuivant la politique de commande globale développée par la Défense depuis deux années.

Avec un niveau d'engagements de 16,4 Md€ (107,4 MdF) contre 13,1 Md€ (86 MdF) en 1999, l'année 2000 a connu un niveau exceptionnel de commandes et se caractérise par le maintien d'une capacité de financement des futurs programmes d'armement adaptée aux besoins.

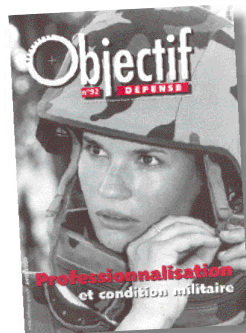
Elle constitue ainsi une année charnière dans l'exécution de la loi de programmation militaire 1997-2002.

Le financement des plus importantes opérations prévues a été assuré notamment grâce à des redéploiements de crédits au sein du budget de la Défense. Le solde net des ouvertures et des annulations d'autorisations de programme est positif à hauteur de 2,3 Md€ (15 MdF) destinés à assurer la première partie du financement de la commande d'avions A 400M programmée pour 2001.

Le niveau des paiements, qui atteint 12 Md€ (78,6 MdF), est supérieur à celui de 1999 (11,8 Md€ soit 77,2 MdF). Cette augmentation résulte de la reprise des engagements à un niveau nécessaire à l'exécution de la LPM, la plupart des programmes passant de la phase de développement à la phase de production. Elle annonce la stabilisation du déroulement de la gestion après la mise en œuvre, ces trois dernières années, d'importantes réformes budgétaires et comptables (refonte globale de la nomenclature budgétaire des titres V et VI⁸ ; création «d'opérations budgétaires d'investissement» identifiant plus clairement les programmes ; généralisation du contrôle financier déconcentré et de la comptabilité spéciale des investissements ; raccordement au système informatique «nouvelle dépense locale» de la comptabilité publique...) visant à améliorer la rigueur et la transparence de la gestion.

(6) Crédits inscrits au titre III du budget de la Défense et comprenant les crédits de rémunérations, de charges sociales et de fonctionnement.

(7) Taux de consommation des crédits en 1999 : 97 % de 109,3 MdF.



LE PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION EN VOIE D'ACHÈVEMENT

La loi de programmation militaire 1997-2002 organise la mise en œuvre du processus de professionnalisation, c'est-à-dire la réalisation d'une armée composée d'officiers et sous-officiers de carrière, d'un nombre important de militaires sous contrat et de jeunes volontaires, et ne recourant plus, à terme, aux appelés du contingent. Cette dynamique s'accompagne également d'un accroissement de la présence du personnel civil au sein des armées.

Aux deux tiers de sa réalisation, la réduction du format des armées se déroule suivant le calendrier prévu. Le rythme des recrutements de civils, initialement moins soutenu, connaît depuis 2000 une accélération dans le but d'atteindre, au terme de la loi de programmation, un effectif de 83 023.

Les effectifs réalisés du ministère se sont établis à 429 472 personnes, hors comptes de commerce⁹, soient 354 622 militaires et 74 850 civils.

Les effectifs militaires

Les effectifs militaires ont évolué suivant les objectifs fixés par la LPM.

La réduction du nombre d'emplois d'officiers et sous-officiers se déroule normalement. L'efficacité des mesures d'aide a permis le départ de 170 officiers et 4 442 sous-officiers en 2000. La situation n'est cependant pas identique au sein des forces armées.



Élève officier, école spéciale militaire de Saint-Cyr.

Effectifs de la Défense (hors comptes de commerce) en 2000

	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Volontaires	Appelés	Total militaires	Civils	Total Général
Armée de terre	15 928	50 352	56 769	2 572	17 713	143 334	28 609	171 943
Marine nationale	4 748	30 019	7 647	619	1 470	44 503	8 692	53 195
Armée de l'air	6 937	38 948	12 823	456	2 333	61 497	5 206	66 703
Gendarmerie nationale	3 544	76 639	0	8 866	3 359	92 408	1 848	94 256
DGA	2 301	888	42	0	121	3 352	13 459	16 811
SSA	3 129	3 873	136	95	676	7 909	5 017	12 926
SEA	204	304	790	0	0	1 298	982	2 280
Autres services	262	59	0	0	0	321	11 037	11 358
Total	37 053	201 082	78 207	12 608	25 672	354 622	74 850	429 472

(8) Le titre V comprend l'ensemble des crédits d'équipement et le titre VI les subventions d'investissement accordées par l'État.

(9) Sont gérées en comptes de commerce, le service à compétence nationale DCN (issu de l'ancienne direction des constructions navales) et le service de la maintenance aéronautique de la DGA.

(10) Auxquels il convient d'ajouter les effectifs de DCN et de la direction des centres d'essai et du service de la maintenance aéronautique soit 18750 personnes (18565 civils et 185 militaires)

Les Français perçoivent l'existence d'unités composées uniquement de professionnels comme :

- a Un point fort : 77%
- a Un point faible : 9%
- a Ni l'un ni l'autre : 14%

Baromètre 2000 image des armées

Mouvements d'officiers et de sous-officiers en 2000

	Officiers	Sous-officiers
Armée de terre	- 306	- 1 132
Marine nationale	- 71	- 1 302
Armée de l'air	- 23	- 1 042
Gendarmerie arme	+ 208	- 1 500
Gendarmerie soutien	+ 22	+ 534
Total	- 170	- 4 442

Les effectifs militaires ont évolué suivant les objectifs fixés par la LPM

La réduction du nombre d'emplois d'officiers et sous-officiers se déroule normalement. L'efficacité des mesures d'aide a permis le départ de 170 officiers et 4 442 sous-officiers en 2000. La situation n'est cependant pas identique au sein des forces armées. Ainsi, la gendarmerie nationale, qui doit faire face à un accroissement de sa

charge, freine la diminution du nombre de ses sous-officiers tout en assurant la montée en puissance de son dispositif de soutien.

La diminution du format des armées permet un accroissement important du taux d'encadrement des forces armées, gage d'efficacité d'un outil de défense professionnel. La proportion des effectifs officiers et sous-officiers par rapport aux effectifs totaux atteint en moyenne 67 % dépassant les prévisions, du fait d'une décroissance plus rapide des effectifs d'appelés. Ce taux d'encadrement se rapproche de ceux des armées occidentales comparables.

De 1996 à 2000, les effectifs budgétaires d'appelés ont diminué de 139 023 postes (-69 %). Pour les effectifs réalisés, la situation est globalement satisfaisante, malgré un sous-effectif constaté dans l'armée de terre et, dans une moindre mesure, la gendarmerie.

Dans la perspective de la suspension du service militaire, il a été décidé de consacrer à l'armée de terre et à la gendarmerie, dans la limite de leurs postes budgétaires, l'essentiel de la ressource des jeunes qui répondront à l'appel sous les drapeaux.



DR. Mécanicien spécialiste système hydraulique de l'armée de l'Air.

Taux d'encadrement des armées

	1996	2000		2002
	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
Armée de terre	31%	40,5%	46,2%	48%
Marine nationale	59%	73,4%	78,1%	78%
Armée de l'air	57%	70,7%	74,6%	70,5%
Gendarmerie nationale	90%	84,5%	86,8%	83%
Total	48,5%	61,9%	67,2%	63,5%



ECPAD

Personnels civils et militaires de la Défense, réunion de travail à la Dicod.

Ont été mises en place par ailleurs des mesures favorisant l'accès au premier emploi des jeunes gens appelés à faire leur service militaire : départ anticipé à 8 mois en cas d'obtention d'un contrat de travail au cours du service ou offre d'une indemnité (4 000 francs) aux appelés effectuant la totalité du service.

Le recrutement des militaires du rang engagés a progressé. Leurs effectifs ont augmenté de 5 726, portant cette catégorie à 78 207, ce qui représente d'ores et déjà 86 % de l'objectif prévu en 2002 (92 527). Si le recrutement s'est effectué sans difficulté, la perspective du terme des premiers contrats conclus dans le cadre de la professionnalisation, dans un contexte de reprise de l'emploi, crée une contrainte particulière. Parallèlement, la mise en place du volonta-

riat lancée en 1999, se poursuit. Ainsi, 5 081 volontaires supplémentaires ont rejoint les forces armées en 2000, portant l'effectif total réalisé à 12 608, soit 46 % de l'effectif prévu pour 2002 (27 171). La gendarmerie nationale est la première bénéficiaire du recrutement des volontaires (70 % de cette catégorie).

En ce qui concerne le personnel civil, la professionnalisation se traduit par une augmentation de 9 276 emplois au sein des armées entre 1996 et 2000. Cette croissance vise à confier au personnel civil des emplois à caractère administratif ou technique, auparavant tenus par des militaires, afin de permettre à ces derniers de se consacrer à des fonctions opérationnelles. Les civils fourniront ainsi, à terme, 45 % des effectifs de la partie non projetable de l'armée de terre.

Évolutions des effectifs budgétaires civils entre 1997 et 2002

Armée de terre	+ 2 054	+ 6%
Marine nationale	+ 5 099	+ 78%
Armée de l'air	+ 1 825	+ 37%
Gendarmerie nationale	+ 1 022	+ 80%
Services communs	+ 902	+ 6,5%
DGA	- 1 606	- 11%
Total	+ 9 276	+ 12,6%

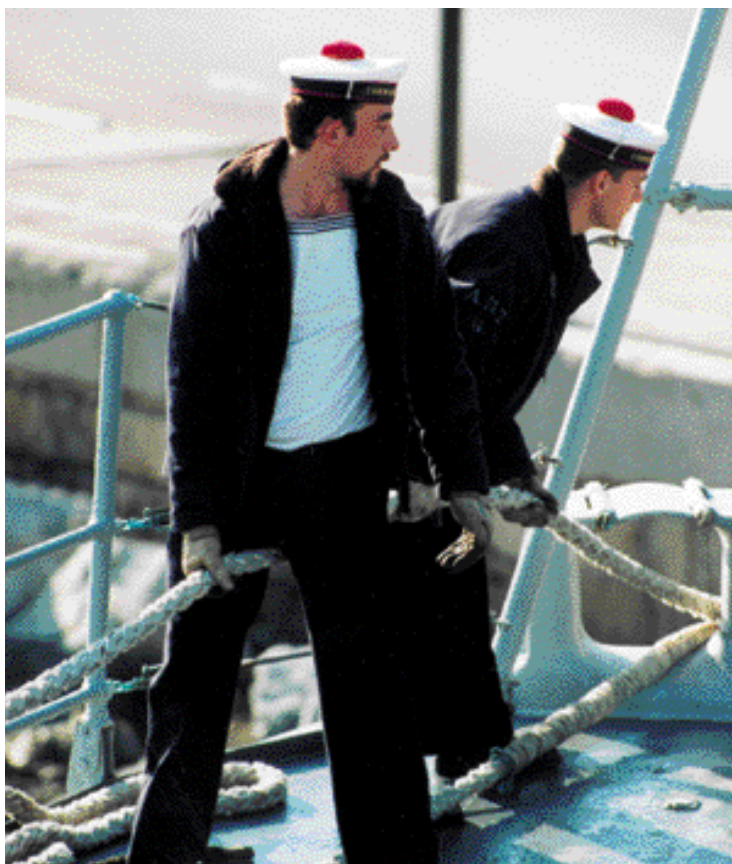
Cette augmentation traduit cependant deux mouvements différents. En effet, si les armées et services communs disposent d'effectifs civils supplémentaires, la délégation générale pour l'armement, dans sa partie étatique, poursuit la restructuration de ses sites et réduit fortement ses effectifs.

Au cours des trois premières années de la LPM, le ministère a rencontré des difficultés pour réaliser les effectifs civils : interdiction d'embauche des ouvriers de l'État, mise en réserve d'emploi de fonctionnaires imposée par la direction du budget, faible rendement des concours techniques et recrutement difficile en région parisienne. Ces différents facteurs ont causé un sous-effectif de personnel civil, que les reclassements des agents en provenance de la DGA n'ont compensé que partiellement.

En 2000, les efforts accomplis ont permis d'obtenir une très forte résorption de ces emplois vacants. Grâce à l'anticipation de l'ouverture des concours, à un recours accru aux concours déconcentrés, à des recrutements sur titres pour des corps techniques et à une dérogation à l'interdiction d'embauche des ouvriers d'État, les recrutements de civils ont connu leur plus haut niveau avec 4 231 recrutements nets, chiffre équivalent au total des trois années précédentes. Hors comptes de commerce, le ministère emploie 74 850 civils représentant 90 % de l'objectif fixé pour 2002 (83 023).

• *LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA PROFESSIONNALISATION*

Des mesures de soutien ont été mises en place dès le début de la LPM pour accompagner le double mouvement de départ de cadres et de doublement de la population des militaires du rang. L'évolution globale-



Merine nationale - QM Saurat

Matelots ayant signé un « contrat court-marine ».

ment conforme de l'adaptation du format est en grande partie liée à l'efficacité de ces mesures.

La mesure principale en faveur du personnel militaire est le pécule, institué par la loi du 19 décembre 1996, au profit des officiers et sous-officiers désireux de quitter le service. Les bénéficiaires doivent disposer de l'ancienneté requise pour bénéficier de leur droit à la retraite à jouissance immédiate et se trouver à plus de trois ans de la limite d'âge de leur grade.

Evolution des effectifs employés par la DGA

	31/12/96	31/12/97	31/12/98	31/12/99	31/12/00
DGA étatique	20 585	19 060	17 641	16 706	15 720
Dont direction des centres d'expertise et d'essais	11 975	11 294	10 286	9 672	9 078
Service de la maintenance aéronautique (compte de commerce)	3 673	3 504	3 400	3 413	3 394
Total	24 258	22 564	21 041	20 119	19 114

Le montant du pécule, non imposable, peut atteindre 45 mois de solde budgétaire pour les militaires se trouvant à plus de dix ans de la limite d'âge de leur grade. Il est ensuite dégressif à mesure qu'ils se rapprochent de cette limite. Afin de ralentir le processus de départ en fin de période, il a été réduit de 10 % en 1999 et 2000. Il sera diminué de 20 % pour les deux années restantes.

Les départs d'officiers et de sous-officiers dans la fonction publique sont en légère augmentation. La loi du 19 décembre 1996 a prorogé jusqu'au 31 décembre 2002 les dispositions de la loi du 2 janvier 1970 qui permet de recruter des officiers et des sous-officiers supérieurs de carrière, à l'issue d'une période de détachement, dans les emplois vacants de l'État et des collectivités territoriales. Pour donner aux militaires désireux de poursuivre leur parcours professionnel dans la fonction publique les meilleures chances d'intégration, des journées d'information et de préparation sont organisées depuis 1998. En 2000, environ un millier de militaires se sont reconvertis dans ces conditions.

En outre, le nombre d'officiers utilisant les dispositions leur permettant de partir à la retraite avec la pension du grade supérieur s'est stabilisé. La loi du 19 décembre 1996 a également prorogé, jusqu'au 31 décembre 2002, les articles 5 et 6 de la loi du 30 octobre 1975 permettant aux officiers ayant acquis leurs droits à pension de retraite à jouissance immédiate après 25 ans de service, de demander à quitter le service en bénéficiant d'une pension calculée sur les émoluments afférents au grade supérieur. L'application de cette loi a concerné 670 officiers en 2000.

Enfin, la rémunération des militaires du rang engagés a été revalorisée depuis 1997. Cette mesure a été complétée par la mise en œuvre de l'accord salarial pour la fonction publique en 1998. L'application de cet accord aux militaires a permis de faire bénéficier les engagés des mesures de revalorisation générale et des mesures prises spécifiquement en faveur des bas salaires. Leur rémunération minimale est ainsi passée de l'indice 226 à 253. Hors les primes liées à l'activité opérationnelle, la rémunération de base du militaire du rang professionnel est passée de 625 € (4 177 F) par mois, en début de programmation, à 1 005 € (6 593 F) en 2000 (+58%).



Militaire du rang en opération.

Évolution du pécule

	1997	1998	1999	2000
Bénéficiaires officiers	180	164	155	101
Bénéficiaires sous-officiers	2 116	2 870	2 551	2 759
Total	87 Ma (572 MF)	126 Ma (827 MF)	113 Ma (742 MF)	116 Ma (762 MF)



Jeune engagé volontaire en période de formation initiale.

Le recrutement

• LES EXIGENCES DU RECRUTEMENT

La réussite de la professionnalisation dépend, pour une large part, de la capacité de la Défense à maintenir la quantité et la qualité du recrutement. Le ministère est en effet le premier organisme national en terme de recrutement, avec plus de 35 000 jeunes qui le rejoignent chaque année.

Ce recrutement important est nécessaire pour maintenir les flux permettant aux forces armées de conserver une moyenne d'âge peu élevée, garante de leur dynamisme et de leur efficacité en opérations. Il est également lié à la montée en puissance des effectifs des militaires du rang qui doublent au cours de l'actuelle LPM. En 2000, les objectifs de recrutement ont été satisfaits à 98 %. Cette situation est cependant contrastée suivant les armées et les catégories. L'armée de l'air a rencontré des diffi-

Besoins annuels théoriques en recrutement

	Recrutement annuel (LPM actuelle)
Officiers	1 000
Sous-officiers	4 500
Militaires du rang	20 000
Volontaires	6 000
Civils	4 000
Total	35 000

Recrutements en 2000 (hors DCN et toutes catégories confondues)

	Objectifs	Réalisé	Taux de réalisation
Armée de terre	15 928	17 444	99,7 %
Marine nationale	4 819	4 717	97,9 %
Armée de l'air	5 126	4 343	84,7 %
Gendarmerie nationale	8 060	8 108	100,6 %
Service de santé	559	518	92,7 %
DGA	204	188	92,2 %
Autres services	2 268	2 268	100 %
Total	38 526	37 586	97,5 %



Stand du ministère de la Défense, salon de l'éducation, novembre 2000.

cultés pour les militaires du rang et les volontaires aspirants, et l'armée de terre pour les volontaires aspirants.

L'analyse qualitative du recrutement, caractérisée par le rapport du nombre de candidatures validées par emploi proposé, fait apparaître un tassement en 2000. Cela concerne les militaires du rang dans l'armée de l'air et l'armée de terre où le taux est passé de trois candidats pour un poste en 1999 à près de deux fin 2000. Ce fléchissement concerne également le recrutement des militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées (MITHA), et pour le personnel civil, les spécialités d'électronique et de restauration. La marine nationale, quant à elle, exerce une attractivité lui permettant de maintenir le taux au voisinage de trois candidats pour un poste. Par ailleurs, les taux des candidatures féminines sont, en général, plus élevés que ceux des candidatures masculines.

• LES ACTIONS DE RECRUTEMENT

Ce constat nécessite la mise en place d'outils d'analyse, de contrôle et de communication spécifiques au recrutement. Des campagnes ciblées ont été développées par les services de communication de l'armée de terre, de la marine et à la DGA. Cette dernière a notamment renforcé sa participation aux forums des grandes écoles et a organisé des manifestations spécifiques à l'attention des jeunes ingénieurs.

En 2000, ces campagnes de recrutement se sont appuyées sur des outils de communication traditionnels et sur des démarches innovantes. L'armée de terre a procédé à deux campagnes de radiodiffusion de messages publicitaires, à une campagne télévisuelle ainsi qu'à la diffusion de spots dans des grandes salles de spectacle de la région parisienne. La marine nationale a prolongé, en début d'année, la campagne de radiodiffusion lancée en 1999. De nombreux encarts dans la presse nationale et régionale ont permis de soutenir efficacement le recrutement. Une innovation a porté sur la présence de coupons - réponses accompagnant la plupart des encarts publiés dans la presse écrite. Leur utilisation a largement contribué aux demandes de renseignements complémentaires, comme en témoignent les 16 273 coupons reçus au total.

Les forces armées ont également utilisé des campagnes d'affichage à couverture nationale ou régionale. La marine nationale a ainsi organisé trois campagnes dont le slogan était «si vous l'apprenez dans la marine, vous saurez le faire n'importe où».

Les rencontres ou salons des carrières, de l'emploi et de l'étudiant, nationaux et régionaux, constituent des moments privilégiés de contact et d'information auprès des jeunes. Toutes les armées étaient présentes au sein des nombreux stands du ministère. La gendarmerie nationale, par exemple, a eu 60 000 contacts utiles dans ce cadre. Ainsi, un vaste stand interarmées a permis aux visiteurs du salon de l'Éducation de découvrir la diversité du ministère. Les représentants des forces armées, du service de santé des armées, du secrétariat général pour l'administration et des grandes écoles militaires ont dialogué à cette occasion avec près de 15 000 jeunes.

Les forces armées ont développé de nouveaux outils de communication. Ainsi l'armée de terre, a bénéficié d'un partenariat avec les services publicitaires offerts par Bouygues Télécom d'insertion, de messages vocaux lors des communications opérées à partir de téléphones portables (système «Nomad»).

60 278 contacts ont été établis grâce à ce moyen. La marine nationale a expérimenté ce système avec des résultats également très encourageants. Par ailleurs 12 000 exemplaires du premier cédérom sur les recrutements au sein de l'armée de l'air ont été distribués.

A ces actions spécifiques, il convient d'ajouter les expositions fixes ou itinérantes, les reportages et articles qui véhiculent une image des armées et de la gendarmerie propice à développer leur attractivité.

Au total, ce sont ainsi plus de 300 000 contacts utiles qui ont été établis avec des jeunes Français.

Les budgets consacrés à ces campagnes ont été en 2000 de 6M€ (39,6 MF) pour l'armée de terre, 1,2 M€ (7,6 MF) pour la marine nationale, 0,5 M€ (3,5 MF) pour l'armée de l'air et 1,7 M€ (11,3 MF) pour la gendarmerie, soit un total de 9,4 M€ (62 MF) pour l'ensemble des forces armées.

Par ailleurs, l'observatoire social de la défense, avec le concours de l'IFOP, a lancé une

enquête auprès de 2 000 jeunes de 18 à 23 ans, titulaire au plus d'un diplôme BAC + 2¹¹ dont l'objet était d'évaluer le volume du vivier de recrutement non officier des armées et de cerner les caractéristiques socio-démographiques des jeunes susceptibles de s'intéresser aux métiers proposés par les armées.



Candidats, se présentant dans un centre de sélection.

• LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

Les conclusions de cette enquête publiées en décembre font apparaître un vivier important, mais aussi des nuances marquées selon les armées, les types de contrats et les spécialités. Les jeunes gens ont une bonne image des armées et savent, à 75 %, qu'elles recrutent en nombre. 4 % des jeunes ouverts au marché du travail (120 000 sur une population de 3 040 737) se déclarent prêts à envisager immédiatement la signature d'un contrat, tandis que 29 % considèrent que les emplois militaires sont des métiers comme les autres qui sont soumis à un examen critique face à la concurrence du marché de l'emploi civil. La composition du vivier et la nature des réponses soulignent également l'importance de la poursuite et de la réussite de la politique de féminisation. Si, dans son aspect quantitatif, le recrutement des jeunes semble assuré, l'attractivité de la condition militaire et la réactivité face à la conjoncture économique sont les fondements du maintien de la qualité nécessaire. En outre, la fonction recrutement a fait l'objet d'une étude approfondie, dans le cadre du programme de développement du contrôle de gestion au sein du ministère. Deux outils seront mis en place en 2001.

(11) L'effectif, la répartition selon la situation d'activité, le niveau de diplôme et le sexe sont issus de l'enquête Emploi 1999 de l'INSEE. Cet effectif correspond à 4 171 364 personnes.

Un tableau de bord du recrutement et un recueil de données permettront d'évaluer l'évolution des paramètres influant sur les volumes et la qualité du recrutement, tandis qu'une grille exhaustive d'analyse évaluera les coûts de la fonction recrutement. L'analyse qualitative montre l'obligation d'élargir les champs du recrutement pour en varier les origines. Cet objectif répond également à la nécessité, pour un outil de défense professionnalisé, de refléter pleinement la société dont il procède, dans toutes ses composantes.

Dans cette perspective, le Premier ministre a annoncé le 3 novembre, devant les élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, une réforme du recrutement et de la formation des officiers.

En ce qui concerne les écoles d'ingénieurs⁽¹²⁾ placées sous la tutelle de la Défense par l'intermédiaire de la délégation générale pour l'armement et formant des ingénieurs de haut niveau, l'accent est mis sur leur reconnaissance au niveau européen et mondial, notamment au moyen d'échanges d'étudiants et de professeurs et du développement de leurs capacités de recherche.

Au delà de cet élargissement du champ de recrutement et de formation de ses cadres, le ministère met en œuvre une politique active de recrutement au profit des personnes moins favorisées. L'effort porte tout particulièrement sur les chercheurs d'emploi faiblement qualifiés et les travailleurs handicapés. A travers les «contrats courts marine» (CCM)⁽¹³⁾ dont le lien de deux ans n'était en principe pas renouvelable, la marine entend participer à l'effort d'insertion en proposant un premier métier, une première expérience. L'armée de l'air, quant à elle, s'inscrit aussi



Élèves officiers des grandes écoles.

dans cette démarche d'insertion professionnelle par une première expérience : le recrutement des «militaires techniciens de l'air» (MTA) vise, sur une base prioritairement locale, des jeunes de 17 à 23 ans pour un contrat d'une durée initiale de quatre ans, pour l'exécution de tâches élémentaires, tout en prenant en compte *ab initio* la problématique de la reconversion.

La Défense a toujours recruté des travailleurs handicapés et intervient au cas par cas pour garantir leur intégration professionnelle. Pour conforter cette politique, le ministre a décidé, le 4 décembre 2000, la mise en œuvre du plan «Handi'cap». Grâce à ce plan, le taux d'emploi des travailleurs handicapés devrait atteindre, fin 2005, 4 % de l'effectif civil, hors ouvriers de l'État.

(12) Dont l'école polytechnique et quatre écoles nationales supérieures d'ingénieurs.

(13) Dont l'appellation a été modifiée en octobre 2000 pour celle d'engagés initiaux de courte durée ou EICD.

La réforme du recrutement et de la formation des officiers

Il s'agira, dans un premier temps, de diversifier les voies de recrutement des officiers. De plus, les programmes de formation initiale et d'enseignement supérieur seront davantage ouverts sur les préoccupations de la société. Enfin, la gestion efficace des carrières conduira à rechercher, davantage encore, l'adéquation optimale entre les qualités requises pour des postes et des responsabilités toujours plus complexes, et les compétences acquises et détenues par les officiers. La construction de l'Europe renforce cette exigence. Cet effort permettra également de mettre l'accent sur la gestion des officiers à potentiel élevé grâce à un système individualisé d'évaluation et de suivi de carrière. Dans ce sens, la mise en place d'un système de mobilité externe au sein d'autres administrations, a débuté à l'été 2000 : une quinzaine d'officiers ont été affectés à l'extérieur du ministère, soit dans d'autres ministères, soit dans des organismes publics, pour une durée de 2 ans.

La reconversion

L'attractivité des armées est renforcée si les militaires savent, dès leur recrutement, qu'ils auront le moment venu les moyens de se reconvertir dans de bonnes conditions. L'année 2000 a vu la mise en place des structures de la reconversion, avec notamment la création du dernier des huit centres interarmées de la reconversion (CIR) à Lille. Par ailleurs, le renforcement de la concertation et de la coordination entre tous les acteurs a permis une utilisation plus rationnelle des moyens mis en place. Cet effort se poursuivra en 2001.

Une politique active de partenariat a été conduite avec les autres ministères et organismes publics et les partenaires du secteur privé. Elle s'est concrétisée par la signature d'une convention avec le ministère de l'emploi et de la solidarité, l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) et l'agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) qui met à la disposition de chaque CIR un conseiller de l'ANPE. Par ailleurs, ce partenariat a donné lieu à la signature de 20 conventions par les préfets de région, les directeurs régionaux de l'ANPE et de l'AFPA et les commandants des régions militaires concernées. Un effort particulier a porté sur l'information et la communication interne et externe.

Comme la fonction recrutement, la fonction reconversion a été soumise au contrôle de gestion. Le groupe de travail constitué à cet effet a permis d'aboutir à la création d'un tableau de bord dont les indicateurs offriront une connaissance rapide des résultats de la reconversion et une possibilité de pilotage des actions pour une utilisation plus rationnelle du dispositif et des moyens existants.

La reconversion en 2000, c'est :

- a 1 356 stages de formation professionnelle
 - a Répartition par catégorie :
25 % de militaires du rang,
63 % de sous-officiers,
12 % d'officiers.
 - a Répartition par temps de service :
45 % de moins de 15 ans de service,
12 % de plus de 25 ans de service.
 - a Coût global : 5,5 M€ (36 MF) ;
 - a Coût moyen d'un stage :
5 565 € (36 500 F).
 - a 232 formations d'officiers conseil
 - a 855 préparations de candidats à l'accès direct à la fonction publique (loi 70-2)
 - a 1 546 préparations aux emplois réservés.
 - a Sessions des centres interarmées de reconversion (CIR) : 6 559 stagiaires.
- 4 506 sous-officiers et militaires du rang en session de bilan d'orientation ;
-959 personnels non-officiers en session d'acquisition des techniques de recherches d'emploi ;
-826 stagiaires en session d'accompagnement en entreprise (dont 151 officiers) ;
-268 militaires en session d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise.
- 8 conventions en place, 10 en négociation.



Militaire du rang en stage de reconversion.

L'aide au logement

La politique d'aide au logement mise en œuvre par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives⁽¹⁴⁾ en liaison avec les états-majors vise à permettre aux agents de la Défense, et notamment aux militaires soumis à une forte mobilité géographique, de se loger, en leur épargnant des démarches longues et souvent onéreuses, et en leur offrant des solutions moins chères que le prix du marché, principalement dans les zones où le logement est rare.

L'aide à la mobilité se concrétise par la constitution, l'entretien et la réhabilitation d'un parc de logements familiaux interarmées à usage locatif, implanté sur l'ensemble du territoire. Ce parc se composait, au 30 juin, de près de 69 000 logements, dont 51 218 logements réservés par convention notamment auprès de la société nationale immobilière, et 13 840 logements domaniaux⁽¹⁵⁾.

Les ressources consacrées à l'aide à la pierre, en construction budgétaire, sont de l'ordre de 61 M€ (400 MF) de crédits de paiement répartis comme suit :

- ^a en titre III : 9,9 M€ (64,8 MF) affectés à l'entretien des domaniaux et 2,7 M€ (18 MF) aux garanties d'occupation, le montant annuel moyen des garanties effectivement payées étant de l'ordre de 6,9 M€ (45 MF) ;
- ^a en titre V, 45,7 M€ (300 MF) pour les constructions et réhabilitations, qui ont

notamment permis au ministère de bénéficier en 2000 de 767 logements supplémentaires, réservés par convention à ses ressortissants.

Facteur essentiel d'accompagnement de la professionnalisation des armées, la politique du logement du ministère se traduit par la poursuite de trois objectifs.

^a L'adaptation de la chaîne du logement à la nouvelle organisation territoriale des armées et la modernisation des procédures. Le nombre des bureaux régionaux interarmées du logement militaire (BRILOM), notamment chargés d'exprimer le besoin en logements, a été réduit de 16 à 7 à compter du 1^{er} juillet, afin que leur ressort soit adapté à la nouvelle organisation territoriale des armées. Parallèlement, le caractère interarmées de la gestion du parc locatif a été réaffirmé, chaque BRILOM ayant désormais en charge le logement au profit du personnel des trois armées.

^a L'adaptation du parc à la nouvelle organisation territoriale des armées en privilégiant les garnisons où le marché locatif est rare (zones rurales dans lesquelles se situent les grands camps comme Suippes ou Mailly-le-Camp), inadapté aux besoins des ressortissants de la Défense (secteurs de villégiature et de tourisme, à l'instar de Hyères ou Bayonne) ou onéreux (région parisienne : Versailles, Issy-les Moulineaux, Saint-Germain-en-Laye).



Logements du ministère de la Défense, résidence Roquebrune, Cap-Martin.

(14) La direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), créée en novembre 1999 au sein du secrétariat général pour l'administration, élabore et met en œuvre, en liaison avec les états-majors, directions et services intéressés, la politique d'ensemble du ministère en matière patrimoniale, immobilière et domaniale.

(15) Ce chiffre ne comprend pas les logements utilisés pour loger les gendarmes soit :
- en métropole, 64 314 logements dont 34 250 domaniaux, 10 067 appartenant aux départements et 10 778 aux communes, les autres étant loués à des propriétaires privés ;
- et 2 016 logements dont 1 794 domaniaux.

- ^a La prise en compte des besoins du personnel le plus concerné par la professionnalisation (engagés volontaires de l'armée de terre, militaires techniciens de l'air, fonctionnaires civils nouvellement recrutés) en offrant en priorité des logements en Île-de-France. Outre les programmes récemment livrés ou en cours, la Défense, en liaison avec la SNI, poursuit la construction ou la réhabilitation d'ensembles immobiliers à faibles loyers en région parisienne (Malakoff, Viry-Châtillon, Nanterre...). Le rôle joué par le bureau interarmées du logement en Île-de-France, chargé d'attribuer les logements et d'assurer le suivi d'un parc de près de 12 000 unités, ayant traité 3 860 demandes pour 2 640 logements attribués, apparaît fondamental.

Les conditions du partenariat privilégié entre la SNI et la Défense ont été révisées en 2000 à la suite des nouvelles orientations fixées à la société par ses deux ministres de tutelle (Défense et Economie). Son objectif stratégique réside dans l'amélioration de son positionnement concurrentiel sur le marché locatif non HLM en offrant aux réservataires du secteur public des prestations satisfaisantes en terme de coût et de qualité et en réalisant dans ce secteur des opérations pour son propre compte. La SNI doit formuler, pour les nouvelles opérations cofinancées avec la Défense, des propositions visant à garantir une offre de loyers modérés au profit des ressortissants à faibles revenus, notamment dans les zones à loyers élevés comme la région parisienne.

Afin de permettre à la SNI de mettre en œuvre une gestion patrimoniale active et d'entreprendre les actions de valorisation nécessaires, l'apport à la société, sous forme d'augmentation de capital, de 232 terrains d'assiette de la Défense loués par bail emphytéotique à la société a été réalisé au début de l'année 2001.

La poursuite de la réforme des instances de concertation

La concertation dans les forces armées est un reflet de leur insertion au sein de la société. La professionnalisation imposait d'en adapter les modalités. Dans cette perspective, une réforme des instances de concertation - le conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) et les sept conseils de la fonction militaire des armées, directions et services (CFM) - décidée en 1998, a été mise en place en janvier. Renouvelés pour moitié tous les deux ans par tirage au sort parmi les volontaires, les membres du CSFM et des CFM forment un échantillon représentatif de la collectivité des militaires de carrière et sous contrat. Le nouveau dispositif permet une représentativité plus équilibrée en adaptant la composition des conseils aux évolutions des effectifs et en introduisant un critère de répartition géographique.



Batterie d'artillerie servants d'un lance roquettes multiples (LRM).

La société nationale immobilière (64 000 logements Défense et autres)

Partenaire principal du ministère de la défense pour la mise en œuvre de sa politique du logement, la SNI gère les logements domaniaux de la Défense et reçoit une dotation pour l'entretien et la réhabilitation de ce parc. La SNI constitue également l'outil privilégié du ministère pour la construction de logements, notamment dans les zones défavorisées. Par acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ou par construction sur terrains domaniaux qui lui sont loués par bail emphytéotique, la SNI réalise des programmes répondant aux besoins exprimés par la Défense.

La nature du lien au service est davantage prise en compte pour toutes les catégories. Par exemple, considérant qu'à partir de 2002, plus d'un militaire sur trois servira sous contrat, il est indispensable que les préoccupations spécifiques de cette catégorie de personnel puissent mieux s'exprimer. En ce qui concerne le critère géographique, la répartition aussi harmonieuse que possible sur l'ensemble du territoire permet une meilleure circulation de l'information. D'ici 2002, toutes les formations importantes des armées devraient disposer d'un représentant au sein de leur CFM respectif.

Cette adaptation a entraîné une légère augmentation des sièges à pourvoir pour le tirage au sort de 2000. 169 places de membres titulaires étaient à renouveler dans les sept CFM. 5 654 militaires ont fait acte de candidature, soit plus de 33 postulants par siège. Ce volontariat record traduit l'intérêt croissant des militaires pour une participation active à l'évolution de leur condition et de leurs statuts.

Par ailleurs, une formation spécifique permet désormais de doter les nouveaux membres des connaissances indispensables à l'exercice de leur fonction. Les 169 nouveaux membres titulaires, mais aussi leurs suppléants, soit 548 militaires, ont bénéficié pour la première fois d'une formation de trois jours.

Dans le cadre d'un meilleur échange d'informations au niveau local et régional, une expérimentation nouvelle consiste à organiser des séances de préparation des CFM réunissant les membres du CFM, des représentants choisis parmi les présidents de catégorie et les membres des commissions participatives locales. Elle se poursuivra en 2001.

En outre, une obligation d'information systématique sur les suites réservées aux propositions formulées par le CSFM est applicable depuis le CSFM de l'automne 2000.



Membres du CSFM.

LA RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS

Les outils de conduite des programmes d'armement

Les programmes sont confiés à des équipes intégrées, à tous les stades de leur déroulement, depuis la conception jusqu'au retrait du service. Ces équipes rassemblent autour d'objectifs communs de coût, de délais et de performance, des spécialistes des différents métiers nécessaires au programme issus de la DGA et des représentants des états-majors utilisateurs. Les industriels concernés peuvent également les rejoindre à certaines phases, pour un travail en plateau permettant aux différents acteurs d'œuvrer, en un même lieu et en ingénierie simultanée, à l'optimisation de la définition du programme.

De nouvelles méthodes ont été établies pour améliorer l'efficacité du fonctionnement des équipes de programme ; l'année 2000 a vu leur approfondissement. La mise en place d'outils et de systèmes documentaires partagés au travers de «groupware¹⁶» spécifiques, bientôt géographiquement étendus aux états-majors, a été poursuivie.

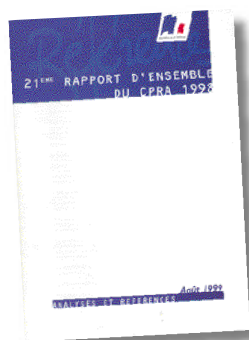
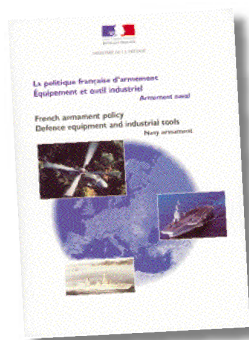
Les programmes d'armement en 2000

(Présentation détaillée par systèmes de forces en annexe)

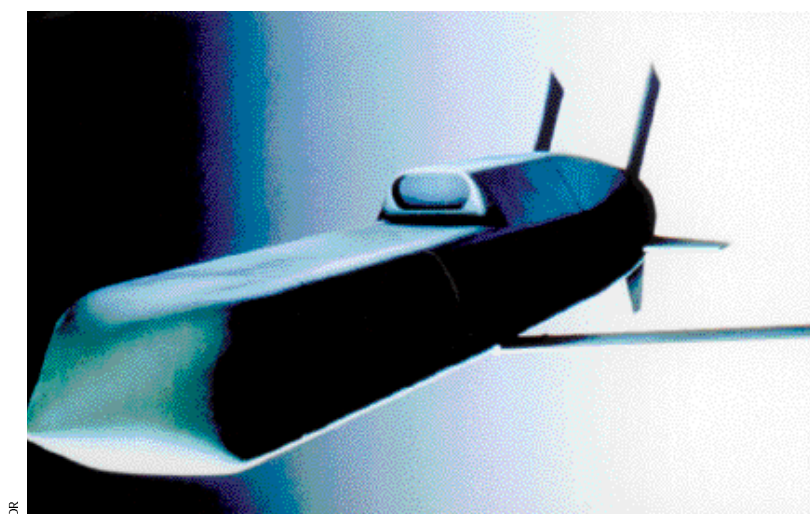
Le montant des commandes passées à l'industrie a atteint en 2000 un niveau record de 13,73 milliards d'€ (90,1 MdF).

Ont ainsi été notifiées par la DGA les commandes suivantes : frégate anti-aérienne *Horizon* (820 M€, 5,4 MdF), système principal de missile anti-aérien PAAMS (200 M€, 1,34 MdF), char *Leclerc* (580 M€, 3,8 MdF), système de contre-mesures *SPECTRA* de l'avion de combat *Rafale* (320 M€, 2,1 MdF), système optronique *OSF* du *Rafale* (200 M€, 1,29 MdF), avion de guet aérien embarqué *E2C* (240 M€, 1,6 MdF), missile nucléaire air-sol à moyenne portée amélioré *ASMP-A* (240 M€, 1,55 MdF), système de reconnaissance aérienne de nouvelle génération (220 M€, 1,45 MdF), nouveaux transports de chalands de débarquement (220 M€, 1,4 MdF), système de satellites de télécommunication successeur de *Syracuse II* (200 M€, 1,3 MdF).

D'autre part, la DGA a notifié de nouvelles commandes globales offrant aux industriels une plus grande visibilité sur leur plan de charge, pour un total de 22 MdF : poursuite du développement du missile mer-sol balistique stratégique *M 51*, développement et la production initiale de l'armement air-sol modulaire et production de 27 hélicoptères *NH90* pour la marine nationale, de 65 premiers véhicules blindés de combat d'infanterie (*VBCI*), d'une tranche complémentaire de missiles d'interception, de combat et d'autodéfense (*MICA*) dans ses versions destinées à l'armement du *Rafale* et du *Mirage 2000 DA* rénové et d'une tranche complémentaire de 21 moyens de



(16) Le «groupware» désigne un ensemble d'outils matériels et logiciels facilitant et structurant le travail en groupe. Les outils de «groupware» sont conçus pour permettre une communication rapide et fiable entre les personnes, un partage d'informations et une meilleure coordination des activités.



Missile SCALP.

transmission des bases aériennes (MTBA).

De plus, quelques grandes étapes ont été franchies sur des programmes majeurs, comme la livraison de :

- ^a trois derniers *Mirage 2000 DA* rénovés et de 12 *Mirage 2000 D* ;
- ^a 32 chars *Leclerc* et un dépanneur *Leclerc* ;
- ^a le porte-avions *Charles-de-Gaulle* pour mener les essais opérationnels à la mer ;
- ^a 1 200 munitions anti chars *ERYX* ;
- ^a 50 missiles air-air *MICA* ;

- ^a 420 missiles sol-air très courte portée et 15 postes de tir *Mistral*.

Les programmes en coopération

Dans le domaine de l'armement, la construction de l'Europe de la défense trouve une traduction concrète dans les programmes menés en coopération. Plusieurs d'entre eux, auxquels la France participe, ont franchi en 2000 des étapes clés, couronnant ainsi les efforts entrepris depuis plusieurs années (voir *infra* chapitre 3).

LES RESTRUCTURATIONS MILITAIRES



DR

Plateau d'Albion, un hélicoptère Fennec survole une zone en recouvrement par le Génie de l'Air.

Pour atteindre le format fixé par la LPM, 475 mesures de restructurations doivent être mises en œuvre : dissolutions d'unités, transferts d'une ville à une autre et réorganisations. Ces aménagements internes se traduisent presque toujours par des diminutions d'effectifs.

Les 175 mesures annoncées en juillet 1996, qui portaient essentiellement sur les forces, sont entièrement réalisées. 300 mesures annoncées en juillet 1998 pour la période 2000-2002 touchent les structures territoriales et les services de soutien des forces. La DGA est concernée par cette deuxième phase, pour sa partie étatique (excluant le service de maintenance aéronautique, géré en compte de commerce).

En 2000, l'armée de terre a réalisé 86 mesures de restructuration. Elle a ainsi mis en œuvre en quatre ans 287 mesures, dont la dissolution

de cinq états-majors, 40 régiments et quatre écoles, représentant près de 85 % de l'effort attendu d'elle en terme de réorganisation pour atteindre en 2002 le format fixé.

En 2000, la marine nationale a mis en œuvre neuf mesures. Depuis quatre ans, 37 mesures se sont traduites par le désarmement ou la dissolution de 30 formations opérationnelles (18 bâtiments de surface ou sous-marins, dont cinq en 2000, quatre formations de l'aéronautique navale et huit unités à terre, dont un centre de formation et une station de transmissions), par la dissolution d'un état-major et par une rationalisation du service de soutien de l'aéronautique navale.

En 2000, l'armée de l'air a réalisé sept mesures de restructuration. En quatre ans, elle aura réalisé 18 mesures qui ont concerné la composante nucléaire (démantèlement du groupement de mis-

siles stratégiques du plateau d'Albion et dissolution de la base associée), les forces (transformation d'une base chasse et fermeture d'une base radar), leur soutien (dissolution d'un établissement logistique du commissariat de l'air, transformation d'une base entrepôt et fermeture d'une base entrepôt et d'une base à vocation transmissions), le génie de l'air (dissolution d'un régiment et de la base aérienne associée) et les structures de commandement (dissolution de la région Méditerranée).

En 2000, le service de santé des armées a fermé trois hôpitaux, à Lorient (Morbihan), Châlons en Champagne (Marne) et Lamalou les Bains (Hérault). Depuis 1997, il a fermé sept hôpitaux et poursuivi la rationalisation du dispositif de ravitaillement sanitaire.

En 2000, le service des essences des armées a fermé deux dépôts pétroliers, à Hao (Polynésie Française) et à Sarrebourg la Forge (Moselle). Depuis 1997, il a fermé sept dépôts et terminé sa restructuration en s'organisant autour de quatre pôles fonctionnels.

La direction du service national a dissous quatre centres de sélection en 2000 (Cambrai, Nancy, Rennes et Tarascon), s'ajoutant aux cinq autres dissous en 1999, et a poursuivi la réorganisation de ses bureaux du service national.

S'agissant de la DGA, d'importantes réorganisations ont affecté la direction des centres d'expertise et d'essais (DCE).

Enfin, la gendarmerie nationale a procédé à la dissolution, en début d'année, des centres d'instruction de gendarmes auxiliaires de Bergerac et d'Auxerre.

Deuxième année clé des restructurations par son ampleur avec près du quart des restructurations des six années concernées, 2000 a donc été marquée à la fois par la poursuite soutenue de la réorganisation des soutiens et par la fin de la réorganisation des structures de commandement.

Le dispositif d'accompagnement social formation et mobilité destiné au personnel civil et les mesures spécifiques concernant le personnel militaire ont une nouvelle fois fait la preuve de leur utilité.

Pour atténuer l'impact des mesures de restructurations militaires et des évolutions de l'industrie d'armement, à Giat Industries et DCN notamment, le dispositif d'accompagnement économique a été adapté au nouveau contexte national (contrats de plan État-région 2000-2006) et communautaire (réforme des fonds structurels). Une enveloppe de 74 M€ (483 MF) de crédits du fonds de restructuration de la défense (FRED) a été à cet effet contractualisée sur la période 2000-2006.

Au titre du FRED, plus de 17 M€ (110 MF) ont été consacrés en 2000 à l'appui des entreprises situées dans des zones restructurées, ce qui a permis, en particulier, de soutenir la création d'environ 2 250 emplois. Par ailleurs, les sociétés de conversion SODIE et SOFRED ont respectivement contribué à la création de 416 et de 1 000 emplois, à la fois sur les bassins d'emploi de DCN et de GIAT Industries et sur les bassins touchés par les restructurations militaires.

Les restructurations de l'outil de défense entraînent de nombreuses aliénations d'immeubles qui ne sont plus utiles à la Défense. La direction de la mémoire, du patrimoine et des archives a suivi, en liaison avec la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI), la délégation aux restructurations et la délégation interministérielle aux restructurations de défense, les conséquences immobilières des restructurations militaires notamment à Fontainebleau, Lorient, Rochefort, Verdun.

La MRAI a engagé la cession de 145 immeubles devenus inutiles à la Défense pour une valeur de 54 M€ (335 MF) dont 130 cessions amiables et 15 adjudications publiques, les collectivités territoriales s'étant portées acquéreuses à hauteur de 60 % de ces immeubles et de 65 % de la valorisation totale. Elle a par ailleurs financé près de 4 M€ (6,5 MF) d'études pour faciliter l'émergence de projets de reconversion de sites et trouver des investisseurs.

Le dispositif, mis en place par la Défense depuis plusieurs années pour gérer les effets des restructurations et permettant de fédérer autour du délégué interministériel aux restructurations de défense des compétences et des moyens, s'avère efficace dans la mesure où il permet de reconvertir des sites et de créer des emplois.

Chapitre 3

La prise de décisions importantes pour l'avenir

L'EUROPE DE LA DÉFENSE



Sommet européen de Nice les 7 et 8 décembre 2000.

Le 4 décembre 1998, lors du sommet de Saint-Malo, Français et Britanniques ont formulé des propositions communes en matière de défense européenne, évoquant pour la première fois une «capacité d'action autonome» de l'Union européenne (UE) à gérer des crises. L'engagement de nos autres partenaires

a permis, lors du conseil européen de Cologne, les 3 et 4 juin 1999, de donner le coup d'envoi du développement de la politique européenne de sécurité et de défense. Les quinze se sont alors fixés l'objectif que l'UE dispose d'une capacité d'action autonome, s'appuyant sur des capacités militaires crédibles ainsi

que des instances et des procédures de décision appropriées, afin d'être à même d'intervenir pour prévenir ou gérer des crises, y compris dans le domaine militaire, avec ou sans recours aux moyens de l'Alliance atlantique.

A Helsinki, les 10 et 11 décembre 1999, les quinze se sont engagés à développer les capacités militaires européennes pour être en mesure, à l'horizon 2003, de déployer et de soutenir en 60 jours et pour au moins un an, des forces capables de mener l'ensemble des missions de Petersberg¹ y compris les plus exigeantes, dans des opérations pouvant aller jusqu'au niveau d'un corps d'armée (60 000 militaires) pour la composante terrestre.

Ces forces doivent être auto-suffisantes et dotées de toutes les capacités nécessaires, notamment d'éléments aériens et navals, évalués depuis à 350 avions de combat et une centaine de navires. Elles devront disposer de moyens propres en matière de soutiens et d'appuis, de logistique, de transport stratégique, de contrôle, de commandement et de renseignement.

Les États membres avaient décidé à Helsinki de déterminer rapidement des objectifs collectifs de capacité. La conférence d'engagement de capacités qui s'est déroulée le 20 novembre 2000 à Bruxelles, sous la présidence du ministre français de la Défense, a permis de rassembler les différentes contributions des quinze États dans un réservoir de forces correspondant aux objectifs du sommet d'Helsinki («headline goal» ou «objectif global de capacités»). La règle restera cependant celle de la libre décision nationale, tant pour participer, ou non, à une opération que pour fixer la nature et le niveau de l'engagement.

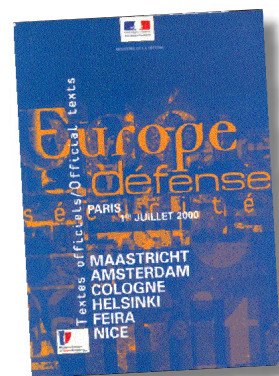
La même logique a été suivie à Helsinki et Feira pour assurer à l'Union européenne, en complément de cette force militaire, une force de police lui permettant d'intervenir dans tous les modèles de gestion des crises, civiles comme militaires, pour assurer localement la sécurité et l'ordre publics ou pour assister des forces de police locales. A l'horizon 2003, l'Union européenne aura la capacité d'envoyer 5 000 policiers dans de telles opérations dont un élément de déploiement rapide de 1 000 hommes sous 30 jours, majoritairement formé de policiers à statut militaire tels que les gendarmes. La mise sur pied de cet outil doit être accompagnée de celle des structures de planification et de commandement adéquates.

La présidence française de l'Union européenne

Le 1er juillet, la France a ouvert sa présidence en organisant au centre international de conférences Kléber (Paris) un séminaire européen de haut niveau qui a rassemblé les principales autorités européennes chargées des questions de défense (600 participants au total) autour du ministre de la défense et du secrétaire général de l'UE, haut représentant pour la PESC, Javier Solana.

Les thèmes suivants ont été abordés : évaluation des facteurs de crises impliquant l'Europe ; définition des capacités européennes ; enjeux technologiques et Europe de l'armement ; objectifs de l'Europe de la défense.

La présidence française a été l'occasion pour les organismes de communication de s'ouvrir davantage à la presse européenne, de sensibiliser le personnel du



76%

des Français trouvent
que la création d'une
force d'action rapide
est une bonne chose*

(1) Dans cette localité située près de Bonn, les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) ont défini le 19 septembre 1992 les missions dites de Petersberg : missions humanitaires et d'évacuation de ressortissants, missions de maintien de la paix et missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

* Baromètre 2000 « Image des armées »



Séminaire européen du 1er juillet 2000 au centre international de conférences Kléber à Paris.

ministère et de faire mieux connaître au grand public l'Europe de la défense.

Entre septembre et novembre 2000, le ministère a ainsi organisé six voyages de presse pour des journalistes européens et participe, depuis juin 2000, au fonctionnement du centre d'accueil de la presse étrangère (Paris). Le site Internet a été enrichi d'une rubrique «Europe et Défense». Le 14 juillet, le corps européen, l'eurofor, l'euromarfor et le groupement aérien européen ont été invités au traditionnel défilé sur les Champs-Élysées. Un détachement constitué des drapeaux et des emblèmes des Etats participants à ces forces a ouvert le défilé.

Le sommet de Nice, les 7 et 8 décembre 2000, a approuvé la déclaration d'engagement de capacités militaires et la défi-

nition d'un mécanisme destiné à évaluer les progrès de ces capacités. Il a en outre mis en place une architecture décisionnelle destinée à évaluer les situations de crise et à recommander au Conseil les réponses, y compris militaires, adaptées à la gestion de ces crises.

Trois entités ont été créées.

- a Le comité politique de sécurité (COPS), sous l'autorité du Conseil européen, composé d'ambassadeurs représentant chaque pays membre, reprend, à titre permanent, le rôle du comité politique pour le suivi de la PESC et exerce par délégation du Conseil le contrôle politique et la direction stratégique des opérations décidées.

La PESC

Le traité sur l'Union européenne adopté en décembre 1991 à Maastricht, puis modifié à Amsterdam et à Nice, institue une politique étrangère et de sécurité commune couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité dont les objectifs sont : "la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux, de l'indépendance et de l'intégrité de l'Union, conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies ; le renforcement de la sécurité de l'Union sous toutes ses formes ; le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies, ainsi qu'aux principes de l'Acte final d'Helsinki et aux objectifs de la Charte de Paris, y compris ceux relatifs aux frontières extérieures ; la promotion de la coopération internationale ". La PESC fait l'objet du titre V du Traité (articles 11 à 28).

La PESD

La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) découle des dispositions du traité d'Amsterdam (entré en vigueur le 1^{er} mai 1999) qui remplace le traité de Maastricht et prévoit "le renforcement de la PESD, y compris la définition progressive d'une politique européenne de défense commune", tout comme l'incorporation des missions dites de Petersberg dans le champ d'application du traité.

A la suite de la déclaration franco-britannique de Saint-Malo (décembre 1998) et dans le contexte des opérations au Kosovo, le Conseil européen de Cologne a confirmé que "la PESD doit s'appuyer sur des capacités opérationnelles crédibles si l'on veut que l'Union européenne soit en mesure de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale". A la suite des Conseils européens d'Helsinki, Feira puis Nice, les pays membres de l'UE ont entrepris de se doter d'une "capacité d'action autonome s'appuyant sur des capacités militaires crédibles ainsi que des instances et des procédures de décision appropriées".

^a Le comité militaire (CMUE), pôle de conseil et d'expertise militaire formé des chefs d'état-major des armées ou de leurs délégués permanents, fournit des directives à l'état-major de l'UE (EMUE) et des avis au COPS pour toute décision ayant des implications dans le domaine de la défense.

^a L'EMUE est chargé de l'alerte rapide, du suivi des situations et de la planification stratégique ainsi que de l'identification des forces nationales et multinationales utilisables en cas de crise.

giques nationales et multinationales dont ils disposent (transport aérien, information, planification, structure de commandement). C'est la condition pour qu'ils s'assurent une réelle autonomie d'appréciation, de décision et d'action.

Cette avancée européenne va, de plus, renforcer la solidarité avec l'Alliance atlantique. L'illustration de cette complémentarité a été apportée par le corps européen, dont l'état-major a dirigé avec succès au Kosovo, entre avril et octobre 2000, le plus important dispositif déployé par l'OTAN (KFOR).

Le COPS et le CMUE, ainsi qu'un élément précurseur de l'état-major (noyau d'experts), ont été mis en place en mars 2000. En un peu plus de deux ans, l'Europe de la défense a accompli des progrès spectaculaires vers la mise en place d'une politique européenne de sécurité et de défense (PESD). L'impulsion du tandem franco-britannique a été la clé principale de ce succès, en s'appuyant sur l'implication directe des ministres de la défense.

Un champ d'application étendu

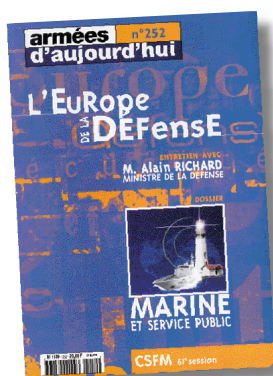
• L'UE ET L'OTAN

La crise du Kosovo a permis aux Européens de prendre la mesure de leurs faiblesses, de leurs convergences et de leur réelle volonté d'agir ensemble politiquement et militairement.

Cette crise a également montré que les Européens, minoritaires dans l'action aérienne et majoritaires dans le dispositif terrestre, doivent faire des efforts importants pour compléter les capacités straté-

De même, l'OTAN s'est engagée successivement, à Berlin le 3 juin 1996, et à Washington du 23 au 25 avril 1999, à permettre l'accès aisé de l'UEO puis de l'UE aux moyens collectifs de l'Alliance pour des opérations conduites par l'UE. Celle-ci a continué pendant la présidence française à préparer l'établissement d'une relation permanente et efficace entre les deux organisations qui préserve leur autonomie réciproque et leur différence de nature. Enfin, l'UE a proposé au sommet de Nice des modalités de concertation et de coopération UE-OTAN.

Des avancées ont aussi été réalisées en 2000 dans le domaine des relations entre l'UE et les pays tiers, en particulier les pays européens candidats à l'adhésion à l'Union, et les pays européens membres de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE. Ceux-ci pourront contribuer aux opérations menées par les quinze au titre de contributeurs. Ils seront consultés dès le début de la crise. Ceux qui s'impliqueront militairement auprès de l'UE participe-





L'Union européenne disposera d'un état-major militaire.

ront, au sein d'un comité des contributeurs, à la gestion courante des opérations, au jour le jour, avec les mêmes droits et obligations que les États membres, la direction stratégique et le contrôle politique restant entre les mains du COPS.

Le 13 novembre 2000, le conseil des ministres de Marseille a décidé de mettre à la disposition de l'UEO certaines fonctionnalités de l'UEO afin de lui permettre d'accomplir ses nouvelles tâches : l'institut d'études et de sécurité et le centre satellitaire de Torrejon (Espagne). L'UEO, en tant qu'organisation, continue d'exister à travers le traité de Bruxelles modifié : article V (clause de défense collective) et article IX (relatif à l'assemblée parlementaire).

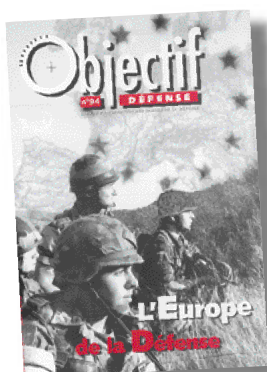
• L'UEO

Le traité de Bruxelles signé en 1948 par la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni constitue la première alliance de l'après-guerre. La création, l'année suivante, de l'Alliance atlantique conduisit à déléguer à cette dernière la mise en œuvre des engage-

ments de défense collective pris au titre de l'article V du traité de Bruxelles. L'échec de la «Communauté Européenne de Défense» en 1954 consacra la prééminence de l'Alliance atlantique comme organisation de défense collective tout en ne faisant pas obstacle à la normalisation de la position de l'Allemagne et de l'Italie.

Par les accords de Paris (1954), l'Union occidentale s'élargit à l'Allemagne et à l'Italie, admises parallèlement à l'OTAN, et devint l'Union de l'Europe Occidentale sur la base du «traité de Bruxelles modifié».

Au-delà des dix membres de droit (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), elle fonctionnait jusqu'en novembre 2000 en plusieurs formats : à 21 (avec six membres associés : Islande, Norvège, Turquie, République tchèque, Hongrie, Pologne et cinq observateurs : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande et Suède) et à 28 (avec les sept États associés partenaires : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie).



Le développement de l'Europe de l'armement

L'Europe de l'armement est une composante indissociable de l'Europe de la défense. Pour mener à bien ses missions de défense, l'Union européenne doit en effet mettre en œuvre une politique d'armement lui permettant de fournir aux forces armées des pays membres les systèmes d'armes au moindre coût, dans des délais acceptables.

Le ministère de la défense joue un rôle actif dans ce chantier qui comporte deux volets principaux complémentaires : la convergence des États vers une harmonisation des équipements et la consolidation de l'offre industrielle.

La politique conduite par la France en Europe s'inscrit dans le cadre plus large du développement de sa relation internationale d'armement.

• LE DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS IDENTIQUES

Converger vers des équipements identiques implique d'améliorer les pratiques pour toutes les phases, de l'expression des besoins jusqu'au soutien d'équipements communs. Le développement de la coopération nécessite de mettre en concordance les visions respectives sur les besoins d'équipements de défense pour le futur, de rapprocher les efforts dans le domaine de la recherche et de la technologie, de renforcer l'efficacité de la conduite des programmes en coopération.

Trois organismes œuvrent à la coopération européenne pour l'armement.

L'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), créée en 1996 par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, a pour mission de conduire les programmes en coopération grâce à une véritable délégation des États dans le cadre d'un mandat. Présidé en 2000 par la France, le conseil de surveillance de l'OCCAR a approuvé l'ensemble des règles de fonctionnement de l'organisation. Il a décidé de prendre en compte le programme A400M. Enfin, l'ouverture de l'OCCAR à de

nouveaux pays a donné lieu à l'examen en 2000 de nouvelles candidatures. Les Pays-Bas et l'Espagne répondent aux conditions fixées pour l'entrée. L'accession de la Belgique et de la Suède est en cours d'examen.



Drapeaux des 15 pays de l'Union européenne devant le Parlement européen.

Le Groupe armement de l'Europe occidentale (GAEO) créé en 1993 pour accroître la coopération entre les pays européens en matière d'armement rassemble, depuis le conseil ministériel de Marseille du 13 novembre 2000, 19 États. Tant qu'il n'existe pas de structures équivalentes dans le cadre de l'Union européenne, le GAEO demeure la seule instance de dialogue dans le domaine de l'armement. Informel, consensuel, peu contraignant, il fonctionne comme un laboratoire d'idées.

L'organisation de l'armement de l'Europe occidentale (OAE) créée en 1996 et composée des États membres du GAEO, dispose d'une cellule «recherche» qui gère les contrats liés aux programmes de recherche multilatéraux de défense, notamment Euclid.

La coopération s'est développée ou poursuivie en 2000 dans plusieurs directions.

Afin de favoriser une réflexion commune en matière d'équipements et bâtir une vision commune sur l'architecture des systèmes de défense, le ministère a lancé des travaux bilatéraux en matière de



A 400 M (Vue d'artiste).

prospective avec le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. En France, le PP30 (plan prospectif à 30 ans - voir infra, chapitre IV/C) sert de base à ces travaux.

En matière de recherche et technologie, le ministère a poursuivi ses efforts visant à harmoniser et orienter les actions de coopération en priorité avec l'Allemagne et le Royaume-Uni qui disposent de budgets équivalents.

Les programmes en coopération sont la traduction concrète de la convergence de la demande en matière d'équipements. Plusieurs d'entre eux, auxquels la France participe, ont franchi en 2000 des étapes clés, couronnant ainsi les efforts entrepris depuis plusieurs années. En revanche, le programme en coopération de missiles anti-char AC3G-MP, réunissant cinq pays partenaires (France, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Pays-Bas), connaît des difficultés.

Enfin, en 2000, la DGA a fortement stimulé la coopération en matière d'expertise et d'essais. Un soutien accru des experts a été donné aux directions de programmes pour les projets en coopération, et les échanges avec les centres coopérants étrangers se sont multipliés. Par ailleurs, la direction des centres d'expertise et d'essais (DCE) de la DGA a créé, avec l'office allemand d'acquisitions, un «club» des directeurs des centres d'expertise et d'essais des pays membres de l'OCCAR, auquel le Royaume-Uni et l'Italie ont été invités à se joindre. Ce club a pour vocation de coordonner les actions des quatre pays fondateurs, afin que l'Europe dispose, dans le futur et au moindre coût, de l'expertise et des moyens d'essais indispensables au développement de systèmes d'armes pour les programmes européens et nationaux.



Les avancées en 2000 des programmes en coopération

- Le contrat d'industrialisation et de production de l'hélicoptère NH90 a été signé en juin entre NHI et l'agence OTAN NAHEMA (qui représente l'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas).
- Six pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède) se sont prononcés en faveur du missile air-air de nouvelle génération Meteor.
- Sept États¹⁷ (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Turquie) ont annoncé fin juillet à Farnborough, leur intention de commander 225 avions de transport futur européens A400M. A ces décisions pro-européennes s'ajoutent la signature des accords franco-italiens pour développer et réaliser en coopération les frégates Horizon, ainsi que les perspectives offertes dans le domaine de l'observation spatiale, tant avec l'Allemagne qu'avec l'Italie.

(17) Le Portugal a annoncé son intention de rejoindre le programme.

« L'Europe de l'armement est une composante indissociable de l'Europe de la défense. »

• LA CONSOLIDATION DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE DE L'ARMEMENT

Cette consolidation industrielle, voulue par les États, est le deuxième volet de la construction de l'Europe de l'armement.

Les travaux de la LoI¹⁸ ont débouché, le 27 juillet, sur la signature d'un traité visant à faciliter la création et le fonctionnement des sociétés transnationales de défense. Ils marquent l'engagement des États dans l'accompagnement de l'important mouvement de restructurations et d'alliances industrielles que connaît l'Europe de la défense. Celui-ci s'est poursuivi en 2000.

Thomson-CSF a conforté sa stratégie de développement international par l'acquisition en janvier 2000 de la totalité du britannique Racal. Par ailleurs, le groupe a annoncé en décembre un projet d'alliance structurelle à parité avec l'américain Raytheon dans le domaine des systèmes de radars et de défense aérienne : ce projet constitue, en France, une première grande alliance transatlantique dans le domaine de la défense. Pour mieux signifier l'évolution de son identité, le groupe a changé son nom pour celui de Thales au mois de décembre.

Dans le secteur terrestre, Giat industries et Renault Véhicules Industriels ont créé «Satory Military Vehicles» pour regrouper



Maquette du futur véhicule blindé de combat d'infanterie.

La création d'EADS, né de la fusion du français Aerospatiale-Matra, de l'allemand Dasa et de l'espagnol Casa, et numéro trois mondial du secteur aérospatial et de défense, s'inscrit dans le cadre de la déclaration des chefs d'État et de gouvernement allemand, britannique et français du 9 décembre 1997 appelant de leurs vœux une consolidation de l'industrie européenne dans ce domaine.

leurs activités en matière de véhicules blindés légers.

Dans le domaine des navires de guerre et des systèmes de combat naval, la création d'une société commune entre Thales et DCN a été décidée. Elle regroupera les activités de maîtrise d'œuvre d'ensemble et de commercialisation issues des deux partenaires pour les programmes en coopération et à l'exportation.

(18) Letter of Intent, lettre d'intention signée le 6 juillet 1998 par six ministres de la défense (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède), destinée à faciliter la constitution de sociétés au niveau européen.

Enfin, s'agissant des équipementiers, Snecma, après avoir en début d'année finalisé la filialisation de l'ensemble de ses activités avec celles de Snecma moteurs, a confirmé sa vocation à constituer un pôle de regroupement européen du secteur de la propulsion et des équipements aéronautiques et spatiaux en acquérant les activités aéronautiques du groupe Labinal puis Hurel Dubois. De plus, Snecma et SNPE ont annoncé leur intention de réunir au sein d'une société commune (Herakles) leurs activités respectives de propulsion solide et de matériaux énergétiques pour les applications spatiales et de défense.

• **LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALE DE L'ARMEMENT**

La France entretient, bien au-delà de l'OTAN, des relations dans le domaine de l'armement avec de nombreux partenaires dans le monde, à un niveau significatif pour une soixantaine d'entre eux, et d'une importance majeure pour une trentaine. Cette relation d'armement est l'une des composantes, prépondérante pour certains de ces pays, de la relation de défense bilatérale qui comporte également des liens entre forces armées et l'entretien d'un dialogue stratégique.

La relation d'armement est directement liée à la relation politique et diplomatique. Elle dépend du type et des quantités d'armements d'origine française en service, en cours d'acquisition ou suscep-

tibles de répondre aux besoins exprimés par le pays partenaire.

Cette relation lie la DGA à la structure d'acquisition de l'Etat considéré ; elle porte sur plusieurs volets allant de la recherche et technologie à la coopération sur des équipements, en passant par la formation ou des échanges sur les méthodes d'acquisition.

L'adaptation du dispositif international du ministère de la défense aux évolutions de contexte et d'environnement s'est poursuivie en 2000.

Organisation et activités

En matière de soutien aux exportations, l'animation et la coordination au sein du ministère ont été renforcées grâce aux réunions régulières du comité international institué auprès du ministre en 1999. Elles s'appuient sur un plan d'action annuel, élaboré et actualisé périodiquement pour les pays prioritaires.

L'effort de définition et d'explicitation des objectifs et des priorités d'action du soutien étatique aux exportations d'armement a été concrétisé par la diffusion d'un document de «stratégie export» aux différents acteurs étatiques concernés, et par la poursuite de l'adaptation de notre représentation permanente à l'étranger (un poste d'attaché d'armement en Pologne a été ouvert à la mi-2000 et des aménagements supplémentaires sont envisagés pour 2001).



Le MONGE : bâtiment d'essais et de mesures.



SIPA AIR

Mirage 2000-5 de l'armée de l'air.

Etudes, travaux et publications

Les travaux d'étude et de connaissance des évolutions du marché international ont été poursuivis (avions de combat et missiles sol-air et antichars notamment). L'effort de transparence réalisé pour le rapport 1999 au Parlement sur les exportations d'armement a été renforcé dans l'édition 2000.

Enfin, un programme d'études a été établi, pour mieux apprécier les apports de l'exportation d'armement à l'économie nationale et aux conditions d'acquisition et de détention des armements équipant nos armées.

La présence sur le marché international en 2000 a été bonne en terme de prises de commandes pour l'industrie d'armement située en France : le montant global s'établit à environ 7Md€ (45,6 MdF), de la part principalement de pays européens (pour la moitié environ, hors coopération) et de pays d'Asie (pour

environ 40%). Dans ce total, 1,07 Mde€ (8 MdF) correspondent aux commandes de matériels développés en coopération (NH 90 et Tigre pour l'essentiel).

Les principales commandes passées ont été (hors programmes en coopération) :

- ^a Mirage 2000-5 avec armements (Grèce) ;
- ^a Frégates et armements associés (Singapour) ;
- ^a Mirages 2000 «d'attrition» (Inde) ;
- ^a plusieurs contrats de missiles mer-mer 40 (Grèce, EAU) et d'hélicoptères Fennec (EAU) et Panther (Maroc).

« Les rapprochements entre les armées des États Européens. »

Les Euroforces

Au cours de l'année 2000, les rapprochements entre les armées des différents pays européens ont été approfondis.

• LE CORPS EUROPÉEN

Conformément à la déclaration de Cologne des 3 et 4 juin 1999 sur la défense européenne, le corps européen, dont font partie l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France et le Luxembourg, a été adapté pour en faire un corps de réaction rapide.

Les missions de ce corps sont fixées par l'accord de la Rochelle du 22 mai 1992, l'accord spécifique avec SACEUR du 21 janvier 1993 et la déclaration commune fixant les conditions d'emploi du corps européen dans le cadre de l'UEO du 22 novembre 1993. Cette déclaration précise que le corps peut être engagé dans le cadre de l'ONU, de l'UE, de l'OTAN et de l'OSCE.

Son engagement peut être envisagé sous deux formes : engagement du quartier général en tant que noyau de commandement de composante terrestre (LCC : Land Component Command), ou enga-

gement du quartier général et de tout ou partie des forces affectées en tant que corps de réaction rapide. Par ailleurs, pour la défense collective, le corps européen doit pouvoir être engagé comme corps d'armée OTAN.

Le général commandant le corps européen est subordonné au «comité commun», constitué par les chefs d'état-major des armées et les directeurs politiques des affaires étrangères. La décision d'emploi du corps européen reste du ressort de chacun des gouvernements. Pour chaque mission, le «comité commun» doit définir les modalités de mise en œuvre et de transfert d'autorité du corps européen. Son évolution vers un corps de réaction rapide européen (CRRE) entraînera une adaptation de l'organisation actuelle de l'état-major et du bataillon de quartier général.

A la suite de demandes franco-allemandes, l'état-major du corps européen s'est vu confier la direction de la KFOR d'avril à octobre 2000. Avec un effectif total de 368 militaires et sous le commandement du Général Ortuno, la participation du corps européen a représenté 40% de l'état-major KFOR3.



Embarquement du corps européen pour le Kosovo - Avril 2000.



Exercice ÉOLO 2000, militaires de l'Eurofor et de l'Euromarfor.

Cette mission a suscité des appréciations positives unanimes. De l'avis de tous les alliés, l'état-major du corps européen est arrivé à une période charnière et a permis à la KFOR de jouer parfaitement son rôle avec la MINUK au Kosovo. Le 16 octobre, le corps européen a cédé le commandement à un état-major OTAN.

• **LA BRIGADE FRANCO-ALLEMANDE**

La brigade franco-allemande (BFA) est une grande unité interarmes binationale dont les capacités sont sensiblement identiques à celles des brigades interarmes «légères blindées». Elle participe aux efforts de rapprochements franco-allemands tant aux niveaux des hommes, que des équipements ou des règlements.

La BFA est stationnée dans les garnisons de Müllheim, d'Immendingen, sous responsabilité allemande, et de Donaueschingen-Villingen. Elle est la seule grande unité interarmes placée dès le temps de paix sous commandement opérationnel du corps européen. Les états-majors des deux parties arrêtent, au sein des organismes mixtes de coopération militaire, les décisions relatives à l'emploi, la planification opérationnelle, l'entraînement, l'instruction et les relations publiques de la brigade.

• **L'EUROFOR**

Créé en 1995 et opérationnel en 1998, l'Eurofor, dont l'état-major est installé à

Florence, a vocation à exercer, en cas d'engagement dans des missions de type Petersberg, les responsabilités de commandement multinational de la composante terrestre (LCC) du niveau d'une division OTAN dans le cadre d'une opération limitée de l'UEO, ou de commandement multinational interarmes sous commandement d'une grande unité supérieure au niveau d'un commandement de composante terrestre.

Le général commandant l'Eurofor est subordonné au «comité interministériel» (CIMIN), composé des chefs d'état-major des armées et des directeurs politiques des affaires étrangères des quatre nations membres (Espagne, France, Italie, Portugal). La décision d'emploi de l'Eurofor reste du ressort de chacun des gouvernements.

Le texte fondateur précise que l'Eurofor est une force terrestre multinationale d'action rapide, dotée de forces légères rassemblées sur demande et facilement déployables ainsi que d'un état-major projetable. Son volume maximal sera celui d'une division articulée en 3 brigades.

• **LA FORCE NAVALE FRANCO-ALLEMANDE**

La force navale franco-allemande (FNFA) est une force occasionnelle activée chaque année. Sa composition varie selon les missions qui lui ont été assignées. En 2000, elle a été mise en œuvre du 25 avril au 19 juin et a rassemblé 11 bâtiments, dont les frégates «Primauguet» et «Latouche-Tréville» pour la France, les frégates «Bremen» et «Schleswig-Holstein» ainsi que le ravitailleur «Spessart» et six patrouilleurs rapides pour l'Allemagne. Placée sous commandement tactique français, elle a participé au grand exercice de l'OTAN «Linked Seas» en Atlantique.

• **L'EUROMARFOR**

Créée en octobre 1995, l'Euromarfor est une force navale européenne non permanente et préstructurée, constituée de bâtiments espagnols, français, italiens et portugais. Son commandement tourne tous les quatre ans : il est revenu en 2000 à l'Espagne. Composée des fré-

gates «Navarra» (Espagne), «Dupleix» (France), «Euro» (Italie) et «Sacadura Cabral» (Portugal), elle a été activée du 10 avril au 16 mai et a participé à l'exercice «Linked Seas». Elle a été de nouveau activée du 13 au 28 juin ; la frégate «La Fayette» y a remplacé la frégate «Dupleix» pour l'exercice espagnol «Tapon».

• *LE GROUPE AÉRIEN EUROPÉEN (GAE)*

Moins de cinq ans après sa création, le groupe aérien européen est devenu un intermédiaire systématique dans les relations entre les armées de l'air européennes. Partie de deux pays, la France et le Royaume-Uni, l'organisation a accueilli l'Italie en 1998 et, en 1999, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et les Pays-bas.

Les objectifs du groupe multinational sont restés conformes à la déclaration

initiale adoptée par la France et la Grande-Bretagne le 27 juin 1995 : «renforcer les capacités opérationnelles des armées de l'air concernées à mener des opérations pour la réalisation d'intérêts communs, principalement par l'intermédiaire de mécanismes améliorant leur interopérabilité».

Cette année, le GAE a organisé l'exercice Volcanex du 4 au 20 octobre. Cet exercice technique sur les systèmes d'information et de communication s'est déroulé en Italie à Poggio Renatico, et en France à Taverny. Son but a été d'établir des communications (ordres de vol, ordres de coordination de l'espace aérien, établissement de la situation aérienne) entre le centre de commandement des opérations aériennes italiennes déployé au sud de l'Italie et celui de Taverny, en utilisant les satellites britanniques.

Le ciel unique européen

La croissance régulière du trafic aérien depuis 10 ans (5 à 7 % par an) met en relief l'adaptation de l'organisation de l'espace et de la gestion des vols. Afin d'améliorer la fluidité du trafic, la commission européenne a engagé une réflexion visant à établir un nouveau mode de gestion fondé sur le concept de ciel unique européen. Cette réorganisation concerne l'ensemble des utilisateurs de l'espace aérien, civils et militaires.



PC du Groupe Aérien Européen "High Wycombe, Grande-Bretagne".

UNE ACTION VOLONTARISTE EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS

Depuis le début des années 1990, la maîtrise des armements, terme qui recouvre la transparence organisée de leur circulation et de leur contrôle, est devenue l'une des clés de la prévention des conflits. Elle est animée par l'idée que l'acceptation réciproque d'une limitation des armements contribue à réduire les risques d'affrontements.

La France adhère à cette approche qui permet de limiter ces risques et apporte sa contribution aux processus de négociations qui fondent l'efficacité de la maîtrise des armements sur trois piliers : l'échange d'informations, les limitations négociées et la vérification.

Indissociable du nouvel environnement stratégique, la maîtrise des armements participe à la posture permanente de sûreté du pays. Le ministère de la défense accompagne ce processus politico-militaire de «diplomatie de défense». Au même titre que les autres règles de droit international, la maîtrise des armements est désormais prise en compte dans la planification et la conduite des opérations militaires.

La maîtrise des armements conventionnels

En Europe, la maîtrise des armements conventionnels repose sur trois documents : le «document de Vienne» de 1999 (DV 1999) qui formalise les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), le traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) fondé sur la limitation du nombre des systèmes d'armes majeurs, et le traité «ciel ouvert» qui, une fois entré en vigueur, autorisera, sous certaines conditions, le survol des continents européen et nord-américain à des fins de transparence et de vérification librement consenties.

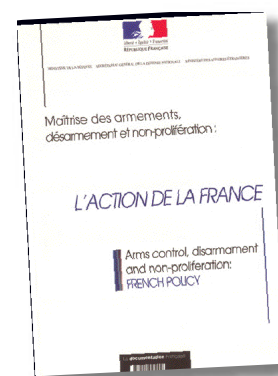
Comme tous les ans depuis le début de la décennie 1990, les armées se sont conformées aux dispositions du DV

1999 et du traité FCE qui prévoient des échanges annuels d'informations sur les dotations en équipements majeurs et sur l'organisation des outils de défense. Ces données ont été transmises aux États parties à ces accords, au siège de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Elles ont permis de développer la confiance à travers un effort de transparence et servi de référence aux actions de vérification conduites par les autres États sur le territoire français.

Afin de conduire les actions de vérification et de mettre en œuvre les accords de maîtrise des armements signés par la France, les armées se sont dotées depuis 1990 d'un organisme interarmées spécialisé : l'unité française de vérification (UFV). En 2000, les inspecteurs de l'UFV ont conduit 40 missions de vérification en Europe centrale et orientale et participé à 40 autres. Ils ont, en outre, accompagné 15 missions de vérification conduites par d'autres États parties sur notre territoire dans les formations des armées de terre et de l'air.

L'UFV a organisé, au titre de la transparence qui préside aux dispositions du DV 1999, la visite de la base aérienne 112 de Reims et du centre d'entraînement des forces de Mailly-le-Camp. Une cinquantaine d'observateurs européens représentant une trentaine de nations ont participé à ces deux jours de visite.

Se fondant sur des compétences reconnues en matière de mise en œuvre des traités de maîtrise des armements, l'unité française de vérification a organisé des stages de formation au profit des inspecteurs des armées d'Europe septentrionale, centrale et orientale. Elle a également soutenu les inspections conduites par les parties aux accords de Dayton-Paris en Bosnie-Herzégovine et dans les Balkans en général.



« La maîtrise des armements : de nouveaux accords ont été négociés. »

En attendant l'entrée en vigueur du Traité «ciel ouvert», les armées, soutenues par la cellule d'experts de l'UFV, ont conduit, en 2000, des exercices d'entraînement avec des partenaires de la France. Trois missions d'observation ont été organisées au-dessus de la Finlande, la Pologne et la République tchèque tandis que la France accueillait au-dessus de son sol les équipes de ces trois nations et celle des États-Unis qui avaient reçu l'équipe française en 1999.

La maîtrise des armements non-conventionnels

En matière de maîtrise des armements non-conventionnels, les armées et la DGA se sont investies dans la mise sur pied de la commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies en Irak (CCVINU successeur de l'UNSCOM) et la mise en œuvre de l'aide au démantèlement des armes nucléaires russes (AIDA).

Dans le cadre de la montée en puissance de la CCVINU, le ministère a contribué à l'organisation d'un stage de formation des inspecteurs au centre français de formation pour l'interdiction des armes chimiques (CEFFIAC, organisme sous double tutelle DGA/EMA).

Cette période de formation a regroupé 58 stagiaires de 23 nationalités différentes pendant cinq semaines en région parisienne. De plus, la France a détaché cinq personnes à la structure permanente de direction de la CCVINU à New York. Dix autres pourraient faire partie des inspecteurs chargés de conduire les opérations de vérification en Irak si la résolution 1284 du Conseil de sécurité des Nations Unies était mise en œuvre. En 2000, des inspecteurs du ministère de la défense se sont rendus plusieurs fois en Russie pour contrôler l'utilisation qui était faite des matériels et installations mis par la France à la disposition des forces armées russes afin de faciliter le démantèlement de leurs armes nucléaires.

La maîtrise des armements : un domaine en constante évolution

En 2000, le champ d'application de la maîtrise des armements s'est encore élargi. De nouveaux accords ont été négociés, notamment au sein de l'OSCE pour les armes légères de petit calibre. Cette tendance à l'élargissement des points d'application de la maîtrise des armements, plus particulièrement dans le domaine conventionnel, semble bien installée et laisse augurer de nouveaux développements.

La résolution 1284

La résolution 1284 du conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 17 décembre 1999 avec l'abstention de trois des cinq membres permanents (Chine, France, Russie), prévoit l'instauration d'un nouveau régime d'inspection de l'industrie d'armement en Irak ainsi qu'un calendrier pour la suspension des sanctions. Dirigée par le suédois Hans Blix, la CCVINU poursuit, notamment avec l'aide de la France, sa préparation et sa montée en puissance, en attendant une éventuelle mise en œuvre de la résolution 1284 qui entraînerait la reprise des inspections en Irak.



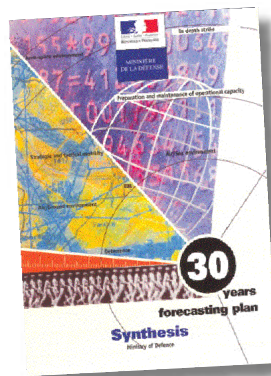
Mission ukrainienne avec les inspecteurs de l'UFV dans le cadre du traité des forces conventionnelles en Europe.

LA PRÉPARATION DE L'AVENIR

Le ministère a poursuivi sa réflexion sur la mise au point de nouveaux outils d'appréhension de l'avenir.

Le pkan prospectif à 30 ans

Comme toute grande organisation étatique, la Défense a besoin d'une vision stratégique éclairant son horizon au-delà des travaux de planification et de programmation. L'adaptation permanente de l'outil de défense aux évolutions des contextes internationaux et nationaux, qu'ils soient géostratégiques, sociaux, économiques ou technologiques, constitue en effet un véritable défi.



Le ministère fonde sa vision à long terme sur un plan prospectif à 30 ans, fruit du travail collégial des officiers de cohérence opérationnelle (OCO) des

états-majors, de la délégation aux affaires stratégiques et des architectes de systèmes de forces (ASF) de la DGA, qui confrontent leurs réflexions. Le PP30 fournit le guide des actions de préparation du futur notamment en matière de politiques techniques et sectorielles et de programmation des études de recherche et technologie.

Le PP30 en est à sa quatrième version. Trois parties du PP30 version 2000 ont fait l'objet d'améliorations : la prospective opérationnelle, la prospective technologique et le croisement de ces deux prospectives. L'accent a été mis sur la prospective opérationnelle en imaginant les conditions d'engagement futur (par exemple la protection du combattant ou la maîtrise de la violence) ainsi que les capacités à détenir (par exemple la furtivité des déploiements). L'analyse des technologies a été approfondie, notamment dans l'identification des ruptures technologiques, qui recouvrent naturellement les avancées scientifiques et techniques comme les biotechnologies, la microélectromécanique ou les armes à énergie dirigée. Elles s'étendent à la diffusion très large de technologies nouvelles comme Internet.

Cette double approche, l'analyse du combat futur et l'étude des technologies émergentes, fonde la vision prospective du ministère.



Avion de patrouille maritime ATLANTIQUE 2.

En 2000, les responsables de systèmes de forces ont fait porter leur effort sur une douzaine de thèmes comme les drones de surveillance de zone ou la lutte informatique. Cette démarche sera étendue de manière systématique, et dans la durée, à tous les domaines techniques clés.



La première application du PP30 est de permettre de mieux organiser la préparation des futurs programmes d'armement. Cette phase de préparation a porté en 2000 sur une vingtaine de futurs programmes, de la composante frégate au brouilleur offensif aéroporté en passant par les drones, l'avion multi-rôle de transport et de ravitaillement, le système d'information et de commandement de la marine nationale ou le canon automoteur de 155 mm modernisé.

L'effort de recherche et de technologie

La version 2000 du plan prospectif à 30 ans permet d'identifier les capacités technologiques que la France et l'Europe auront besoin de maîtriser en 2015, pour être en mesure de développer les équipements dont le pays pourrait avoir besoin, dans les quinze années qui suivront. Il s'agit ainsi de permettre à nos successeurs de disposer en temps utile des technologies nécessaires à la réalisation des nouveaux systèmes d'armes qu'ils décideront de lancer. A titre d'exemple, les réflexions portent actuellement sur l'architecture des drones de combat, les technologies micro ondes et laser pour les armes à énergie dirigée, la détection et l'interception des missiles balistiques.

Les actions de recherche et technologie du ministère sont établies par la DGA sur cette base. Elles visent à explorer le potentiel militaire de nouvelles technologies et à mettre l'industrie de défense en position de pouvoir développer les équipements dont notre pays a ou aura besoin. En règle générale, elles sont orientées vers la satisfaction à moyen ou long terme, avec le meilleur rapport coût-efficacité, de besoins liés à un programme ou à la maîtrise d'une technologie clé.

En complément, la DGA soutient également des efforts de recherche de base, garants d'une bonne réactivité face à l'évolution accélérée des technologies.

Le montant des travaux de recherche et technologie financés par le ministère représentait 412M€ (2,7 MdF) de commandes en 2000. Les programmes d'études correspondant sont regroupés en plans structurants, organisés autour des performances à atteindre pour satisfaire les besoins opérationnels, et en projets fédérateurs lorsque les objectifs sont technologiquement ambitieux et peuvent se concrétiser par un démonstrateur. Cinq nouveaux plans structurants et huit nouveaux projets fédérateurs ont été lancés en 2000, portant leur nombre à 41 plans et 22 projets.

Le deuxième volet de l'action de recherche et technologie du ministère consiste à développer le socle de compétences des organismes de recherche. Ainsi, le CEA exécute au profit de la DGA des travaux de recherche fondamentale et réalise de nouveaux moyens d'expérimentation et de simulation comme le laser mégajoule. La DGA fait également appel à des organismes sous tutelle du ministère, comme l'ONERA ou l'institut franco-allemand de Saint-Louis, ou dont la Défense partage la tutelle avec d'autres ministères, comme le CNES dans le domaine spatial. Enfin, elle s'appuie aussi sur les laboratoires des cinq écoles d'ingénieurs dont elle exerce la tutelle, parmi lesquelles l'école Polytechnique, l'ENSTA, l'ENSAE, l'ENSICA, l'ENSIETA. L'ensemble des subventions correspondantes a représenté 732M€ (4,8 MdF) en 2000.

Aux 1 143 M€ (7,5 MdF) consacrés aux travaux de recherche et technologie en 2000 s'ajoutent 2 180 M€ (14,3 MdF) consacrés aux développements financés par les programmes d'armement. Au total, l'effort de recherche et développement du ministère s'est élevé à 3 354 M€ (21,8 MdF) en 2000.

La préparation de la loi de programmation militaire pour les années 2003-2008

Lancée officiellement par le Premier ministre à l'automne 1999, la préparation de la LPM a fait l'objet de nombreux travaux en 2000. D'abord dans une phase d'approche jusqu'en juillet, elle s'est poursuivie par la concrétisation du projet autour d'objectifs, de choix stratégiques et de niveaux de ressources. Un séminaire sur le thème : «prospective stratégique, enjeux technologiques, gestion de crises : quelles approches de la programmation militaire pour la défense de la France et l'Europe de la défense», s'est tenu le 16 janvier. Il a permis de préciser l'analyse des situations stratégiques, de préparer des alternatives comme avant toute décision politique majeure et de prendre en compte le rôle de la LPM vis-à-vis des responsabilités internationales que la France peut exercer, en particulier au niveau européen.

Les objectifs pourraient s'inscrire dans la continuité de la LPM pour les années 1997-2002. Le modèle d'armée est confirmé, accompagné de la prise en compte des facteurs d'évolution suivants : l'émergence de l'Europe de la défense, les enseignements des conflits récents (Bosnie, Kosovo,

Timor...) ainsi que les mutations technologiques.

En juillet, trois hypothèses financières ont été fixées pour la programmation des équipements en tenant compte des priorités touchant la dissuasion, la préparation de l'avenir, les capacités d'acquisition du renseignement et la projection.

Au second semestre, les états-majors et les directions ont progressivement élaboré des réponses équilibrées qui, pour le titre III comme pour le titre V, ont été présentées et débattues en comités présidés par le ministre. Au cours de ces réunions, la question des équipements a été pour la première fois traitée par systèmes de forces et sous leur aspect capacitaire.

Après les arbitrages nécessaires au maintien des équilibres dans chaque hypothèse financière, un dossier, destiné à lancer la phase interministérielle, a été transmis en décembre 2000 au SGDN.

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

En 2000, le ministère a conduit de grands chantiers utilisant les technologies de l'information. Il a facilité la connaissance de la Défense par le



L'équipement futur du combattant FÉLIN.



Page d'accueil de l'Intradef

public et l'accès à l'information publiée par ses soins. Il a accru son ouverture au monde extérieur avec Internet.

Depuis sa création en 1998, le fonctionnement du directoire des systèmes d'information et de communication (SIC) et l'activité des commissions qui lui sont rattachées ont permis de promouvoir l'usage des NTIC et d'améliorer la transparence dans ce domaine.

• *DES GRANDS CHANTIERS UTILISANT LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION*

Le fédérateur des intranets

Le ministre a décidé, le 9 février 2000, de lancer la réalisation d'un fédérateur des intranets des armées, directions et services dans le cadre d'un intranet sensible baptisé Intradef, et d'un intranet classifié de défense qui permettra de véhiculer des informations classifiées.

S'agissant d'Intradef, qui fait suite à une expérience pilote réalisée en 1999, un comité de coordination de l'intranet et de l'Internet est coprésidé par l'EMA et le SGA. La conduite globale du projet Intradef est assurée par l'EMA, le SGA et la DGA. Le SGA et la DCoD assument la

responsabilité de la politique éditoriale de l'Intradef. Le comité de coordination rend compte de ses activités au directoire des SIC.

Intradef doit fédérer plus de dix intranets qui relieront à terme 100 000 abonnés, chaque organisme mettant à la disposition de la communauté, au niveau du fédérateur, les informations jugées les plus pertinentes. Fin 2000, 56 000 utilisateurs étaient connectés à un intranet.

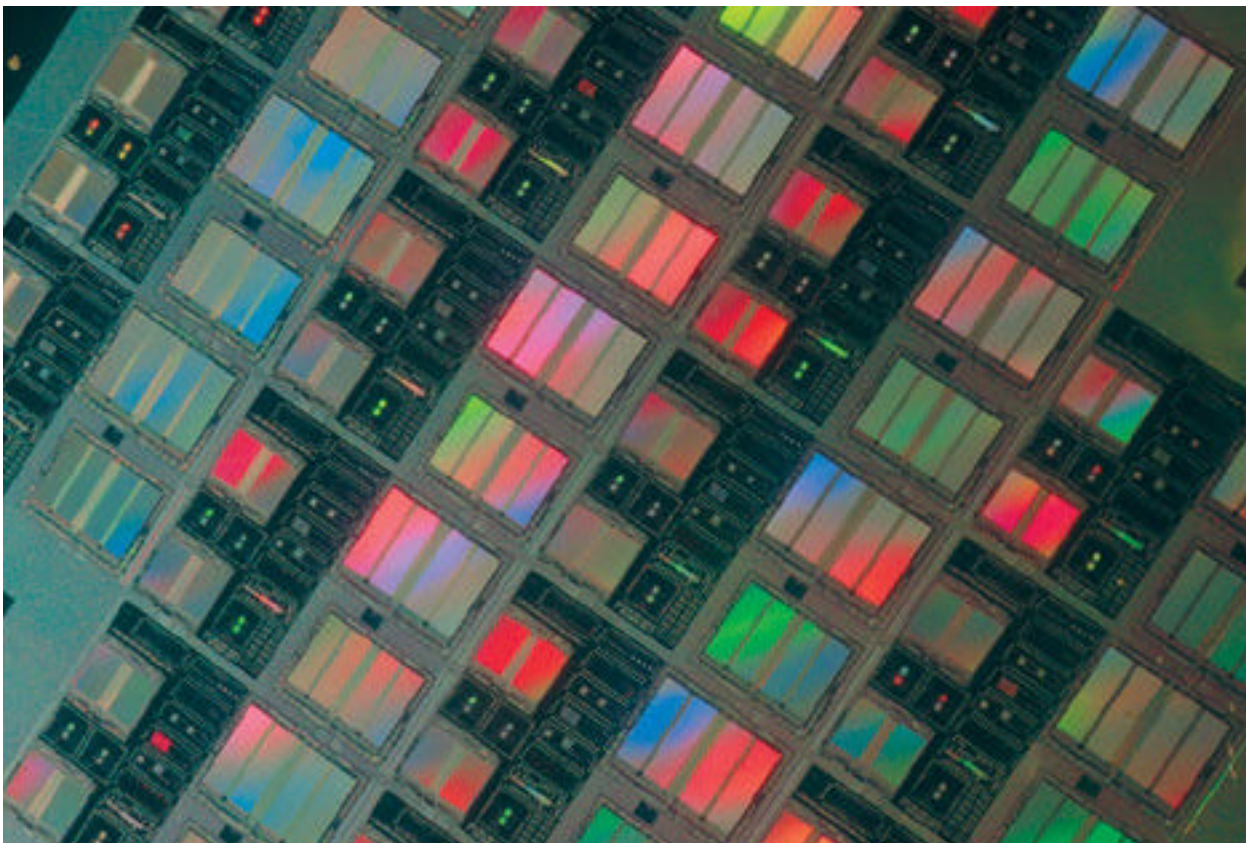
Intradef présente l'information par rubriques (organisation du ministère, vie professionnelle, prévention et sécurité, action sociale, concertation, documentation, vie pratique) et fournit des services (annuaire, messagerie, moteur de recherche, miroir du site Internet www.defense.gouv.fr et forums de dialogue).

Les états-majors, directions et services utilisent les nouvelles technologies pour gagner en efficacité et en réactivité. A titre d'exemple, l'intranet de la DGA «TOTEM» s'adresse à 14 000 abonnés consultant 3,5 millions de pages chaque mois et présente plus de 60 000 pages d'information. Il permet le partage de l'information en temps réel et l'accès à des bases de données, l'échange d'idées par des forums en ligne, la dématérialisation des procédures internes et du travail en équipe (travail coopératif).

Le ministère de la défense participe au projet interministériel «administration en réseau» ADER. En 2000, 200 boîtes aux lettres ont été reliées au réseau support d'ADER.

Des efforts pour améliorer la qualité, la transparence et les méthodes

- a Des orientations d'ensemble ont été posées par le schéma directeur stratégique des systèmes d'information et de communication et des schémas directeurs par type d'informatique (générale, opérationnelle et scientifique et technique) dont la synthèse a été approuvée par le directoire des SIC le 20 juillet.
- a Les projets d'une certaine importance étant présentés devant des commissions spécialisées pour vérifier leur conformité aux schémas directeurs, leur qualité est améliorée tandis que la transparence s'accroît. C'est ainsi que huit projets d'informatique de gestion ont été examinés par le groupe de travail d'examen des projets (GTEP) qui rassemble les grands organismes du ministère et l'instance fonctionnellement concernée.
- a La mise au point d'un dispositif commun d'achat de matériels et de logiciels a renforcé la standardisation et la cohérence des systèmes d'information du ministère. Le «groupement des achats informatiques des armées» (GAIA), lancé en 2000, a abouti à la notification d'un marché au tout début de 2001.
- a Des projets fédérateurs ont été mis en chantier ou se sont poursuivis, parmi lesquels le «système d'aide à la gestion des ressources immobilières (SAGRI version 2), le «logiciel unique à vocation interarmées de la solde» (LOUVOIS) et le projet tendant à l'acquisition d'un «progiciel de gestion des marchés» (PROGEMA).
- a La refonte de systèmes d'information a été conduite avec le souci d'intégrer toutes les fonctionnalités d'une architecture basée sur les technologies de l'Internet. En outre, comme à la DGA avec le système d'information des programmes (SIPROG), celui des entités prestataires (SIPREST) ou le système de gestion des ressources humaines



Puces PACÉO (composant électronique militaire).



“Internet combattant” : donner en temps quasi réel l'évaluation de la situation.

(CHORUS), ces projets s'accompagnant d'une réflexion sur les organisations et la refonte des procédures.

- a L'adoption d'une nouvelle organisation concrétisée par une instruction du 25 septembre 2000 et l'animation d'un réseau de confiance des correspondants de la sécurité des systèmes d'information va aussi dans le sens d'un meilleur fonctionnement.
- a La mise en place d'une infrastructure de gestion des clés en application de la loi du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, permettant de sécuriser les échanges de données sensibles, assurera une meilleure protection des informations, dans le cadre des échanges par les réseaux.
- a Une organisation, des méthodes et des moyens pour l'administration des données afin d'améliorer la qualité des

programmes et des projets, d'en accroître la cohérence et d'en améliorer la pérennité ont conduit à constituer le réseau des administrateurs de données des organismes durant l'année 2000.

- a La mise en œuvre de moyens de connaissance des SIC tels que le contrôle de gestion, pour lequel le secrétaire du directoire des SIC a été mandaté en juillet 2000 afin d'être coordinateur des actions ministérielles pour les systèmes d'information et de communication, la réalisation d'études diverses sur les ressources humaines et financières relatives au SIC, la réalisation de catalogues des applications et des projets, permettent d'en savoir plus sur ce domaine d'activité et d'en accompagner l'évolution.



Bureau systèmes d'informations de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD).

ECOA-D

Des réalisations et des projets pour faciliter les relations avec les entreprises et les particuliers

- a Tous les formulaires concernant la Défense et les Anciens combattants ont été mis en ligne sur le site institutionnel du ministère www.defense.gouv.fr, les formulaires étant reliés entre eux en tant que de besoin.
- a Le développement du portail armement sur Internet, encore à l'état de démonstrateur, a été poursuivi. Ce portail vise à faciliter l'accès des entreprises, notamment petites et

moyennes, aux marchés de la DGA, à améliorer ses méthodes d'acquisition (la DGA est le plus gros acheteur public de France), à dématérialiser les échanges et à servir de base à la constitution de communautés techniques autour des matériels en service.

Internet

Sur les 180 000 postes de travail dont disposait le ministère en 2000, 40 000 étaient équipés d'un accès à Internet et 7 000 d'une adresse de messagerie Internet.

Chapitre 4

L'action en faveur du monde combattant

Depuis novembre 1999, le secrétariat général pour l'administration (SGA) sous l'autorité du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, a en charge la politique de réparation en faveur du monde combattant ainsi que la politique de mémoire des événements qui ont marqué l'histoire récente,

notamment les deux grands conflits mondiaux et les guerres liées à la décolonisation.

L'action conduite dans ce domaine au cours de l'année 2000 a répondu aux attentes du monde combattant soucieux de conserver la place qui doit être la sienne dans les préoccupations de la Nation.

L'ÉVOLUTION DES SERVICES CHARGÉS DES ANCIENS COMBATTANTS

2000 marque la première année de fonctionnement, après leur intégration au sein du ministère de la défense, de l'administration centrale et des services déconcentrés chargés des anciens combattants.

La priorité avait été donnée en novembre 1999 à la réorganisation de l'administration centrale des Anciens combattants, en raison du souci de maintenir en toutes circonstances la qualité du service rendu aux Anciens combattants, de la volonté de tenir compte de la situation des agents du secrétariat d'État et de la nécessité de prolonger les études concernant les directions interdépartementales (DI) des Anciens combattants, notamment pour rechercher d'éventuelles synergies avec la Défense.

La réforme n'emportant pas de changement à court terme pour les directions interdépartementales, la question de leur évolution demeurerait posée.

Aussi le secrétaire d'État à la défense chargé des Anciens combattants a-t-il demandé, le 3 décembre 1999, au secrétaire général pour l'administration⁽²⁰⁾ d'examiner l'ensemble des compétences des directions interdépartementales et d'étudier " avec le souci de maintenir et même d'améliorer le service rendu au monde combattant, toutes les éventualités respectueuses du droit à réparation et des droits des agents ".

(20) Le secrétaire général pour l'administration est, depuis la réforme, chargé de proposer au secrétaire d'État, puis de mettre en œuvre, la politique de mémoire et celle relative aux droits reconnus aux anciens combattants et victimes de guerre.



Anciens combattants lors d'une célébration commémorative.

Le rapport déposé en mai 2000 a souligné que le contexte nouveau né de la réorganisation de la Défense et des Anciens combattants était un facteur favorable à l'adaptation des DI auxquelles s'ouvraient plusieurs voies. Le rapport formulait notamment, pour le court terme, les propositions suivantes :

^a l'ajustement des effectifs des directions interdépartementales à leurs missions actuelles dans le cadre d'une nouvelle organisation reposant sur sept directions interrégionales (coïncidant avec la nouvelle organisation civilo-militaire) et onze directions interdépartementales associées, ne remettant pas en cause l'implantation des services déconcentrés chargés des anciens combattants ;

^a des modifications de compétences concernant d'une part, la création d'un " pôle patrimonial et de mémoire " au sein des directions interdépartementales les plus actives en ce domaine et, d'autre part, une redistribution des activités qu'elles partagent avec les services départementaux de l'ONAC (transfert des procédures de délivrance de certains titres et statuts gérés par les directions interdépartementales).

Le secrétaire d'État ayant approuvé ces grandes orientations, une circulaire du 26 décembre 2000 a précisé les conditions de mise en place, à compter du 1er janvier 2001, de la nouvelle organisation des services déconcentrés du ministère de la défense chargés des anciens combattants.

LES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS : RÉPARATION, RECONNAISSANCE, SOLIDARITÉ



Les anciens combattants lors de la prise d'arme du 11 novembre 2000 à Paris.

D'année en année, le nombre de pensionnés diminue. Il est passé en 2000 au dessous de 500000. Cette baisse régulière de l'ordre de 4% s'accélère depuis trois ans. Afin de permettre à l'État, au delà du respect du droit imprescriptible à réparation, d'élargir sa capacité d'intervention en faveur des anciens combattants, le budget 2000, premier budget après l'insertion des services des Anciens combattants au sein de la Défense, connaît cependant une diminution limitée à 1,9 %. Il comprend en effet des mesures nouvelles qui complètent celles prises depuis 1998, comme le relèvement du plafond de la rente mutualiste (1,5 M€ soit 10 MF), l'extension de l'attribution de la carte du combattant pour les anciens d'Algérie (2,3 M€ soit 15 MF) ainsi que des mesures confortant le dispositif de solidarité.

Avec 3,8 M€ (25 MdF) ce budget est essentiellement un budget d'intervention puisque 2,8 M€ (18,1 MdF) sont consacrés à la réparation du préjudice de l'invalidité (72%). Les crédits consacrés à la mémoire, à la reconnaissance et à la solidarité représentent 23% de ce budget.

18,7 M€ (122,5 MF) ont été consacrés au financement de mesures nouvelles afin d'offrir aux ressortissants un service performant, modernisé et de proximité.

- *L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC)*

Héritier des structures créées au lendemain du premier conflit mondial, l'ONAC est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la défense. Il est chargé de veiller en toutes circonstances sur les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants comme le résume sa devise :
" Mémoire Solidarité ".

L'année 2000 a été marquée par la poursuite du programme d'action défini dans le cadre du " nouvel élan de l'ONAC ". Les principales actions ont porté sur :

- ^a la remise aux normes des maisons de retraite et le renforcement des actions de solidarité en faveur du monde combattant ;
- ^a la consolidation des actions pédagogiques en faveur de la politique de mémoire avec l'appui des " assistants - mémoire " recrutés dans chaque département ;
- ^a la rénovation des services départementaux permettant un véritable accueil de qualité du monde combattant.

Par ailleurs, l'ONAC a développé de nouvelles activités:

- a le transfert aux services départementaux de l'ONAC des tâches concernant l'allocation de préparation à la retraite et la retraite du combattant,
- a la prise en charge du paiement de l'indemnisation des biens juifs spoliés et des mesures de réparation au profit des orphelins juifs de la déportation.



Institut national des invalides.

L'office national des Anciens combattants (ONAC) a reçu 6,1 M€ (40 MF) dans le cadre de la charte pour " un nouvel élan " signée en 1999 afin d'intensifier son action sociale en direction des veuves, des anciens combattants ne bénéficiant plus du fonds de solidarité ou encore des ressortissants les plus âgés, notamment à travers les aides permettant le maintien à domicile. L'office a eu aussi une subvention pour mettre aux normes de sécurité et d'habitabilité ses maisons de retraite et a connu une augmentation de sa subvention de fonctionnement de 2,4 M€ (15,8 MF) lui permettant d'embaucher 15 assistantes sociales, de créer une carte de ressortissants et de renforcer l'accueil de proximité dans les services départementaux avec la mise en place d'un guichet unique pour toutes les formalités des ressortissants.

• *L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES (INI)*

L'INI, établissement public administratif, a été soumise en 2000 à de fortes contraintes :

- a contraintes administratives : adossement au ministère de la défense, participation au service public hospitalier, passage (partiel) en dotation globale, mise aux normes de sécurité.
- a contraintes médicales et médico-techniques : mise en œuvre d'une démarche qualité, préparation à la visite d'accréditation de l'ANAES.
- a contraintes de personnel : le changement de statut, les difficultés de recrutement en personnel soignant (essentiellement médecins et infirmiers) sur un marché fortement concurrentiel, de nombreuses mutations, les incertitudes liées à la mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail ont altéré ses capacités opérationnelles.

Mais l'INI a fait face à l'ensemble de ses missions :

- a Le centre des pensionnaires a accueilli les ayants droit ; son taux d'occupation, très élevé, est de 95 %, les délais d'attente sont de 3 à 6 mois, l'âge moyen d'admission de 70 ans et la durée moyenne de séjour de 7 ans.
- a Le centre médico-chirurgical a assuré le soutien du centre des pensionnaires ; seulement 1 % des pensionnaires ont dû être hospitalisés à l'extérieur, pour des pathologies très spécifiques. Outre son activité au profit des ayants droit, le centre médico-chirurgical a également accueilli dans ses services d'hospitalisation, de consultations et de soins externes des civils handicapés (83 % de son activité), ce qui lui permet d'obtenir des ressources financières et le maintien de son savoir faire comme le font les hôpitaux du service de santé des armées.
- a L'activité de recherche clinique s'est poursuivie dans des domaines spécifiques, comme l'appareillage, le handicap visuel et sensoriel, les maladies neurologiques.

L'institution nationale des invalides, a bénéficié de 0,9 M€ (6,2 MF) de subventions nouvelles pour lui permettre de moderniser ses plateaux techniques et aménager les locaux recevant des pensionnaires.

L'INDEMNISATION DES ORPHELINS JUIFS

Conformément aux déclarations du Premier ministre devant le conseil représentatif des institutions juives de France (CRIJF), le 13 novembre 1999, un décret du 13 juillet 2000 a institué une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites.

Toute personne dont la mère ou le père a été déporté à partir de la France dans le cadre de persécutions antisémites durant l'occupation et a trouvé la mort en déportation, a droit à une mesure de réparation si elle était mineure de vingt et un ans au moment où la déportation est intervenue. Sont exclues du bénéfice de cette mesure les personnes qui perçoivent une indemnité viagère versée par la République Fédérale d'Allemagne ou la République d'Autriche en raison des mêmes faits.

La mesure de réparation prend la forme, au choix du bénéficiaire, d'une indemnité au

capital de 27 440 € (180 000F) ou d'une rente viagère de 457 € (3 000 F) par mois.

Cette mesure s'inscrit dans le prolongement des travaux de la mission Mattéoli qui avait notamment évoqué la situation des orphelins de déportés juifs partis de France qui, pour des raisons de nationalité, que ce soit la leur ou celle de leur(s) parent(s), ont été tenus à l'écart de l'indemnisation prévue dans ce cas par la législation française. Faisant abstraction de toute question de nationalité et de résidence, la mission a alors proposé que ces orphelins soient tous indemnisés de la même façon.

Au 31 décembre de l'année 2000, de l'ordre de 9 500 demandes d'indemnisation ont été enregistrées et 4 000 dossiers, (environ 2 500 rentes viagères, et 1 500 indemnités en capital) d'ores et déjà transmis aux services du Premier ministre, pour décision d'accord de mise en paiement.



Camp de concentration du Struthof.

LA POLITIQUE DE MÉMOIRE



Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin au mont Valérien.

Le nombre des acteurs et des témoins des conflits du XX^e siècle se réduisant, il est indispensable de transmettre aux nouvelles générations leur expérience et les valeurs qui les ont animés. En 2000, la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), créée en novembre 1999 au sein du secrétariat général pour l'administration, s'appuyant sur la culture des services de l'ex-secrétariat d'État à la Défense chargé des Anciens combattants, a mis en œuvre une politique de mémoire ambitieuse.

L'entretien et la valorisation des hauts lieux de mémoire

Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre dispose, dans son article premier, que la République française, reconnaissante envers les Anciens combattants et victimes de guerre qui ont assuré le salut de la patrie, s'incline devant eux et devant leur famille.

A ce titre, la DMPA prend en charge l'entretien des sépultures perpétuelles des soldats " morts pour la France ", ce qui représente sur le territoire métropolitain 263 nécropoles nationales et 3 200 carrés

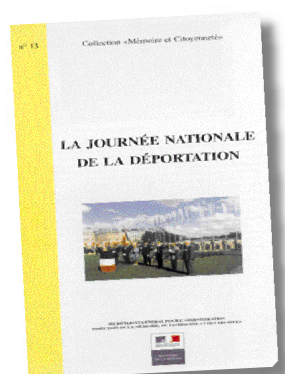
militaires dans les cimetières communaux, et dans cinquante-huit pays, 2 200 cimetières (au total 1 041 000 corps). 310 personnes (dont 60 à l'étranger) participent à l'entretien et à la rénovation des sépultures de guerre. De plus, elle assure, en métropole, l'entretien de sépultures étrangères (belges, néerlandaises, polonaises, allemandes, russes, ukrainiennes, tchèques et slovaques).

La DMPA est également chargée de l'entretien et de la mise en valeur de plusieurs hauts lieux de mémoire :

- ^a le mémorial de la France combattante au mont Valérien (Hauts-de-Seine) ;
- ^a le mémorial de la déportation sur l'île de la Cité (Paris) ;
- ^a le camp de déportation du Struthof (Bas-Rhin) ;
- ^a le mémorial du camp d'internement des Milles à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) ;
- ^a le mémorial du débarquement en Provence du mont Faron à Toulon (Var) ;
- ^a la nécropole et du mémorial de la Résistance de Chasseneuil-sur-Bonnieure (Charente).

Elle a bénéficié en 2000 d'un budget de 1,6 M€ (10,3 MF) de crédits de paiement et mis en œuvre un programme de travaux articulés autour de :

- a la poursuite de la restauration des lieux de sépulture de la Première guerre mondiale ;
- a la remise en état de cimetières militaires français à l'étranger, essentiellement dans quatre pays : Belgique (Ypres), Syrie (Dmeir), Italie (monte Mario), Pologne (Gdansk) ;
- a des travaux au mémorial de la France combattante au mont Valérien ;
- a la poursuite des études de définition et des travaux de programmation devant mener à la création de trois lieux de mémoire : centre européen du résistant déporté de Natzweiler-Struthof, dont l'achèvement est prévu en 2004 et dont le coût est estimé à 9,2M€ (60 MF) ; monument à la mémoire des résistants et des otages fusillés au mont Valérien par les troupes nazies, qui devrait voir le jour fin 2001 ; mémorial de la guerre d'Algérie qui va être érigé en 2002, quai Branly.



l'État français) auxquelles s'est ajoutée, le 16 juillet date anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv, la journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux «Justes de France». Il a en outre mis en valeur le thème, retenu par le Haut conseil de la mémoire combattante à l'occasion de la commémoration de l'année 1940, de l'engagement des hommes et des femmes, civils et militaires, qui ont choisi cette année-là, individuellement puis collectivement, de mener un combat commun pour la liberté.

Les territoires de mémoire

Comme l'ont montré plusieurs études conduites à la demande du secrétaire d'Etat à la défense chargé des Anciens combattants, la cohérence de la politique de mémoire sera assurée grâce à la mise en place, à l'échelon de l'administration centrale et dans les régions (notamment au niveau des directions interdépartementales des Anciens combattants), de structures et de responsables chargés d'animer des actions permettant, en liaison avec les collectivités locales et les représentants du monde combattant, de développer et de promouvoir le «tourisme de mémoire» autour des principaux hauts lieux de mémoire organisés en territoires de mémoire.

Quatre événements ont été plus particulièrement rappelés :

- a la résistance des soldats pendant la campagne de France, sur les lieux où se sont déroulées des actions militaires (Gembloux, La Horgne, Stonne, Narvik, Saint-Valéry-en-Caux, Dunkerque, Chasselay, ligne Maginot, Saumur, Gien, les Alpes) ;
- a la mémoire des premiers refus, à partir du 18 juin (mont Valérien, île de Sein) ;
- a le sursaut qui a conduit à l'organisation de la riposte, pendant l'été (création des Forces Navales Françaises Libres commémorée à Brest, ralliement de territoires) ;
- a le nouvel espoir qu'a constitué le réveil de la jeunesse (avec une scénarisation particulière le 11 novembre).

Les commémorations

Le ministère a procédé aux cinq commémorations nationales (héros et martyrs de la Déportation, Victoire de 1945, fête du patriotisme en France : Jeanne d'Arc, Armistice de 1918, victimes des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite gouvernement de

Les actions pédagogiques

Des actions pédagogiques visant en particulier les jeunes générations sont développées en utilisant tous les supports possibles. Ainsi, le concours national de la Résistance et de la Déportation a-t-il vu le nombre de participants des classes de troisième et de lycée (d'enseignement général



Chorale d'enfants des lycées et collèges de l'académie de paris lors du 14 juillet 2000.

mais aussi technologique et professionnel) s'accroître de 21,1 % par rapport à 1999.

Des expositions itinérantes accompagnées de catalogues (La Citoyenneté, Jean Moulin un héros moderne et 1919-1939 d'une guerre à l'autre) ont intéressé près de 600 000 visiteurs. En 2000 également a été réalisée l'exposition 1940 Combats et Résistances dont 2001 constitue la première année de valorisation.

Des publications à caractère pédagogique ont été conçues à destination des enseignants et de leurs élèves, soit sous forme de brochures (Les Troupes alliées en France 1914-1918), soit sous forme de plaquettes (une

vingtaine environ) des collections «Mémoire et Citoyenneté» et «Mémoire de pierre».

Par ailleurs, 68 projets consistant en des actions éducatives axées sur la mémoire et la citoyenneté (et pouvant comprendre des voyages pédagogiques sur les lieux de mémoire) ont été soutenus financièrement, soit en liaison avec le ministère de l'Éducation nationale (avec lequel le partenariat s'est considérablement développé en 2000), soit par l'intermédiaire d'associations d'Anciens combattants. Enfin, le ministère de la Défense a financé 56 projets d'initiatives locales pilotés par l'office national des Anciens combattants.

Chapitre 5

La modernisation des structures et des modes de fonctionnement

Dans le cadre de la professionnalisation des armées, le ministère de la Défense a engagé des réformes de structure sans précédent depuis les quarante dernières années. De nombreuses mesures de réorganisation sont intervenues depuis trois ans et d'autres, en préparation, interviendront au cours des deux prochaines années. En 2000, 36 décrets et 82 arrêtés d'organisation ont été préparés par la direction des affaires juridiques en étroite liaison avec les états-majors, directions et services du ministère.

LES RÉFORMES DE STRUCTURE

En 2000, les structures territoriales de la Défense ont été réformées et le dispositif militaire correspondant a été révisé afin de faciliter la coordination des interventions des unités militaires, par exemple lors des catastrophes naturelles évoquées précédemment, ou pour tenir compte de la réorganisation des forces armées et plus particulièrement de la chaîne de commandement.

D'autres réformes ont concerné les états-majors, directions et services ainsi que la conduite de la politique immobilière du ministère.

La réorganisation territoriale

^a L'organisation territoriale de la Défense a été réformée par un décret du 21 juin 2000. Ce texte définit les zones de défense (ZD), qui sont le cadre de la coordination des actions civiles et militaires de défense.

Jusqu'au 30 juin 2000, ces zones étaient au nombre de neuf et leur res-

sort territorial était celui des circonscriptions militaires de défense (CMD), dont le commandant était le conseiller du préfet de ZD. Depuis le 1^{er} juillet 2000, le ressort territorial des ZD n'est plus identique à celui des circonscriptions de l'armée de terre : cinq régions terre (RT) coexistent avec sept ZD.

Le conseiller du préfet de ZD en matière de défense a pris le titre d'officier général de zone de défense (OGZD). Il est subordonné au chef d'état-major des armées (CEMA) et exerce un commandement opérationnel en cas de mise en œuvre de la défense opérationnelle du territoire (DOT). Les délégués militaires départementaux (DMD) sont ses représentants auprès des préfets de départements.

L'organisation militaire territoriale des forces armées a également été remaniée à compter du 1^{er} juillet 2000, par un décret du 21 juin 2000.

La réorganisation territoriale

L'armée de terre a vu se substituer un seul niveau, la région terre (cinq régions terre - RT-), aux deux niveaux antérieurs : régions militaires de défense (RMD) et circonscriptions militaires de défense (CMD).

La marine conserve deux régions maritimes et a perdu l'arrondissement maritime de Lorient.

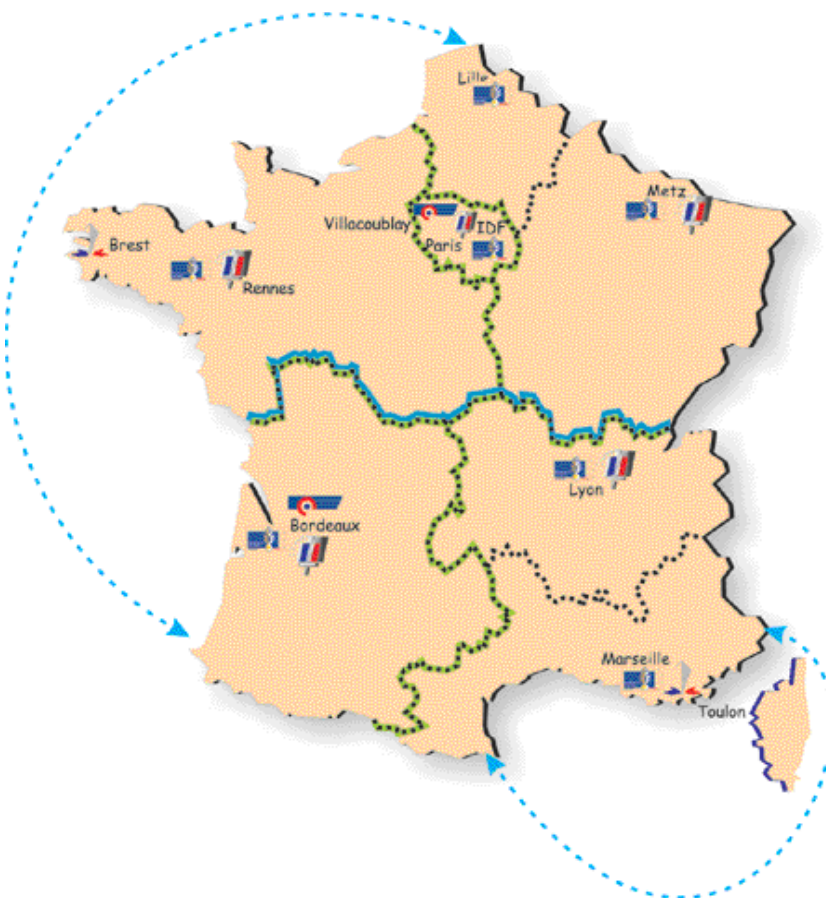
L'armée de l'air est passée de trois à deux régions aériennes (Nord et Sud).

La gendarmerie a abandonné sa structure à quatre niveaux (régions, circonscriptions, légions et groupements de gendarmerie départementale) pour une structure à trois niveaux : régions de gendarmerie, légions de gendarmerie et groupements de gendarmerie départementale.

Les réorganisations de l'armée de terre, de la DGA et de l'administration centrale

La réforme de l'organisation générale de l'armée de terre a débuté en 1999 avec pour objectif de réformer le système de commandement en dissociant la responsabilité de la conduite des missions de préparation opérationnelle, de formation ou d'élaboration de la doctrine de celle afférente au soutien et à la mise en condition des forces, désormais confiée aux états-majors territoriaux. Elle s'est traduite par l'adoption de quatre principales mesures :

- a l'instauration de trois nouveaux échelons de commandement (deux commandements de force : le commandement de la force d'action terrestre et le commandement de la force logistique terrestre, et l'échelon des brigades) ;



- a le regroupement sous un commandement unique des organismes chargés de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur ;
- a l'attribution au commandant militaire de l'Ile-de-France du commandement organique²¹ des formations stationnées dans les DOM.-TOM et à l'étranger (RFA exceptée) ;
- a la dissolution de l'état-major des forces françaises stationnées en Allemagne-1ère division blindée.



Par décret du 1^{er} juillet 2000, la structure territoriale a été réorganisée et la répartition des attributions entre les commandements organiques a été modifiée. Les commandants de région terre sont ainsi responsables du maintien en condition des unités et établissements de leur ressort territorial.

(21) Défini par un décret du 14 juillet 1991, le commandement organique dans les armées a pour objet :
 - l'organisation, l'instruction, l'entraînement et la sécurité des forces ;
 - la mise et le maintien en condition des forces ;
 - la gestion et l'administration du personnel ;
 - l'application de la réglementation relative aux conditions de vie.

Ils fixent à ce titre des priorités aux directions régionales des services (génie, télécommunications et informatique, matériel, commissariat). De plus, ils ont des attributions en matière de discipline et d'administration du personnel.

- a L'organisation de la délégation générale pour l'armement (DGA) a connu des ajustements consacrés par plusieurs décrets du 25 août 2000.

La principale innovation vise à renforcer l'animation transversale et à mieux harmoniser les modes de fonctionnement des six services de programme de la DGA²² regroupés au sein d'une même direction, placée sous l'autorité de l'adjoint au délégué, directeur des systèmes d'armes, afin d'améliorer l'homogénéisation des méthodes de conduite des programmes.

En outre, si la DGA conserve un rôle essentiel en matière de soutien des exportations d'armement, le contrôle de

ces exportations n'est désormais plus exercé par sa direction des relations internationales (DRI), mais par la délégation aux affaires stratégiques (DAS). Si les actions de promotion des exportations d'armement restent de la compétence de la DGA, elles ont été dissociées des actions de contrôle desdites exportations. Les modalités d'instruction technique des dossiers de contrôle des exportations et de maîtrise des armements ont été revues en conséquence par la DGA.

- a Le service à compétence nationale²³ DCN a été créé le 12 avril 2000. Il succède à la direction des constructions navales de la DGA. Cette création résulte de la volonté de faciliter l'évolution de DCN vers le mode de fonctionnement d'une entreprise, en lui conférant une plus grande autonomie. Elle vient parachever la séparation des responsabilités de donneur d'ordre étatique et de maître d'œuvre industriel dans le domaine de la construction navale militaire.



Tour de la délégation générale pour l'armement (DGA).

Benoit CHAMIN / DGA COM

(22) Service des programmes d'observation, de télécommunication et d'information (SPOTI) ; service des programmes aéronautiques (SPAé) ; service des programmes d'armement terrestres (SPART) ; service des programmes navals (SPN) ; service des programmes de missiles tactiques (SPMT) ; service des programmes nucléaires (SPNuc).

(23) Les SCN constituent une catégorie intermédiaire entre les services d'administration centrale et les services déconcentrés. Ils offrent un cadre juridique adapté à la prise en charge de missions qui, bien que présentant un caractère national, ne relèvent pas du champ de compétences d'une administration centrale.



Soutien de la flotte.

P. COETEAU / DGADCN IREX

C'est la première fois que le ministère de la défense a recours à cette nouvelle catégorie de services de l'État, créée par un décret du 9 mai 1997. L'adoption de ce cadre juridique s'inscrit dans la continuité des actions engagées pour assurer la compétitivité de DCN.

Le service à compétence nationale DCN est rattaché directement au ministre. DCN n'appartient donc plus à la DGA, désormais seulement chargée de son contrôle, à l'instar de la surveillance exercée sur les entreprises du secteur de l'armement. Par ailleurs, a été institué un conseil stratégique de DCN qui, composé de représentants des ministères de la défense et de l'économie, des finances et de l'industrie, est chargé d'examiner la stratégie industrielle et les comptes de DCN.

Enfin, l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Défense fait l'objet d'un nouveau décret du 4 décembre 2000 qui abroge celui du 6 décembre 1977. Dans un souci de clarification, la principale innovation de ce texte est de distinguer les organismes militaires et les organismes à caractère civil.

Les organismes militaires sont : les états-majors, la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), le contrôle général des armées (CGA), les autres organismes militaires directement rattachés au ministre : direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) et bureau des officiers généraux (BOG).

Les organismes à caractère civil sont la délégation générale pour l'armement (DGA) le secrétariat général pour l'administration (SGA), les autres organismes à caractère civil directement rattachés au ministre : délégation aux affaires stratégiques (DAS), délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd), sous-direction des bureaux des cabinets (SDBC) et le service à compétence nationale DCN.

Le ministre chargé de la réforme de l'Etat sera cosignataire des textes d'organisation des organismes à caractère civil.

La réforme de la fonction immobilière

Le domaine immobilier de la Défense est considérable puisqu'il représente 260 000 hectares, soit 0,48 % de la superficie de la France. Ce domaine est en quasi totalité constitué de surfaces non bâties (camps, terrains d'expérimentation et d'exercice, pistes d'aéro-dromes, champs de tir ...). Toutefois, bien que ne représentant que 1,2 % du foncier total, les surfaces bâties équivalent à 6 000 immeubles.

La fonction infrastructure a été réorganisée en 2000, à la suite du mandat confié par le ministre au comité pour la réforme et l'innovation administratives (CRIA) et concernant la rationalisation et l'amélioration du fonctionnement des services d'infrastructure .

Un accent particulier a été mis sur le développement des modes de gestion

L'axe principal de cette réforme a consisté à mieux préciser le rôle de tous les intervenants dans la politique immobilière.

Cette réforme a abouti à la création du comité de coordination de la fonction infrastructure (CCFI). Sa première réunion, le 29 novembre 2000, a permis de mesurer son rôle de coordination, d'impulsion et de rationalisation au moment où il apparaît impératif de cerner le plus finement possible la consistance du domaine de la Défense et les dépenses d'infrastructure.

C'est dans cette perspective qu'a été décidée la refonte du système d'aide à la ges-

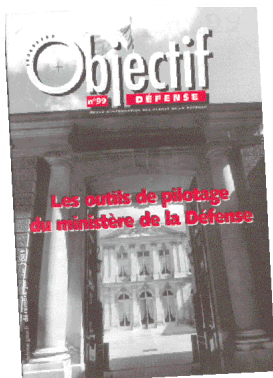
tion des ressources immobilières (SAGRI), outil informatique conçu en 1985, afin de doter le ministère de la Défense d'un outil moderne, performant et compatible avec le tableau général des propriétés de l'État rénové, qui permettra de mieux élaborer et conduire sa politique en matière immobilière. A cet effet, une structure de projet a été créée, au sein de laquelle les états-majors, directions et services attributaires d'immeubles sont représentés. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives assistée de la sous-direction de l'informatique du service des moyens généraux (SMG).

LA RÉFORME DES MODES DE GESTION

L'accent a été mis au cours de cette année sur le développement des outils de pilotage, la création de structures de soutien des matériels et le recours à l'externalisation.

Le développement des outils de pilotage

Le ministre a réuni le CRIA pour faire un point de situation sur les outils de pilotage avant le comité interministériel pour la réforme de l'État (CIRE) du 12 octobre qui a relancé les actions gouvernementales notamment en matière de pilotage des activités.



Le CIRE a affirmé une exigence : «une gestion plus transparente et plus efficace», qui suppose de moderniser les procédures budgétaires et les modes de gestion, de généraliser le contrôle de gestion d'ici 2003, de développer la contractualisation avec les services déconcentrés, les établissements publics et les entreprises publiques, de moderniser les systèmes d'information budgétaires et comptables.

• LA DÉMARCHE DE CONTRÔLE DE GESTION

Le pilotage par le contrôle de gestion comprend l'ensemble des démarches permettant de décider et d'agir ensemble de manière de plus en plus performante. Un audit réalisé par le contrôle général des armées en 1998 a souligné son développement depuis 1991 dans les grands ensembles du ministère et la mise en place d'actions de formation des décideurs et des contrôleurs de gestion. Cet état des lieux a permis de relancer la démarche. Désormais, chaque grand ensemble est doté d'un plan d'action. De plus, l'application du contrôle de gestion à des politiques transversales, concernant tout le ministère, a débuté pour la politique de reconversion en 2000 et sera étendue dans le cadre d'un plan triennal à partir de 2001.

Le comité pour la réforme et l'innovation administratives (CRIA)

Le CRIA réunit chaque mois, sous la présidence du secrétaire général pour l'administration, des représentants des états-majors, directions et services pour réfléchir à la modernisation de l'administration de la Défense.

A la demande du ministre, auquel il rend compte régulièrement de ses travaux, le CRIA conduit des chantiers concrets, pragmatiques mais aussi prospectifs, en concertation avec les autres structures de coordination du ministère. Il mandate à cette fin des chefs de projet militaires ou civils.

Le CRIA est un relais de la démarche de réforme de l'État au sein de la Défense.



La démarche qualité : l'hôpital militaire de Percy.

Le contrôle de gestion a été mis en place progressivement. Ainsi, depuis 1994 dans l'armée de l'air, un dialogue de gestion a été instauré entre l'état-major et les grands organismes subordonnés. Il s'appuie sur une directive annuelle du chef d'état-major, deux réunions de dialogue de gestion et la mise au point d'instruments de suivi. Dans l'armée de terre, la démarche de pilotage amorcée en 1991 avec les directions de service a été élargie aux commandements chargés de la gestion du personnel et de sa formation, aux commandements des forces et, en 2000, aux régions terre. Des directives fixent des objectifs stratégiques et de gestion et un système d'information adapté permet d'élaborer un tableau de bord. Dans la marine, un dialogue de gestion est en place depuis 1994 avec les directions de service suivant le même schéma que celui de l'armée de l'air. La généralisation de cette pratique aux commandements a été décidée le 1er décembre 2000. Au sein de la gendarmerie nationale et dans les domaines interarmées, la démarche se développe. Depuis 1997, le délégué général et chaque directeur de la DGA disposent d'outils de pilotage : démarche d'orientation - axes stratégiques, tableau de bord et dialogue de gestion mensuels. En 2001, ces outils seront généralisés à tous les niveaux de la DGA avant la mise en place des systèmes d'information correspondant en 2002-2003.

Le tableau de bord mensuel de suivi de la réforme de l'outil de défense, mis en place en 1997 pour suivre la professionnalisation des armées, la réforme du service national, la réforme de la DGA et les restructurations et remis par le SGA au ministre, s'inscrit aussi dans cette démarche de pilotage des activités.

• LA DÉMARCHE QUALITÉ

La culture propre au ministère de la défense est propice à l'essor de la qualité. Une cinquantaine d'organismes sont certifiés ISO 9000. Un système de management par la qualité se met en place. Le ministère ne devrait pas avoir de difficulté pour définir en 2001, à la demande du CIRE, les axes de sa politique de qualité.

Cette démarche lancée depuis plusieurs années se développe comme l'illustrent les exemples suivants.

Compte tenu de ses missions, la DGA doit garantir la qualité des équipements qu'elle approvisionne ou fait développer. Elle veut également garantir la qualité de son propre fonctionnement. Elle a pour cela engagé une démarche de certification ISO 9001 qui a débouché pour les 20 centres de la direction des centres d'expertise et d'essais, les trois établissements du service de la maintenance aéronautique et une

sous-direction d'administration centrale, ce qui représente environ les deux tiers de ses effectifs.

Dans le service de santé des armées, la démarche qualité, le contrôle de gestion et la mise en place d'outils de pilotage ont été développés, plus particulièrement au sein des hôpitaux militaires et des organismes de ravitaillement. Ils sont des éléments indispensables à l'accréditation de ces établissements.

La direction générale de la gendarmerie nationale a conduit une démarche qualité, notamment en ce qui concerne l'accueil du public (en particulier la nuit), et par le biais des brigades de prévention de la délinquance juvénile.

Des services administratifs développent également, depuis plusieurs années, la certification de leurs activités.

• *LES OUTILS DE PILOTAGE
EN MATIÈRE FINANCIÈRE*

Les différents acteurs du ministère se dotent progressivement de systèmes permettant un meilleur suivi de la dépense, l'ordonnateur principal avec *Carnot*, les états-majors en tant que gouverneurs de crédits avec le système *Scapin* développé par l'armée de l'air, qui permet un suivi physico-financier des programmes, les gestionnaires avec, à titre d'exemple pour la DGA, le système *Nabucco* et pour ses ordonnateurs secondaires, le projet *Sycom* mené par la direction des centres d'expertise et d'essais qui permet de tenir les trois comptabilités (publique, générale et analytique) et enfin, pour la gendarmerie, le projet *GESFI*. La mise en cohérence nécessaire de ces différents systèmes est un objectif du ministère. Une étude a été conduite en fin d'année pour renforcer la coordination et l'harmonisation des développements des systèmes d'information financière. Il faut également veiller à ce que les outils de la Défense soient compatibles avec ceux de la Comptabilité publique. Le raccordement au système *ACCORD*, qui sera utilisé par l'ensemble des services de l'État, devrait intervenir en 2004.



Maintien en condition des matériels aéronautiques.

La direction des affaires financières a par ailleurs engagé des travaux relatifs à la mise en œuvre d'un système de comptabilité analytique.

La création de la (SIMMAD) et du service de soutien de la flotte (SSF)

• *LA SIMMAD*

La structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la Défense (SIMMAD) est désormais chargée du soutien des 2150 aéronaves de 80 types différents du ministère de la Défense. L'objectif essentiel de cette nouvelle structure est la disponibilité des aéronaves. Ses perspectives sont d'atteindre un taux de disponibilité de 67% en 2002, puis de 75% en 2003.

Auparavant répartie dans les unités aéronautiques des trois armées et de la gendarmerie, cette mission de soutien se retrouve désormais à la SIMMAD qui est à la disposition des armées, de la gendarmerie nationale et de la DGA pour l'expression des besoins en maintenance de matériels aéronautiques et leur réalisation, principalement par la passation de marchés.

Elle est chargée :

- ^a de recueillir les besoins des forces,
- ^a de préparer le plan d'emploi des crédits,
- ^a de passer ou faire passer les marchés permettant de satisfaire les besoins en matière d'approvisionnement de rechanges, ou de prestations de maintien en condition

opérationnelle dans le cadre d'un nouveau partenariat avec les industriels.

Elle participe à la définition des approvisionnements initiaux des programmes nouveaux dont elle assure l'exécution, ainsi qu'à la mise en place du soutien en service des aéronefs correspondants. Elle travaille de manière intégrée avec les équipes de programme.

La montée en puissance de la SIMMAD s'est effectuée au cours de l'année. Elle est implantée depuis le 4 septembre sur le site de la base aérienne de Brétigny-sur-Orge avec 240 personnes.

Les textes fondateurs définissant ses attributions et son périmètre d'activité ont été signés le 4 décembre.

En 2000, elle a acquis ses fonctions d'ordonnateur. Elle s'est également préparée à gérer des crédits et à recueillir les besoins selon une procédure contractualisée.

la marine nationale et de la délégation générale pour l'armement, le service est chargé du soutien technique et logistique des bâtiments de surface, des sous-marins et des munitions en service. A ce titre, il regroupe la maîtrise d'ouvrage et des activités concourant à la disponibilité technique des moyens navals auparavant réparties entre plusieurs acteurs de la DGA et de la marine nationale.

Depuis sa création, le SSF a assuré la continuité des opérations d'entretien lancées par la précédente organisation, procédé à la reprise de la gestion financière et contractuelle des activités, proposé le plan de maintenance pour l'année 2001 et traité les demandes de réparation les plus urgentes. Le service a également engagé des actions de nature à produire des effets à plus long terme :

- notification du marché de la phase 1 du projet SIGLE (logiciel unique pour le recueil et le traitement des données de logistique et de retour d'expérience) ;
- lancement d'une réflexion sur trois sujets principaux (définition des orientations à prendre en terme de politique industrielle du MCO, définition d'une politique en matière de rechanges et définition des grandes orientations à prendre en terme de retour d'expérience).

Afin d'améliorer l'efficacité du service, les travaux préparatoires ont par ailleurs été réalisés pour mettre en place un contrôle de gestion des activités du service au plus tard fin 2000 et obtenir la certification ISO 9001 au plus tard fin 2002.

La politique d'externalisation au sein de la Défense

L'externalisation, mode de gestion ancien consistant à confier à des partenaires extérieurs des activités précédemment assurées en régie, se développe. Cette situation a des conséquences dans l'administration, même si ce phénomène y est d'une ampleur moindre en raison des conditions juridiques, opérationnelles, économiques et sociales, qui encadrent le recours à ce mode de gestion, en particulier dans les administrations régaliennes comme la Défense.



DR

Maintien en condition des matériels navals.

• LE SERVICE DE SOUTIEN DE LA FLOTTE (SSF)

La création du service de soutien de la flotte (SSF) le 28 juin 2000 a profondément modifié l'organisation du maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels navals.

Placé sous l'autorité du chef d'état-major de la marine et composé de personnel de

• *DE NOMBREUSES OPÉRATIONS
D'EXTERNALISATION SONT CONDUITES
AU SEIN DE LA DÉFENSE*

La loi de programmation militaire pour les années 1997-2002 a ouvert la possibilité d'externaliser. De plus, à l'occasion de la revue des dépenses de fonctionnement (1998), il est apparu que cette organisation devait être recherchée pour permettre à des militaires occupés à des tâches de gestion de se recentrer sur des emplois opérationnels.

En 2000, la Défense a consacré environ 630 M€ (4 MdF) au financement de ces opérations, dont 33 M€ (216 MF) au titre des opérations nouvelles, obtenus par transformation de postes budgétaires non pourvus.

Les armées utilisent l'externalisation pour des opérations de soutien, ainsi par exemple :

- a L'armée de terre consacre 451 M€ (993 MF) à la sous-traitance de l'entretien et la réparation de l'immobilier, du transport de matériel, l'enlèvement et le traitement des déchets, la maintenance des installations de chauffage et des matériels informatiques, l'entretien des espaces verts et des locaux, et l'alimentation. Elle a étudié en 2000 l'externalisation du soutien de grandes entités.
- a La marine nationale consacre 99 M€ (649 MF) à l'affrètement de remorqueurs de service public ou de bâtiments de soutien de haute mer, à l'entretien et au soutien technique, mais aussi à la formation des contrôleurs d'aéronautique au sein de l'école nationale de l'aviation civile.
- a L'armée de l'air consacre 73 M€ (482 MF) à différentes opérations d'externalisation intéressant l'entretien des avions et des hélicoptères, la formation des équipages, des spécialistes météorologiques et des linguistes, pour l'assistance en escale, la maintenance des matériels informatiques et des fonctions de soutien général des bases. Elle a engagé en 2000 la démarche visant à externaliser l'ensemble du soutien de la base aérienne - entrepôt de Varennes-sur-Allier.

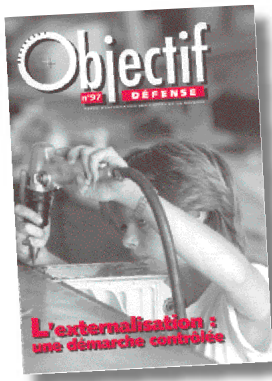
- a La gendarmerie consacre 34 M€ (220 MF) à l'externalisation principalement pour la maintenance informatique et l'entretien des locaux. Des expérimentations sont en cours en ce qui concerne l'alimentation dans une école et le soutien automobile d'un groupement.
- a La délégation générale pour l'armement est engagée dans une démarche de recentrage sur ses cœurs de métier. Elle externalise une grande partie de ses activités de soutien et consacre 94 M€ (443 MF) à des opérations de cette nature menées par la direction des centres d'expertise et d'essais, le service de la maintenance aéronautique et la direction de la gestion et de l'organisation.
- a Le service de santé des armées 72 M€ (473 MF) et le service des essences des armées 5,8 M€ (38 MF) ont externalisé une grande partie des tâches de soutien de leurs établissements.

Il en est de même des services chargés du soutien de l'administration centrale pour l'entretien des bâtiments, le gardiennage et plus récemment l'alimentation.

• *LA DIRECTIVE DU 3 AOÛT 2000*

Compte tenu de l'importance des crédits en jeu et des difficultés que la conduite d'une opération d'externalisation peut présenter, le comité pour la réforme et l'innovation administratives a mandaté un groupe de suivi de ce mode de gestion et a proposé que soit prise une directive encadrant le recours à ce mode de gestion. Quatre cas d'utilisation de l'externalisation sont prévus :

- a pour bénéficier de compétences très spécifiques, notamment dans des activités à évolution technologique rapide, requérant une expertise constamment actualisée ;
- a pour remplacer les appelés dans des tâches courantes ne correspondant ni à des emplois pouvant être confiés à des militaires, car trop étrangères à leur vocation opérationnelle, ni aux civils de la Défense, car insuffisamment attractives pour offrir un déroulement de carrière ;



- a pour faciliter la réalisation d'économies budgétaires, par exemple pour des tâches de soutien général n'entrant pas dans le " cœur du métier militaire " ;
- a pour tenir compte du coût et des difficultés d'acquisition de compétences dans certains domaines très particuliers (formation, entretien spécialisé d'installations ou de matériels).

Le recours à l'externalisation doit répondre aux caractéristiques suivantes : efficacité et pragmatisme, déconcentration, réversibilité (capacité, pour le service de l'État, à reprendre l'activité en son sein) et transférabilité (capacité, pour le service de l'État, à encadrer le transfert de l'activité, déjà externalisée, à une autre entreprise). Il peut s'appuyer sur un guide pratique, un catalogue des principaux marchés et une formation spécifique assurée par le centre de formation au management de la défense.

La démarche, ciblée et rigoureuse, portera principalement sur trois secteurs. En priorité, certaines tâches assurées jusqu'ici par les appelés du contingent, ensuite les fonctions de soutien général, enfin des opérations de plus forte technicité en prenant soin de prévoir une période expérimentale pour faciliter la réversibilité.

Le recours à l'externalisation pouvant inquiéter le personnel, il a été recommandé de l'informer durant les phases préalables à la décision et de lui indiquer qu'elle n'implique pas de nouvelles restructurations, notamment qu'aucune obligation de mobilité géographique ne lui sera imposée ni aucune invitation avancée à renoncer à son statut. Cette démarche doit être poursuivie dans la transparence et le pragmatisme.

• *LE NOUVEAU CODE
DES MARCHÉS PUBLICS (CMP)*

La réforme du code des marchés publics était attendue depuis plusieurs années, en raison des difficultés rencontrées dans son application par les acheteurs publics et les fournisseurs. Visant l'harmonisation avec le droit européen, le projet du nouveau CMP examiné en 2000 unifie les règles applicables à l'État et aux collectivités locales. En outre, il identifie et réno-ve quatre procédures :



Externalisation de la restauration.

- a le marché sans formalités préalables (achat sur facture) ;
- a la mise en concurrence simplifiée pour les achats de montant intermédiaire ;
- a l'appel d'offres pour les achats importants ;
- a le marché négocié dans certaines hypothèses spécifiques.

Il clarifie les règles applicables :

- a le nombre des articles du code est réduit (de 399 à moins de 140) ;
- a les points d'interprétation difficile ont été précisés (définition du marché public, mode de comptabilisation des seuils, recours aux avenants...) ;
- a des procédures de maniement délicat ont été supprimées ou encadrées (marché d'entreprise de travaux publics, marchés fractionnés...).

Il tend à favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises ainsi que des artisans à la commande publique, notamment en révisant les conditions de l'allocation (répartition d'un marché en plusieurs lots).

Le nouveau code des marchés publics s'ouvre aux considérations sociales et environnementales dans l'exécution du marché.

Enfin, il fixe au 1er janvier 2005 la dématérialisation des procédures. A cette date, les entreprises pourront, par voie électronique au moyen d'Internet, recevoir les documents relatifs à l'achat public et transmettre leurs offres.

Chapitre 6

Le lien entre la Nation et ses armées

LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

Une communication fédérée

En 2000, les liens entre les différents organismes de communication du ministère se sont renforcés grâce à l'organisation de la première convention des communicants, à la mise au point du schéma directeur de la communication de la Défense et au lancement des réseaux *intrade* (voir supra, chapitre 3) et *d'intracom*, dédiée spécifiquement à la fonction communication.

- LA CONVENTION DES COMMUNICANTS
(7 MARS 2000)

La DICOd a organisé la première rencontre des communicants de la Défense (550 participants représentatifs de tous les échelons de la chaîne de communication du

ministère) pour présenter le dispositif de communication du ministère, susciter une réflexion commune sur l'amélioration de son organisation territoriale et examiner les conditions de mise en place progressive d'une filière communication professionnelle.

Un «réseau de communicants» va se mettre en place, s'appuyant sur le renforcement des relations entre la DICOd, la cellule communication du chef d'état-major des armées et les organismes de communication des états-majors, directions et services. Il devient d'autant plus nécessaire que le schéma directeur de la communication permet de développer une communication cohérente et continue, pertinente et évaluée.



Séminaire européen au centre Kléber à Paris lors de la présidence française de l'Union Européenne le 1^{er} juillet 2000.

ECPAD

• **LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE POUR 2000-2002 (15 MAI 2000)**

Ce schéma directeur s'inscrit dans une logique fédératrice, prenant en compte toute la diversité de l'institution.

Il vise à assurer, au-delà des spécificités de chaque armée, direction ou service, la cohérence globale de la communication de la Défense autour de trois objectifs :

- renforcer l'intégration de la Défense dans la Nation ;
- susciter l'adhésion ;
- favoriser le recrutement et la reconversion.

Les actions de communication se développent selon les lignes directrices suivantes :

- a l'identité, qui repose sur les missions confiées à la Défense et auxquelles concourent toutes les composantes de l'institution ;
- a la légitimité, qui s'appuie essentiellement sur la démonstration du bien-fondé des choix de défense, de l'efficacité de l'institution et de la rigueur de son fonctionnement ;
- a la citoyenneté, qui consiste à montrer que la Défense est pleinement intégrée à la collectivité nationale, qu'elle partage les préoccupations quotidiennes des citoyens auxquelles elle apporte des réponses concrètes.

• **LA COMMUNICATION SUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE**

Le ministère de la défense a entrepris une importante démarche de communication sur la sécurité nucléaire dans les armées. Un comité directeur de la communication sur la sécurité nucléaire, placé sous la direction du DICOd, a été créé. Les principales autorités respon-

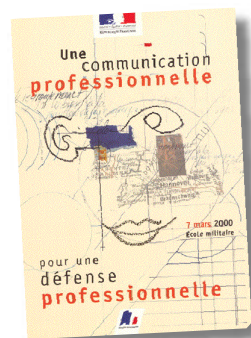
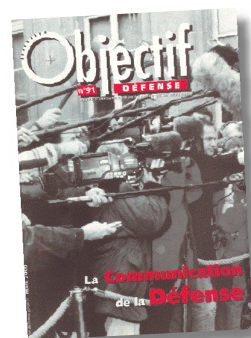
sables de l'exploitation des installations nucléaires de la défense et les autorités chargées de leur contrôle (inspecteur des armements nucléaires, contrôle général des armées, haut-commissaire à l'énergie atomique) y sont représentées.

• **LE LANCEMENT D'INTRACOM**

La DICOd a développé, avec les services de communication du ministère, un site intranet « métier » des communicants de la Défense baptisé *intracom*.

Ce site s'adresse :

- a à l'ensemble du personnel de la Défense, pour sa fonction information (accès à une sélection de presse, à des analyses médias, à une réplique du site Internet de la Défense...) ;
- a aux spécialistes de la communication, pour sa fonction outil (accès à des conseils de méthode pour l'élaboration d'un plan de communication, d'un communiqué de presse ou la création d'un événement...) et pour sa fonction coordination (accès à des fiches d'éléments de langage, aux plans de communication, aux textes de références...).



Le développement des échanges avec les services de communication étrangers

En relation étroite avec l'état-major des armées (divisions «Euratlantique» et «Monde et moyens»), la DICOd, conformément aux orientations approuvées en comité international a intensifié et développé la coopération avec les services de communication de ministères de la défense étrangers, notamment l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, la Pologne, la République Tchèque et la Roumanie. 15 rencontres ont été organisées en 2000 dans le cadre d'échanges sur des thèmes d'intérêts communs.

La participation à des manifestations publiques

L'organisation de journées «portes ouvertes» et d'expositions, la participation à diverses manifestations (événements sportifs et culturels, colloques...) sont l'occasion pour les forces armées d'aller à la rencontre du grand public. Pour la première fois, l'ensemble des composantes de la défense a été réuni au salon de l'éducation (novembre 2000) sous l'égide de la DICOd, permettant plus de 15 000 contacts avec des jeunes en quatre jours.

Les expositions itinérantes avec des cars-podiums permettent de visiter de nombreuses villes. Le car-podium national de l'armée de terre a participé à 23 manifestations (rallye de Monte-Carlo, championnat du monde de trial, course de l'EDHEC, marathon de La Rochelle...) et les camions-podiums régionaux à 180 événements civils (foires, événements sportifs) et militaires («portes ouvertes» de régiments).

Les centres commerciaux sont les lieux les plus favorables aux expositions fixes. L'exposition mise en place par la marine nationale au centre commercial de Lyon La Part Dieu a accueilli plus de 500 000 visiteurs en 12 jours. Installée pour une durée de deux semaines dans les centres commerciaux de sept villes, l'exposition de l'armée de l'air «des ailes et des hommes»⁽²⁶⁾ a attiré plus d'1,5 million de visiteurs et a permis à l'armée de l'air d'intervenir dans des régions où elle est peu implantée. 15 % des personnes



La patrouille de France.

qui se sont engagées dans l'armée de l'air ont déclaré l'avoir fait après avoir vu l'exposition dont la présence accroît la fréquentation des centres commerciaux qui l'accueillent de 20 % en moyenne. Les forces armées participent également à de nombreuses manifestations culturelles et sportives. En 2000, la gendarmerie nationale a participé à 122 manifestations sportives. Son mur d'escalade a été installé dans 25 sites (17 000 jeunes initiés). La participation de la marine nationale à la 31^{ème} course du *Figaro* (27 juillet au 21 août 2000) a permis, à travers une dizaine d'articles et d'incrustations systématiques du logo «marine nationale», de toucher 300 000 lecteurs pendant un mois, soit 0,38 M€ (2,5 MF) d'équivalent publicitaire.

(26) Cette exposition interactive mobilise d'importants moyens : installations de deux avions d'armes (un Jaguar et un Mirage 2000), de réacteurs et de simulateurs de vol, exposition de photographies et de maquettes.

La création du comité ministériel des publications

Un rapport spécial du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics de 1998 avait recensé, pour la Défense, 163 publications représentant 11 millions d'exemplaires pour un coût d'un peu moins de 15,2 M€ (100 MF), soit 18 % de l'ensemble des publications ministérielles. Cinq titres concentrent 65 % de l'activité éditoriale. Sur proposition du CRIA, un comité ministériel des publications a été créé par arrêté du 4 décembre 2000. Il est chargé d'examiner :

- les périodiques de tirage supérieur à 2 000 exemplaires ou d'un coût annuel supérieur à 30 000 € (200 000 F) ;
- les rapports annuels, sauf ceux dont la publication est réglementaire ;
- les collections ou ouvrages isolés d'un coût supérieur à 30 000 € (200 000 F).

Le comité s'informe des modalités de réalisation de ces publications, veille à leur qualité et s'assure que le lectorat visé est atteint. Il est l'interlocuteur du comité interministériel des publications placé sous l'autorité du Premier ministre.

Les équipes de présentation de l'armée de l'air (Patrouille de France, équipe de voltige, Cartouche dorée, présentateurs d'escadrons) ont participé à 97 manifestations aériennes.

Enfin, le ministère participe chaque année au festival international du journalisme et du scoop d'Angers et est partenaire du «Prix Bayeux des correspondants de guerre». Ces deux manifestations, dont il finance certains prix, sont plus particulièrement tournées vers les reporters d'images, qui couvrent régulièrement les conflits armés et notamment ceux dans lesquels les forces armées françaises sont engagées.

Le développement du site internet

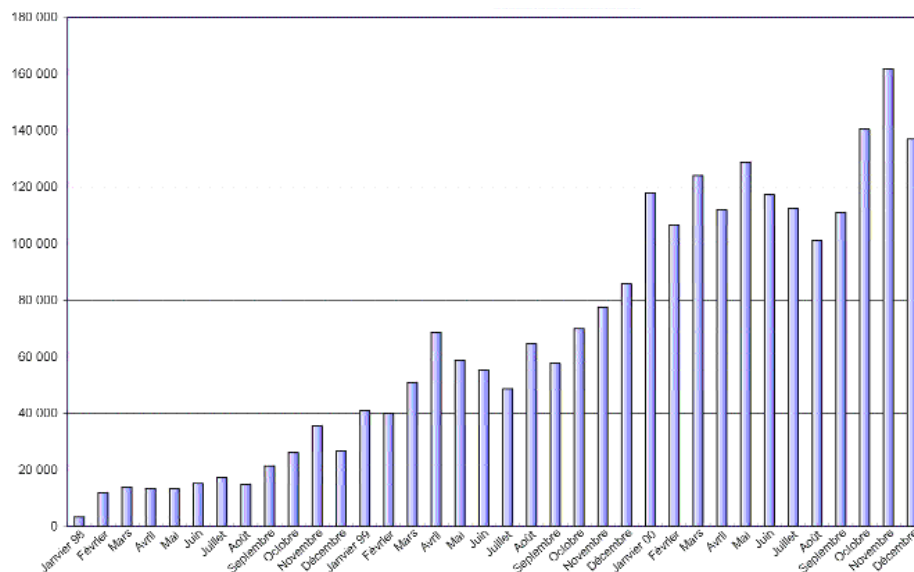
Le site du ministère (www.defense.gouv.fr) présente une information complète sur la Défense. Créé en 1998, le site, géré et animé par la DICO, regroupe les sites des armées, directions et services du ministère. En 2000, il compte près de 100 000 pages

et plus de 21 000 objets iconographiques ou sonores. Il est accessible en trois langues, français, anglais et espagnol.

En 2000, la fréquentation du site a doublé et atteint près de 1 500 000 visiteurs, pour plus de 32 millions de pages vues. Les nouveautés, notamment les nouvelles rubriques («Europe de la Défense», «Brèves») ont contribué à cette progression. La rubrique «Brèves», qui apporte quotidiennement les informations les plus récentes sur le ministère et établit des liens vers d'autres dossiers du site, a été la plus visitée (43% des consultations).

Enfin, l'intérêt des visiteurs se porte également sur la mise en ligne de dossiers exclusifs relatifs à des sujets d'actualité (sécurité alimentaire, protection de l'environnement...) ou répondant aux préoccupations des citoyens (nouveau service national, offres d'emplois...) ainsi que sur la présentation de visites virtuelles (porte-avions *Charles-de-Gaulle*).

Nombre de visites mensuelles du site du ministère de la Défense 1998 - 2000



Les carrefours DGA - industrie

En 2000, trois carrefours généraux DGA/industrie ont été organisés. Ils sont l'occasion d'un dialogue entre l'État et les industriels, et améliorent la visibilité de la politique d'armement du ministère sous ses différentes facettes. Ces carrefours nationaux sont complétés par des carrefours sectoriels pour les sociétés ayant une activité dans un domaine particulier de l'industrie de la défense (lutte sous-marine, télécommunications, véhicules blindés...) : six réunions de ce type se sont tenues en 2000.

Par ailleurs, le ministère de la défense a organisé avec les syndicats professionnels concernés, les éditions 2000 des salons internationaux d'armement terrestre (*Eurosatory*) et naval (*Euronaval*).



Interview sur le terrain du général de Saqui de Sanne commandant la Brigade Multinationale Nord à Mitrovica (Kosovo) en mars 2000.

La communication opérationnelle

La communication opérationnelle tient une place déterminante dans la conduite des opérations et des exercices dans lesquels les forces françaises sont impliquées. Elle vise à transmettre des informations éclairées et vérifiées permettant aux individus qui les reçoivent de fonder objectivement leur opinion.

Elle a pour finalité d'expliquer l'action des armées et de satisfaire le besoin en information des populations, en respectant le principe de transparence. Toutefois, dans certaines situations, il est indispensable de préserver la discrétion des opérations en raison des impératifs de sécurité ou encore pour des raisons diplomatiques.

La Défense et les médias

En 2000, la Défense a fait l'objet de :

- **807 200 dépêches d'agence de presse (AFP, AP, Reuters, Tass) ;**
- **109 388 articles dans la presse française et étrangère ;**
- **330 heures de diffusion sur les chaînes de télévision nationales (25 heures 30 minutes par mois en moyenne), 218 006 sujets dans les journaux télévisés et 245 documentaires.**

Les services de communication de la Défense ont :

- **diffusé 397 communiqués de presse (environ 400 destinataires par communiqué) et 102 dossiers de presse ;**
- **organisé 57 points de presse et 63 voyages de presse.**

Enfin, dans le domaine audiovisuel, ces services répondent aux demandes de concours des producteurs civils.

Ils ont participé en 2000 à la réalisation :

- **d'émissions télévisées (Thalassa, E=M6, Argent public, C'est pas sorcier, Va savoir, Ça se discute, Capital...) ;**
- **de documentaires (notamment la coproduction avec La Cinquième d'une série de cinq documentaires intitulée A la recherche du nouvel homme des casernes diffusée en juin 2000 et rediffusée à l'automne 2000) ;**
- **de feuilletons télévisés (Une femme d'honneur, Une fille dans l'azur ...) et de films (Taxi II, Belphegor ...).**

La communication opérationnelle regroupe les actions d'information menées soit par l'intermédiaire des médias, soit directement vers la population locale ou les forces déployées. Elle s'appuie sur une structure intégrée à la chaîne de commandement opérationnelle. Au niveau du CEMA, responsable de l'engagement des forces, un conseiller communication avec une cellule communication est en liaison avec la DICOd, qui établit les tableaux de relève du personnel affecté à la communication, et avec l'EMIA pour la planification et le COIA pour la conduite. Cette cellule conduit les structures opérationnelles, mises en place sur le théâtre d'opération et est en relation avec les bureaux de presse des grands commandements alliés. Sur le théâtre d'opération, le commandant d'opération dispose d'un conseiller communication qui selon l'importance de l'opération, peut s'appuyer sur un ou plusieurs officiers de presse. Éventuellement, ces officiers arment un centre de presse.

Les officiers et sous-officiers qui animent la communication opérationnelle sont originaires des trois armées et de la gendarmerie. Leur expérience opérationnelle

est complétée par une formation à la communication organisée par la DICOd. Sur le théâtre des Balkans, une vingtaine de militaires français occupe actuellement des postes de communicants au sein de la SFOR et de la KFOR. Au cours de l'année 2000, la cellule communication du CEMA a mené près de 140 actions de communication allant de la simple interview au voyage de presse consacrées pour l'essentiel à la communication liée aux opérations *Trident* et *Salamandre* et aux mesures de précaution prises en Afrique.

Ces actions de communication ont permis de souligner l'engagement des forces qu'il soit quotidien comme dans les Balkans ou plus exceptionnel, à l'occasion des intempéries ou de la catastrophe du Val d'Aoste. Les actions relatives à l'entraînement et la coopération font aussi partie des priorités en matière de communication. Ainsi, les grands exercices internationaux comme *Gabon 2000* ou *Éolo 2000* ont pu recevoir une médiatisation correspondant au niveau de participation de différents pays. Enfin, de nombreuses facilités ont été accordées à la presse pour qu'elle puisse accéder aux détachements français à travers le monde.



Centre de presse de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd) - École militaire (Paris).

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD).

Les étapes du parcours de citoyenneté

L'année 2000 reste encore une année de superposition de deux systèmes de service national avec la réduction du nombre des appelés sous les drapeaux jusqu'au 30 novembre 2001 et l'affirmation de la pérennité du parcours de citoyenneté. Ce dernier est devenu universel depuis le 8 avril 2000 avec la participation des jeunes Françaises à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Pour les jeunes gens nés à partir du 1^{er} janvier 1979 et les jeunes filles nées à partir du 1^{er} janvier 1983, la loi portant réforme du service national a créé un parcours de citoyenneté qui débute par l'enseignement de la défense dans les collèges et lycées, se poursuit par le recensement à l'âge de 16 ans, démarche facilitant l'inscription des jeunes adultes sur les listes électorales, et s'achève avec la JAPD.

La JAPD a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre la jeunesse et les armées. Elle permet de compléter l'enseignement reçu à l'école et de créer les

conditions d'un dialogue entre les armées et les jeunes. Elle constitue également l'occasion de prolonger les relations avec les forces armées puisque sont proposés aux jeunes Français qui souhaitent apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale, une préparation militaire, un volontariat (à titre civil ou militaire) ou un engagement dans la réserve.

La JAPD cherche aussi à détecter les jeunes en grave difficulté de lecture et leur propose de recourir aux instances spécifiques de remédiation. Dans un même temps, l'observatoire Français des drogues et des toxicomanies mène, chaque année, une enquête auprès des jeunes qui effectuent leur JAPD sur les consommateurs de produits psychoactifs ainsi que sur la santé et les comportements de loisirs. La JAPD permet enfin de fiabiliser le fichier du recensement, indispensable à un éventuel rétablissement de l'appel sous les drapeaux, si les circonstances venaient à l'exiger.

En métropole, la JAPD se déroule le samedi (parfois le mercredi), sauf en juillet et août, dans quelque 220 sites militaires ou civils répartis de façon à convoquer les jeunes au plus près de leur



domicile. Environ 88 % d'entre eux sont appelés dans leur département de résidence, dont 52 % dans leur arrondissement et 9 % dans leur commune. Pour augmenter les capacités d'accueil dans des zones à forte densité de population, cinq sites ont fonctionné en continu du lundi au samedi en 2000 (Versailles, Valenciennes, Lyon ainsi que Nantes et Rouen activés cette même année).

Dans les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM), les sites relèvent pour la plupart des unités du service militaire adapté (SMA). Pour les jeunes résidant à l'étranger, des modalités particulières, mises en œuvre par le ministère des affaires étrangères, ont été définies après avis du conseil supérieur des Français à l'étranger.

En 2000, 649 917 jeunes ont participé à la JAPD, soit un total cumulé, à la fin 2000, de 1 416 913 depuis sa mise en œuvre fin 1998. Les questionnaires, remplis par les participants à l'issue de la journée, indiquent qu'elle a donné satisfaction à 76 % d'entre eux. Près d'un tiers a souhaité approfondir ce premier contact avec les armées et 17% ont exprimé un intérêt pour les préparations militaires, le volontariat ou un engagement dans les armées.

Pour cette raison, l'expérimentation d'une deuxième rencontre entre les jeunes qui le désirent et les forces armées de leur choix s'est poursuivie en 2000. Chaque armée a proposé une rencontre spécifique (visite de régiments, de ports militaires et de bases aériennes, découverte de matériels, présentation d'activités...). 2 060 jeunes y ont participé en 2000.

Les innovations de l'année 2000

Les supports pédagogiques de la JAPD ont été entièrement réaménagés en octobre 2000. Ces modifications ont pris en compte les observations formulées par les jeunes et les intervenants qui souhaitaient qu'une plus large place puisse être accordée au dialogue.

S'agissant de la participation des jeunes Françaises, les données recueillies permettent de constater qu'elles répondent davantage aux convocations et se montrent plus curieuses que les garçons.

Le service militaire adapté

Créé aux Antilles-Guyane en 1961, le service militaire adapté (SMA) a été étendu à la Réunion (1965), à la Nouvelle-Calédonie (1986), à Mayotte (1988) puis à la Polynésie Française (1989). En 1995, un détachement a été créé à Périgueux.

Organisme de formation professionnelle et de promotion sociale du secrétariat d'État à l'outre-mer, le SMA a pour mission principale de faciliter l'insertion dans la vie active des garçons et des filles des DOM-TOM qui en font la demande et servent alors comme volontaires du service militaire adapté (loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national). Le SMA leur dispense, dans un cadre militaire et avec du personnel de la Défense placé en position de détachement, une formation spécialisée.

La campagne d'information sur le recensement

La campagne d'information sur le recensement 2000-2001 a associé les ministères ayant vocation à préparer et accompagner les jeunes dans leur apprentissage du civisme (Défense, Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Intérieur, Emploi et solidarité, Fonction publique, Agriculture et Pêche).

L'acte volontaire du recensement à 16 ans, prévu par la loi d'octobre 1997, n'est pas encore devenu un réflexe pour les jeunes filles, nouvellement associées à la JAPD. Cette campagne a eu pour objectif de donner aux jeunes les moyens d'identifier les étapes de l'accession à la citoyenneté. Elle a orienté ses messages autour des droits et des devoirs associés au recensement.

Quatre modèles d'affiches et de cartes ont été diffusés auprès des mairies, des préfectures, des établissements scolaires, des centres d'information et de documentation jeunesse, des centres d'information des armées et de la Gendarmerie nationale ainsi que dans de nombreux lieux publics. Ces messages ont été relayés par les sites Internet des ministères associés et par l'ensemble de leurs publications administratives.



Appelés du service militaire adapté participant au déblaiement des forêts dévastées d'Île-de-France après les intempéries du début d'année 2000.

Au delà de cette première mission, le SMA s'inscrit également dans les dispositifs d'intervention de l'État dans le cadre des plans de défense, de secours et d'aide au service public, sous l'autorité des officiers généraux commandants supérieurs des forces outre-mer.

Enfin, avec les chantiers d'application de la formation, il participe, en liaison avec les préfets et les présidents des collectivités territoriales, au développement des territoires là où les formations sont implantées.

Apprécié de tous les acteurs locaux, attractif pour les jeunes et bien intégré dans l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, le SMA accueille chaque année environ 25 % des jeunes d'une classe d'âge, sortis du système éducatif sans qualification, avec un bon taux d'insertion. Le succès de cette forme originale d'insertion ouverte notamment à des publics difficiles a conduit le gouvernement à fixer comme objectif d'atteindre en 2002 le chiffre de 3 000 volontaires formés, pour retrouver le niveau d'appelés formés en 1998.

L'année 2000 a vu le SMA accomplir ses missions traditionnelles, tout en poursuivant sa réorganisation afin de mettre en place un ensemble bien dimensionné et cohérent à l'horizon 2002.

Au total :

- ^a 757 cadres de la Défense en mobilité externe ont participé aux missions du SMA, (124 officiers, 386 sous-officiers et 247 EVAT et EVSMA) ;
- ^a 600 volontaires supplémentaires ont été recrutés (1 100 au total), dont près de 12 % de filles ;
- ^a 2 246 stagiaires ont été formés, soit près de 1 800 000 heures de formation professionnelle, et 1 413 jeunes ont trouvé un travail à l'issue de leur période de formation, soit près de 63% (objectif de 80% pour 2002).

De nombreux chantiers d'application ont été réalisés au profit des départements et territoires d'outre-mer, dont près d'un tiers au profit de la Défense. Les unités ont presque toutes été engagées dans les plans d'intervention ou de secours public, pour réparer les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles, cyclones tempêtes (métropole), glissement de terrain (Guyane), feux de forêts ou incendies... La coopération régionale entre unités du SMA et unités étrangères s'est poursuivie, notamment avec Madagascar. Enfin, les unités ont participé aux exercices annuels de zone interarmées et internationaux.

LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES RÉSERVES

La réforme des réserves s'inscrit dans le processus de réorganisation de notre Défense, la réserve de masse associée à une armée de conscription n'étant plus adaptée. Dernier volet législatif de la professionnalisation des armées, la loi du 22 octobre 1999, portant organisation de la réserve militaire et du service de défense, consacre une réserve moins nombreuse, mais mieux entraînée, plus disponible et pleinement intégrée aux forces armées.

Des réserves adaptées à l'armée professionnalisée

La réserve s'affirme désormais comme un apport indispensable à l'activité opérationnelle des unités et un instrument privilégié d'échange et de dialogue entre la Défense et la Nation. Elle est articulée en deux grands ensembles : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne.

La réserve opérationnelle représente un réservoir plus restreint et davantage spécialisé que par le passé. Inscrite dans une logique d'efficacité, elle peut compléter les capacités militaires pour permettre aux forces armées d'accomplir leurs missions. Elle fait appel essentiellement à des volontaires, ayant ou non une expérience militaire : personnes sans passé militaire, ayant suivi ou non une préparation militaire, anciens volontaires et anciens militaires de carrière ou sous contrat. Ses effectifs sont limités à 100 000 personnes.

Les réservistes sélectionnés pour leurs compétences et leur motivation reçoivent une affectation de l'autorité militaire. Leur engagement fait l'objet d'un contrat appelé «engagement à servir dans la réserve» (ESR) souscrit pour un à cinq ans renouvelables. Les périodes d'activité annuelles totalisent 30 jours et peuvent être portées exceptionnellement à 120 jours en cas d'emploi opérationnel des forces.



Cadre dirigeant d'une grande entreprise française, et chef de corps d'un régiment de réserve.

Le régime statutaire des volontaires de la réserve opérationnelle leur garantit un cadre protecteur. Ils bénéficient de la reconnaissance de la qualité de militaires, de la garantie du maintien de

Besoins en effectifs de la réserve opérationnelle

	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	TOTAL
Armée de terre	6 000	8 450	13 550	28 000
Marine nationale	1 630	2 070	2 800	6 500
Armée de l'air	1 800	3 000	3 200	8 000
Gendarmerie nationale	2 270	19 730	28 000	50 000
Service de santé	1 700	2 700	2 600	7 000
Services des essences	20	30	450	500
TOTAL	13 420	35 980	50 600	100 000

l'emploi et du maintien dans le régime de couverture des risques.

Le nouveau dispositif prend également en compte les préoccupations de l'employeur, partenaire indispensable de la réforme. Les périodes au cours desquelles le réserviste peut s'absenter, sans l'autorisation préalable de son employeur, sont limitées à 5 jours. Ce dispositif laisse aux entreprises la liberté de maintenir ou non la rémunération du salarié pendant la période où le contrat de travail est suspendu.

La réserve citoyenne a vocation à accueillir, sans restriction de nombre, tous ceux et celles qui s'intéressent aux questions de défense et souhaitent mettre leurs connaissances au service du renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées. La mission qui leur est confiée est indispensable à la Défense comme à la société civile afin de créer une véritable circulation de l'information sur les questions de la défense nationale.

La montée en puissance du nouveau dispositif

La réalisation des effectifs de la réserve opérationnelle est progressive. Opérée principalement grâce aux anciens militaires, elle est encore incertaine en ce qui concerne la souscription d'ESR parmi les jeunes gens n'ayant aucune expérience militaire.

Les militaires rendus à la vie civile sont soumis à une obligation de disponibilité d'une durée maximale de cinq ans qui permet de les intégrer dans la réserve opérationnelle dont ils couvrent en pra-

tique les besoins. Mais ils ne devraient intervenir qu'un complément des volontaires qui, dans l'esprit de la loi, représentent la base de la nouvelle réserve.

Les résultats de l'année 2000 montrent que l'effort doit porter principalement sur le recrutement des militaires du rang et des sous-officiers. Globalement, avec des disparités importantes entre les forces armées et les services, les besoins en officiers sont actuellement couverts à 62 % et ceux en sous-officiers à 25 %. Quant aux militaires du rang, la proportion n'atteint que 9,6 %.

La mise en place du conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) permet une mise en œuvre concertée de la réforme. Sa création répond à la volonté de voir les modalités d'application de la réforme définies en étroite concertation entre tous les acteurs militaires et civils concernés. Création originale au sein du ministère de la défense, son efficacité repose sur sa composition très large, regroupant les plus hautes autorités du ministère, des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux ainsi que des personnalités réputées pour leur connaissance des questions de Défense.

Le CSRM s'est réuni, pour la première fois, le 4 décembre 2000, sous la présidence du ministre de la défense et du secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants. Cette session a souligné le rôle essentiel du conseil dans l'animation de la réserve citoyenne. Il sera, en particulier, amené à définir les modalités d'organisation de la journée nationale du réserviste, dont le principe a été adopté par les parlementaires.

Effectifs réalisés de la réserve opérationnelle au 31/12/2000

	Officiers		Sous-officiers		Militaires du rang		TOTAL	
	ESR	%	ESR	%	ESR	%	ESR	%
Armée de terre	4 321	72	3 734	44,2	1 264	9,3	9 319	33,3
Marine nationale	812	49,8	762	36,8	95	3,4	1 669	25,7
Armée de l'air	1 076	59,8	1 591	53	90	2,8	2 757	34,5
Gendarmerie nationale	1 576	69,4	2 824	14,3	3 410	12	7 810	15,6
Service de santé et Service des essences	596	34,7	67	2,5	4	0,1	667	8,9
TOTAL	8 381	62,5	8 978	25	4 863	9,6	22 222	22,2

LA POLITIQUE CULTURELLE

La Défense entretient et fait partager les éléments du patrimoine national qui lui sont confiés par la Nation dans le cadre d'une politique culturelle coordonnée par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA). Cette politique culturelle est liée à la politique patrimoniale et à la politique de mémoire évoquées précédemment.

Les archives et les bibliothèques

Les archives sont gérées par 16 services, implantés dans 22 sites répartis sur l'ensemble du territoire et relevant des états-majors ou des directions de l'administration centrale. Ils occupent environ 500 kilomètres de rayonnage et emploient près de 1 000 personnes, toutes spécialités confondues. Le ministère possède également des bibliothèques regroupant plusieurs millions d'ouvrages dont certaines ont un intérêt à la fois patrimonial et historique.

La DMPA est chargée d'élaborer et de coordonner la politique des archives et des bibliothèques ainsi que de conserver les archives intermédiaires du monde combattant.

Les trois bureaux d'archives inventorient, conservent et communiquent les

documents, complémentaires de ceux détenus par les autres services d'archives du ministère, dont ils ont la garde. Leurs collections sont largement ouvertes aux anciens combattants, à leurs familles et ayants droits ainsi qu'à l'ensemble des chercheurs. Du personnel spécialisé a été recruté, des classements et inventaires ont été effectués et des salles accessibles au public créées. Aussi, ces trois bureaux ont-ils été fortement sollicités, répondant à environ 9 000 lettres formulant des demandes de recherche et accueillant les personnes autorisées à consulter les archives. Entre juillet et décembre, le bureau des mentions a, en outre, fourni les pièces complétant environ 1 000 dossiers de mise en œuvre des dispositions, instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites.

Par ailleurs, plusieurs grands projets ont été conduits en 2000 :

- ^a la conception et la mise au point d'un projet de schéma directeur des archives du ministère de la défense ;
- ^a la conception et la réalisation d'une plaquette pédagogique intitulée «Archives, mode d'emploi» ;
- ^a la conception, l'élaboration et la passation d'un important marché de numérisation de documents d'archives, première étape d'un projet de constitution d'une base informatisée de données à caractère biographique intéressant la Défense ;

La participation du ministère de la défense aux grandes manifestations culturelles

En participant aux grands rendez-vous culturels comme le salon du livre, la fête de la musique ou les journées du patrimoine, et en valorisant le patrimoine militaire, le ministère cherche à renforcer le lien qui l'unit à la Nation.

Journées du Patrimoine

La dix-septième édition de cette manifestation placée sous le thème : Patrimoine du XX^{ème} siècle a permis à 160 000 visiteurs de fréquenter 111 sites historiques à Paris et en province, de l'Hôtel de Brienne au mémorial du Mont Faron.

Concerts-mémoire

La DMPA a organisé cinq concerts-mémoire en l'église de la Madeleine : le 30 avril en souvenir des héros et des victimes de la déportation, le 8 mai, le 18 juin (avec en particulier, pour ce soixantième anniversaire, la participation d'Anna Marly compositeur de la musique du chant des partisans), et les 11 et 19 novembre pour la commémoration de l'armistice de 1918.





Chapelle du Val-de-Grâce.

- ^a la conception et la mise au point d'une collection intitulée «Archives de la défense» destinée à unifier les différents instruments de recherche élaborés par les services d'archives ;
- ^a la régularisation au regard de la loi sur l'informatique et les libertés, et de la CNIL en particulier, des fichiers des victimes des grands conflits contemporains.

L'organisation de la sous-direction des archives et des bibliothèques

La sous-direction comprend

- le bureau des projets et de la coordination, implanté à Paris et à Créteil, qui met en œuvre la politique des archives et des bibliothèques et assure un rôle transversal de conception, d'animation et de conduite de projets, et trois bureaux d'archives :

- le bureau des archives du monde combattant (à Caen) ;
- le bureau des mentions (à Fontenay-sous-Bois) ;
- le bureau Résistance (à Vincennes).

(27) Les musées de l'armée, de la marine et de l'aéronautique et de l'espace sont des établissements publics administratifs nationaux dont la tutelle incombe au secrétaire général pour l'administration, assisté par la DMPA.



Fort de Bertheaume (Finistère).

La politique muséale

En 2000, les trois grands musées nationaux placés sous la tutelle du ministère (à Paris, musée de l'armée à l'Hôtel national des Invalides et le musée de la marine au Palais de Chaillot ; au Bourget, le musée de l'aéronautique et de l'espace) ont mené à bien d'importants projets.

- ^a Le musée de l'armée a ouvert le 18 juin les salles d'exposition sur la seconde Guerre mondiale, le général de Gaulle, la France libre et la France combattante.
- ^a Le musée de la marine a mené à son terme l'étape de faisabilité et de pré-programmation de ses travaux de rénovation. Il a transféré ses réserves au fort de Romainville afin de dégager 1 200 m² qui seront affectés aux expositions.
- ^a Le musée de l'air et de l'espace a procédé à l'inauguration du hall de l'espace rénové, tant pour la scénographie que s'agissant de l'importance des pièces présentées au public.

Les 17 musées de tradition relevant de l'armée de terre ont fait l'objet pour certains d'études, pour d'autres d'aménagements destinés à les rendre accessibles au public.

La conservation des monuments historiques

La DMPA a, en application du protocole «Défense-Culture» du 26 mai 1994 élaboré, avec la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication, un programme de travaux de conservation et de restauration d'édifices affectés au ministère de la défense et classés parmi les monuments historiques (Hôtel national des Invalides, École militaire, citadelle de Brest...). Les deux ministères ont programmé chacun 25 MF de travaux pour la restauration des façades de l'hôtel de la marine, de la toiture de la nef de l'église du Val-de-Grâce et de la tour du village du château de Vincennes.

Les implantations

DE LA DÉFENSE



Vue aérienne du ministère de la défense (Paris).

ECAD

ALSACE

FRANCHE-COMTÉ

NORMANDIE (HAUTE)

AQUITAINE

ILE-DE-FRANCE

PAYS DE LOIRE

AUVERGNE

LANGUEDOC-ROUSSILLON

PICARDIE

BOURGOGNE

LORRAINE

POITOU-CHARENTES

BRETAGNE

LIMOUSIN

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CENTRE

MIDI-PYRÉNÉES

RHÔNE-ALPES

CHAMPAGNE-ARDENNE

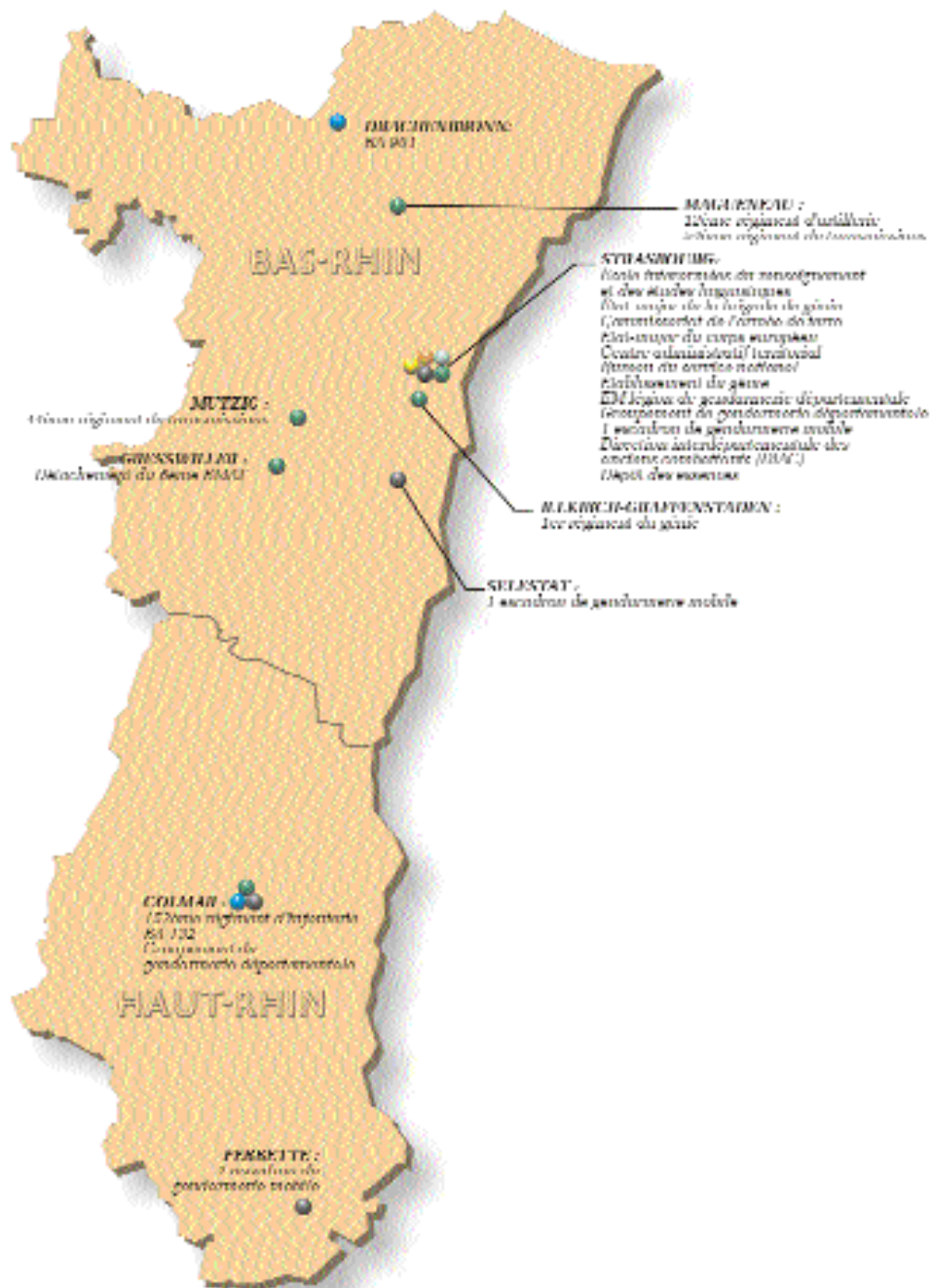
NORD-PAS-DE-CALAIS

DOM-TOM

CORSE

NORMANDIE (BASSE)

Alsace



- Armée de Terre
- Armée de l'Air
- Fusées
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

Aquitaine

IRMINHAC :

CAC, sein de zone de défense
 27ème bataillon d'infanterie
 Directeur de la région Terr. Nord-ouest
 Directeur de service de l'armée de Terre
 104 de région militaire
 104 105 / 11 Air (Bataillon)
 104er régiment / 104th central infra air
 Commandement de la marine
 Direction régionale intervention de l'ANA
 Groupement de gendarmerie départementale
 EM Léon de gendarmerie départementale
 EM Léon de gendarmerie mobile
 EM de région de gendarmerie
 Hôpital d'instruction des armées Robert Fickou
 Direction du service de santé en région Nord
 Direction du service de santé en région Air
 Ecole du service de santé des armées
 Dpt d'entraine
 CAC 331
 Centre de service national
 Direction locale du service national (DLSN)
 Direction interdépartementale des
 anciens combattants (DIAC)

ST-MEDARD EN JARZIS :

DIAC - Centre d'achèvement

MARTELLAN :

11 Régiment de la 1ère brigade logistique
 50ème régiment du train

CAZUUX :

104 105
 DIAC - Centre d'achèvement

ESCAROSSE :

104 105
 DIAC - Centre d'achèvement des armées
 Participation Air
 11ème régiment d'artillerie

LANDES

MONT-DE-MARSAN :

104 105
 2 escadrons de pond. mobile
 Groupement de
 gendarmerie départementale

PAU :

Ecole d'application
 des troupes légères de l'AT

BAIENNE :

1er régiment parachutiste d'infanterie de marine
 Commandement de la marine
 104 105 / 11 Air (Bataillon)
 1 escadron de gendarmerie mobile

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

LAURENNE :

Ecole nationale des officiers de réserve
 du service de santé des armées
 Ecole de gendarmerie

GIRONDE

LAURENNE :

DGI / DGI

LA REOLE :

1 escadron de
 gendarmerie mobile

MARTELLAN :

1 escadron de
 gendarmerie mobile

PAU :

1 escadron de
 gendarmerie mobile

PERMUTER :

1 escadron de gendarmerie mobile
 Groupement de gendarmerie départementale

DORDOGNE

ST-ANTOINE :

Détachement de la
 11ème BSMAT
 Ecole de gendarmerie

VALERIE :

1 escadron de
 gendarmerie mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

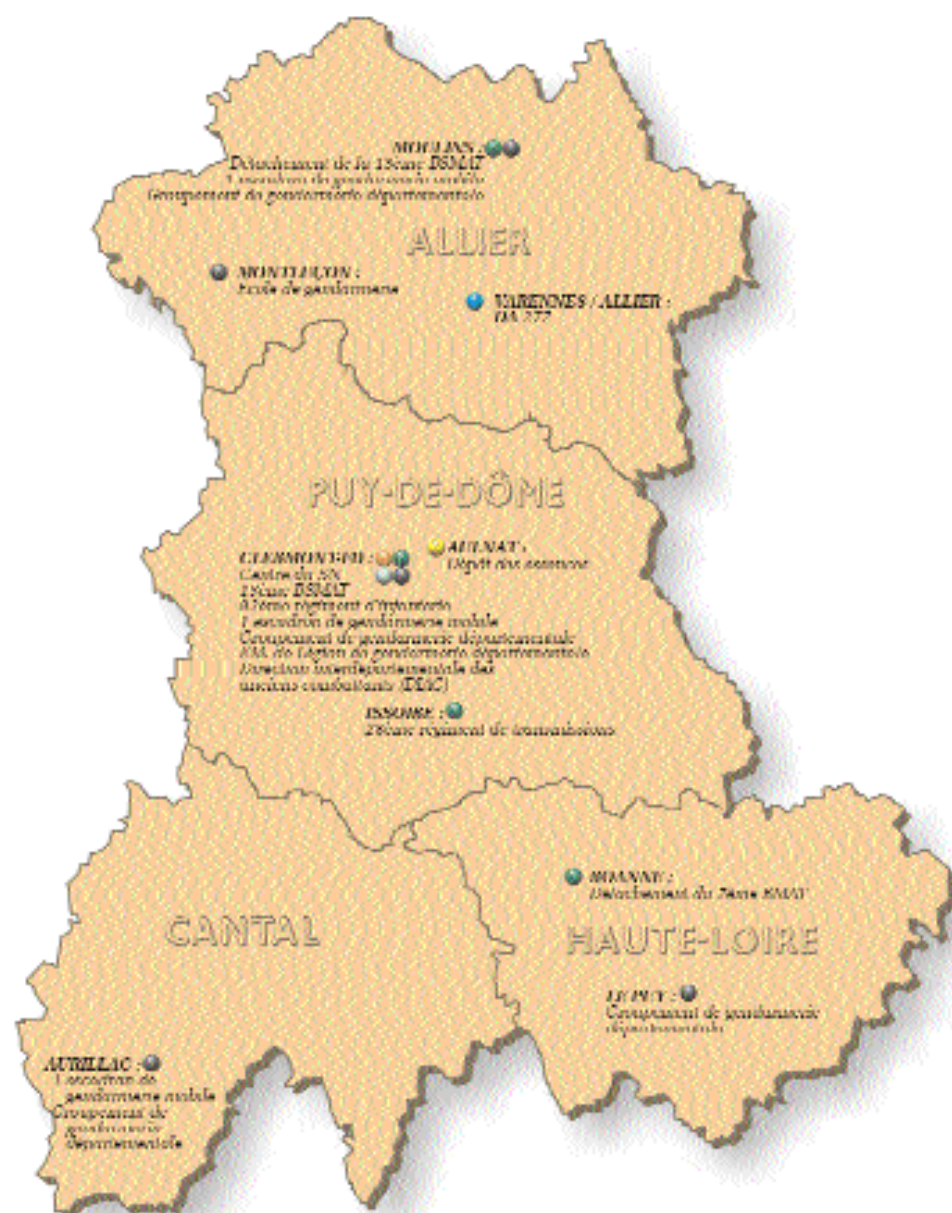
VALERIE :

2 escadrons de pond. mobile

- Armée de Terre
- Marine
- Armée de l'Air
- Santé
- Essences
- DEA
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants



Auvergne



- Armée de Terre
- Armée de l'Air
- Essences
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.

Bretagne



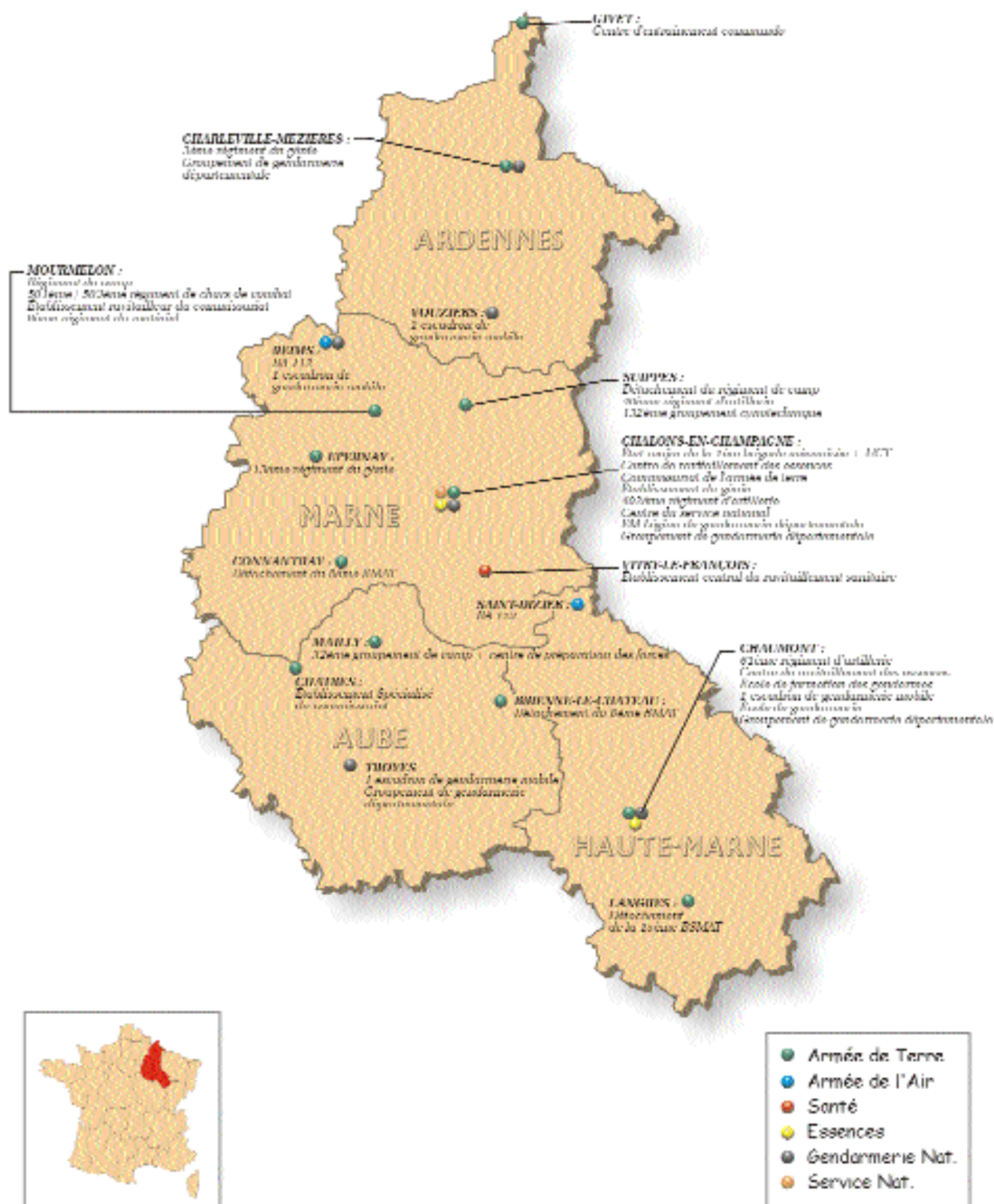
- Armée de Terre
- Marine
- Armée de l'Air
- Santé
- DGA
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

Abstract

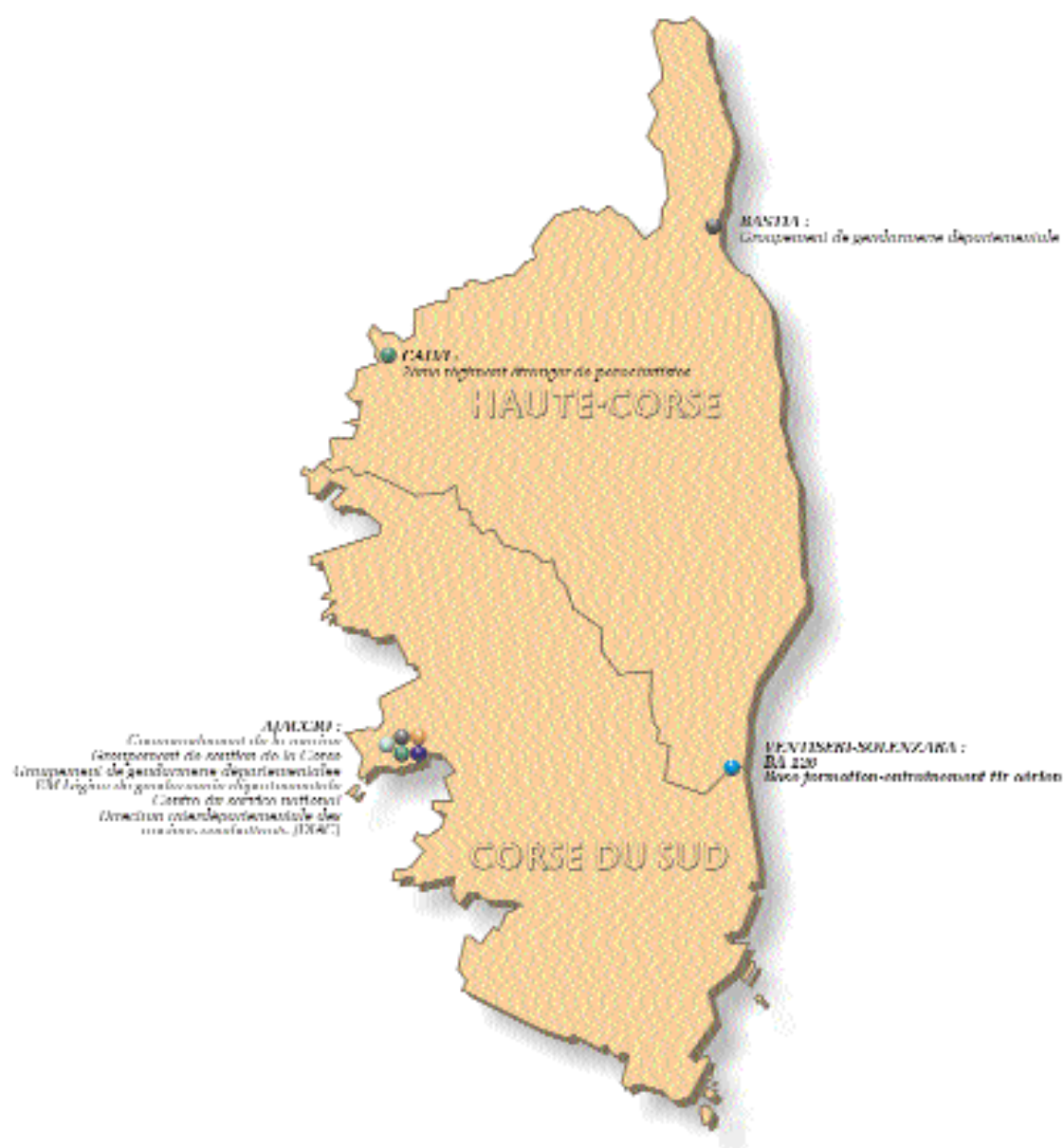


- 🇫🇷 Armée de Terre
- 🇫🇷 Marine
- 🇫🇷 Armée de l'Air
- 🇫🇷 Santé
- 🇫🇷 Essences
- 🇫🇷 DGA
- 🇫🇷 Gendarmerie Nat.
- 🇫🇷 Service Natl.
- 🇫🇷 Anciens combattants
- 🇫🇷 Dir. des Aff. Juridiques

Champagne-Ardenne

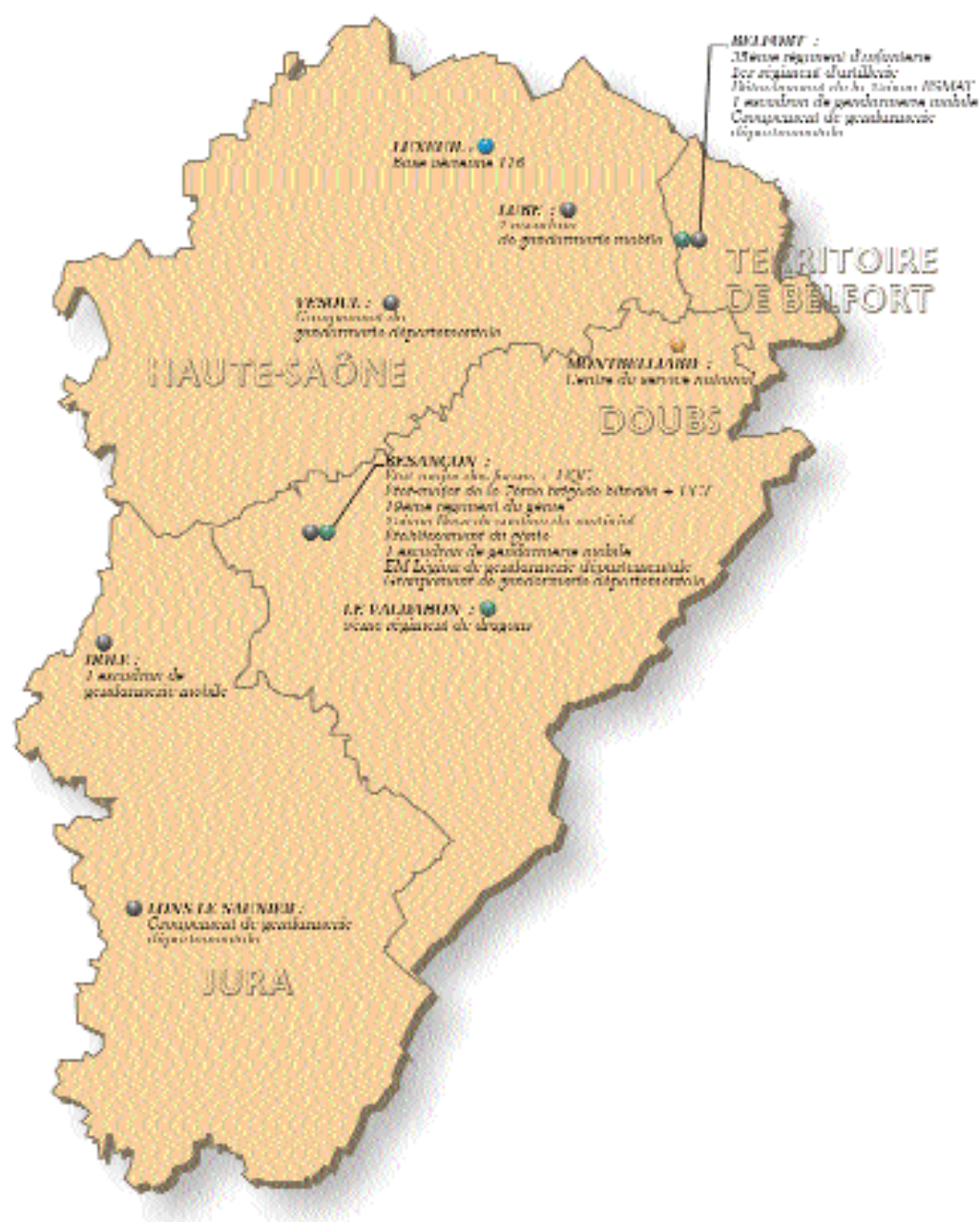


Corse



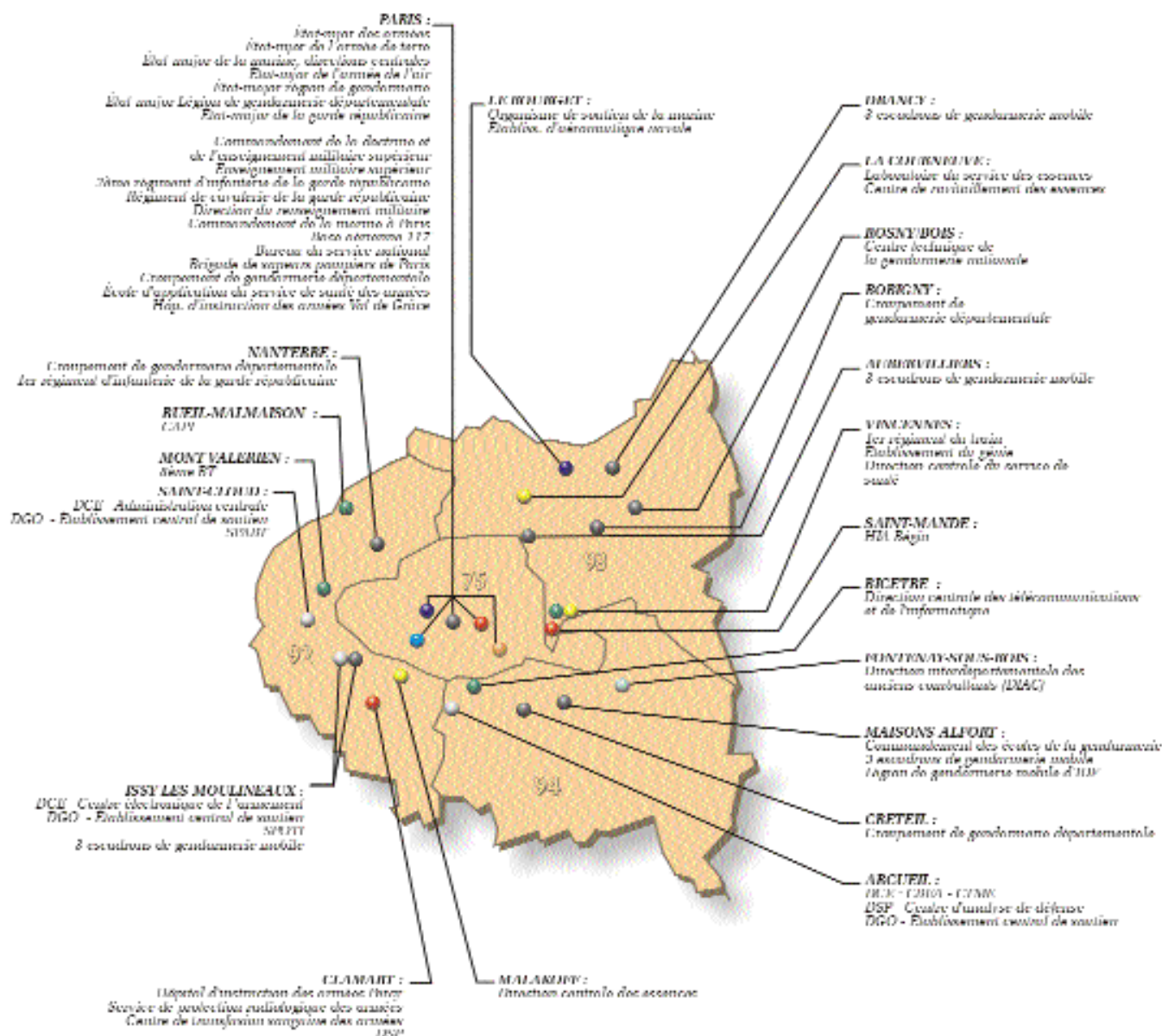
- Armée de Terre
- Marine
- Armée de l'Air
- Gendarmerie Nat.
- Service National
- Anciens combattants

Franche-Comté



- Armée de Terre
- Armée de l'Air
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.

Ile-de-France



- Armée de Terre
- Marine
- Armée de l'Air
- Santé
- Essences
- DGA
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

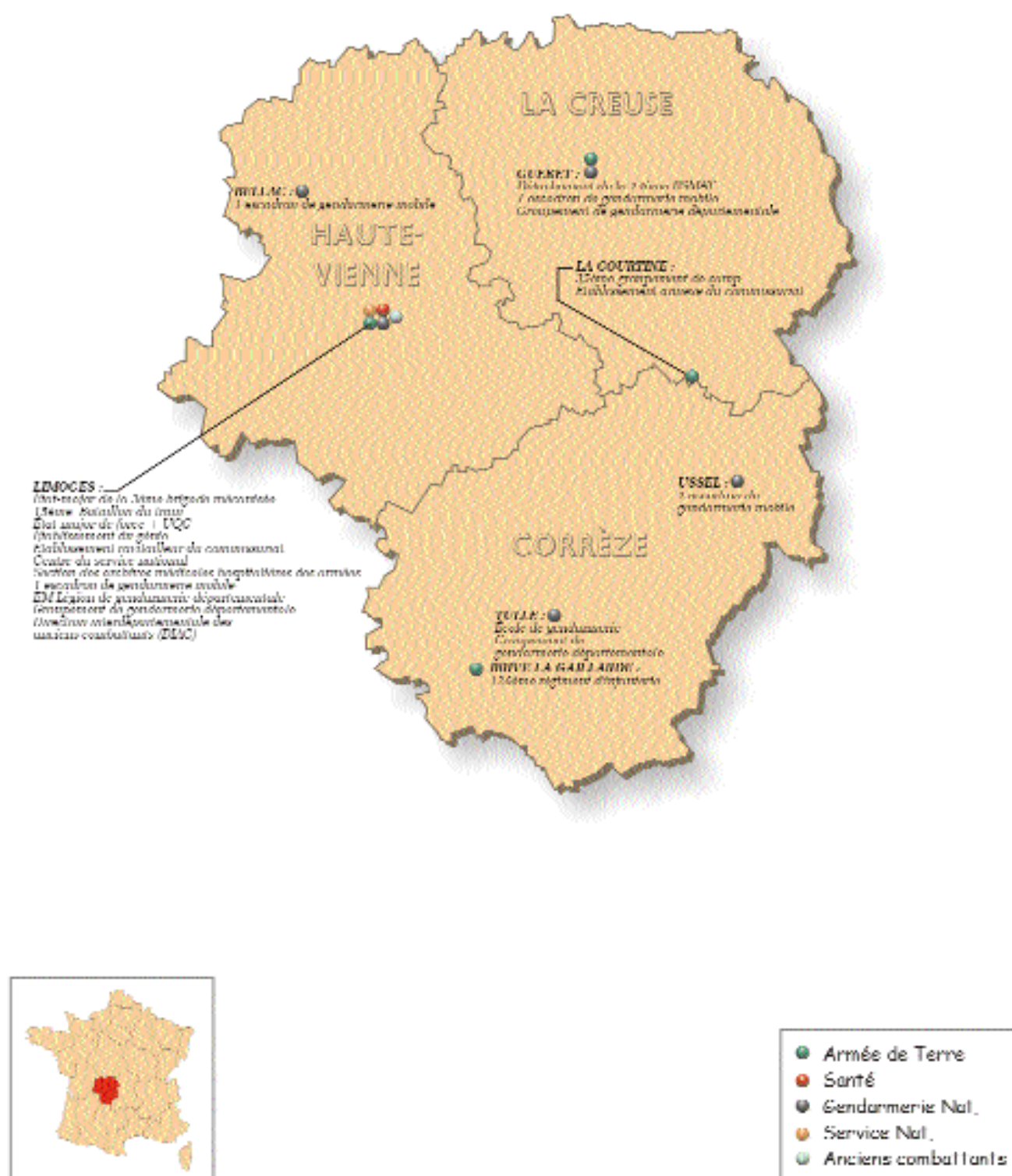


Languedoc-Roussillon

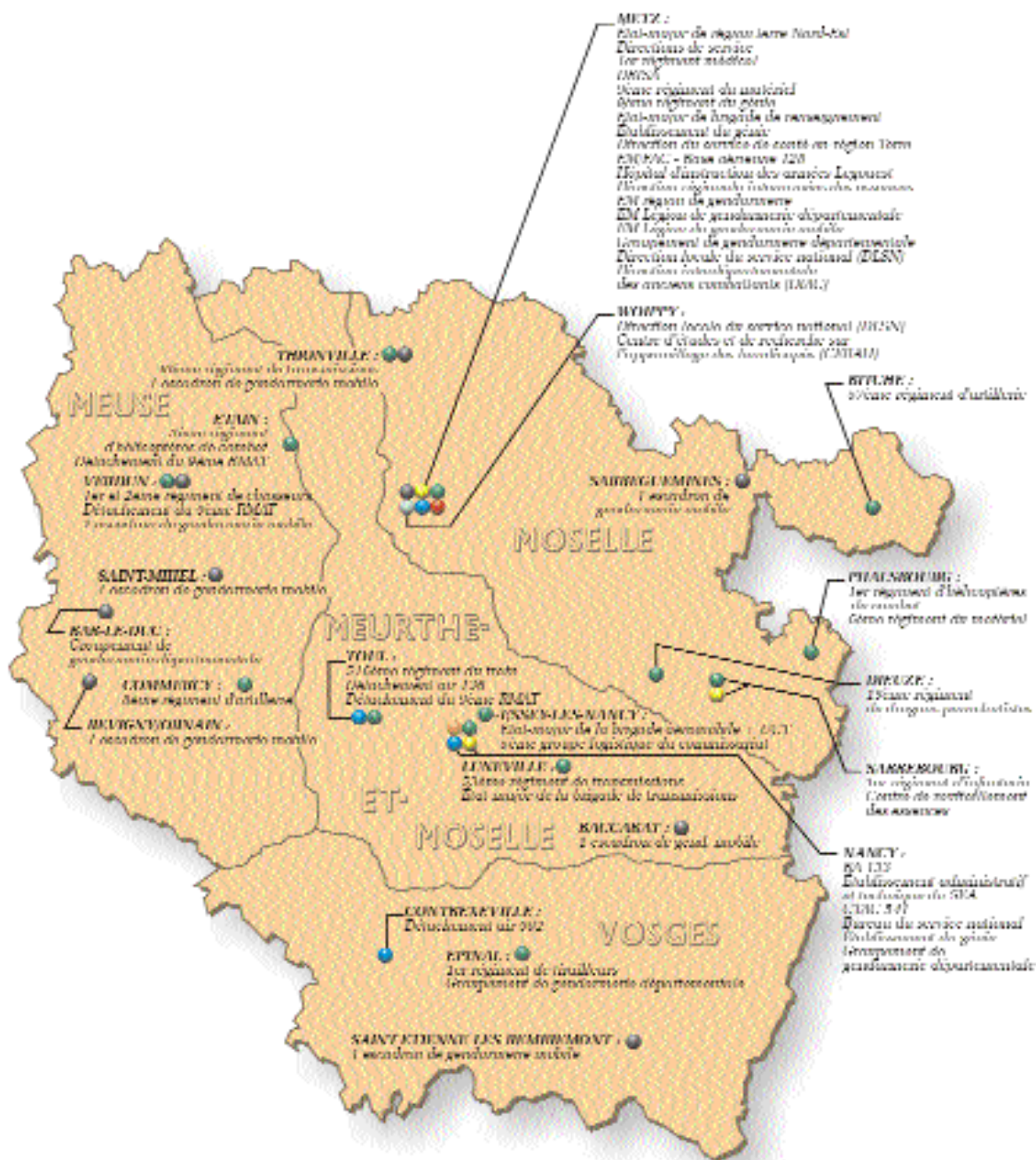


- Armée de Terre
- Marine
- Essences
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

Limousin



Lorraine



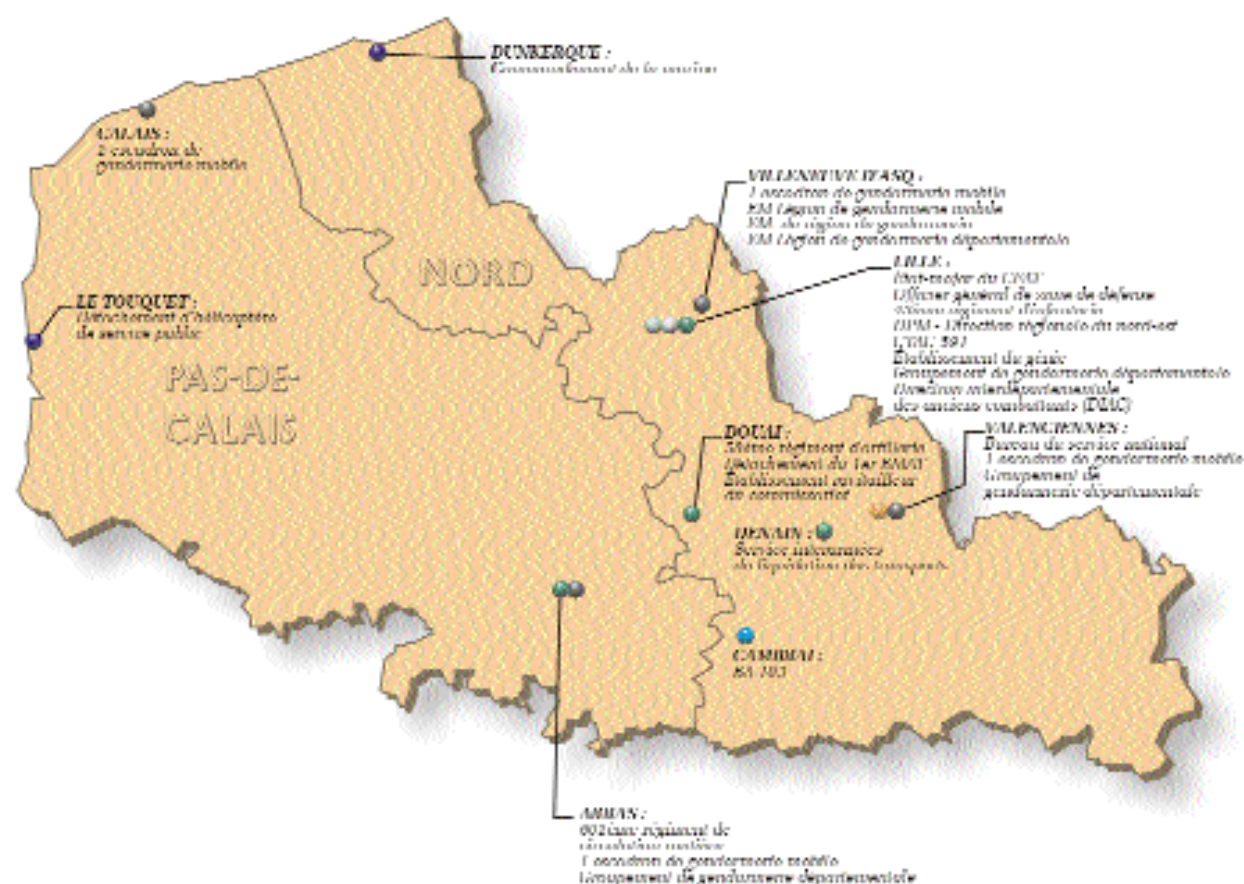
-  Armée de Terre.
-  Armée de l'Air.
-  Santé.
-  Essences.
-  Gendarmerie Nat.
-  Service Nat.
-  Anciens combattants.

Midi-Pyrénées



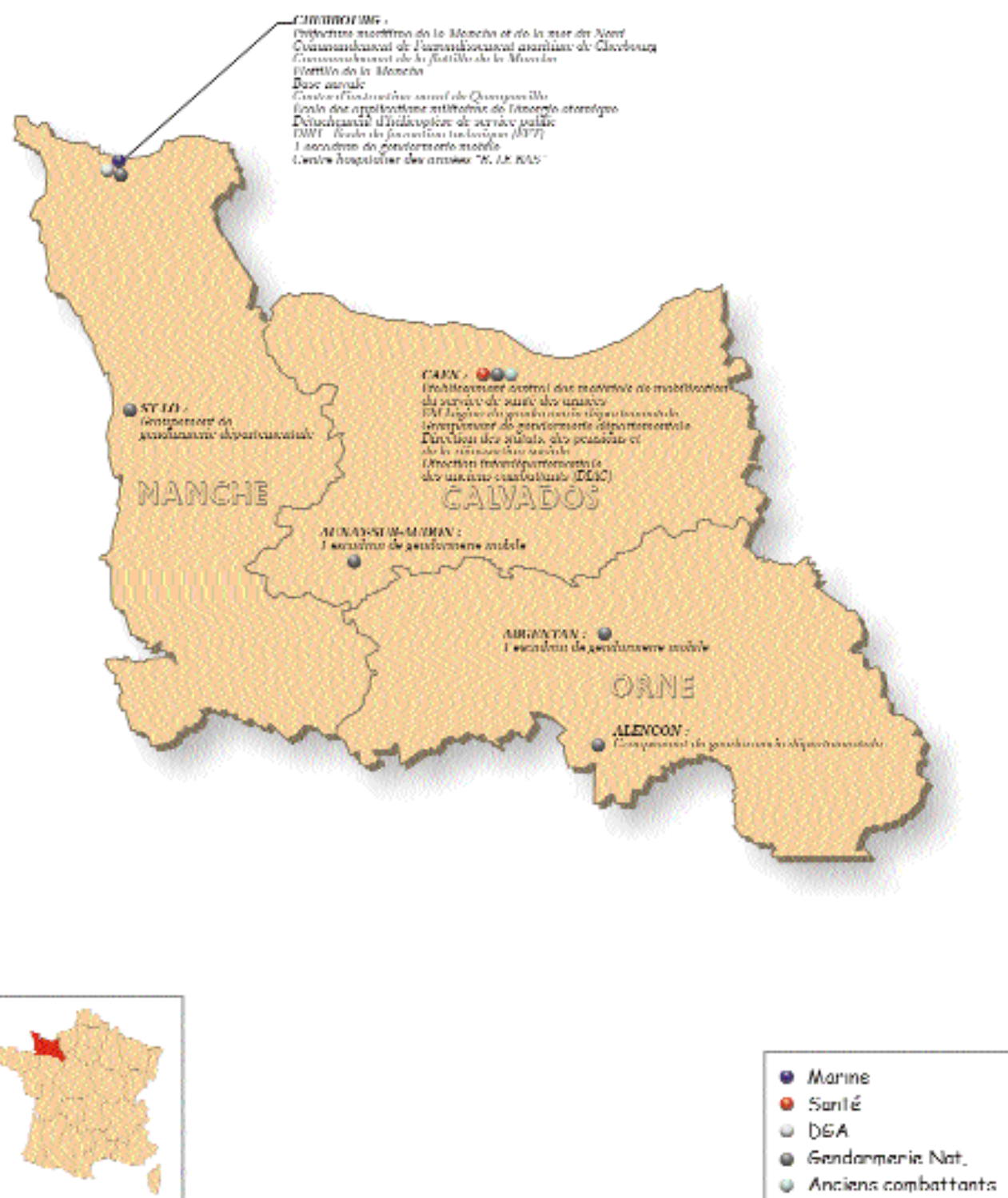
- Armée de Terre
- Marine
- Armée de l'Air
- Santé
- Essences
- DGA
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

Nord-Pas-de-Calais



- Armée de Terre
- Marine
- Armée de l'Air
- Santé
- Essences
- DGA
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

Basse-Normandie



Haute-Normandie



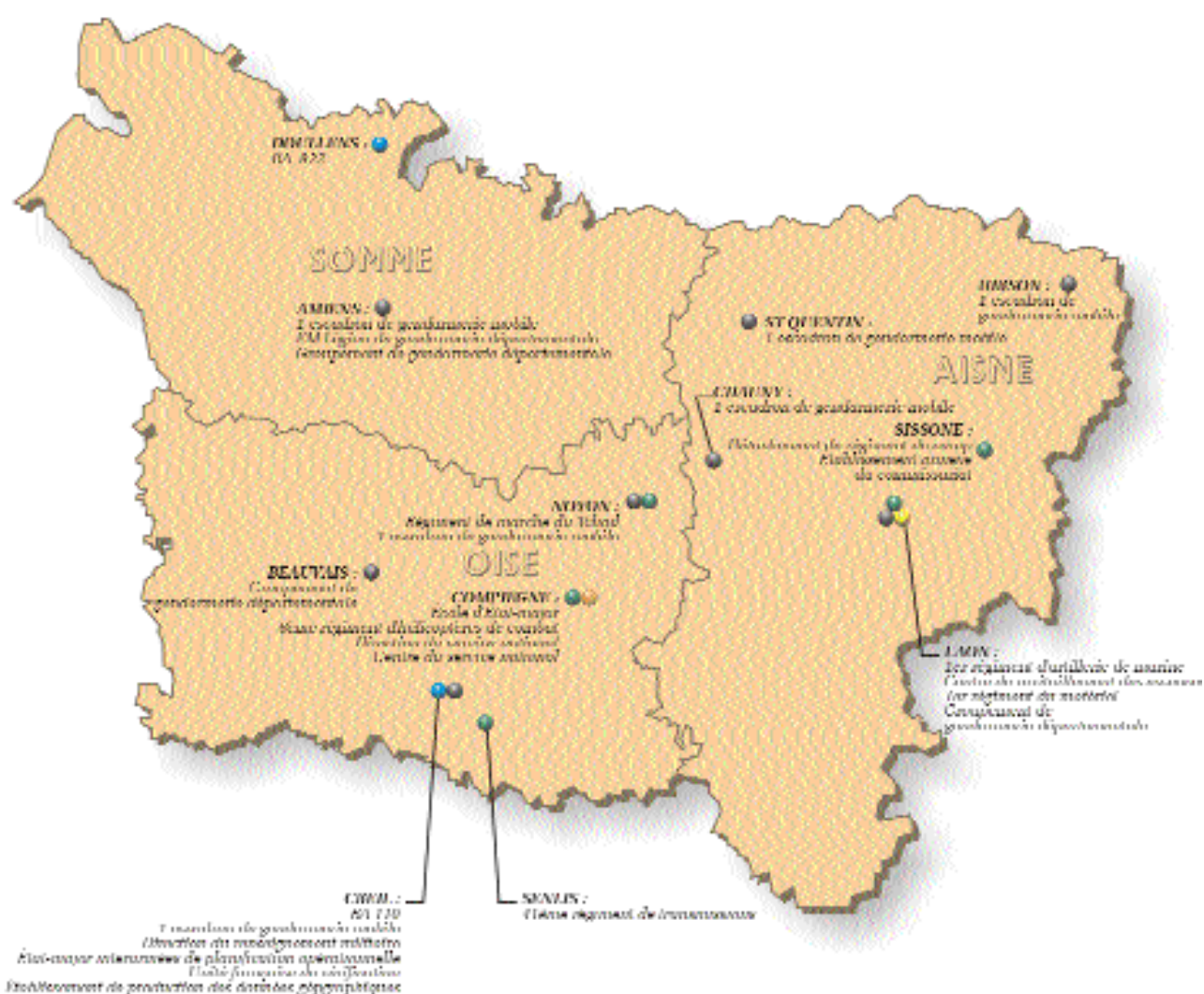
- Armée de Terre
- Marine
- Armée de l'Air
- DGA
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

Pays-de-Loire



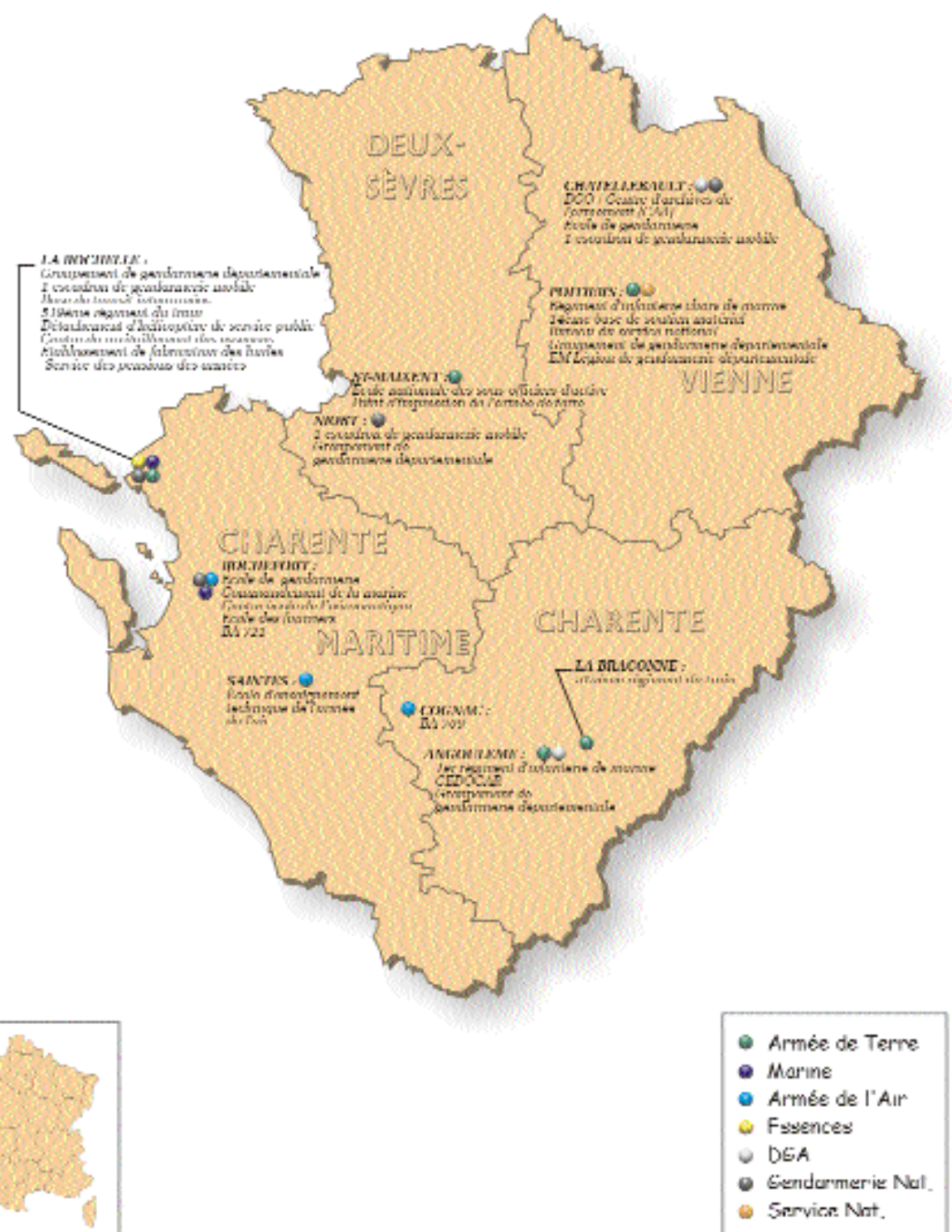
- Armée de Terre
- Essences
- DGA
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

Picardie

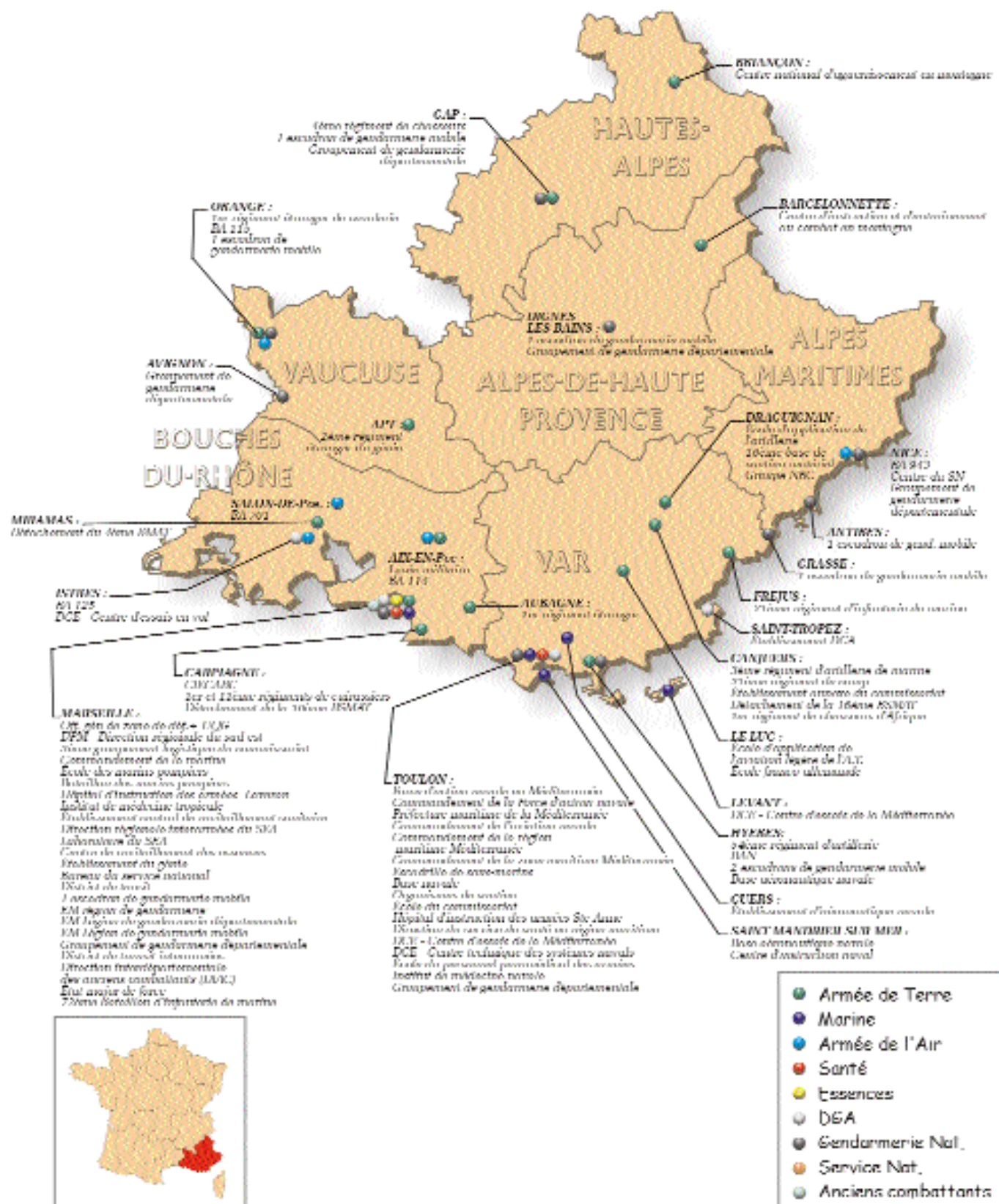


- Armée de Terre
- Armée de l'Air
- Essences
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.

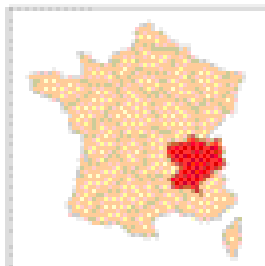
Poitou-Charentes



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rhône-Alpes



- Armée de Terre
- Armée de l'Air
- Santé
- Essences
- Gendarmerie Nat.
- Service Nat.
- Anciens combattants

ST-PIERRE &
MIGUELON

SE-PTAKKA ET AL. :
Quasimoduli de moduli

POINTE-A-PITRE

01/01/2010
 02/01/2010
 03/01/2010
 04/01/2010
 05/01/2010

RASSE-TERRE
Un constructeur
de personnalité

ST JEAN
CASA

ADDITIONAL
100% GUARANTEE
ON ALL PRODUCTS

[illegible]

GUYANE

POLYNÉSIE
FRANÇAISE

PHYSIOLOGICAL
Stress response of the
respiratory system

For réajustement du
service militaire adapté
Démarche internationale
Service de santé
Communisme/de la loi
Associations d'adultes
Région d'action sociale
Déplacement d'ouvriers/travailleurs sociaux
Bonne nouvelle
Service des Travaux Internationaux
ETAM 50
CINQ
EM communisme
de communistes

EXPERTE.

Directeur d'ing.
 de marine (Bâtiments 12345)
 Direction informatique du service
 de santé
 Commandement de la marine
 Force d'action navale
 dans la Pacifique
 (Département d'administration navale)
 Base navale
 Flottille d'administration navale
 Base navale
 Service de Trup. informatique
 Unité navale des forces
 navales dans la Pacifique
 Ad 194. STOM 82
 Unité administrative
 de commandement

Port des Galles :
Commandant de la marine
Force d'indus navale
en Cécile Indus
Hus navale
Sierce de Thine, colonnes

[illegible]

LA RÉUNION

SEPT. 1902 :
 2000. Richard G. Farnsworth
 and 17. 1000. 1000. 1000.

NILE- CALÉDONIE

ADDRESS:
Street, Apt.,
City, State

ADULT: 100%
 100% Adult
 100% Adult

PLM: EDLPNC

NYFIRINE4 :
 Agent actif d'hygiène
 de la main et de l'équipement
 Normalis C&S
 Contre l'écoulement
 de la main en Aile-100
 Forme d'usage simple dans
 le flacon
 Absorption immédiate du
 produit de main
 Main propre
 Service de main, hygiène
 et de main

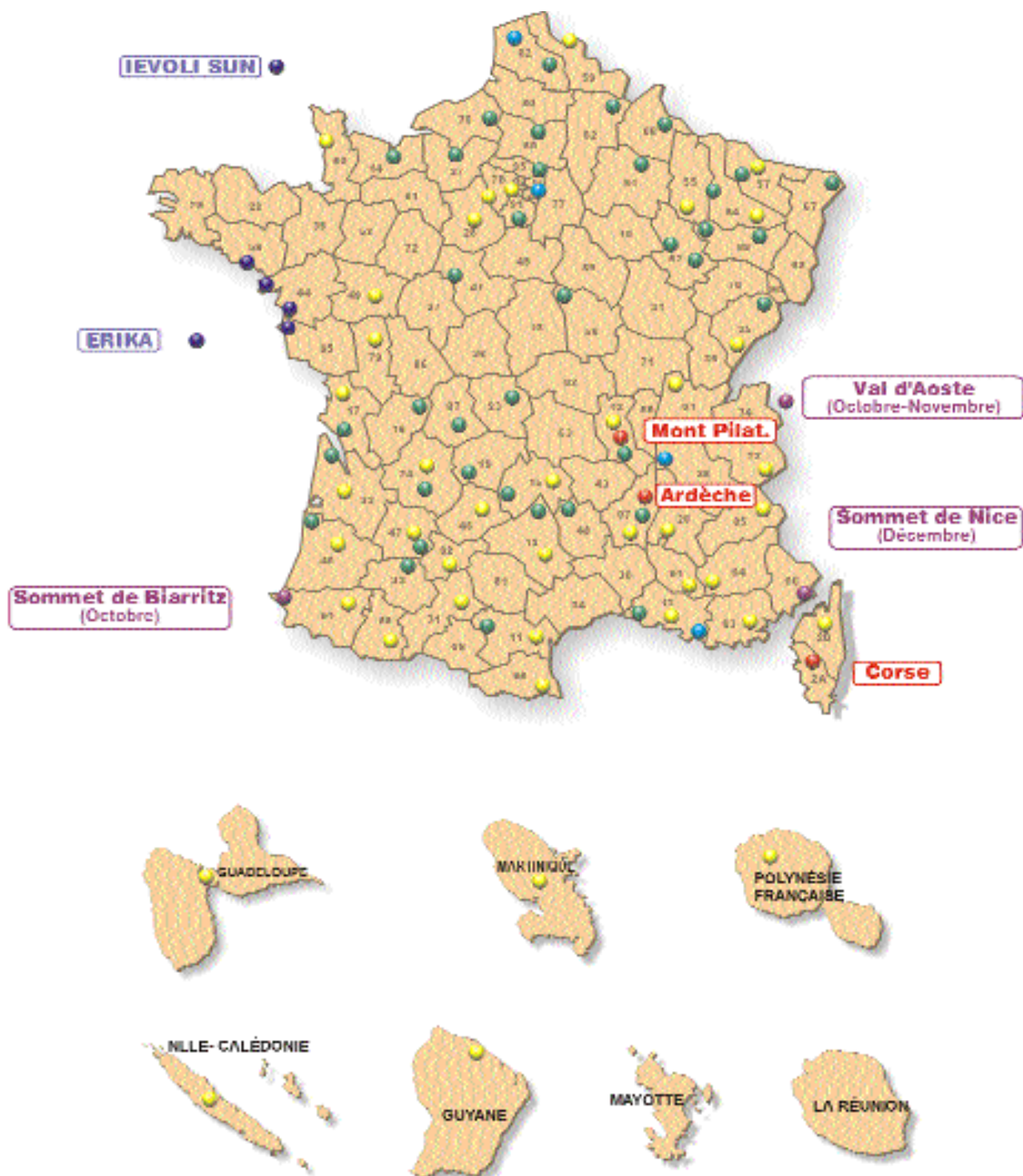
-COMPLANT:
*Atteintement de l'Agios Athanasios
 de Mytilene, 19844
 Depuis des semaines
 l'entreprise est condamnée*

MAYOTTE

- Armée de Terre
- Marine
- Armée de l'Air
- Santé
- Service Nat.

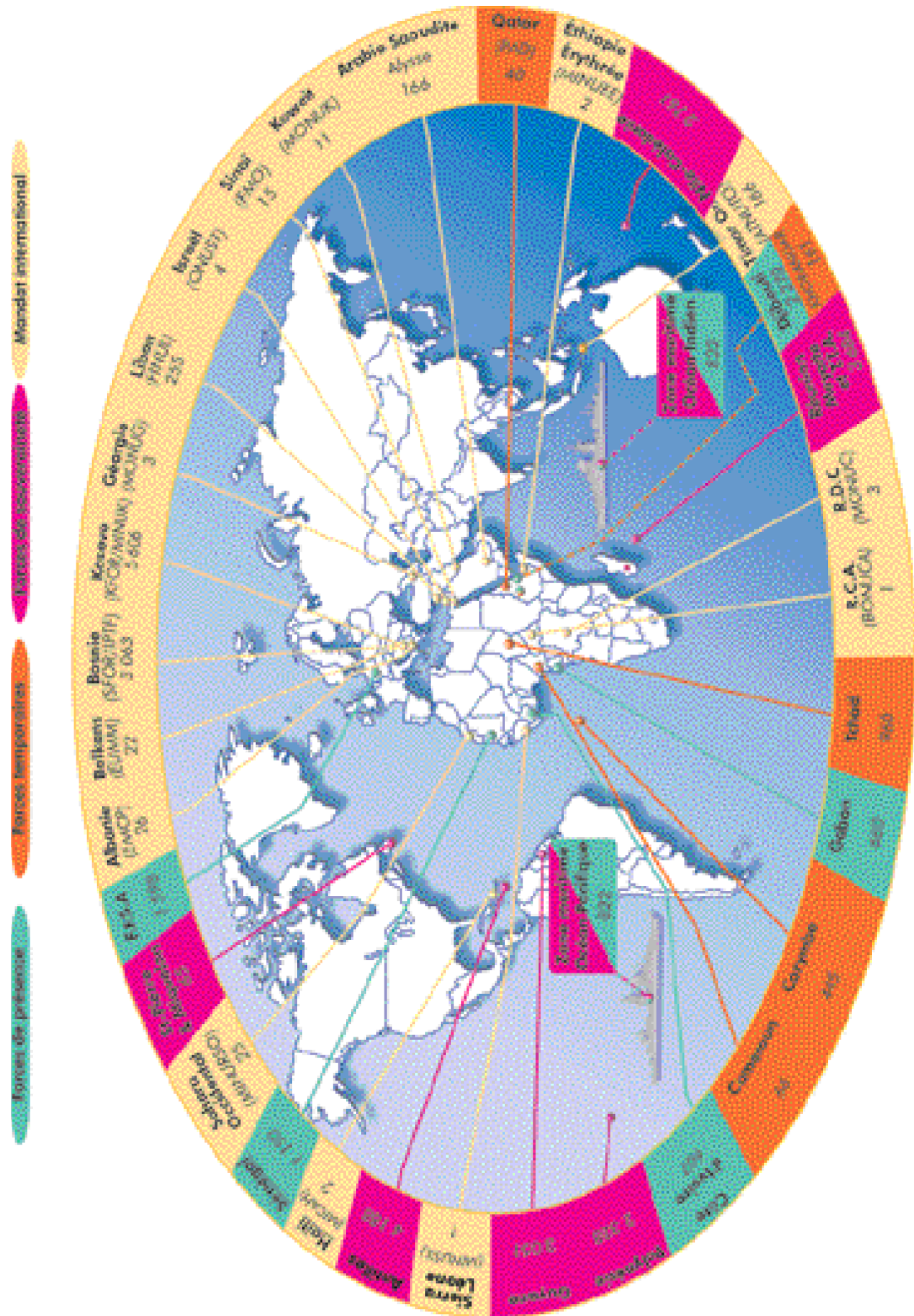
Les missions de service public

CONDUITES PAR LES FORCES ARMÉES EN 2000



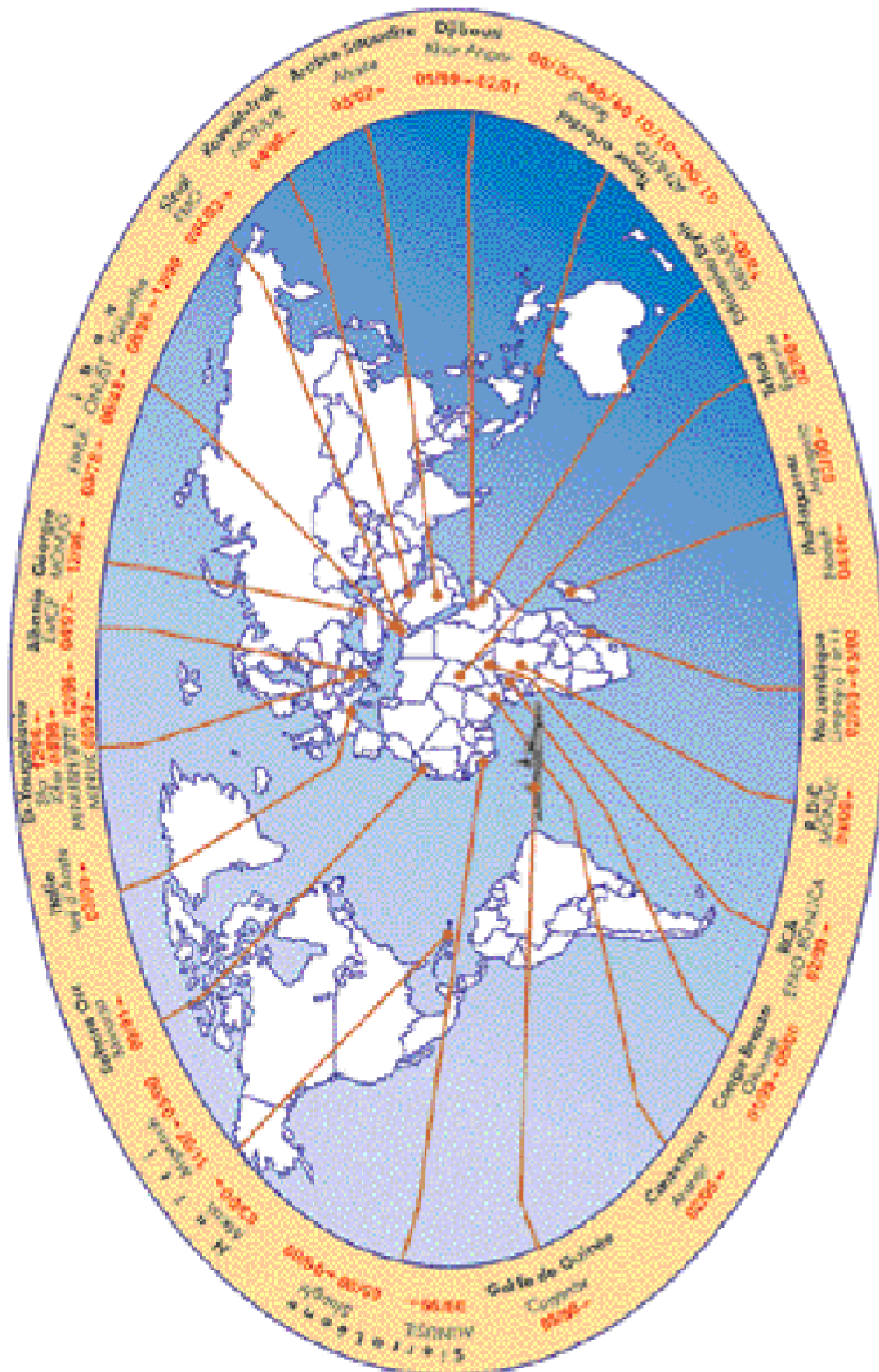
Les opérations extérieures

EN 2000 (EFFECTIFS DÉPLOYÉS)

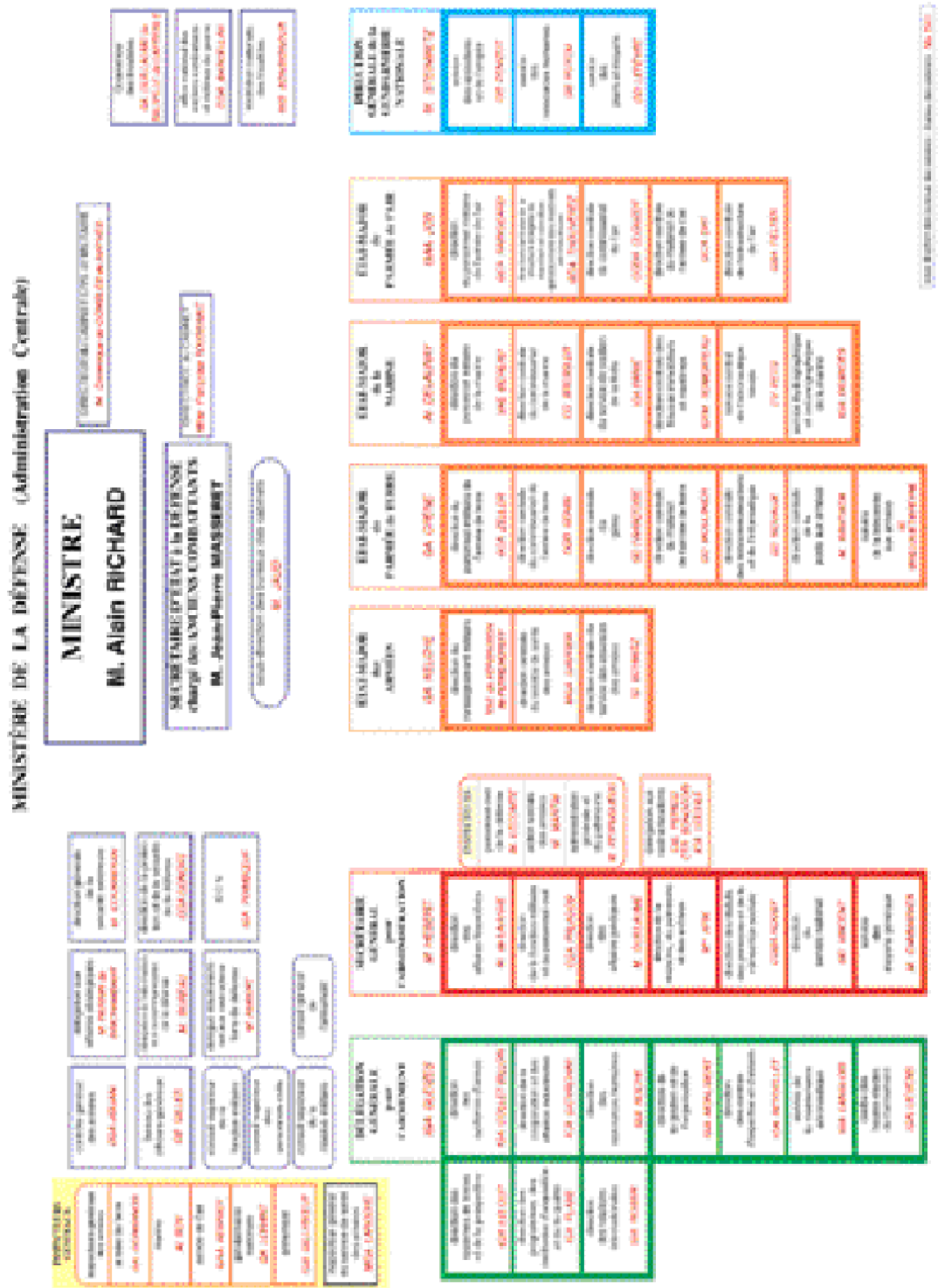


Les opérations extérieures

EN 2000 (ACTIONS EXTÉRIEURES)



Organigramme
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Présentation

DES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ARMEMENT PAR SYSTÈME DE FORCE

DISSUASION



Sous-marin nucléaire lanceur d'engins nouvelle génération.

MARINE NATIONALE / SMICOMIN

Sous-marin nucléaire lanceur d'engin (SNLE-NG)

La construction du troisième *SNLE-NG* *Le Vigilant* se poursuit conformément aux prévisions. La commande du *SNLE NG* n° 4 *Le Terrible* a été confirmée le 19 septembre 2000 et le démarrage de la phase de réalisation a été notifié à DCN le 11 octobre 2000. Ce *SNLE* doit recevoir dès sa mise en service le nouveau missile *M51*. La réalisation du système d'armes permettant le tir de ce nouveau missile fait l'objet d'un programme séparé, dont la phase de définition s'est achevée en 2000.

Adaptation missile mer-sol balistique *M51* des *SNLE*

L'adaptation des *SNLE* type *Le Triomphant* comprend la réalisation des systèmes d'armes

permettant le tir du missile *M51* ainsi que l'adaptation des infrastructures de la base maritime de l'Île Longue et du centre d'entraînement et d'instruction des équipages des *SNLE*. La réalisation du système d'armes a vu sa phase de définition s'achever en 2000 ; la réalisation est lancée depuis septembre.

Missile mer-sol balistique stratégique *M4/M45*

Conformément aux prévisions, la production des sous-ensembles du missile en version *M45* est en voie d'achèvement. Les équipements nécessaires à la réalisation de la seconde dotation de missiles ont été livrés et le premier embarquement de cette dotation a eu lieu en 2000.

Missile mer-sol balistique stratégique M51

Le développement du missile s'est poursuivi en 2000 conformément aux prévisions du contrat notifié en 1998. Un marché pour la poursuite du développement a été notifié fin 2000 à EADS/LV. Cette commande d'un montant d'environ 2,8 milliards d'euros (18,6 MdF) couvre les travaux de développement jusqu'à la qualification de la version M 51.1 prévue en 2008.

Missile air-sol moyenne portée amélioré (ASMP-A)

La phase de définition du programme ASMP-A a été achevée, ce qui a permis

l'approbation du dossier de lancement de la réalisation en octobre 2000. La commande de la réalisation du missile a été passée à EADS en décembre 2000, pour un montant de 870 M€ (5,7 MdF).

Transmissions nucléaires

La rénovation des systèmes de transmissions des forces nucléaires s'est poursuivie en 2000 et permettra la mise en service complète des équipements du programme TRANSFOST 2 et du système SYDEREC en 2001.

COMMANDEMENT - CONTROLE - COMMUNICATION - RENSEIGNEMENT

Hélios

L'exploitation opérationnelle des deux satellites *Hélios I* s'est poursuivie en 2000 à la pleine satisfaction des utilisateurs des trois États participant au programme. Aucune redondance à bord n'a encore été utilisée. Le développement du satellite *Hélios II* s'est poursuivi en 2000 dans la perspective de la mise en orbite du premier satellite en 2004. Une amélioration des performances du satellite (dite «très

haute résolution - haute résolution stéréoscopique») a été décidée par le ministre de la défense en mars 2000.

Le programme a enregistré le retrait provisoire de l'Espagne de la coopération. Des discussions relatives à l'élargissement de cette coopération à d'autres États européens sont en revanche en cours, soit sous forme d'une participation directe au programme, soit sous forme d'échange de capacités avec des systèmes futurs d'observation radar.



Satellite d'observation *Hélios IB* (vue d'artiste).

Systèmes d'information et de communication

Les systèmes d'information opérationnels des trois armées sont en cours de développement.

Au niveau le plus élevé, le système *SICA* (système d'information des organismes interarmées) a notamment pour vocation d'équiper les postes de commandement de forces interarmées multinationales. Une première version de *SICA* est d'ores et déjà déployée en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine et au Kosovo. Le système est par ailleurs expérimenté, à l'occasion d'exercices interalliés, confortant la position de la France en tant que nation cadre pour des opérations multinationales.

La mise en service dans une première brigade du système *SICF* (système de commandement des grandes unités de l'armée

de terre) est intervenue en septembre 2000 et le stade de réalisation de la version V2 de ce programme a été lancé en novembre 2000.

Au titre du programme *SCCOA*, la rénovation des centres de contrôle aérien a été poursuivie (voir *infra*, programme *SCCOA*).

Au niveau du régiment de l'armée de terre, le développement du système *SIR* s'est poursuivi. Le lancement de sa production est intervenu en août 2000.

La réalisation du programme *Martha* étape 2 a été lancée en 2000. Ce programme complémentaire du programme *Martha* étape 1, en phase de production, permettra la coordination de l'ensemble des actions de l'armée de terre dans la troisième dimension, ainsi que la conduite des feux de l'artillerie sol-air de la courte portée (*Mistral*, *Roland*) à la moyenne portée (*Hawk*, *SAMP/T*). Par ailleurs, la phase de production du programme *Atlas Canon* a été lancée en août 2000.

En ce qui concerne les télécommunications d'infrastructure, l'année 2000 a vu la poursuite du déploiement des systèmes *MTBA* et *MTGT* qui visent à doter les bases de l'armée de l'air et les garnisons de l'armée de terre de moyens de télécommunications modernes. Le déploiement du réseau de transit *Socrate* se poursuit en parallèle. La rénovation des transmissions à longue distance, notamment avec les forces françaises stationnées outre-mer, entreprise en 1999 au titre du programme *MATILDE*, s'est également poursuivie.

Par ailleurs, le développement de la messagerie sécurisée *Muse* se poursuit, de même que la mise en place d'un réseau interarmées utilisant la technologie Internet (réseau IP).

Le déploiement du réseau de communication radio de la gendarmerie *RUBIS* a été achevé en 2000.



PC multinational mettant en oeuvre le système *SICA*.

EGAD / L. MARCIS

Syracuse III

Après le retrait en 1998 du Royaume-Uni du programme trinational *Trimilsatcom*, l'Allemagne et la France ont entériné, au sommet de Potsdam, le principe d'une démarche en deux étapes :

- ^a la première étape, financée par la France, verra le lancement d'un satellite permettant la continuité du service assuré actuellement par *Syracuse*.
- ^a un arrangement administratif a été signé entre l'Allemagne et la France qui précise les conditions de la location par l'Allemagne d'une capacité minimale sur ce premier satellite.
- ^a la deuxième étape, qui pourrait être conduite en coopération franco-allemande et être ouverte à une coopéra-

tion élargie à plusieurs autres pays européens ayant des besoins similaires. Elle verra la réalisation d'une nouvelle génération de satellite répondant aux besoins opérationnels exprimés par les armées en matière de télécommunication par satellite à l'horizon 2010.

Le dossier de lancement de la réalisation de l'étape 1 du programme a été approuvé en octobre 2000 et le contrat de réalisation du satellite a été notifié à Alcatel Space Industrie en novembre 2000.

MINREM

La phase de définition du programme *MINREM* se poursuit. Le comité de pilotage s'est prononcé pour la réalisation d'un nouveau porteur pour remplacer Le Bougainville. Le lancement de la réalisation est prévu en septembre 2001.

MOBILITE STRATEGIQUE ET TACTIQUE (PROJECTION)

Avion de transport futur (ATF)

Suivant la recommandation française faite après l'appel d'offres qui avait mis en concurrence les solutions *Airbus A400M*, *Lockheed Martin C130J*, *Boeing C17*, et *Antonov AN7x*, la solution *A400M* a été choisie par les sept États coopérantes.

Les ministres de la défense ont signé une déclaration commune en ce sens le 26

juillet 2000 à Farnborough. Les besoins déclarés sont de 225 appareils, dont 50 pour la France, plus un besoin ferme de quatre appareils annoncé par le Portugal, qui a rejoint les autres nations. Les négociations restent néanmoins à finaliser.

Le contrat sera de droit britannique. L'OCCAR gèrera le programme en tant qu'agent des nations.



Hélicoptères NH 90.



LE PM PHOTO TEBBEN

Bâtiment de transport léger (BATRAL) La Grandière.

Hélicoptère NH90

Le MoU pour la phase de production a été signé le 8 juin 2000 par la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas.

Le contrat d'industrialisation et de production a été signé le 30 juin 2000, pour un montant de 5,9 Md€ (39 MdF), entre *NHI* pour les industriels et l'agence *OTAN NAHEMA* représentant les quatre pays européens participant à ce programme. Ils commandent finalement 243 appareils, dont 27 en version *NFH* pour la marine française.

Nouveau transport de chalands de débarquement (NTCD)

Conformément à la décision ministérielle du 12 novembre 1999 qui approuvait le dossier de faisabilité, la phase de conception a été conduite d'un seul tenant en supprimant le jalon du dossier d'orientation afin de respecter les objectifs de délais du programme, sous la maîtrise d'œuvre de DCN.

Le dossier de lancement de la réalisation a été approuvé le 29 novembre 2000.

FRAPPE DANS LA PROFONDEUR

Porte-avions *Charles-de-Gaulle*

La période de remise à niveau après essais commencée en octobre 1999 s'est achevée en avril 2000. Les résultats des essais en mer du système de propulsion, du système aviation et du système de combat qui ont eu lieu ultérieurement ont permis de prononcer la clôture d'armement le 28 septembre 2000. La traversée longue durée a été interrompue en novembre 2000 après l'avarie de l'hélice bâbord.

Rafale

L'année 2000 a vu la mise en service des premiers avions de série pour la marine et la réalisation satisfaisante des derniers tirs de développement air-air, comme de la deuxième campagne d'essais sur le porte-avions *Charles de Gaulle*.

Une évaluation a été faite par l'armée de l'air coréenne au cours du 4^{ème} trimestre. Le contrat relatif aux équipements de contre-mesures *Spectra*, accompagnant la commande globale de 28 avions déjà lancée, a été notifié en novembre 2000. Après un long processus de préparation et

un travail en profondeur de forfaitisation et de négociation, le contrat de développement du standard *F2*, qui prévoit l'intégration de l'optronique secteur frontal (OSF), des armements air-sol modulaire, *Apache* et *Scalp-EG*, a été notifié le 26 janvier 2001.

Missiles air-sol *Apache* et *Scalp-EG*

En 2000, les premiers essais en vol du vecteur *Apache* avec *GPS* et les premiers essais de maquettes fonctionnelles du *Scalp* sous hélicoptère et sous *Mirage 2000* ont été réalisés. Un premier tir de mise au point a été exécuté en décembre avec succès.

L'Italie a notifié une commande de 200 missiles *Scalp-EG*.

Armement air-sol modulaire

Le besoin d'une version métrique a été confirmé par l'armée de l'air et la marine nationale. La cible est de 1 452 munitions en version décamétrique et 1548 munitions en version métrique.

Un contrat de réalisation a été notifié à SAGEM le 13 septembre 2000.



Porte-avions *Charles-de-Gaulle*.

Avion de guet embarqué (E-2C).

La flottille 4F, composée initialement des deux premiers appareils livrés, a été activée le 10 mars 2000. La campagne d'essais effectuée sur le porte-avions Charles-de-Gaulle de mai à juillet 2000 a permis la qualification de l'avion. La commande pour le troisième appareil a été signée le 28 novembre 2000.

Super Etendard.

Le programme de modernisation du *Super Étendard* a été clos en 2000 ; la livraison des deux derniers appareils interviendra d'ici 2002.

MAITRISE DU MILIEU AEROTERRESTRE



Peloton de chars *Leclerc*.

Char *Leclerc*.

32 chars *Leclerc* et un dépanneur ont été livrés à l'armée de terre en 2000. Les engins déployés au Kosovo démontrent une excellente disponibilité opérationnelle. Le marché d'acquisition des 96 derniers chars a été notifié à *GIAT Industrie* en octobre 2000 avec un objectif de fin de livraison en 2005. L'opération de modernisation des chars a été lancée en 2000. Elle consiste principalement à doter les véhicules de moyens de communication cohérents avec la numérisation du champ de bataille et amélioration de la protection.

Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)

Un contrat global comportant les travaux de développement et l'acquisition de 65 véhicules a été notifié à un groupement industriel formé par *GIAT Industries* et *Renault Véhicule Industriel*. Il couvre la fourniture des composantes VPC (véhicule poste de commandement) et VCI (véhicule de combat d'infanterie) qui remplaceront à terme l'*AMX 10 P*. Les premières livraisons de série sont attendues pour 2006.

Missile antichar de 3ème génération de moyenne portée (AC3G-MP)

Suite au retrait de la phase de production du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique, celle-ci n'a pu être lancée en 2000. Une analyse est menée au sein du ministère pour répondre au besoin en équipement anti-char moyenne portée exprimé par l'armée de terre. Dans l'attente d'une décision, les travaux de développement s'achèvent. Le système a été qualifié.

Valorisation Roland

Le développement du système se poursuit conformément au calendrier actualisé. Les difficultés rencontrées par les industriels sur la fabrication du missile VT1 conduisent à retarder la qualification du système avec ce missile. Le système sera qualifié dans un premier temps, fin 2002, avec les missiles *Roland II* actuellement en dotation dans les forces. Dans un second temps, en 2006, des compléments de qualification seront menés avec le missile VT1. Le programme doit être intégralement transféré à l'OCCAR, ce qui permettra de conduire dans les meilleures

conditions aussi bien les travaux menés en coopération que ceux spécifiques à chaque pays. Le cinquième tir en mode automatique infrarouge a eu lieu en décembre 2000 ; il s'est déroulé avec succès.

Rénovation des véhicules AMX 10RC

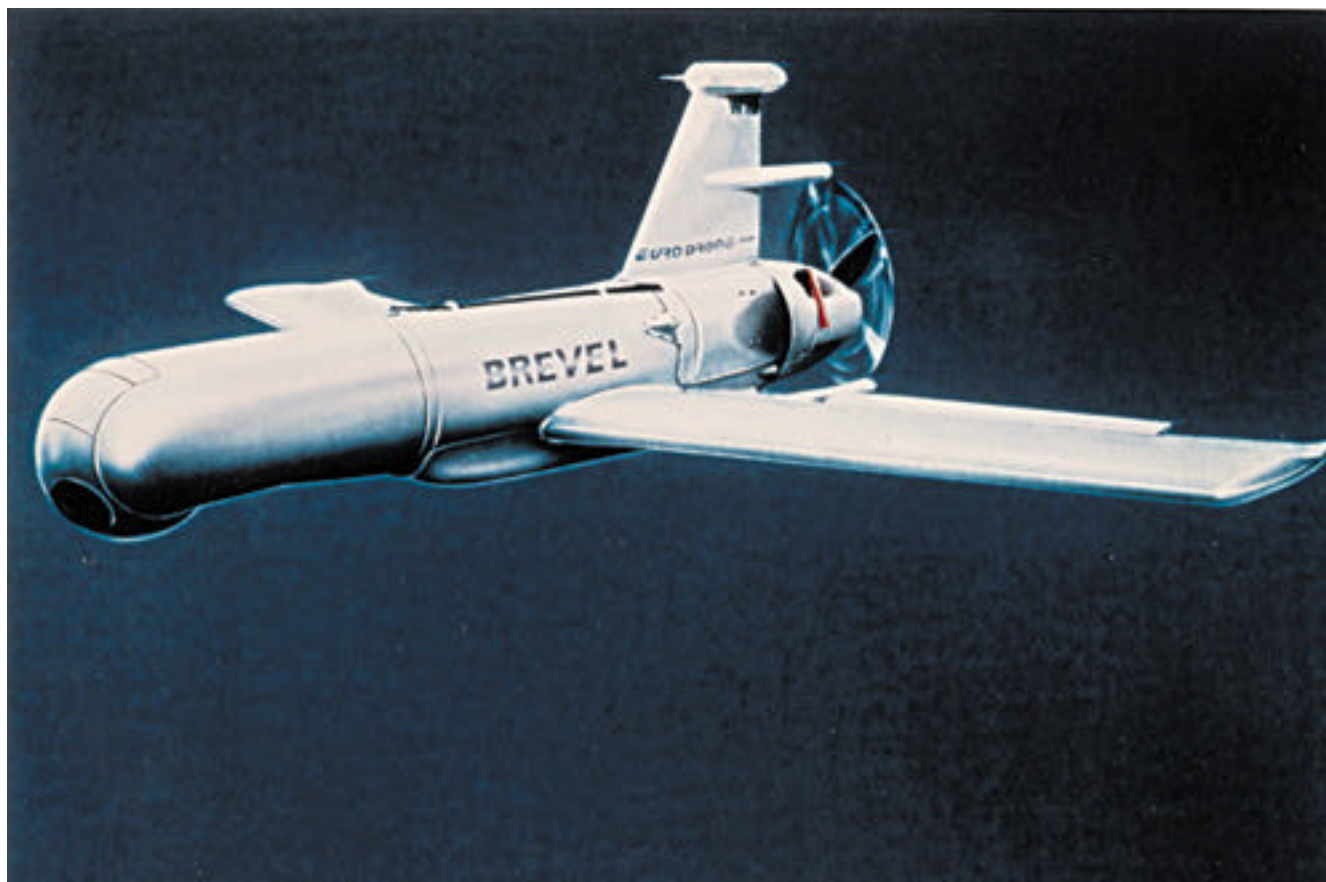
La rénovation des AMX 10RC, comportant principalement une mise à hauteur des moyens de communications en cohérence avec la numérisation du champ de bataille, et l'amélioration de la survivabilité du véhicule a été lancée en 2000. Une commande comportant les travaux de développement et les premières rénovations a été notifiée à l'industrie. Cette rénovation doit permettre d'améliorer la disponibilité du parc et diminuer notablement les coûts de maintien en condition opérationnelle.

Engin de franchissement de l'avant EFA

Le système a été qualifié et l'ensemble des exemplaires a été livré aux armées. Le programme est clôturé.



Maquette d'étude du Véhicule Blindé de Combat d'Infanterie (VBCI).



Drône Brevel (vue d'artiste).

EURODRONE

Missile antichar de 3^{ème} génération de longue portée (AC3G-LP)

Les travaux de développement se sont poursuivis. La qualification du poste de tir est en cours. Trois tirs ont été réalisés avec succès en 2000 ; le programme est dans l'attente d'une commande allemande pour l'équipement des hélicoptères *Tigre*.

Missile antichar de courte portée ERYX

L'armée de terre a prononcé l'adoption du système *Eryx* pour lequel seuls les simulateurs de tir restent à livrer. Des simulateurs ont été commandés de façon globale pour l'ensemble des systèmes antichars.

Drone Brevel

Le développement du programme est achevé. L'Allemagne, qui poursuit seule le programme après la décision de la France de ne pas participer à la production,

a notifié un contrat d'industrialisation et de production. Le programme a été clôturé en décembre 2000.

Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)

Un contrat permettant de traiter les obsolescences de la conduite de tir et de la munition a été notifié à l'industrie. Cette action a permis de lancer les premiers travaux destinés à fournir à terme, une capacité *ATBM* au système.

Hélicoptère HAP/HAC Tigre

Le comité de programme s'est tenu le 8 juin 2000 à Berlin (Allemagne). Il a approuvé l'organisation de la division de programme de l'OCCAR avec personnalité juridique.

Le contrat commandant les simulateurs pour la formation des pilotes a été signé le 16 octobre 2000.

MAITRISE DU MILIEU AEROMARITIME

Sous-marin d'attaque futur *Barracuda*

Les études de faisabilité de la réalisation de 6 sous-marins nucléaires *Barracuda* lancées en octobre 1998 ont continué dans le cadre d'une démarche volontariste de conception à coût objectif.

Bâtiment hydro-océanographique

Le rapprochement des besoins de la marine avec ceux de l'*IFREMER* ont permis de bâtir une coopération portant sur la réalisation d'un premier bâtiment à statut militaire. La phase de réalisation a été lancée en octobre 2000 et s'est concrétisée par la notification à la société *Alstom Leroux Naval* de la tranche ferme du contrat concernant la phase de définition.

Frégate *Lafayette3*

Le programme a été poursuivi de façon satisfaisante. La construction de la dernière frégate *Guépratte* a été achevée et la prise d'armement pour essais a été réalisée le 16 novembre 2000.

Torpille *MU 90*

La phase de production des torpilles *MU 90* fait l'objet d'une commande coordonnée entre l'Italie et la France. Elle se poursuit conformément au calendrier prévu et permettra la livraison des premières torpilles en 2001.

Frégate antiaérienne *Horizon*

La phase de réalisation a été lancée le 25 septembre 2000. Le contrat de développement et de réalisation a été notifié à la société *Horizon SAS* en octobre 2000. Ce contrat concrétise une intense période de négociations et marque la volonté ferme de la France et de l'Italie de faire aboutir ce projet sans précédent dans la construction navale militaire.

Système principal de missiles *PAAMS*

Le contrat d'environ 2,1 Md€ (14 MdF) notifié par la DGA au nom des trois États (Royaume-Uni, Italie, France) à la société



La frégate furtive *Surcouf* survolée par un *Atlantique II*.

EUROPAAMS SAS porte sur le développement et la fourniture à chaque État d'un système complet avec ses missiles associés. Les tranches conditionnelles ont été notifiées en août 2000 par la France et l'Italie pour la fourniture d'un équipement et de 60 munitions par État.

Deux groupes de coordination *PAAMS Horizon* et *PAAMS T45* vont être mis en place prochainement.

MAITRISE DU MILIEU AEROSPATIAL

Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)

Le programme SCCOA a pour objectif de doter l'armée de l'air d'une capacité de gestion globale des systèmes d'armes (aéronefs et systèmes de défense sol-air) à partir d'un centre de commandement unique des opérations aériennes fortement automatisé, rapidement renseigné, jouissant d'un niveau d'interopérabilité élevé avec les armées française et alliées et compatibles avec les systèmes civils de la circulation aérienne. Il se déroule en synergie avec le programme OTAN de rénovation des systèmes sol de défense aérienne ACCS. C'est dans ce cadre que la commande du centre de détection et de contrôle de Lyon Mont-Verdun a été notifiée en janvier 2000. Par ailleurs, les travaux de définition du programme SCCOA3 se sont poursuivis en vue du lancement de sa réalisation en 2001.

Mirage 2000

Le dernier des 37 *Mirage 2000 DA* transformés en *Mirage 2000-5* a été livré le 8 février 2000 et le premier escadron de *Mirage 2000-5* a été déclaré opérationnel par l'armée de l'air.

Missile MICA

Une commande a été notifiée le 27 décembre 2000 pour la production des missiles *MICA* destinés à équiper les avions de l'armée de l'air et de la marine nationale à partir de 2004.

Le missile *MICA* constituera à terme l'armement unique du Rafale et du Mirage 2000-5 pour l'ensemble de leurs missions air-air courte et moyenne portée.

Le *MICA* est un missile d'une génération nouvelle, alliant intégration, légèreté et polyvalence. Décliné en deux versions, à autoguidage électromagnétique (EM) et à autoguidage infrarouge (IR), il augmente ainsi considérablement la puissance de feu des avions qu'il équipe tout en améliorant de façon significative leur survivabilité.

Missile MIDE (METEOR)

Pour accompagner le choix britannique du missile air-air *METEOR* européen, le ministre de la défense a décidé le 29 août 2000 de lancer la phase de faisabilité du programme. L'arrangement technique de coopération avec les pays partenaires et le lancement du développement sont en préparation.



Avion Rafale à l'appontage.

Textes d'organisation DE LA DÉFENSE ADOPTÉS EN 2000



L'Assemblée nationale.

Administration centrale

- Décret N°2000-1178 du 4 décembre 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense.

Armée de l'air

- Décret N°2000-291 du 30 mars 2000 fixant les attributions du service de l'infrastructure de l'air,
- Décret N°2000-1183 du 4 décembre 2000 fixant les attributions du service du matériel de l'armée de l'air,
- Arrêté du 15 juin 2000 portant organisation de la direction du personnel militaire de l'armée de l'air,
- Arrêté du 15 juin 2000 portant organisation des sous-directions de la direction du personnel militaire de l'armée de l'air,
- Arrêté du 4 décembre 2000 portant organisation du service du matériel de l'armée de l'air,
- Arrêté du 4 décembre 2000 portant organisation en bureaux des sous-directions de la direction centrale du service du matériel de l'armée de l'air,
- Arrêté du 4 décembre 2000 relatif au matériel technique pris pour l'application de l'article 4 du décret N°2000-1183 du 4 décembre 2000 fixant les attributions du service du matériel de l'armée de l'air.

Armée de terre

- Décret N°2000-289 du 30 mars 2000 fixant les attributions du service du génie,
- Décret N°2000-559 du 21 juin 2000 portant organisation générale de l'armée de terre,
- Décret N°2000-582 du 28 juin 2000 fixant les attributions du service des télécommunications et de l'informatique de l'armée de terre,

- Arrêté du 30 mars 2000 portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de l'armée de terre,
- Arrêté du 30 mars 2000 portant organisation en bureaux de l'état-major de l'armée de terre,
- Arrêté du 30 mars 2000 portant organisation du service du commissariat de l'armée de terre,
- Arrêté du 30 mars 2000 portant organisation des sous-directions de la direction centrale du commissariat de l'armée de terre,
- Arrêté du 28 juin 2000 portant organisation du service des télécommunications et de l'informatique de l'armée de terre,
- Arrêté du 28 juin 2000 portant organisation en bureaux du service des télécommunications et de l'informatique de l'armée de terre.

Délégation aux affaires stratégiques (DAS)

- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation de la sous-direction du contrôle de la délégation aux affaires stratégiques.

Délégation générale de l'armement (DGA)

- Décret N°2000-809 du 25 août 2000 fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement,
- Arrêté du 25 août 2000 portant création au sein de la délégation générale pour l'armement du département central de la sécurité, de défense et de l'information et du département central d'information et de communication,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation de la direction des systèmes de forces et de la prospective,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction des systèmes de forces et de la prospective,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation de la direction des systèmes d'armes,
- Arrêté du 25 août 2000 fixant les attributions et l'organisation du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation de la direction des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation de la direction de la coopération et des affaires industrielles,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction de la coopération et des affaires industrielles,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation de la direction des relations internationales,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction des relations internationales,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation de la direction des ressources humaines,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction des ressources humaines,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation de la direction de la gestion et de l'organisation,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction de la gestion et de l'organisation,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation de la direction des centres d'expertise et d'essais,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction des centres d'expertise et d'essais,
- Arrêté du 25 août 2000 portant organisation du service de la maintenance aéronautique,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation du service de la maintenance aéronautique,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation du centre des hautes études de l'armement.

Délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD)

- Arrêté du 6 avril 2000 portant organisation de la délégation à l'information et à la communication de la défense.

Inspecteurs généraux des armées

- Décret N°2000-808 du 25 août 2000 fixant les attributions des inspecteurs généraux des armées,
- Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'exercice des attributions des inspecteurs généraux des armées.

Marine nationale

- Arrêté du 3 avril 2000 portant organisation de l'état-major de la marine et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de la marine,
- Arrêté du 3 avril 2000 portant organisation en bureaux de l'état-major de la marine.

Organisation territoriale

- Décret N°2000-555 du 21 juin 2000 relatif à l'organisation territoriale de la défense,
- Décret N°2000-558 du 21 juin 2000 fixant l'organisation militaire territoriale.

Service à compétence nationale (DCN)

- Décret N°2000-326 du 12 avril 2000 portant création du service à compétence nationale DCN,
- Arrêté du 12 avril 2000 portant organisation de DCN,
- Arrêté du 12 avril 2000 portant organisation en divisions et en établissements de DCN,
- Arrêté du 12 avril 2000 relatif au conseil stratégique de DCN.

Service du soutien de la flotte

- Décret N°2000-585 du 28 juin 2000 fixant les attributions du service de soutien de la flotte,
- Arrêté du 28 juin 2000 relatif au matériel naval pris pour l'application de l'article 2 du décret N°2000-585 du 28 juin 2000 fixant les attributions du service de soutien de la flotte,
- Arrêté du 28 juin 2000 portant organisation du service de soutien de la flotte,
- Arrêté du 28 juin 2000 portant organisation des sous-directions de la direction centrale du service de soutien de la flotte,
- Arrêté du 2 octobre 2000 relatif à la composition du conseil de gestion du service de soutien de la flotte pris pour l'application de l'article 10 du décret N°2000-585 du 28 juin 2000 fixant les attributions du service de soutien de la flotte.

Secrétaire général pour l'administration (SGA)

- Arrêté du 1er février 2000 relatif aux attributions de la mission pour la réalisation des actifs immobiliers,
- Arrêté du 28 juin 2000 relatif à l'organisation territoriale interarmées de défense.

Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD)

- Décret N°2000-1180 du 4 décembre 2000 fixant les attributions de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense,
- Arrêté du 4 décembre 2000, relatif au comité directeur de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense, pris pour l'application de l'article 2 du décret N°2000-1180 de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle du matériel aéronautique du ministère de la défense,
- Arrêté du 4 décembre 2000, relatif aux matériels aéronautiques, pris pour l'application de l'article 3 du décret N°2000-1180 de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle du matériel aéronautique du ministère de la défense,
- Arrêté du 4 décembre 2000, relatif aux marchés publics, pris pour l'application de l'article 4 du décret N°2000-1180 de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense,
- Arrêté du 4 décembre 2000, relatif à la proposition du conseil de gestion de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense, pris pour l'application de l'article 7 du décret N°2000-1180 de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense,
- Arrêté du 4 décembre 2000 portant organisation de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense,
- Arrêté du 4 décembre 2000 portant organisation des sous-directions de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.

Circulaire du 21 février 2000

RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET DE COMPTES RENDUS DE GESTION BUDGÉTAIRE MINISTÉRIELS

NOR : PRMX0003983C

Paris, le 21 février 2000.

**Le Premier ministre
à Mesdames et Messieurs les ministres**

1. La transparence de la gestion publique constitue une exigence démocratique. Il importe en effet que chaque administration rende compte de la manière la plus claire et la plus aisément accessible de la façon dont elle met en œuvre les politiques relevant de sa compétence et dont elle utilise les moyens qui lui ont été attribués à cet effet. Ce devoir d'information procède des articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il vaut à l'égard de la représentation nationale, mais aussi de chaque citoyen. Afin de mieux répondre à cette exigence, je souhaite que, conformément aux orientations retenues par le comité interministériel pour la réforme de l'État en date du 13 juillet 1999, à partir des travaux menés par le Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, chaque département ministériel s'engage dans l'élaboration de rapports d'activité annuels. Dans le même esprit, devront être établis des comptes rendus de gestion budgétaire, destinés à être joints au projet de loi de règlement. Ces deux types de documents ont naturellement vocation à être établis en utilisant les nouveaux instruments mis au point dans le cadre de la modernisation de la gestion de l'administration, qu'il s'agisse de la politique de pilotage par objectifs ou des indicateurs élaborés pour mettre en œuvre le contrôle de gestion dans les services. Ils pourront ainsi refléter et, en même temps, soutenir les efforts engagés par les ministères pour moderniser leurs techniques de gestion.
2. A partir d'une définition des orientations de l'action du ministère et des fonctions qu'il exerce, les rapports d'activité devront faire apparaître, de manière claire et objective, un ensemble d'indicateurs permettant de mieux appréhender en quoi a consisté l'activité du ministère durant l'année écoulée, d'apprécier l'évolution des résultats obtenus par rapport aux années précédentes et de comprendre les perspectives adoptées pour les années à venir. On s'attachera tout particulièrement à concilier l'intérêt et la pertinence des informations qui y seront contenues avec les impératifs de clarté et d'accessibilité auxquels doivent répondre des documents destinés à une large diffusion. Ils seront en effet directement accessibles au public au moyen des technologies modernes de l'information ; le Parlement et les organismes paritaires compétents en seront parallèlement destinataires. Afin de préparer les administrations à cet exercice et de leur permettre de mieux appréhender l'objet comme la teneur de ces rapports, j'ai décidé qu'une première expérience serait menée, durant l'année 2000, par six départements ministériels. Il s'agit du ministère de l'emploi et de la solidarité, pour sa partie correspondant aux affaires sociales, du ministère de la justice, du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, du ministère de la défense, du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation.
Les indications utiles au déroulement de cette expérience figurent en annexe à la présente circulaire. Les ministères qui y participent la conduiront en liaison avec la délégation interministérielle à la réforme de l'État.
3. Par ailleurs, chaque ministère élaborera, dès cette année, un compte rendu de gestion budgétaire. Ce document permettra d'assembler le compte rendu comptable de la consommation des crédits, tel qu'il ressort de la loi de règlement, d'éléments d'appréciation sur l'efficacité des politiques conduites et sur les efforts faits par les administrations pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur. Accompagnant le projet de loi de règlement, dont le dépôt sera lui-même anticipé, il permettra de mieux préparer la discussion du budget de l'exercice à venir grâce à un examen plus approfondi de la gestion écoulée, conformément aux préoccupations récemment exprimées par les députés qui ont animé un groupe de travail sur le thème du contrôle parlementaire et de l'efficacité de la dépense publique. Une circulaire de la secrétaire d'État au budget vous donnera prochainement toutes indications utiles à l'élaboration de ces documents, dont le contenu pourra être progressivement enrichi.

Lionel Jospin

ANNEXE

Support de communication, le rapport d'activité doit être facilement lisible par le citoyen, qui en est le principal destinataire. Il répond aux interrogations que celui-ci peut être amené à formuler en ce qui concerne l'action publique. On se gardera d'une approche institutionnelle qui correspondrait davantage aux préoccupations des services eux-mêmes. La démarche pourra en tant que de besoin être validée, au cours de l'expérimentation ou a posteriori, par la consultation des utilisateurs des rapports. L'effort de clarté qui préside à la rédaction du rapport, et qui amène à synthétiser l'exposé des politiques tout en l'illustrant de manière concrète, doit aller de pair avec une exigence de rigueur et de précision se traduisant notamment par la fourniture de données quantitatives. Le service d'information du Gouvernement sera associé à la mise en œuvre de ces orientations.

1. Dispositions générales

Le rapport d'activité d'un département ministériel expose les orientations, les faits et les données qui ont caractérisé la gestion, l'activité et, en définitive, les résultats de l'action de ce département au cours de l'année écoulée. Il a donc notamment un caractère rétrospectif. Ces informations doivent être replacées dans une évolution propre à les situer dans le temps et à les éclairer par rapport aux objectifs fixés. Les données de l'année concernée sont donc présentées en lien avec le rappel des données des années précédentes. Un éclairage est également apporté sur les évolutions en cours ou attendues, et des objectifs d'évolution sont le cas échéant fixés. Les rapports d'activité ministériels doivent intégrer progressivement les principes d'un pilotage par objectifs, mode de gestion susceptible d'être associé à la contractualisation que le Gouvernement met en place dans le cadre de la réforme de l'État.

2. Sujets à traiter

Après une partie introductive qui comporte notamment une réflexion sur la stratégie du ministère et l'évolution de ses missions, un tableau synthétique des données du champ d'activité du ministère et un calendrier des événements majeurs de l'année écoulée, le rapport présente successivement :

- „ les politiques, leurs objectifs et leurs réalisations ;
- „ lorsque le ministère possède des services déconcentrés, l'activité de ces services par zone d'action ;
- „ les structures publiques dépendant du ministère ou placées sous sa tutelle, ainsi que leur activité (établissements publics, commissions administratives...) ;
- „ les structures de l'administration centrale et leur activité.

La présentation des activités met en évidence la dimension managériale de leur pilotage.

3. Indicateurs à utiliser

Chaque section du rapport inclut la présentation d'indicateurs pertinents en fonction du sujet traité. Ces indicateurs traduisent à un niveau d'agrégation adéquat les objectifs recherchés, les moyens mis en œuvre, les prestations fournies et les résultats obtenus en termes d'impact des politiques conduites. Ils rapprochent, pour l'année de compte rendu, les données prévisionnelles et les données constatées, replacent celles-ci dans une série chronologique et énoncent les objectifs recherchés pour l'avenir. Les données seront enrichies à mesure que la pratique du rapport et les outils de gestion disponibles s'amélioreront, et les séries chronologiques rétrospectives seront portées progressivement à au moins trois années. Fondé notamment sur l'arrêté des comptes budgétaires et établi à peu près simultanément au compte rendu de gestion budgétaire, le rapport d'activité reprendra certains des indicateurs de résultat figurant dans celui-ci.

4. Articulation des différents rapports ministériels

Les rapports ministériels d'activité viennent en complément des documents existants. En raison de la diversité des destinataires potentiels et de leurs attentes, il ne peut en effet être rendu compte de l'ensemble de l'activité d'un ministère dans un seul et unique document. Une démarche modulaire s'impose ainsi autour de quatre documents complémentaires : Le rapport annuel sur l'état de l'administration, dit bilan social, axé sur la gestion des ressources humaines et destiné au personnel et aux représentants du personnel, qui est réalisé selon les termes de la circulaire du 12 novembre 1987 le plus tôt possible dans l'année et soumis au comité technique paritaire ministériel (CTPM) ;

Le compte rendu de gestion budgétaire joint à la loi de règlement, destiné à rendre compte au Parlement de l'exécution de la loi de finances et de la manière dont les objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) ont été réalisés, qui doit être produit pour le 1^{er} juin ;

Le bilan annuel du programme pluriannuel de modernisation (PPM), de large diffusion interne et externe, qui doit être produit avant la fin du mois de juin ;

Enfin, le rapport d'activité ministériel proprement dit, document destiné à mettre en relief l'efficacité de l'action et des politiques conduites par chaque ministère, qui doit être lui aussi produit avant la fin du mois de juin et mis à la disposition du public.

Document de synthèse générale, le rapport d'activité doit être cohérent avec les trois autres documents. Il pourra valablement se substituer à d'autres documents établis antérieurement et dont il reprendrait les fonctions.

Principales publications DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DOSSIERS DE PRESSE

a 1^{ère} participation des filles aux Journées d'appel de préparation à la Défense (JAPD), DCoD, avril 2000.

a 2^{ème} anniversaire de la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD), DCoD, octobre 2000.

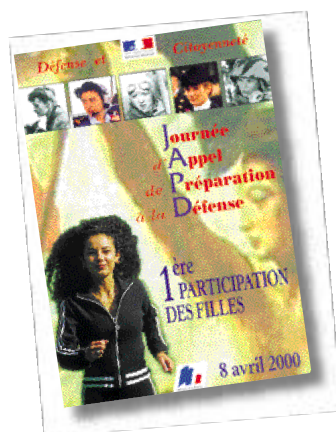
a Le patrimoine au 21^{ème} siècle, DCoD, septembre 2000.

a La France détruit ses dernières mines antipersonnel, DCoD, 1999-2000, (disponible en anglais).

a Mururoa-Fangataufa : quatre ans après la fin des essais, DCoD, juin 2000.

a Programme d'amélioration du trafic aérien, DCoD, janvier 2000.

a La politique française d'armement programmes aéronautiques et spatiaux, DCoD, juin 2000.



COLLECTION ANALYSES ET RÉFÉRENCES

- a *22^{ème} rapport d'ensemble du CPRA 1999*, DICoD, juin 2000.
- a *23^{ème} rapport d'ensemble du CPRA 2000*, DICoD, juin 2001.
- a *Annuaire statistique de la défense*, DAF-DICoD, juin 2000.
- a *Contre vents et marées - l'action des forces armées*, DICoD, juillet 2000.
- a *Echange d'information sur la planification de la défense*, DICoD, août 1999, (disponible en russe).
- a *L'exercice du métier des armes dans l'armée de Terre*, DICoD, juin 1999, (disponible en russe).
- a *Les enseignements du Kosovo*, DICoD, novembre 1999, (disponible en anglais, allemand, espagnol et russe).
- a *Programme pluriannuel de modernisation du ministère de la défense*, DICoD, août 1999.
- a *Rapport au parlement sur l'exécution de la loi de programmation militaire et des mesures d'accompagnement économiques et sociales et sur la réforme du service national*, DICoD, octobre 1999.
- a *Rapport au parlement sur la politique française d'exportation d'armements (résultats 1998)*, DICoD, mars 2000.
- a *Rapport au parlement : la réforme du service national*, DICoD, octobre 1999.



AUTRES PUBLICATIONS

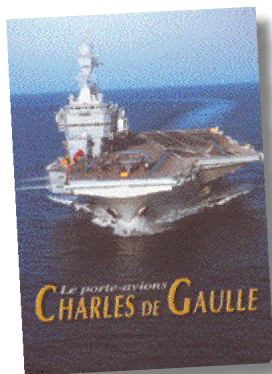
- a *Annuaire statistique de la défense*, DAF, 2000.
- a *Comportements*, SIRPA TERRE, 2000.
- a *Défense et protection de la nature*, DICoD, septembre 2000.
- a *Emploi Administratif et de Soutien de la Gendarmerie (EASG)*, SIRPA GENDARMERIE, 2000.
- a *État-major des armées (EMA)*, DICoD, septembre 2000.
- a *La refondation en marche*, SIRPA TERRE, 2000.
- a *Légion, notre mère - Anthologie de la poésie légionnaire - 1885 - 2000*, DMPA, 2000.
- a *Mai - juin 1940 - Défaite française, victoire allemande, sous l'œil des historiens étrangers*, DMPA, 2000.
- a *Maîtrise des armements, désarmement et non prolifération : l'action de la France*, DICoD, Documentation française, mai 2000, (bilingue français - anglais).
- a *Marine nationale*, SIRPA MARINE, 2000.
- a *Mémo Gend 2000*, SIRPA GENDARMERIE, 2000.
- a *Plan prospectif à 30 ans (synthèse)*, DGA, DICoD, EMA, mai 2000.
- a *Projet de budget 2001 de la défense*, DICoD, 2000.
- a *Relations avec la communauté nationale*, SIRPA TERRE, 2000.
- a *Service public en mer*, SIRPA MER, 2000.



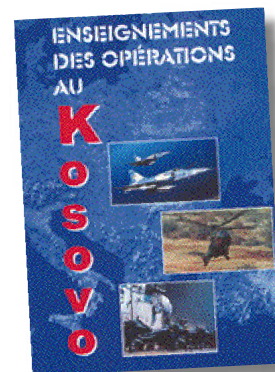
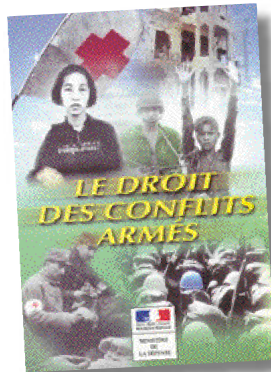


- a *La défense en chiffres 2001, DICOd, mars 2001.*
- a *La défense et les forces armées de la France, DICOd, mai 2001.*
- a *14 juillet DICOd, juillet 2001.*
- a *Manuel de droits des conflits armés, DAJ, 2001.*
- a *Études juridiques numéro 25, DAJ, décembre 2000.*
- a *Compte satellite base 80, DICOd, 2000.*
- a *Rapport d'activité du ministère de la défense, 1999, DICOd-SGA, octobre 2000.*
- a *Armes légères et de petit calibre : l'action de la France, DICOd, juin 2001.*

VIDÉOGRAMMES



- a *Premiers enseignements des opérations au Kosovo, ECPA-DICOd, 1999.*
- a *Le droit des conflits armés, DAJ, ECPA-DICOd, 2000.*
- a *Le porte-avions Charles-de-Gaulle, ECPA-DICOd, 2000.*
- a *La lutte contre les mines antipersonnel : l'action de la France, ECPA-DICOd, 2000, (disponible en Anglais).*

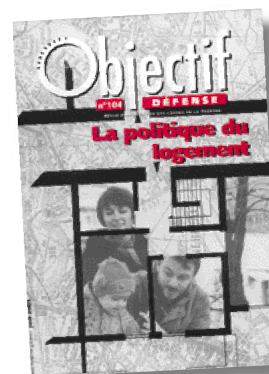


CD-ROM

- a *Histoire du Crusader F8E, DICOd/ECPA, 1999.*
- a *Marine nationale et SIRPA Marine, SIRPA MARINE, 1999.*
- a *Mémoire de la déportation, DMPA, 1999.*

PÉRIODIQUES

- a *Actu Santé*,
BCISSA, bimestriel.
- a *Armées d'aujourd'hui*,
DlCoD, mensuel.
- a *l'Armement*,
DGA, trimestriel.
- a *Air Actualités*, SIRPA AIR, mensuel.
- a *Cols bleus*, SIRPA MARINE, mensuel.
- a *Défense Actualités*,
DlCoD, hebdomadaire.
- a *ECODEF*, DAF, bimensuel.
- a *Gend'Info*,
SIRPA GENDARMERIE, mensuel.
- a *Info DGA*,
DGA COMM, mensuel.
- a *La lettre d'information*
« Les Chemins de la Mémoire »,
DMPA, mensuel.
- a *La revue de la Gendarmerie*,
SIRPA GENDARMERIE, trimestriel.
- a *Médecine et Armées*,
BCISSA, 8 numéros par an.
- a *Les nouvelles du SEA*,
SEA, trimestriel.
- a *Objectif Défense*, DlCoD, mensuel.
- a *Propos sur la Défense*,
DlCoD, bimestriel.
- a *Terre information magazine*,
SIRPA TERRE, mensuel.



La plupart de ces documents sont disponibles sur le site de la défense : www.defense.gouv.fr

Adresses utiles :

DlCoD : 1, place Joffre, BP 33, 00445 ARMEES
 SIRPA TERRE : 14, rue Saint Dominique, 00453 ARMEES
 SIRPA MARINE : 2, rue Royale, 00350 ARMEES
 SIRPA AIR : 26, boulevard Victor, 00460 ARMEES
 SIRPA GENDARMERIE : 66 ter, rue Saint Didier, 75775 PARIS Cedex 16

G l o s s a i r e

155 AUF1	Canon automoteur de calibre 155 mm
A 69	Aviso type A69, bâtiment de combat léger ayant vocation à accomplir tout type de mission
A 310	Airbus A 310, avion de transport stratégique d'une capacité de 185 passagers et 15,7 tonnes de fret
A 400 M	Avion de transport futur
AASM	Armement Air-Sol Modulaire
AC3G-LP	Missile AntiChar Guide de troisième Génération à Longue Portée
AC3G-MP	Missile AntiChar Guide de troisième Génération de Moyenne Portée
ACCS LOC1	Air Command & Control System, first Level of Operational Capacity, Système de commandement et de contrôle aérien de l'OTAN
ACM	Actions Civilo-militaires
ADCONFRANCE	Administration and control France
ADER	Projet interministériel "administration en réseau"
AFOR	Albania Force, force multinationale en Albanie
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFPA-IFTIM	Association Française pour le Transport – Institut de Formation aux Techniques d'Implantation et de Maintenance
AIDA	Aide au Démentèlement des Armes nucléaires russes
AP	Autorisation de Programme
ALAT	Aviation Légère de l'Armée de Terre
ALAVIA	Amiral commandant l'aviation navale
ALFAN	Amiral commandant la force d'action navale
ALFOST	Amiral commandant la force océanique stratégique
ALFUSCO	Amiral commandant les fusillés marins et commandos
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APACHE	Armement Propulsé A Charge Ejectable (missile de croisière air-sol à convection antipiste)
ASF	Architecte de Système de Forces
ASMP-A	Missile Air-Sol Moyenne Portée-Amélioré
Barracuda	Sous-marin nucléaire d'attaque futur
BFA	Brigade Franco-Allemande
BMN-N	Brigade MultiNationale-Nord, ex-brigade Leclerc

BMP	Bataillon des Marins Pompiers de Marseille
BPDJ	Brigades de prévention de la Délinquance Juvenile de la Gendarmerie Nationale
Brevel	Drône léger télépilote
BRILOM	Bureau régional du Logement Militaire
BSHM	Bâtiment de Soutien de Haute Mer
BSPP	Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
C 130	Avion de transport tactique (Hercules)
C 135 FR	Avion effectuant des missions de ravitaillement en vol et de transport stratégique
C-160 G	Gabriel Avion destiné au recueil du renseignement électromagnétique et photographique
C 160 Transall	Avion de transport tactique d'une capacité de 91 passagers et 14 tonnes de fret
CCFI	Création du comité de coordination de la fonction infrastructure
CCM	Contrat court marine
CCVINU	Commission de contrôle de Vérification et de l'inspection des Nations-Unies
CDES	Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur de l'armée de terre
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CEFAT	Commandement de la force d'action terrestre
CEFFIAC	Centre Français de formation pour l'interdiction des armes chimiques
CEMA	Chef d'Etat-Major des Armées
CENTAC	Centre d'entraînement Tactique
CFM	Conseil de la Formation Militaire
CGA	Contrôle général des armées
CIMIN	Comité Interministériel
CIRE	Comité interministériel pour la réforme de l'état
CMR	Compagnies militaires de Renfort
CNES	Centre National d'Etudes Spatiales
COIA	Centre Opérationnel InterArmées
CONFORMISC	Commandement militaire des formations militaires de la sécurité civile
CFM	Conseil de la Fonction Militaire
CHORUS	Système de gestion des ressources humaines
CMD	Circonscription militaire de défense
CMP	Code des marchés publics

CMUE	Comité Militaire de l'Union Européenne
COPS	Comité Politique et de Sécurité
CP	Crédits de Paiement
CPRA	Comité des Prix de Revient des fabrications d'Armement
CRIA	Comité pour la Réforme et l'Innovation Administrative
CRIJF	Conseil représentatif des institutions juives de France
CROSS	Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage
CSFM	Conseil Supérieur de la Fonction Militaire
CSI	Conseil de Sécurité Intérieure
CSRM	Conseil supérieur de la réserve militaire
DAG	Direction de l'Administration Générale
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DAS	Délégation aux Affaires Stratégiques
DCE	Direction des centres d'expertise et d'essais
DFP	Direction de la Fonction militaire et du Personnel civil
DFP-APR	Direction de la Fonction militaire et du Personnel civil – sous direction de l'Accompagnement Professionnel et de la Reconversion
DGA	Délégation Générale pour l'Armement
DGGN	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DGSE	Direction Générale de la sécurité extérieure
DI	Direction interdépartementale des anciens combattants
DICoD	Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense
DMD	Délégué Militaire Départemental
DMIH	Délégation à la Mémoire et à l'Information Historique
DMN-SE	Division Multinationale Sud-Est
DMPA	Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives
DOM-TOM	Département Outre-mer et Territoire d'Outre-mer
DOT	Défense opérationnelle du territoire
DPSD	Direction de la protection et de la sécurité de la défense
DRI	Direction des relations internationales
DRM	Direction du Renseignement Militaire
DSPRS	Direction des Statuts, des Pensions et de la Réinsertion Sociale
DST	Direction de la Sécurité du Territoire
DV 1999	Document de Vienne de 1999
E-2C	Aéronefs de guet aérien embarqué sur porte-avions (Hawkeye)

EADS	Européen Aeronautique Defense and Space compagny, regroupant les activités d'Aérospatiale-Matra, Daimler Chrysler Aerospace et CASA
EFA	Engin de Franchissement de l'Avant
EGM	Escadron de gendarmerie mobile
EMA	Etat-Major des Armées
EMAA	Etat-Major de l'Armée de l'Air
EMAT	Etat-Major de l'Armée de Terre
EMM	Etat-Major de la Marine
ENSTA	Ecole Nationale Supérieur des Techniques Avancées
ENSAE	Ecole Nationale Supérieure aéronautique
ENSICA	Ecole Nationale supérieure des Ingénieurs des constructions navales
ENSIETA	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement
ERYM	Ex-République Yougoslave de Macédoine
ESR	Engagement à servir dans la réserve
Etendard IV P	Avion de la marine nationale effectuant des missions de reconnaissance photographique
EVAT	Engagé volontaire de l'Armée de Terre
EVSMA	Engagé Volontaire du Service Militaire Adapté
FAZSOI	Zone sud de l'Océan Indien
FCE	Forces armées conventionnelles en Europe
FFDJ	Forces françaises stationnées à Djibouti
FFSA	Forces françaises Stationnées en Allemagne
FMIS	Forces militaires d'intervention de surface
FNFA	Force Navale franco-allemande
FRAD	Formateur Relais Anti-Drogue de la Gendarmerie nationale
FREE	Formateur Relais Environnement-Ecologie de la gendarmerie nationale
FSAF	Famille de Système sol-Air Futur
GAE	Groupe aérien européen (GAE)
GAEO	Groupe armement de l'Europe Occidentale
GAIA	Groupement des achats informatiques des armées
GAN	Groupe aéronaval
GEAOM	Groupe École d'application des Officiers de Marine
GPS	Global Positionning System, système de navigation par satellite à couverture mondiale

GTEP	Groupe de Travail d'examen des Projets
HAC	Hélicoptère AntiChar
HAP	Hélicoptère d'Appui et de Protection
HAWKEYE	Aéronef de guet aérien embarqué sur porte-avions (ou E-2C)
HELIOS (IA et IB)	Satellite militaire européen (France, Espagne, Italie) d'observation par voie optique
HIA	Hôpital d'Instruction des Armées
HORIZON	Frégate antiaérienne de nouvelle génération ou Hélicoptère d'Observation Radar et d'Investigation de Zone
IFF	Identification Friend or Foe, identification automatique ami ou ennemi
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INBS	Installation Nucléaire de Base Secrète
INI	Institution Nationale des Invalides
INTERFET	International Force East Timor, force multinationale déployée au Timor oriental
IPER	Indisponibilité Périodique d'Entretien et de Réparation
JAPD	Journée d'Appel de Préparation à la Défense
KFOR	Kosovo Force, force multinationale déployée au Kosovo
LCC	Land Component Command
LFI	Loi de Finances Initiale
LoI	Letter of Intent, lettre d'intention signée le 6 juillet 1998 par 6 ministres de la Défense (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède) destinée à faciliter la constitution de sociétés au niveau européen
LOUVOIS	Logiciel unique à vocation interarmées de la solde
LPM	Loi de Programmation Militaire
M4	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE
M45	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE-NG
M51	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE-NG
MARTHA	Maillage Antiaérien des Radars Tactiques contre Hélicoptères et Avions
MAS	Modules Adaptés de Surveillance
MATILDE	Modernisation et Amélioration des Transmissions Interarmées Longue Distance
MCO	Maintien en Condition Opérationnelle
MdF	Milliards de Francs
MF	Millions de Francs

MICA	Missile d'Interception et de Combat Aérien
MIDE	Missile d'Interception à Domaine Elargi
MIDS	Multifunctional Information Distribution System, système multifonctionnel de transmission de données
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
Mirage IV P	Avion de reconnaissance stratégique
Mirage 2000-5	Version modernisée du Mirage 2000 C
Mirage 2000-D	Version assaut conventionnel du Mirage 2000
Mirage 2000 DA	Autrement désigné Mirage 2000C, version Défense Aérienne du Mirage 2000
Mirage 2000 RDI	Avion de défense aérienne type Mirage 2000 équipé du Radar Doppler à Impulsions (RDI)
Mirage F1 CR	Version reconnaissance, appui-feu et assaut dans la profondeur du dispositif adverse du Mirage F1
MISTRAL	Missile sol/air à très courte portée
MITHA	Militaire Infirmier technicien des hôpitaux des armées
MOU	Memorandum Of Understanding
MPSRA	Mission pour la prévention et la sécurité routière dans les armées
MRAI	Mission pour la réalisation des actifs immobiliers
MTA	Militaire Technicien de l'Air
MTBA	Moyens de Télécommunications de Bases Aériennes
MTGT	Moyens de Transmission des Garnisons de L'armées de Terre
Mu90	Torpille anti-sous-marine franco-italienne de nouvelle génération
MUSE	Messagerie Universelle Sécurisée
MXX	Mystère 20 XX, avion de liaison également utilisé pour l'entraînement des pilotes de combat à la pénétration basse altitude tout temps et le remorquage des cibles.
NEDEX	Neutralisation, Enlèvement et Destruction des Explosifs
NH90	NATO Hélicoptère 90 (transport tactique)
NITDS	NATO Identification System, Système de l'OTAN
NTCD	Nouveau Transport de Chalands de Débarquement
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OAEO	Organisation de l'armement de l'Europe Occidentale
OCCAR	Organisme Conjoint de Coopération de l'Armement
OCO	Officier de Cohérence Opérationnelle
OGZD	Officier Général de Zone de Défense

ONAC	Office National des Anciens Combattants
ONERA	Office Nationale d'étude et de recherche aéronautique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEX	Opérations Extérieures
ORSEC	Organisation des Secours
OSCE	Organisation pour la sécurité et la Coopération en Europe
OSF	Optronique secteur frontal
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAAMS	Principal Anti-Air Missile System, système de défense antiaérien
PC	Poste de commandement
PESC	Politique Etrangère et de Sécurité Commune
PESD	Politique européenne de sécurité et de Défense
PREMAR	Préfet maritime
PROGEMA	Progiciel de gestion des marchés
PGHM	Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
PGSI	Peloton de Gendarmerie de Surveillance et d'investigation
POLMAR	Plan de Lutte contre les Pollutions Maritimes
PP30	Plan Prospectif à 30 ans
RCS	Rémunérations et Charges Sociales
REPFRANCE	Représentant France
RMD	Région Militaire de Défense
RUBIS	Réseau numérique de transmission de la gendarmerie nationale
SAAM	Système Sol-Air Anti-Missile
SACEUR	Supreme Allied Command in Europe
SAGRI	Système d'aide à la gestion des ressources immobilières
SAR	Search And Rescue, recherche et sauvetage
SCALP-EG	Système Conventionnel A Longue Portée – d'Emploi Général (missile de croisière air-sol longue portée)
SCCOA	Système de Commandement et de Conduite des Opérations Aériennes
SDCA E3F	Avion de détection et commandement aéroportés
SDBC	Sous-direction des bureaux des cabinets
SEA	Service des Essences des Armées
SFOR	Stabilization Force, force multinationale déployée en Bosnie-Herzégovine
SGA	Secrétariat Général pour l'Administration

SGDN	Secrétariat Général de la Défense Nationale
SIC	Système d'Information et de Communication
SICA	Système d'Information et de Communication des Armées
SICF	Système d'Information et de Commandement des Forces
SIPREST	Système d'information des entités prestataires
SIPROG	Système d'information des Programmes
SMG	Service des moyens généraux
SMI	Sections militaires intégrées de l'Armée de Terre
SIMMAD	Structure Intégrée de Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques et associés de la Défense
SIR	Système d'information et de recherche
SMA	Service Militaire Adapté
SMS	Sections militaires spécialisées non intégrées dans les UIISC
SNI	Société Nationale Immobilière
SNLE	Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins
SNLE-NG	Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins-Nouvelle Génération
SOCRATE	Système Opérationnel Constitué des Réseaux des Armées pour les Télécommunications
SPA	Service des programmes aéronautiques
SPMT	Service des programmes de missiles tactiques
SPNuc	Service des Programmes nucléaires
SPOTI	Service des programmes d'observation, de télécommunication et d'information
SSA	Service de Santé des Armées
SSF	Service de soutien de la flotte
SSI	Sécurité des Systèmes d'Information
SYRACURE	Système de radio-télécommunication utilisant un satellite
TAAF	Terres Australes et Antarctiques Françaises
TCD	Transport de Chalands de Débarquement
TIGRE	Hélicoptère de combat disponible en versions antichar et antipersonnel
TPIY	Tribunaux Pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie
TPIR	Tribunaux Pénaux internationaux pour le Rwanda
UCK-KLA	Ushtria Clirimtare et Kosoves – Kosovo Liberation Army, armée de Libération du Kosovo
UE	Union Européenne
UEO	Union Européenne Occidentale

UFV..... Unité Française de Vérification

UIISC..... Unités d’Instruction et d’Intervention de la Sécurité Civile

UNSCOM..... Commission spéciale des Nations-Unies pour le désarmement de l’Irak

(cette structure a été remplacée par la CCVINU)

VBCI..... Véhicule Blindé de Combat d’Infanterie

VCI..... Véhicule de Combat d’Infanterie

WV..... Ville Vie Vacances

ZD..... Zones de Défense